CERCLE DES ARTS.

16/- with 2 vols

9/11

HISTOIRE

DE LA

DOMINATION ROMAINE EN JUDÉE

ET DE LA

RUINE DE JÉRUSALEM.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, IMPRIMEUR DU ROI,
18, rue Neuve-des-Mathurins.

HISTOIRE

DE LA

DOMINATION ROMAINE

EN JUDÉE,

ET DE LA

RUINE DE JÉRUSALEM.

PAR J. SALVADOR.

Augebat iras quod soli Judæi non cessissent.
Ce qui augmentait la colère de Rome, c'était que les Juifs seuls n'eussent pas cédé.
(TACITE, *Histoire*, liv. V, § 1.)

TOME PREMIER.

PARIS,
A. GUYOT ET SCRIBE, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
18, rue Neuve-des-Mathurins.

1847.

PRÉFACE.

Répandre les lumières de l'histoire sur les fondemens du christianisme actuel;

Tirer des enseignemens nouveaux de l'existence d'un des peuples les plus célèbres par son nom, les plus méconnus dans son génie;

Montrer les causes sensibles de la longue durée de ce peuple, et l'intérêt des résistances qu'il a opposées à de puissantes dominations;

Enfin comparer, dans un sens général, l'état passé des choses avec l'état présent, et conclure, des rapports et des différences qu'on y découvre, ce qu'il y a de plus raisonnable à attendre et de plus utile à préparer pour l'avenir.

Tel est l'esprit qui a présidé à mes travaux précédens, qu'on retrouvera dans ma publication d'aujourd'hui, et qui m'imposera encore, sans doute, un assez grand nombre de veilles.

Beaucoup de gens se trompent dans leur manière de distinguer, d'après les dates seulement, les sujets de réflexion et de recherches qui sont vieillis et les sujets nouveaux. Quelquefois, tous les signes d'une caducité anticipée se décèlent, sous divers aspects, dans les choses du jour, tandis que les vrais principes de jeunesse et de nouveauté sont renfermés dans les sources éternellement inépuisables du génie antique.

Il y a déjà plusieurs années, je m'étais cru autorisé à annoncer la conclusion assez prochaine d'un travail auquel je donne pour titre : *de l'État actuel des esprits en matière de religion*, en d'autres termes, *de la Question religieuse, de la Révolution religieuse au dix-neuvième siècle*. J'en fais le complément naturel et nécessaire de mon *Histoire des Institutions de Moïse*

et du peuple hébreu; de mon histoire intitulée *Jésus-Christ, sa doctrine et le premier siècle de l'Église.*

Mais, tandis que j'étais appliqué à mon œuvre, l'attention générale a été frappée par des événemens d'ordre politique et d'ordre religieux qui m'ont déterminé à suspendre ce que j'avais entrepris.

J'ai voulu laisser le temps aux faits nouveaux d'acquérir quelques développemens; j'ai voulu savoir s'ils n'étaient que des incidens passagers ou des symptômes précurseurs, et le commencement réel du grand débat d'esprit en matière de religion, que le dix-neuvième siècle, arrivé à la maturité de son âge, se verra dans l'obligation absolue de résoudre.

En attendant, je me suis exercé sur des tableaux de pure histoire, sur un sujet qui m'offre l'avantage de servir en beaucoup de points d'éclaircissement, de résumé et de suite à mes publications précédentes.

J'ai dépeint la première partie, la première

période toute nationale, toute guerrière de la lutte de Jérusalem avec Rome.

Après la ruine matérielle de la cité juive et après le changement de Rome païenne en Rome chrétienne, cette même lutte a changé aussi de nature, et a parcouru d'autres périodes dont je n'ai pas ici à m'occuper. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, à l'aide du judaïsme, comme affaire de principe, comme protestation religieuse, et afin de tenir en réserve, dans l'intérêt de toute la race humaine, l'occasion légitime et le germe d'une nouvelle transformation à venir.

Évidemment, pour traiter de l'application des idées que je poursuis déjà depuis vingt-cinq ans, et vers lesquelles les méditations des intelligences sont ramenées avec tant de force, on doit toujours s'estimer heureux de faire quelques pas de plus dans l'expérience des choses et dans l'étude de soi-même.

HISTOIRE

DE LA

DOMINATION ROMAINE EN JUDÉE

ET DE LA

RUINE DE JÉRUSALEM.

INTRODUCTION.

Caractère général, époques distinctes et sources de cette histoire.

Les Romains ont été le premier peuple du monde comme instrument d'attaque, de conquête, de domination.

Les Juifs, le premier peuple comme symbole de force et d'opiniâtreté morale dans la résistance.

L'objet essentiel de Rome était de soumettre tous les habitans de la terre connue à l'aide de son glaive, d'en faire un seul et même empire sous son autorité immédiate, dans son intérêt absolu.

L'objet de Jérusalem, l'esprit essentiel de sa politique de défense, ou, si l'on préfère, d'isolement, était d'en venir aussi à l'unité du monde, de faire

un seul et même empire, un seul arbre, un seul corps de toutes les branches divisées de la famille universelle d'Adam, mais par la seule énergie de son principe, au moyen de ses écritures, par la souveraineté de la pensée, de la parole, par le jugement, par la Loi.

Les deux siècles de résistance des Juifs à la conquête et à la domination des Romains, dont le siége de Jérusalem forme le couronnement, et la ruine politique de la nation juive la dernière conséquence, offrent donc une des périodes les plus curieuses et surtout les plus instructives de l'histoire. Pour la pratique aussi bien que pour la théorie, comment ne serait-il pas toujours utile de connaître à quelles conditions un peuple vit, se soutient et succombe sans mourir.

Au commencement, le théâtre de cette grande collision fut restreint à la Judée. Ensuite, les Juifs firent cause commune avec les Parthes.

Aux derniers jours, et long-temps après le siége de Titus, les guerres successives, où la nationalité juive succomba, embrassèrent l'Asie, l'Afrique, et menacèrent de propager le soulèvement contre les Romains jusques en Europe [1].

Nulle part on ne rencontrerait une suite plus

1 « Déjà la contagion du mal se répandait au loin, et le feu de la révolte allumé dans la Judée devenait un embrasement uni-

longue et plus variée d'efforts nationaux, une complication aussi profonde et souvent aussi terrible de sentimens, d'intérêts, de principes. C'est à cette période, en particulier, qu'il convient d'appliquer ce qui a été dit par une des plus brillantes renommées littéraires de nos jours : « Que le peuple juif est un abrégé symbolique de la race humaine, représentant dans ses aventures tout ce qui est arrivé et tout ce qui doit arriver dans l'univers[1]. »

Mais le sujet de cette histoire est loin de se renfermer dans les affaires privées des hommes de Jérusalem. Il fait partie d'un mouvement beaucoup plus général ; il entre comme épisode et sert de péripétie dans l'ensemble des efforts que tous les peuples tentèrent, de l'Orient à l'Occident, pour s'affranchir du joug de Rome.

Tacite a exprimé la raison principale du courroux qui fut inspiré contre la Judée à la ville maîtresse de l'empire, et sa parole, que j'ai adoptée pour épigraphe de mon livre, résume en même temps les agitations et la chute préalables des autres peuples : « Ce qui augmentait la colère de Rome, dit Tacite, c'était que les Juifs seuls n'eussent pas cédé. »

versel qui menaçait tout l'empire. » (Crévier, *Hist. des Emper. rom.*, t. IV, p. 399, éd. 1819).

1 M. de Châteaubriand, *Gén. du Christian.*, liv. V, chap. I.

C'est pourquoi, considérée par rapport aux Juifs eux-mêmes, la lutte de Jérusalem est une épopée historique complète; considérée par rapport au monde contemporain, ce débat ne représente plus qu'un magnifique fragment, qu'une fin magnifique de l'épopée générale.

Après le siége de Titus, et à part quelques populations très-éloignées, Rome a conquis définitivement le monde connu. Vespasien ouvre le temple de la paix, mais de cette paix des Romains qui était plus dure aux populations subjuguées que les horreurs de la guerre.

Plus tard, quand le temple du dieu des batailles vient à se rouvrir, les victoires de Rome, à peu d'exceptions près, ont un caractère nouveau. Cet empire subit à son tour les effets de l'invasion et cède à la nécessité de se défendre.

Sur ce premier aperçu, on prévoit quelles analogies historiques, quelles lumières doivent jaillir de la communauté de situation des Juifs avec tous les autres peuples de cette époque. Les mêmes causes, les mêmes moyens, les mêmes fautes, les mêmes fureurs, les mêmes personnages, les mêmes résultats, reparaissent avec des variétés, quelquefois très-grandes, quelquefois insaisissables, au levant et au couchant, au septentrion et au midi, et se servent réciproquement de commentaires.

Ainsi, dès qu'il s'agit des personnes, les pré-

teurs, procurateurs ou intendans romains des provinces, les hommes d'iniquité et d'extorsion qui, dans la Sicile, s'appelaient Verrès, Timarchide, Apronius; qui, dans l'Asie-Mineure, s'appelaient Appius; dans la Gaule, Fontéius; dans la Grande-Bretagne, Cattus, ces hommes avaient leurs équivalens nommés Ponce-Pilate, Félix et Gessius-Florus, en Judée.

Ainsi les héros populaires de la résistance aux Romains, que l'Espagne appelait Viriathe; la Gaule, Vercingétorix; la Germanie, Arminius; la Bretagne, Caractacus; l'Afrique, Tacfarinas, ces mêmes guerriers, et leurs nombreux compagnons, rencontraient leurs ressemblances et leurs frères d'armes, dans les chefs de la résistance juive, dont nous aurons à retracer les exploits, dans les Jésus, fils de Saphida; dans les Jean de Giscala; les Simon, fils de Gioras, et les Bar-Cocab ou Barcokébas, mot qui signifie *enfant de l'Étoile*.

Enfin, sans changer de nature, au fond, les promoteurs déclarés ou occultes des partis dévoués aux Romains, les transfuges entraînés par l'occasion, par la conviction ou par l'intérêt, dans le camp opposé à leur nationalité, changeaient aussi de nom dans ces diverses contrées.

Il faudrait bien se garder de croire, du reste, que l'idée première des rapprochemens à retirer de l'histoire des nations contemporaines armées et in-

surgées contre Rome soit ici le fruit exclusif de mes réflexions personnelles. Cette idée ressort des élémens de mon sujet. Transportons-nous un instant, et par anticipation, au milieu des violens débats qui éclateront dans la suite au sein de Jérusalem sur la question de paix ou de guerre avec les Romains. Sans contredit, peu de gens s'attendraient à voir les organes éminens des partis juifs emprunter des argumens à l'état politique et à l'état géographique des principaux peuples de nos climats occidentaux; peu de gens s'attendraient surtout à les voir vanter les fameuses frontières appelées de nos jours limites naturelles de la France, vanter aussi la situation privilégiée de l'Angleterre. Et pourtant, un des personnages juifs les plus dévoués par son rang au système d'obéissance à la domination romaine, prononça, devant l'assemblée publique, une harangue sur laquelle nous aurons à revenir, et où ces diverses allusions sont renfermées [1].

« Je n'ignore pas, dit le personnage juif à ses

1 Il suffira de se rappeler que les fêtes solennelles attiraient plusieurs fois l'année, au sein de la capitale juive, une foule considérable de nationaux qui avaient été dispersés au loin par les troubles intérieurs de leur patrie ou par d'autres causes. Ces visiteurs ne cessaient d'apporter à leurs frères de la métropole toute sorte de renseignemens sur les pays qu'ils habitaient ou qu'ils avaient traversés. Nous obtiendrons même la preuve que, longtemps avant les débats indiqués ici par anticipation, le peuple de Jérusalem avait dû une certaine connaissance des régions de

auditeurs, que parmi vous un grand nombre signale avec passion les outrages des gouverneurs romains, et exalte les bienfaits de la liberté... Mais lorsque tant de nations ont subi le joug de ces conquérans, prétendriez-vous déployer à vous seuls plus de force que tous, et refuseriez-vous d'obéir à ceux qui se font obéir de toute la terre [1].

« Certes, si quelque nation pouvait être excitée à se révolter, ce serait les Gaulois, eux que la nature a entourés de fortifications si puissantes ; au levant, les montagnes des Alpes ; au septentrion, le fleuve du Rhin ; au midi, les montagnes des Pyrénées ; au couchant, l'Océan. Mais quelque glorieux que soient les Gaulois d'avoir de tels remparts ; malgré leur grand nombre, car ils sont composés de trois cents quinze peuples ; quoiqu'ils aient chez eux, pour me servir de cette expression, les sources de la prospérité domestique et qu'ils remplissent presque l'univers entier des produits de leur sol, néanmoins les Gaulois supportent d'être

l'occident à la présence des corps spéciaux de satellites gaulois et de satellites germains, que les rois de Judée, établis sous les auspices des dominateurs étrangers, avaient fait servir à comprimer les réactions nationales.

1 *Quod multi et libertatis laudes amplificent et augeant..... Vos autem servire illis dedignamini quorum in potestatem redacta sunt omnia* (Flavii Josephi *Bellum judaïcum*, lib. II, cap. XVI, ed. græc. lat., Havercamp., p. 186-188).

tributaires des Romains et confondent leur félicité avec la félicité de cet empire [1].

« Quant à ceux d'entre vous qui mettent leur confiance dans la force des murailles de Jérusalem, qu'ils considèrent les remparts de la Bretagne! Quoique les Bretons soient entourés de tous côtés par l'Océan, qu'ils habitent un pays presque aussi grand que le monde, les Romains débarqués chez eux les ont soumis, et quatre légions tiennent cette île sous leur obéissance [2]. »

Mais si tous les peuples de cette époque, Juifs et Gaulois, Orientaux et Occidentaux, eurent pour destinée commune de tomber avec plus ou moins de gloire devant les Romains, il appartient à cette histoire d'insister sur le caractère éternel d'originalité qui, dans la lutte, distingua les Juifs de toutes les autres races de la terre.

Les fils d'Abraham étaient un peuple voué à une idée ou une école, en même temps qu'un peuple de fait ou une nation. Ils résistaient pour une cause qui relevait en général du seul domaine de l'esprit,

1 *Maxime Gallos deficere oporteret, adeo locorum natura munitos, ab oriente quidem Alpium summitatibus, a septentrione vero Rheno flumine, a meridie Pyrenæis montibus, et ab occidente Oceano.....* (Joseph., *Bell. judaic.*, lib. II, ed. Haverc., p. 188).

2 *Britannorum murum considerate, qui Hierosolymorum muris adeo confiditis; nam et illos Oceano circumdatos... Romani, mare navigato, in servitudinem redegerunt* (Ibid, p. 189).

et se fiaient à l'énergie de leur volonté encore plus qu'à la force du glaive.

Aussi, à l'heure où nous verrons les conquérans universels appliqués à briser leur état politique et à renverser les murs de Jérusalem, l'école juive, de son côté, cédant à une impulsion spontanée, offrira le singulier spectacle au monde de se dédoubler elle-même, afin de mieux faire face à son ennemi. La plus grande partie de cette école reste exclusivement fidèle, dans l'intérêt de l'avenir, au principe constitutif de l'hébraïsme et songe avant tout à se défendre; ce sont les Juifs proprement dits. Une autre partie, au contraire, se dégage de toutes les formes nécessaires à la défense, transige sur le principe, s'identifie aux croyances étrangères et s'organise de manière à devenir un instrument actuel d'attaque et d'invasion; ceux-là sont les nouveaux Juifs propagateurs du christianisme de Josué ou Jésus, fils de Marie [1].

En effet, sous la robe si modeste, en apparence, du maître de Nazareth et de ses apôtres galiléens, l'école juive nouvelle, déjà toute armée et toute équipée, sort précisément de Jérusalem pendant

1 J'ai déjà fait remarquer autre part que le nom de Jésus n'est que la forme grecque du nom biblique de Josué, qui veut dire *secoureur, sauveur*. Dans le cours de cette histoire, nous rencontrerons beaucoup de personnages du nom de Jésus à la tête des divers partis de Jérusalem et des corps de milices.

les jours les plus agités de la résistance nationale. Cette école va surmonter à son tour l'Empire romain en opérant avec efficacité le renversement de la religion, des traditions et des dieux les plus chers à cet empire.

Enfin, un autre intérêt attaché au fond de cette histoire, une dernière cause d'instruction dérive des rapports plus ou moins éloignés qu'elle dévoile avec un ordre bien connu de circonstances présentes. Lorsque l'orient de la Méditerranée, principalement l'Égypte, la Syrie, par conséquent la Palestine, viennent d'entrer si avant dans les combinaisons politiques de l'Europe ; lorsque ces vieux noms apportent à cette politique nouvelle tant de questions imprévues et tant de chances pour l'avenir, il est utile, il est peut-être indispensable de saisir quelques-uns des plus grands desseins qui ont déterminé jadis les agitations de ces contrées.

Du côté des conquérans, les deux siècles que nous avons à parcourir commencent à l'invasion de Pompée en Syrie, l'an 64 avant J.-C., et finissent sous l'empereur Adrien, plus de soixante ans après le siége de Jérusalem par Titus, l'an 137 de l'ère actuelle.

Du côté des Juifs, la même période commence aux démêlés des princes de Judée, Aristobule II et Hyrcan II; elle finit à l'insurrection de Barco-

kébas, et au supplice du docteur Akiba, l'instigateur le plus actif de ce dernier effort militaire de la nation juive.

Ces deux siècles se divisent, à leur tour, en cinq époques, ou phases distinctes:

Intervention romaine en Judée;

Guerre des dynasties;

Gouvernement des procurateurs;

Guerre d'indépendance des Juifs, campagnes de Vespasien et siége de Titus.

Derniers efforts de la nationalité et nouveaux préparatifs de résistance des défenseurs de Jérusalem comme école religieuse.

Quoique les textes des documens originaires qui servent de base à cette histoire et les noms de leurs auteurs soient associés étroitement à la marche de mon récit, les exigences particulières du sujet que j'ai à traiter et le caractère erroné de la plupart des notions répandues sur la chute nationale des Juifs, me forcent de définir le nombre de ces documens, leur autorité, leur nature. Malgré les ravages du temps et des hommes, il est heureux que les sources qui nous ont été conservées permettent de rétablir l'ensemble des faits et les principaux détails avec autant de certitude et de clarté que s'il s'agissait d'un événement moderne.

De ces documens, les uns viennent des écrivains

étrangers à la race juive; les autres émanent des Juifs.

Si les documens étrangers offrent assez peu d'étendue, et sont assez dispersés pour qu'au premier aspect on les juge de faible importance, en les réunissant les uns aux autres, ils arrivent à former un corps très-imposant. Leur concours a surtout l'avantage de servir d'appui et de contrôle aux chroniques de Flavius Josèphe qui, par les motifs sur lesquels j'arrêterai bientôt l'attention, ont besoin d'être consultées avec l'esprit de critique le plus sévère. D'ailleurs, presque tous sont des débris d'histoires perdues où il était longuement question des affaires des Romains avec les Juifs, et ces débris, si minces qu'ils soient, emportent un autre intérêt que si on les reconnaissait pour des paroles jetées au hasard et sans suite.

Le célèbre géographe Strabon, par exemple, qui fleurit plus de soixante ans avant la ruine de Jérusalem, et avant les écrits de Josèphe, avait composé des mémoires historiques concernant les actes de Pompée et de ses lieutenans en Syrie. Ces mémoires, auxquels Josèphe a fait de nombreux emprunts n'existent plus; mais, dans sa Géographie que nous possédons, Strabon, malgré diverses erreurs faciles à rectifier, nous transmet plusieurs bonnes indications sur la Palestine et sur les affaires juives.

Pline l'ancien avait publié également des livres

d'histoire contemporaine qui ont disparu. Pline était de l'intimité de Vespasien et de Titus. On a prétendu qu'il avait participé de sa personne à la guerre de Judée. Mais, sans attacher beaucoup de prix à cette assertion, et, abstraction faite toujours des erreurs de l'écrivain, les traits qui nous restent dans son Histoire naturelle sur la Judée et sur les Juifs, reçoivent une autorité particulière de sa position et de ses travaux historiques. Ainsi, une seule phrase de Pline au sujet de Jérusalem, dût-on y supposer quelque exagération, montre avec certitude la haute importance assignée dans l'opinion générale à cette cité, avant sa ruine. En parlant de celle des provinces de l'État juif, qu'on appelait spécialement la Judée, pour en faire la distinction des autres provinces juives, Pline s'exprime en ces termes : « La Judée est divisée en dix cantons ou toparchies, Jéricho, Emmaüs, Lydda, Joppé, l'Acrabatène, etc., et la toparchie d'Oriné, contrée montagneuse où était située Jérusalem, la ville de beaucoup la plus célèbre, non-seulement de la Judée, mais de tout l'Orient[1]. »

Dans l'état de nos ressources actuelles, Tacite est l'annaliste étranger le plus précieux, jusqu'au siége et à la victoire de Titus. Outre le résumé succinct

[1] *In qua fuere Hierosolymæ, longe clarissima urbium Orientis, non Judææ modo* (Plin., *Histor. natural.*, lib. v, cap. xiii).

qu'il a tracé de ce siége et des événemens qui avaient précédé, tous les livres de ses histoires sont remplis d'allusions aux affaires d'Orient et à la Judée. Cet écrivain dut sa première entrée dans les honneurs politiques aux destructeurs mêmes de Jérusalem, à Vespasien et à son fils[1].

L'amitié de Tacite et de Pline le jeune fut touchante et renommée, et rien ne s'oppose à admettre que Pline l'ancien, oncle de son ami, lui ait servi de patron auprès de ces deux princes.

Si Tacite n'assista pas comme témoin oculaire à la guerre la plus mémorable des Juifs contre la domination de Rome, néanmoins, nul ne se trouva mieux placé comme témoin auriculaire. Sans parler du grand nombre de chefs, ses contemporains et ses amis, qui avaient fait partie des légions conquérantes, nous tenons de sa propre bouche, que, au moment de quitter Alexandrie et de se porter sous les murs de Jérusalem, Titus avait été entouré d'une foule de courtisans qui « accoururent de Rome, et de toute l'Italie, pour s'emparer des premières affections de ce prince[2]. »

Enfin, Tacite avait vu à Rome beaucoup de pri–

1 *Dignitatem nostram a Vespasiano inchoatam, a Tito auctam, a Domitiano longius provectam* (Tacit., *Histor.*, lib. I, § 1).

2 *Quos urbe atque Italia, sua quemque spes acciverat occupandi principem adhuc vacuum* (Ibid.).

sonniers et de réfugiés de la nation vaincue, beaucoup de membres du parti juif dévoué aux Romains. Il y avait vu surtout la célèbre Bérénice ; et cette dernière circonstance acquerra une haute valeur, lorsqu'à l'arrivée de Vespasien dans son camp de Ptolémaïs, nous aurons à réunir en un seul tableau les documens relatifs aux douze années que dura l'amour Titus pour la reine juive.

Le résumé de Tacite comprend deux parties différentes. L'une, purement historique, pose tous les grands faits, tous les grands jalons entre lesquels viennent se ranger et se mouvoir la diversité infinie des détails qui ont été conservés par Josèphe ; l'autre partie comprend les hypothèses et les fables qu'on propageait à cette époque dans le sein du paganisme sur le culte hébraïque, et dont j'aurai à rapporter quelques exemples.

En concours avec Strabon, Pline, Tacite, jusqu'au règne de Domitien, les sources étrangères qui fournissent au sujet de cette histoire un tribut de renseignemens directs et de traits caractéristiques, sont les suivantes : l'abrégé de Justin qui a causé la perte de l'histoire générale de Trogue-Pompée, écrivain du siècle d'Auguste ; les récits de Cicéron, à l'occasion de la préture que cet illustre Romain exerça en Asie, et son oraison en faveur de Flaccus ; la vie de Pompée, la vie de Marc-Antoine, et plusieurs autres écrits de Plutarque, dont l'âge

était de vingt ans environ lors du siége de Titus; les douze Césars de Suétone, les histoires d'Appien, de Dion Cassius, et, de plus, les poètes satiriques eux-mêmes, Horace, Perse, Juvénal et Martial, qui tous ont fleuri dans les limites de la résistance juive.

Après le règne de Domitien et jusqu'à la ruine finale de la nationalité politique de Jérusalem, les indications réunies d'Appien, de Dion Cassius, de Spartien, de Justin le martyr, d'Eusèbe, de saint Jérôme, forment un faisceau de lumières. Enfin, comme monumens de pierre et d'airain, l'arc du triomphe judaïque de Vespasien et de Titus, dont Rome montre encore les ruines, et les médailles existantes de ces princes et de l'empereur Adrien servent de complément aux sources étrangères.

Du côté des Juifs, les œuvres de Josèphe s'élèvent de beaucoup au-dessus de tous les autres documens étrangers et nationaux. Nulle mine plus féconde ni plus originale ne nous a été transmise de l'antiquité. Mais, pour en retirer les meilleurs fruits, il importe de prendre une connaissance première et générale de la situation exceptionnelle de l'auteur; il importe surtout de discerner avec soin les influences qui furent exercées sur les écrits successifs de Josèphe par les diverses relations de la guerre faite à la Judée sous Néron et sous Vespasien, dont l'apparition précéda et suivit ses premières chroniques.

Qu'on se représente, d'abord, et comme par supposition, une nation quelconque en proie à une puissance étrangère très-forte, et aussi habile à diviser ses adversaires qu'à les combattre : au lieu de mourir à son poste, le gouverneur militaire de la province frontière principale du pays attaqué est accusé d'entretenir des intelligences avec les chefs ennemis, et finit par leur rendre son épée; cet homme, doué d'une grande instruction et d'un beau talent d'écrire, suit désormais la marche des événemens du sein de l'invasion, il tient un journal régulier de ces événemens; mais au point de vue de ses nouveaux protecteurs et du parti intérieur favorable au triomphe de la domination étrangère. Sans doute, sa voix ne peut s'empêcher de rendre d'éclatans témoignages à la bravoure manifeste de ses concitoyens; sans doute, il ne peut s'empêcher de déplorer les affreux malheurs de sa patrie; mais, hors de cette justice générale, et de ces sentimens naturels, nulles déclamations ni violences ne lui coûtent contre les chefs et les représentans des partis opposés à ses vœux, contre les rivaux qui ont dévoilé ses premières machinations, qui lui ont reproché d'être un lâche, un traître. Il dénature leurs intentions, leurs actes, et il accumule sans cesse sur leur mémoire les dénominations si connues de séditieux, de factieux, de révoltés, de brigands, qui sont restées le vo-

cabulaire commun aux guerres civiles de tous les âges.

Cet homme, ce gouverneur militaire, cet écrivain, est précisément Joseph, fils de Mathias, beaucoup plus connu sous le nom de Flavius *Josèphe*. L'histoire privée d'aucun personnage ne se lie d'une manière plus étroite, et ne se confond aussi complètement avec l'histoire des partis intérieurs et avec tout le mouvement de Jérusalem à l'époque de sa ruine [1].

Chose singulière! C'est surtout à ses jugemens les plus inexacts, à ses formes de langage les plus exagérées que Josèphe a dû les progrès de sa renommée et la conservation de ses écrits. En le plaçant sous son aile, le moyen âge religieux avait trouvé une utilité sensible à s'autoriser d'un historien juif du siècle de Jésus-Christ, dont chaque page parlait de l'esprit de faction, de rebellion, des iniquités et des méchancetés de Jérusalem, la cité vaincue et proscrite.

Prenons un exemple auquel on me pardonnera de recourir. En admettant que la révolution française eût succombé, il est aisé de prévoir à quels manus-

1 Dans la reproduction du langage des guerres civiles employé par Josèphe, la traduction française due à Arnaud d'Andilly, renchérit fréquemment sur les termes de l'historien juif. Pour la division en livres de chacun des principaux ouvrages de Josèphe, cette traduction s'accorde avec la grande édition grec-

crits, à quelles histoires de cette époque tous les soins et tous les honneurs publics eussent été réservés. Peut-être ne posséderions-nous déjà plus que les écrivains qui se seraient appliqués à dépeindre le mouvement général de notre siècle et de notre pays, comme l'inspiration exclusive du démon de l'impiété, de la corruption, de l'anarchie.

Les œuvres de Josèphe, toutes écrites en langue grecque, se succédèrent dans l'ordre suivant : ses chroniques de la guerre soutenue par la Judée contre Vespasien et Titus; ses antiquités juives, qui embrassent depuis la Genèse jusqu'au règne de Néron, et au commencement de cette guerre. Pour les détails relatifs à la période de temps que nous avons à parcourir, l'ouvrage des antiquités renferme les plus riches emprunts faits à des mémoires originaux, surtout aux commentaires d'Hérode Ier, écrits de la main de ce prince et de la main de son ami et confident, l'historien Nicolaüs de Damas[1]. Le livre de polémique contre le grammairien d'Alexandrie, Appion, est celui dans le-

que et latine d'Havercamp, à laquelle je renvoie : quoique la division des chapitres ne soit pas la même, il est aisé de s'y retrouver.

1 *Hæc ita scribimus, ut in Herodis regis commentariis habebantur... Meminit Nicolaüs, historiarum scriptor, qui simul cum eo, quæ illi grata essent, eique inservirent, scriptis mandavit* (Antiquit. judaic., ed. Havercamp., p. 756, 802).

quel Josèphe combat les suppositions erronées du paganisme sur les origines et sur l'objet du culte hébraïque. Enfin, ses derniers mémoires, sa propre biographie, furent écrits à environ vingt ans de distance de son premier ouvrage ou de ses chroniques de la guerre[1].

Ce livre de la guerre avait été préparé en langue nationale, qui se composait alors d'hébreu, de chaldéen, de syriaque[2]. Il fut rédigé en grec et mis au jour à Rome, sous les yeux de Vespasien, de Titus, et de toute la famille Flavienne, à laquelle l'ex-gouverneur des provinces juives, devenu chevalier romain, emprunta, selon l'usage, son surnom de Flavius. Ces princes en approuvèrent la rédaction, y attachèrent leur seing, en firent dé-

1 On comprend également parmi les œuvres de Josèphe un discours écrit à la louange des sept frères martyrs, qui ont été appelés par convention les Maccabées, et que nous aurons à distinguer plus tard des vrais Maccabées ou de la famille asmonéenne régnante à Jérusalem. Ce discours est intitulé : de l'*Empire de la raison.*

2 Vers le neuvième siècle de l'ère actuelle, un auteur juif s'étant emparé du nom de Josèphe, qu'il disait fils de Gorion, et qu'il faisait parler à son gré, rédigea en hébreu, pour l'usage de sa nation, un abrégé des œuvres de l'ancien historien. Tout entremêlé qu'il soit des suppositions de faits et des anachronismes les plus étranges, ce livre a passé pendant long-temps chez les Juifs pour le travail primitif de Flavius, écrit en langue hébraïque.

poser des exemplaires dans les bibliothèques publiques [1]. A ce titre, Josèphe doit être regardé comme l'historiographe spécial des chefs de l'armée conquérante et de tous les personnages attachés à leur cause.

Avant lui, et à l'exemple des commentaires de Jules César, Vespasien avait écrit sur la guerre même de Judée, des mémoires ou commentaires qui, en passant presque en entier dans le travail de l'annaliste juif, y ont ajouté un prix inestimable pour servir à l'histoire générale de l'art de la guerre chez les anciens peuples [2].

Indépendamment des mémoires de Vespasien, les récits nationaux et étrangers, aujourd'hui perdus, qui avaient précédé les chroniques de Josèphe, exercèrent cette influence sur leur auteur de l'obliger à parler de beaucoup de choses que son intérêt privé lui aurait fait probablement éluder si cela eût dépendu de son choix. Deux billets écrits par le personnage juif, dont j'ai rapporté déjà un fragment de harangue, par Hérode Agrippa II, roi de quelques districts de la Palestine septentrionale, attestent l'existence et la circulation de ces pre-

1 *Titus quidem ex iis solis rerum gestarum notitiam hominibus tradi voluit, ut manu sua subscriptos publicavit* (Joseph. Vita, ed. Havercamp., p. 33; saint Jérôme, *Écriv. ecclésiast.*).

2 *Atque hæc non a me tantum dicuntur, sed et in Vespasiani commentariis scripta reperiuntur...* (Joseph. Vit., p. 31, 33).

miers récits relatifs aux affaires de Jérusalem. « Le roi Agrippa à son cher Josèphe, salut: j'ai lu ton histoire avec un grand plaisir, elle m'a paru écrite beaucoup plus exactement que les autres. C'est pourquoi je te prie de m'en envoyer la suite. Adieu, cher ami. »—« Le roi Agrippa à son cher Josèphe, salut : ce que tu as écrit me prouve que tu n'as aucun besoin de mes renseignemens. Cependant, quand nous nous verrons, je te dirai plusieurs particularités que tu ignores [1]. »

Après la publication des chroniques, plusieurs auteurs d'autres récits s'occupèrent à récriminer contre Josèphe, soit à cause de sa manière de présenter les événemens et les hommes de la Judée contemporaine, soit pour ce qu'il avait dit de sa conduite politique. Tel fut l'exposé de la guerre écrit en grec par un Juif lettré de la ville galiléenne de Tibériade, du nom de Justus qui, pendant tout le cours du gouvernement de Josèphe dans sa province, lui avait fait une opposition des plus vives. Alors, et, pour se défendre, le fils de Mathias écrivit ses derniers mémoires ou sa biographie[1]. Et

1 *Et mihi visus es diligenter magis et accurate quam alii, qui de iisdem rebus scripserunt narrationem contexuisse...... Ipse faciam ut auditione aliquammulta accipias quæ forsan ignorasti* (Flav. Joseph. Vit., ed. Havercamp, p. 33 et 34).

2 *Justus igitur de iis quæ a nobis gesta fuerint et de bello scribere agressus... de me mentitus est* (Joseph. Vit., p. 32).

là, pressé par le dire de son adversaire, il donna une signification nouvelle à des faits très-importans, il produisit sur sa personne et sur son parti de nouveaux aveux; enfin il tomba, à l'égard de ses premières chroniques, dans une foule de contradictions qui sont d'autant plus dignes d'intérêt qu'on en retire les moyens de rétablir, en plusieurs choses, les documens perdus, et de pénétrer quelquefois aussi avant dans les détails intérieurs de la situation que si la mort des personnages de cette histoire était toute récente [1].

Pendant les guerres de Vespasien, de Titus, et

[1] Outre ces deux espèces de contradictions, les unes familières à tout écrivain qui, dans des ouvrages successifs, est forcé de se rectifier lui-même, les autres communes à tout homme politique qui se débat contre une position fausse et de justes accusations, il existe dans Josèphe des contradictions et des exagérations d'un autre ordre. Mais celles-ci, dont on lui a fait souvent un reproche absolu, lui méritent, au contraire, notre reconnaissance. L'ensemble de ses œuvres présente l'utilité, toute la richesse d'un grand recueil de documens. On compte dans Josèphe environ quatre-vingt-dix écrivains cités dont les ouvrages, pour la plupart, ont disparu. Plus l'auteur a reproduit les sources opposées où il puisait avec étendue et avec intégrité, plus il a été exposé à répéter les détails des mêmes choses, les jugemens applicables aux mêmes personnages sous des formes et dans un esprit fertiles en dissemblances. Les histoires de Tacite racontent aussi des faits qui sont présentés d'une manière différente par le livre ultérieur de ses annales, et Plutarque, dans certaines vies de ses hommes illustres, émet des jugemens que plusieurs autres de ses biographies contredisent et démentent.

de l'empereur Adrien, la dévastation et l'incendie de Jérusalem et de toutes les cités principales de la Judée, eurent pour effet d'anéantir un grand nombre d'actes historiques. Voici donc, avec Josèphe, les seuls documens provenant des Juifs qui fournissent des notions directes à la composition de cette histoire : le livre dans lequel le célèbre Philon d'Alexandrie raconte l'ambassade qu'il eut à remplir auprès de l'empereur Caïus, et son mémoire contre un des gouverneurs romains d'Égypte; les quatre évangiles mêmes et les actes des apôtres qui ont été rédigés exclusivement par des hommes de race juive, pendant les dernières phases de la lutte guerrière de Jérusalem avec Rome; le recueil ou code Pharisien de Jurisprudence, appelé *Mischna*, ou seconde loi, aux origines duquel nous assisterons. Ce sont les nombreux développemens et commentaires joints à ce code qui ont formé le fameux Talmud ou enseignement des Juifs, c'est-à-dire leur nouvelle loi de captivité et de dispersion, leur nouveau rempart de résistance religieuse. Enfin, j'ai utilisé les médailles juives de ces temps-là, dont les collections modernes possèdent encore beaucoup d'exemplaires, diverses légendes de la nation vaincue, et les chants élégiaques traditionnels, ou lamentations, que l'église juive, la synagogue, n'a pas cessé d'entonner tous les ans en commémoration des outrages subis par Jérusalem, et

en l'honneur du terme glorieux promis à ses souffrances.

Maintenant, je n'ai plus à émettre qu'un petit nombre d'observations sur la connaissance matérielle du théâtre des événemens. Les agitations dans lesquelles l'intérieur de la Syrie est retombé depuis quelques années et d'autres causes personnelles, m'ont suscité des obstacles à une excursion dans ces contrées. J'éviterai toutefois d'exagérer l'étendue de mon regret.

Il n'en est pas d'une période aussi éloignée que le sujet de cette histoire, comme d'un travail sur des événemens contemporains. Dans ce dernier cas, l'examen des lieux n'offre pas des difficultés absolues: l'historien peut compter, en général, sur ce qu'il voit. Pour les événemens reculés, au contraire, les altérations profondes apportées dans l'état du pays par le temps, par les ravages de la guerre, et par le règne de la barbarie, obligent à se tenir expressément en garde contre les premières apparences.

Depuis l'invasion des Romains en Judée, Jérusalem a été ruinée et rétablie un grand nombre de fois par les Romains eux-mêmes, par les Sarrasins, les croisés; la domination ottomane est venue ensuite. Sans doute, les points culminans de la ville et une partie de ses limites naturelles sont demeurés fixes; mais, hors de ces données, l'aspect ac-

tuel du sol ne représente que d'une manière très-incomplète l'état ancien. Il faudrait creuser la terre et y chercher les fondemens des édifices primitifs, des anciens remparts, pour obtenir une solution meilleure d'un certain nombre de détails qui, du reste, n'ajouteraient rien ou presque rien à l'intérêt et à la vérité du mouvement historique. Les perturbations arrivées à la capitale juive ont atteint avec plus de force encore toutes les cités secondaires et en ont détruit, pour la plupart, jusqu'aux vestiges. De là vient que dans son livre, intitulé *la Palestine éclairée par les anciens monumens*, un des érudits les plus judicieux et les plus exacts qui aient écrit au commencement du dix-huitième siècle, Adrien Reland, s'est exprimé en ces termes : « On ne peut conserver l'espoir d'obtenir jamais une description entièrement fidèle de la Palestine d'autrefois... que de villes ont disparu dont l'investigation la plus active sur le sol ne ressaisirait aucune trace. Les meilleurs quarts de cercle des astronomes n'y serviraient de rien. Il faut s'attacher aux anciens témoignages[1]. »

J'ai donc fait concourir à mon but les descriptions et itinéraires anciens, les relations comparées de

[1] *Ad veteres ergo confugiendum est ex quibus plus hauriri potest quam itinerariis et observationibus omnium recentiorum* (Hadr. Reland., *Palest. illustr.* 1714, *præfat.*).

beaucoup de visiteurs modernes; j'ai consulté les principales cartes de Judée, de Syrie, et les fragmens au lavis, explicatifs des victoires que l'armée française, de l'expédition d'Égypte, a obtenues dans la province de Galilée, et dont l'honorable lieutenant-général directeur du dépôt de la guerre[1] a bien voulu me donner communication. J'ai pu y ajouter les indications amicales de plus d'un témôin arrivé tout récemment des climats de Syrie et de Palestine[2].

Enfin, pour la meilleure intelligence des faits, j'accompagne mon travail de quatre petites cartes: l'une présente les rapports de situation de la Judée avec les contrées environnantes, qui ont le plus influé sur ses destinées politiques; une autre, la division générale de ce pays en provinces à l'époque romaine, et le partage conclu entre les fils d'Hérode Ier. Dans la troisième, les commandemens militaires de la Judée insurgée permettent de suivre les campagnes successives de Vespasien qui valurent l'empire à ce général, et dont celle de Galilée fut la plus importante. La dernière carte est con-

1 M. le Baron Pelet.

2 J'ai profité en particulier de quelques observations de M. le lieutenant-colonel d'état-major Callier, aide-de-camp de M. le Maréchal Duc de Dalmatie, et j'ai suivi la carte de Syrie, dressée sur les lieux, par ordre supérieur, dans laquelle cet officier s'est restreint à marquer les points qu'il lui a été permis de parcourir.

sacrée au plan approximatif de Jérusalem et du temple, considérés comme ville forte et comme citadelle.

Tel est le tableau résumé des documens applicables au sujet de cette histoire qu'il m'était prescrit de retracer.

Mais, seraient-ils encore plus nombreux et plus riches, des documens, tant qu'ils restent délaissés ou épars, ont quelque analogie avec les ossemens retenus au fond des tombeaux et dispersés dans la campagne dont Ézéchiel a parlé : un souffle leur est nécessaire pour s'émouvoir, pour se rapprocher les uns des autres et revivre.

L'honneur de ce souffle appartient évidemment à l'écrivain.

Si, par malheur, il n'a cédé qu'à une illusion ou à l'appât d'un vain bruit, son œuvre chancelle et s'écroule presque aussitôt après avoir été produite. Si, au contraire, son esprit obéit à une bonne inspiration, les faits et les personnages du passé se relèvent à sa voix, marchent dans l'ordre et avec la force d'une armée.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

INTERVENTION ROMAINE EN JUDÉE.

(Années 64 et 63 avant J.-C.).

CHAPITRE PREMIER.

Établissement des Romains en Orient; Mithridate; Pompée.

Des cinq époques ou phases distinctes dont se compose cette histoire, la première dure à peine une année, de l'an 64 à l'an 63 avant Jésus-Christ. Dans ce court intervalle, je n'ai pas dû seulement mettre en scène les Romains et les Juifs, il m'a fallu aussi demander aux temps antérieurs les preuves de l'influence constante que la situation géographique de la Judée avait exercée sur les destinées de ses habitans; l'origine et la transformation des partis sous la dynastie nationale des Asmonéens ou Maccabées régnante à Jérusalem; enfin, l'origine beaucoup plus éloignée et les prin-

cipales vicissitudes politiques et guerrières de la capitale juive et de son temple.

Les Romains avaient commencé à se mêler aux affaires de l'Orient immédiatement après la ruine d'Annibal. On sait à quelle occasion.

La Macédoine, la Syrie, l'Égypte étaient alors les trois grandes puissances maîtresses de la Méditerranée orientale. Chacune de ces puissances agissait toujours avec la pensée de s'étendre aux dépens de ses voisins, avec la pensée de refaire ce qui avait existé précédemment, de replacer sous un seul sceptre tous les États baignés par la mer intérieure.

La Macédoine, composée des mêmes contrées qui constituent aujourd'hui la Turquie d'Europe, avait pour roi un homme éminent, Philippe II, fils de Démétrius II, arrière-petit-fils d'Antigone, celui des lieutenans d'Alexandre à qui l'Asie-Mineure était tombée en partage. Fidèle aux exemples de ses prédécesseurs, Philippe avait apporté tous ses soins à réunir la Grèce à son royaume. En même temps, il s'était assuré de nombreuses positions dans l'Asie-Mineure, en affermissant sa suprématie sur les villes grecques de ces contrées.

La Syrie obéissait au roi Antiochus III, dit le Grand, cinquième successeur de Séleucus, autre lieutenant d'Alexandre. Si ce prince eût été doué d'une ame assez résolue pour adopter le plan de guerre qu'Annibal, réfugié à sa cour, tâchait de lui

inspirer, peut-être les Romains auraient-ils rencontré un écueil insurmontable dans sa puissance.

Sous les premiers fondateurs de la famille des Séleucides, l'empire de Syrie avait embrassé depuis la Méditerranée jusqu'au-delà de l'Indus. Mais, après eux, cette immense Syrie était allée chaque jour en se rétrécissant. Des réactions successives lui avaient enlevé les États situés sur la rive gauche de l'Euphrate. C'est même dans une de ces réactions qu'on avait vu naître récemment un empire dont les relations intimes avec la Judée imprimèrent le plus d'activité aux luttes de Jérusalem et de Rome. Vers l'an 240 avant l'ère de Jésus-Christ, Arsace avait conquis l'indépendance des Parthes; il était devenu le père de la célèbre famille des Arsacides qui régna plus de quatre cent soixante ans, jusqu'à l'an 226 de l'ère vulgaire.

Malgré ces pertes réitérées, la Syrie, aux jours d'Antiochus III, était encore un État de premier ordre. Avant l'arrivée d'Annibal à sa cour, ce prince avait conçu deux projets dont l'exécution provoqua l'entrée des Romains en Asie. Antiochus voulut occuper le canal célèbre qui conduit de la Méditerranée à la mer Noire; il voulut commander à l'Hellespont, aujourd'hui le détroit des Dardanelles.

L'autre dessein d'Antiochus consistait à s'emparer sans retour des possessions que l'Égypte retenait sur les côtes de Syrie. Dans cet esprit, il

avait tourné ses armes contre Philopator, cinquième roi d'Égypte de la dynastie grecque des Ptolémées, qui était issue également d'un des lieutenans d'Alexandre.

Le règne misérable de Philopator rendait ses domaines accessibles à toutes les atteintes. Ce prince s'abandonnait à la débauche. A peine daignait-il accorder quelque attention à ce qui se passait dans les pays voisins. Telle était pourtant, d'après Polybe, la maxime de ses prédécesseurs, de veiller sur les actes des autres États avec bien plus de zèle encore que sur les affaires intérieures de l'Égypte [1].

Pendant que ces intérêts se débattaient entre les puissances de l'Orient, Rome, déjà toute pleine de ses vues sur la Macédoine, avait fait des offres répétées d'amitié à l'Égypte.

Philopator mourut vers l'an 204 avant l'ère vulgaire, laissant un fils mineur; et, bientôt après, les adversaires des Ptolémées leur enlevèrent le territoire qu'ils possédaient sur la côte syrienne. Alors la politique romaine avait réussi à obtenir en Égypte la tutelle du jeune roi, et à se faire reconnaître pour protectrice de son royaume.

1 *Quum priores reges non minori curæ, imo majori quam Ægyptum ipsam, suumque in ea imperium res externas habuerint* (Polyb., lib. v, ed. græc. lat. Schweighæuser, t. II, p. 282; — trad. franç. de Thuillier, édit. Buchon, liv. v, ch. VIII).

Ce fut ce premier succès qui établit les Romains en Orient. Ils en tirèrent les moyens de prévenir la coalition redoutable qu'Annibal s'attachait à former contre eux, et les moyens de subjuguer successivement le pourtour de la Méditerranée jusqu'à la mer Noire et à l'Euphrate, la Macédoine, l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Égypte.

Sans contredit, toute la conduite de Rome à cette époque, pendant la première moitié du second siècle avant Jésus-Christ, peut être regardée comme le chef-d'œuvre de la science politique et de l'art diplomatique joints à l'énergie de l'exécution militaire.

On est tour à tour étonné et effrayé de l'habileté et de la souplesse déployées par les Romains pour acquérir des alliés et pour diviser leurs ennemis, de leur promptitude à attaquer chaque peuple dans le moment le plus opportun, et à se servir de ceux qu'ils avaient vaincus pour ruiner les nations elles-mêmes, amies ou alliées, dont le secours leur avait été jusqu'alors le plus nécessaire.

La séparation violente de la Grèce d'avec la Macédoine fut le premier coup porté à ce royaume, et menaça déjà, quoique de très-loin, l'indépendance de Jérusalem et son existence.

Désormais les affaires de l'Orient exciteront au plus haut degré l'ambition et la curiosité de Rome.

« Avant cette époque, les choses qui se passaient dans le monde n'avaient entre elles aucun lien, dit l'historien contemporain Polybe. Pour faire des entreprises et pour les exécuter, chaque État cédait à des exigences qui lui étaient particulières. Chaque action était propre au lieu où elle s'accomplissait. Mais depuis ces jours-là, au contraire, tous les faits se sont réunis comme en un corps. Les affaires de l'Italie et de l'Afrique n'ont formé qu'un seul tout avec celles de l'Asie et de la Grèce [1]. »

Afin de mieux soulever les Grecs contre la Macédoine, Rome avait proclamé le retour de la Grèce à l'indépendance. Un des généraux romains les plus habiles, Quintus Flaminius, s'était appliqué à prodiguer aux Grecs toutes les représentations extérieures de la liberté antique. Rien ne fut oublié pour plaire à ces populations, chez lesquelles l'esprit de théâtre, l'amour de ses effets et de ses formes avaient dominé, en tout temps et en toute chose, dans les plus grandes affaires et dans les plus petites, depuis Socrate jusqu'au plus vulgaire citoyen.

Mais dès que les Romains eurent réalisé leur

1 *Jam quæ ante ista tempora per orbem terrarum gesta sunt, ea quasi sparsa divulsaque erant, quam ut locorum intervallis... Post ista vero tempora ut in unum quasi corpus coiret historia evenit utque res Italicæ et Lybicæ Asiaticis et Græcis miscerentur, et omnes ad unum finem referrentur* (Polyb., lib. I, § 3, ed. græc. lat.; Schweighœuser, trad. franç., prologue).

projet et que le voile fut tiré sur la grande déception, qui avait été jouée si adroitement par leur général, la Grèce retomba plus que jamais sous le joug; et le caractère triste et presque misérable de sa dernière dissolution offre un contraste frappant avec la chûte dernière, si énergique et si complète de Jérusalem et de la nation juive.

Cependant malgré tant de prodiges de la part des Romains, au commencement du siècle suivant, du premier siècle avant Jésus-Christ, leur puissance en Asie sembla remise en question, et l'on vit arriver dans ces contrées le général renommé qui présida de sa personne à l'ouverture prochaine de la lutte entre Jérusalem et Rome.

Le roi d'un petit État situé sur la côte méridionale de la mer Noire, vers les régions du Caucase, fut sur le point de chasser les conquérans. Il est vrai que ce roi portait en lui un des plus grands cœurs qui aient existé. Son courage avait pour trait distinctif de se raffermir et de croître au milieu des revers. On sent que je parle de Mithridate.

Les Mithridates, princes détachés de l'ancien empire des Perses, commandaient au royaume de Pont. Ils possédaïent les régions qui correspondent à la partie actuelle de la Turquie d'Asie, où se trouvent Erzeroum et Trébisonde. Celui qu'on a décoré, avec tant de justice, du titre de Grand, s'appelait Mithridate VI, Eupator. Son règne com-

mença en la vingtième année de son âge, l'an 121 avant Jésus-Christ, et dura cinquante-sept ans. Pendant quarante ans, Mithridate fit la guerre aux Romains. Les historiens ont représenté ce prince d'une haute stature, d'un tempérament d'athlète et d'une activité extraordinaire. Ils disent que, jusqu'à la fin de sa vie, Mithridate parcourait souvent à cheval mille stades en un jour, plus de quarante lieues, et conduisait à lui seul un char attelé de seize chevaux. Mithridate était versé dans les lettres et dans les rites sacrés des Grecs; il se montrait des plus sensibles aux charmes de la musique. Sans doute la difficulté de sa position et la crainte continuelle de se voir trahi eurent autant de part que les mœurs de son temps à la cruauté, dont il donna des preuves si nombreuses, même envers sa propre famille. Dans ses habitudes privées, sa passion pour les femmes était la seule qui ne reçût aucun frein [1]. Quand la forteresse de Cénon eut été prise par les troupes romaines, on raconte que les vainqueurs y recueillirent, entre autres choses, tout une correspondance d'amour de ce prince avec la belle Monime [2].

1 *Græcorumque litteris dabat operam... delectabatur etiam musica. Sobrius ut plurimum ac laborum patiens, circa mulieres tantum voluptates intemperantior* (Appian., *Bell. Mithridatic.*, § CXII, ed. græc. latin., Schweighæuser, t. I, p. 815).

2 *Ad hæc Monimes ad eum, et ad hanc illius lascivæ epis-*

La pensée de Mithridate fut remplie, sans cesse, de la gloire et des projets d'Annibal. Il ne pouvait pardonner au roi de Syrie, Antiochus III, d'avoir méconnu les conseils de ce grand homme. Le roi de Pont envoya successivement des émissaires en Espagne, pour assurer son alliance avec Sertorius; des émissaires en Italie pour s'allier à Spartacus, à ce fameux gladiateur d'origine Thrace, qui marcha un moment à la tête d'une armée de soixante-dix mille hommes.

Bien plus, peu de temps avant sa mort, et quoique âgé de près de quatre-vingts ans, Mithridate songeait à susciter de nouveaux ennemis aux Romains chez les Celtes, dans les régions habitées aujourd'hui par la nation française [1].

Mais tous ses desseins furent déjoués, Rome réussit, dans trois guerres, à écraser son terrible ennemi. Ces guerres, dont Pompée recueillit, en définitive, tout l'honneur, furent accomplies de l'année 88 avant Jésus-Christ, à l'année 64. L'une, sous le commandement de Sylla, donna lieu au siége du Pyrée et à la destruction d'Athènes, aux batailles de Chalcis en Eubée, d'Orchomène en Béotie; la seconde guerre, signalée par la défaite

tolæ (Plutarch. *vita Pompeii*, § 37, ed. græc. latin. Reskii, t. III, p. 783; traduct. française d'Amyot, *Vie de Pompée*, § LV).

1 Plutarque, *Vie de Sertorius*; Appien, *Guerre mithridatiq.*, édit. cit., § LXVIII et CIX, t. I, p. 741 et 807).

du général romain Muréna, finit par une trève entre Sylla et le roi de Pont. La dernière guerre fut commencée en l'année 75 par Sylla, poursuivie par Lucullus et terminée en 64, sous la direction de Pompée.

L'an 64 est précisément l'année qui ouvre cette histoire. Cicéron renversait les projets de Catilina; César se préparait à porter ses armes dans les Gaules; Pompée, vainqueur de Mithridate, et désormais arbitre de l'Orient, dirigeait ses légions sur la Syrie, ensuite sur la Palestine, et allait mettre en présence, pour long-temps, Rome et Jérusalem.

CHAPITRE II.

Situation géographique de la Syrie, de la Palestine, de l'Euphrate, et influence de cette situation sur les destinées politiques de la nation juive.

Le nom du pays vers lequel les légions romaines étaient dirigées, le nom de *Syrie* emporte encore aujourd'hui une double acception, générale et particulière, géographique et politique.

En général, la Syrie géographique, étendue de la Méditerranée à l'Euphrate, du mont Taurus à l'Arabie, comprend dans son sein la Judée ou Palestine.

En particulier, et dans leur acception historique et politique, les deux pays, les deux anciens États des Syriens et des Juifs sont entièrement séparés.

L'origine du nom de Syrie est très-probablement dans le mot hébreu ou phénicien *Tsour,* qui veut dire rocher, lieu fort, et coïncide avec le grand nombre de rochers dont la côte syrienne est semée.

Les premiers Hébreux appelaient la Syrie *Aram*, mot qui veut dire grand, élevé ; de là dérive l'expression encore usitée de langue araméenne, dialecte araméen, qu'on applique à la langue et aux dialectes syriaques [1].

La terre de Syrie, y compris la Palestine, forme le point éternel de réunion de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe. L'honneur lui appartient d'avoir été le berceau le plus fécond des entreprises et de la navigation commerciales.

Personne n'a oublié que les villes phénico-syriennes de Sidon et de Tyr, d'où sont sorties les colonies fondatrices de la célèbre Carthage, brillèrent pendant des siècles comme maîtresses de la mer.

A part la grossièreté de l'image, la Méditerranée peut être comparée à un sac très-long et très-irrégulier, dont l'ouverture fortement serrée est représentée par les anciennes colonnes d'Hercule ou le détroit de Gibraltar et qui a pour fond la côte de Syrie.

Cette côte syrienne, d'une étendue d'environ cent

1 Comme cette désignation d'Aram fut étendue par les Hébreux aux pays situés de l'autre côté de l'Euphrate, on distingua les diverses parties de l'Aram en ajoutant des noms secondaires au nom primitif. Ainsi, le vaste espace compris entre l'Euphrate et le Tigre fut appelé l'Aram *des deux fleuves*. C'est le pays auquel on a donné depuis lors le nom grec de *Mésopotamie*, qui traduit exactement le mot hébreu et signifie aussi entre les fleuves.

quatre-vingts lieues[1], du nord au midi, de l'Asie-Mineure à l'Égypte, renfermait jadis, dans sa partie septentrionale, la Syrie proprement dite, qui, du côté de l'Asie-Mineure, a pour limites et pour remparts la chaîne du mont Taurus; au milieu, la Phénicie et le Liban, en hébreu *Lébanon,* ou Mont-Blanc; enfin, la partie méridionale attenant à l'Égypte comprenait le pays de Canaan, la Palestine, *Pelescheth,* ainsi nommée du séjour de la vieille race des Philistins, mot qui signifie *étrangers, émigrés.*

Du temps des Romains, on qualifia de Syrie première, ou Syrie-Supérieure, la Syrie septentrionale jointe à la Phénicie, les contrées au sein desquelles les légions, glorieuses de leurs victoires récentes sur Mithridate, annonçaient déjà la venue de leur général. Pompée, en effet, n'avait pas encore quitté l'Arménie, occupé qu'il était à prévenir tout effort nouveau et désespéré de ce même Mithridate, dont la mort ne combla de joie l'armée romaine que plusieurs mois après. La Basse-Syrie, où deux lieutenans de Pompée avaient reçu ordre de marcher pendant le cours de la guerre mithridatique, comprenait les vallées étendues entre les principales branches du Liban et le pays

1 Toutes les fois, dans le cours de cette histoire, que j'emploie la mesure des lieues, il est question de lieues composées de 4 kilomètres.

dont la ville de Damas était comme le chef-lieu. La troisième Syrie s'appelait Syrie de Palestine.

D'après les prescriptions originaires du législateur juif, le territoire légal de la Judée devait embrasser soixante lieues de côtes syriennes, depuis le torrent d'Égypte jusqu'à la populeuse Sidon et au mont Liban. A la vérité, les Hébreux, en ce point comme dans beaucoup d'autres, furent loin de réaliser la volonté de leur fondateur. Ils ne s'attachèrent pas à occuper avec promptitude et fermeté toute la ligne du littoral et tous les districts du pays qui leur avait été assigné. Aussi, ne tardèrent-ils pas à payer chèrement la négligence apportée à conquérir et à conserver, les armes à la main, les limites naturelles de leur territoire [1].

Mais, pour les lieux comme pour les personnes, les priviléges de nature et de position entraînent toujours des inconvéniens. Si l'étendue et l'importance des côtes syriennes et palestiniennes de la Méditerranée ont réservé à ces régions d'être un des pivots nécessaires des grandes affaires du

1 Les guerres actuelles d'Afrique, et surtout l'histoire des *razzias*, ont facilité singulièrement l'opinion à se faire de certaines rigueurs de Moïse, qui marchait en qualité de chef militaire non moins qu'en qualité de législateur, et pour lequel la conquête restreinte du pays de Canaan était la loi de salut, la question d'être ou de ne pas être (Voir notre *Histoire des Institutions de Moïse*, chapitre intitulé *Conquête*).

monde, ces mêmes avantages en ont fait un objet de convoitise, un théâtre perpétuel d'invasion, de dévastation. Toutes les puissances conquérantes, les plus célèbres et les plus redoutables des temps anciens et des temps modernes s'y sont donné des rendez-vous de batailles.

C'est pourquoi, dans les siècles primitifs, tant de vives apostrophes furent prononcées contre les villes de Sidon et Tyr, par les hommes de la pensée et de la parole juive, qu'on a appelés inexactement *prophètes*, d'un terme emprunté à la langue et aux usages du paganisme des Grecs. Ces hommes de la parole n'avaient pas cessé d'annoncer aux possesseurs du littoral syrien que leurs richesses orgueilleuses attireraient les masses barbares de l'Orient et de l'Aquilon. Ils avaient affirmé que l'imprévoyance des événemens et le relâchement de l'ame, entretenus chez les habitans de ces mêmes villes par leurs intérêts tout mercantiles et par leur amour des faux dieux, les livreraient tôt ou tard au bras étranger et en feraient un exemple des châtimens rigoureux auxquels les fautes de conduite exposent toujours l'existence des peuples.

Mais les rapports de la Palestine avec la Méditerranée n'étaient pas la seule cause géographique qui pesât sur la nation juive, et qui obligeât cette nation à déployer proportionellement mille fois plus d'efforts pour conserver son indépendance et défendre

sa neutralité que si elle eût occupé un autre point sur la terre. Une deuxième circonstance, de même genre, faisait de la Judée un véritable grand chemin, nécessairement sillonné par toutes les masses armées venant de l'Orient et de l'Occident, du nord et du midi. Cette autre cause, qui se laisse saisir d'un coup d'œil, est la direction singulière du cours de l'Euphrate comparée à la direction du littoral syrien. De ses effets historiques, le plus mémorable fut sans contredit de précipiter la première ruine de Jérusalem, dont le tableau succinct forme le pendant naturel du siége de cette cité sous Titus, et nous préparera plus tard à l'image de sa seconde ruine.

L'Euphrate prend sa source dans l'Arménie, traverse le mont Taurus, descend du nord au midi, et après un parcours de cinq cents lieues, va se jeter dans le golfe Persique, au sein de l'Océan.

L'Euphrate, le Tigre, l'Indus et le Gange, sont les quatre fleuves les plus renommés qui, de l'un des versans de la grande chaîne dont le Taurus n'est qu'un fragment, se répandent avec majesté dans les riches et immenses vallées de l'Asie méridionale.

Mais, voici ce qui distingue l'Euphrate. Dès que le fleuve s'est dégagé des gorges du Taurus, là où cette chaîne forme le mur septentrional de la Syrie, ses eaux font un grand circuit et se rapprochent beaucoup de la mer syrienne. Bientôt l'Euphrate reprend brusquement une direction op-

posée; il tourne à l'Orient, s'écarte avec une extrême rapidité de la Méditerranée et laisse des déserts immenses entre son lit et les pays habitables qui constituent la Syrie et la Palestine.

Qu'on juge de l'étendue de cet écartement! Prise à l'extrémité septentrionale de la côte de Syrie à la hauteur de la ville actuelle d'Alep, la distance, en ligne droite, du fleuve à la mer, n'est que de trente à quarante lieues. Prise à l'extrémité méridionale de cette côte, à l'endroit où le rivage juif se relie aux rivages de l'Égypte, la distance directe de la Méditerranée à l'Euphrate est de deux cent cinquante lieues. Dans ce vaste espace, quarante lieues forment la plus grande largeur de la Palestine; tout le reste, depuis la Palestine et l'Arabie adjacente, n'est que désert [1].

Il est facile de prévoir, d'après cette disposition, l'intérêt qu'avaient les puissances prépondérantes, établies aux bords de la Méditerranée ou à l'orient du fleuve, à s'assurer les passages supérieurs de l'Euphrate, les passages qui sont les plus rapprochés des terres cultivées et de la mer.

Cet intérêt est celui que nous verrons présider au choix politique et militaire de l'emplacement de Jérusalem, que nous verrons présider aussi, sous les auspices des fondateurs eux-mêmes de la capi-

1 Voir la Carte placée à la fin de ce volume.

tale juive, à l'édification de la fameuse ville de Tadmor ou Palmyre.

Au moyen des passages supérieurs de l'Euphrate, et à la seule condition de faire un plus long détour, les caravanes et les armées pouvaient se transporter de l'intérieur de l'Asie en Syrie, dans l'Arabie-Heureuse, en Afrique, et réciproquement, sans avoir à traverser un océan de sable.

Il est facile de prévoir, d'après la même disposition, la loi presque fatale qui imposait à la Palestine et à toute la Syrie d'être foulées par toutes les masses les plus formidables des anciennes époques.

Dès que l'Égypte, par exemple, devenait conquérante, ses armées avaient à remonter vers le nord pour atteindre l'Asie-Mineure et les pays situés de l'autre côté de l'Euphrate. Dans cette marche, elles traversaient le territoire de la Palestine, de la Phénicie, de la Syrie.

Si l'Égypte, au contraire, était attaquée, les orientaux, de l'autre côté du fleuve, suivaient le même chemin, mais en sens inverse. Ils allaient chercher les passages supérieurs afin d'éviter le grand désert; ils redescendaient du nord au midi, et avaient à franchir successivement la Syrie proprement dite, la Phénicie, la Palestine, avant de frapper aux portes de l'Égypte.

Ainsi sont expliquées, jusqu'à un certain point, l'indifférence apparente des Juifs à obéir aux recom-

mandations de leurs fondateurs, la faiblesse que leurs tribus apportèrent à conquérir et à conserver les cinquante ou soixante lieues de côtes méditerranéennes qui devaient entrer dans lés limites naturelles et légales de leur territoire. Ces tribus consentirent avec trop de précipitation à se replier dans les montagnes, afin de laisser sur le littoral un écoulement, une sorte de lit, au flot dévastateur des populations armées qui montaient et descendaient sans cesse d'une extrémité à l'autre de la Syrie.

Avant même les conquêtes de Cyrus et de ses successeurs, dont la conséquence fut d'exciter l'Europe, représentée par Alexandre, à se jeter à son tour sur l'Asie, déjà les puissances établies à l'orient du fleuve avaient traversé sept fois l'Euphrate, inondé l'Asie occidentale, menacé l'Afrique et l'Europe.

Au commencement, les envahisseurs orientaux s'étaient contentés d'un tribut; ensuite ils arrivèrent comme un torrent qui ne se retire qu'après avoir emporté la meilleure substance de la terre. Plus tard, la conquête s'établit sur les côtes de la Méditerranée et adopta un plan régulier dans lequel Jérusalem rencontra la cause de sa première destruction.

Tel est, en effet, le caractère qui distingue les deux grands siéges accompagnés de ruine, qu'il

était dans la destinée de la capitale juive de subir. Quoique à cinq cents ans de distance, ces deux catastrophes sont liées étroitement et se prêtent de vives lumières.

La cité constituée dès l'origine et par systême pour être la médiatrice, l'autel d'alliance et le rendez-vous universel des populations de l'Orient et de l'Occident, servit alternativement de défenseur et de victime aux unes et aux autres.

Dans la première lutte qui amena la fameuse captivité de Babylone et la dispersion des Juifs au sein de l'Asie, Jérusalem fut le champion de l'Occident et succomba devant la plus grande force orientale d'invasion qu'on eût encore connue.

Dans le siége des Romains et de Titus, cette même cité soutint la cause opposée. Selon la propre expression de Tacite, Jérusalem travailla de toute son ame à faire prévaloir l'Orient[1]. Elle fit face avec son épée à la plus grande puissance d'invasion qui pût accourir des régions occidentales.

[1] *Judæis... persuasio inerat eo ipso tempore fore ut valesceret Oriens* (Tacit. *Histor.*, lib. v, § XIII).

CHAPITRE III.

L'armée romaine à Damas. — Ambassadeurs des Princes juifs. — Origine de la famille asmonéenne ou des Maccabées régnante à Jérusalem.

Pendant qu'il poursuivait ses opérations dans l'Asie-Mineure, Pompée avait envoyé Métellus et Lollius en Syrie. Ces deux lieutenans s'étaient rendus maîtres de la ville de Damas, située à soixante lieues environ au nord-est de Jérusalem.

Damas et son territoire avaient formé jadis le premier État politique connu sous le nom de royaume de Syrie. Cette ville est une des plus antiques du monde; elle florissait du temps d'Abraham. On se souvient que l'intendant de la maison de ce patriarche était un homme de Damas, le fidèle Éliézer [1], qui reçut la mission d'aller chercher une

1 *Et filius procuratoris domus meæ, iste Damascus Eliezer* (Genèse, xv, 2).

épouse au fils de son maître, dans les régions comprises entre l'Euphrate et le Tigre.

Suivant l'historien du siècle des Hérodes, Nicolaüs, originaire de Damas, le patriarche juif, venu de la Chaldée à la tête d'une armée puissante, aurait gouverné la cité syrienne avec le titre de roi[1].

Depuis ces premiers temps, le nom de la ville et du royaume de Damas a toujours été mêlé aux événemens de l'histoire juive.

Après Métellus et Lollius, Pompée envoya dans la Syrie inférieure l'avant-garde de ses troupes commandée par Scaurus, qui lui avait servi de questeur dans la guerre de Mithridate.

Il entrait dans ses plans que tous les États, sans distinction, depuis le mont Taurus jusqu'à l'Égypte et au fond de l'Arabie, lui donnassent soudain des signes formels de soumission. Indépendamment de l'intérêt politique, le général romain était mû par un esprit de vanité personnelle qui éclata surtout dans l'appareil ultérieur et fastueux de son triomphe. Il voulait éclipser et même détruire la renommée de tous les chefs qui l'avaient précédé en Asie. Au dire de Plutarque, « Pompée éprouva

1 *In Damasco regnavit Abramus, qui advena cum exercitu illuc venerat ex regione, quæ suprà Babylonem sita, Chaldæorum dicitur* (Nicol. Damascen., lib. IV, *Histor.*, in Joseph., *Antiquit. judaic.*, lib. I, cap. VIII, edit. græc. et lat. Havercamp., p. 29).

le violent désir de s'emparer de la Syrie, de pénétrer jusqu'à la mer Rouge et de faire le tour de cette mer, afin d'arriver en vainqueur aux bords de l'Océan qui environne la terre [1]. »

Scaurus ayant planté ses étendards à Damas y apprit que le roi de Judée, Aristobule II, et son frère, Hyrcan II, princes de la race nationale et déjà ancienne des Asmonéens ou Maccabées, étaient au plus fort de leurs débats. L'un des partis tenait l'autre assiégé dans Jérusalem. Un homme s'était jeté comme un génie de discorde entre les deux frères; et il appartenait à cet homme de s'élever sur leurs ruines, d'être un jour le père d'une dynastie nouvelle, la dynastie des Hérodes, expression de la conquête et de la volonté des Romains.

Le lieutenant de Pompée jugea les circonstances favorables, et fit marcher ses légions sur la capitale juive. Quelque supérieures que fussent les forces et l'intelligence de Rome, les succès de cette puissance étaient dus principalement à l'imprévoyance et aux fautes les plus graves des peuples. Pour établir leur domination illimitée, les Romains savaient se faire payer avec excès l'utilité réelle que les populations acharnées les unes contre les autres dans chaque région, dans chaque État, recevaient pour un moment d'un pouvoir étranger devant le-

1 Plutarq., *Vie de Pomp.*, ed. Resk., § XXXVIII.

quel venaient se briser tous les intérêts, toutes les passions de localité, et qui faisait passer son niveau sur toutes les têtes.

Scaurus, marchant vers la Judée, fut rencontré par deux ambassadeurs; il les acceuillit sous sa tente. Bientôt même ce général débattit avec eux des stipulations d'où nous verrons ressortir, dans la suite, un exemple remarquable des procédés ordinaires auxquels l'ardeur d'accroître leurs richesses faisait recourir les personnages romains de cette époque, les plus éminens et réputés les plus vertueux, Brutus entre autres.

Ces deux ambassadeurs étaient les envoyés des princes juifs, les organes des membres rivaux de la famille régnante à Jérusalem, dont il nous faut reproduire aussitôt, et avec quelque étendue, l'origine, les progrès, la situation actuelle.

A l'origine de la famille des Asmonéens ou Maccabées, en effet, l'intérêt politique de la Syrie, les fureurs déployées par un des chefs de ce royaume et l'apparition à Jérusalem de certaines écoles religieuses menaçantes pour le principe national, toutes ces circonstances avaient provoqué, de la part des Juifs, leur guerre d'indépendance contre les Gréco-Syriens, qui forme le prélude naturel et assure l'explication d'une foule d'événemens politiques, militaires, religieux, accomplis aux jours de la domination romaine.

Sous les seconde et troisième générations des princes de cette même famille des Maccabées, et après que la question d'indépendance extérieure eût été résolue favorablement, les discordes suscitées entre le parti royal, militaire, sacerdotal, et le parti législatif et sénatorial, les batailles sanglantes des Saducéens et des Pharisiens forment à leur tour le prélude obligé et donnent les causes intimes des démêlés existans entre les princes actuels de Judée.

Pour fruit de leurs premières victoires en Orient, les Romains avaient imposé un traité à Antiochus III, qui ruinait au fond la puissance syrienne. Ce prince cédait toutes ses possessions de l'Asie-Mineure, renonçait à faire aucune entreprise sur l'Europe, et à marcher contre aucun allié des Romains. Antiochus livrait tous ses vaisseaux, consentait à payer, pendant douze ans, une somme de mille talens, et de plus à fournir chaque année cinq cent quarante mille mesures de froment aux vainqueurs[1].

Le poids de ce traité s'était fait sentir en particulier à Séleucus IV, fils aîné d'Antiochus III, et son exécution avait déterminé entre la Judée et le gouvernement gréco-syrien une irritation qui depuis lors s'accrut chaque jour.

A cause des grands besoins d'argent éprouvés

1 Polyb., trad. franç., éd. cit., liv. XXII, fragm. 15.

par la Syrie, Séleucus IV, surnommé Philopator, avait prescrit à son ministre, du nom d'Héliodore, de profiter de la puissance que les armées syriennes exerçaient à Jérusalem pour s'emparer sans délai du trésor renfermé dans le temple.

Ce trésor avait une destination commune à beaucoup de temples de l'antiquité; un grand nombre de familles du pays y apportaient en dépôt une partie de leurs biens sous le sceau de la foi publique [1].

Mais le désir de Séleucus ne fut pas accompli. Soit que le ministre syrien eût consenti, dans son intérêt privé, à quelque arrangement secret, ou que les chefs du temple eussent réussi à frapper son esprit d'une religieuse terreur, soit enfin qu'on lui eût administré quelque breuvage qui troublât ses sens, le temple était resté intact. De tous côtés, on publia dans la Judée, qu'à l'entrée de la cour de ce temple un cavalier, d'un aspect terrible, et couvert d'une armure d'or, avait renversé l'audacieux Syrien sous les pieds de son cheval, tandis que deux jeunes hommes, d'une

1 « Et le grand sacrificateur, disent les textes, déclara qu'il était absolument impossible de dépouiller ceux qui s'étaient fiés à la sainteté du lieu et à l'inviolabilité du temple... Et les sacrificateurs, prosternés, invoquèrent dans le ciel celui qui avait prescrit la loi sur le dépôt, afin que les choses fussent rendues fidèlement à ceux qui les avaient déposées. » *Invocabant de cœlo eum, qui de depositis legem posuit, ut his, qui deposuerant ea, salva custodiret* (II, Maccab., III, 6, 12, 15).

beauté céleste et magnifiquement vêtus, le frappaient à coups de verges[1].

Après que Séleucus eut péri victime d'Héliodore lui-même, vers l'an 176 avant J.-C., son frère, le célèbre Antiochus IV, Épiphane, qui avait passé plusieurs années à Rome en qualité d'otage, poursuivit de nouveaux desseins contre Jérusalem.

Toutefois, dans la conduite de ce prince, dont les chroniques des juifs ont conservé une si triste mémoire, il faut bien distinguer les actes qui lui avaient été dictés par la politique naturelle du royaume de Syrie, et les imprudences, les brutalités, les fureurs, que ses passions personnelles lui firent apporter dans le développement de cette politique.

La Syrie avait à cœur de se relever de l'abaissement où les Romains l'avaient réduite; elle tenait à reprendre de l'influence dans les conseils de l'Égypte. A défaut des domaines qui lui avaient été enlevés au sein de l'Asie-Mineure, ses gouvernans s'étaient promis de resserrer entre eux, par la politique et par la religion, les divers États compris

1 « ..... Mais quand on l'eut rapporté chez lui dans une litière, le grand sacrificateur ayant considéré que le roi de Syrie pourrait soupçonner que quelque attentat avait été exercé par les juifs sur son envoyé, fit un sacrifice pour obtenir sa guérison. » *Ne forte rex suspicaretur malitiam aliquam ex judæis circa Heliodorum consummatam* (II, Maccab., III, 32).

dans les limites de la Syrie géographique dont la Judée faisait partie. Ils voulurent, plus que jamais, faire de ces États un seul royaume compact, une seule et même nation[1].

Pour arriver à ses fins, Antiochus IV avait déployé, en faveur du paganisme grec, un zèle extraordinaire qui attira bientôt d'affreuses calamités sur la Judée, et qui doit être regardé en même temps comme un des derniers efforts de la domination grecque, ou du monde grec en Orient contre la domination romaine. En ravivant le culte des divinités les plus nationales de la Grèce, Antiochus espérait réveiller le sentiment de confraternité antique, l'esprit de confédération chez les populations diverses qui remontaient à une même origine, et que Rome avait subjuguées en les divisant. Toujours est-il certain que le nouvel éclat attaché par Antiochus IV au culte de Jupiter Olympien, que les sommes immenses consacrées dans la ville d'Athènes au temple de ce Dieu, que ses libéralités au temple de Délos, et la renommée de son zèle pour la religion, avaient déjà produit des effets très-sensibles. Dans les assemblées des cités grecques, les adversaires eux-mêmes du roi de Syrie

1 *Et scripsit rex Antiochus omni regno suo, ut esset omnis populus, unus; et relinquere unusquisque legem suam* (I, Maccab., I, 43).

proclamèrent, comme une chose reconnue, la grandeur d'ame d'Antiochus et sa générosité à l'égard de toute la Grèce[1].

Mais souvent un intérêt particulier, tout raisonnable qu'il soit sous beaucoup d'aspects, rencontre un obstacle insurmontable dans d'autres intérêts d'une nature plus éminente. Pour ne faire qu'un seul royaume et une seule nation de toute la Syrie géographique, les Séleucides avaient dicté des conditions politiques et religieuses qui auraient réduit Jérusalem à fouler aux pieds son principe d'existence, les traditions de son passé et l'avenir de ses destinées. Or, à supposer que le royaume des Séleucides n'eût pas reçu déjà des Romains le coup fatal qui ruine sans retour la puissance d'un État, qui frappe d'avance tous ses projets de stérilité, qui ne lui laisse plus qu'une vie apparente, l'intérêt réel, mais local, de réunir sous un même sceptre les trois Syries Palestinienne, Phénicienne et proprement Syriaque, était loin de valoir, pour le monde, la conservation distincte du nom et du principe de Jérusalem.

Aussi, malgré plus d'une qualité qu'il possédait, et plus d'un succès, Antiochus IV n'obtint d'autre résultat que de confirmer et de précipiter la décadence des Séleucides. L'arme religieuse qui fut sou-

1 Polybe, liv. XXVI, fragm. 8; liv. XXIX, fragm. IX.

levée de ses mains pour anéantir la nationalité du peuple juif, tourna contre son propre sein, aggrava le nombre et le danger de ses blessures.

Pendant la minorité de son neveu, Ptolémée Philometor, fils de Cléopâtre, sa sœur, le roi de Syrie s'était rendu maître de l'Égypte. Probablement il aurait réussi à détruire dans ce pays l'influence des occidentaux, si une autre puissance que les Romains lui eût été opposée. D'après Polybe, son contemporain, qui n'a nullement passé sous silence les prodigalités et les extravagances du Séleucide, Antiochus IV, dans cette expédition, s'était montré zélé, actif, courageux et digne du nom de roi [1].

Mais Rome arriva à temps, et fit évanouir son espoir avec une seule parole. Personne n'ignore la fameuse scène de Popilius et du roi de Syrie. Popilius Lénas, ambassadeur des Romains, rencontra Antiochus sur le rivage de la mer, et lui transmit des tablettes officielles qui ne portaient que ces mots du sénat : « Antiochus, tu t'abstiendras de faire la guerre aux Ptolémées. » Le roi demanda à réfléchir ; mais, à l'aide d'une baguette qu'il tenait entre ses mains, Popilius traça sur le sable un cercle autour du prince, et lui déclara fièrement que sa réponse devait être prononcée avant d'en franchir les limites [2].

1 Polybe, liv. XXVII, fragm. 15 ; liv. XXVIII, ch. I, fragm. II.
2 Polybe, liv. XXIX, fragm. 1, 9 ; Appien, guer. syriaq., § LXVI.

Antiochus interdit, éperdu, n'avait trouvé que la force nécessaire pour témoigner de son obéissance. Ce ne fut pas sans en gémir au fond de l'ame, dit l'historien de son temps. Mais les plaintes et les douleurs intérieures ne restèrent pas les seules conséquences de l'humiliation de ce roi. Son esprit devint en proie plus que jamais aux accès de frénésie, que ses débauches accroissaient, et qui finirent par causer sa mort.

Réduit à fuir de l'Égypte, Antiochus IV s'était estimé trop heureux de saisir une occasion pour exhaler sa fureur. Jérusalem se rencontrait devant lui : il ne souffrit plus qu'aucun motif retardât le dessein arrêté en sa pensée de renverser de fond en comble le culte qui faisait la force de la nationalité des Hébreux et d'élever sur les ruines de ce culte et de cette nationalité la domination absolue de son sceptre et les autels des divinités grecques et syriennes [1]. Un autre aiguillon entretenait sa violence. Pour suffire à ses prodigalités et à son faste, le roi de Syrie avait commis des actes honteux de

1 *Et ob hoc profectus ex Ægypto efferatis animis civitatem quidem armis cepit* (II, Maccab., II, V; I, Maccab., I, 21, 22). Dans son livre de la *Guerre de Judée*, Josèphe avait omis d'indiquer que l'armée de Syrie prit Jérusalem immédiatement après son expulsion d'Égypte par les Romains; mais, dans son livre ultérieur des *Antiquités juives*, il rétablit la coïncidence des deux faits.

spoliation dans diverses contrées, et il était impatient de porter la main sur le trésor qui avait échappé aux atteintes du ministre de son frère.

Sous de frivoles prétextes, Antiochus, devenu maître de Jérusalem, prononça des ordres d'extermination. A sa voix, ses soldats avaient enfoncé les portes des maisons proscrites pour en frapper les habitans [1]. Le temple, dépouillé de ses richesses, fut dédié à Jupiter Olympien. On publia que chaque mois une procession générale aurait lieu en l'honneur du dieu Bacchus; toutes les familles de la Judée durent y prendre part, la tête couronnée de lierre [2]. En même temps, l'abrogation entière des coutumes nationales avait été proclamée. Des agens nombreux et des bourreaux forcèrent les ames récalcitrantes à offrir des sacrifices aux divinités dont les autels furent dressés à tous les coins de rue de Jérusalem; on les obligea, sous peine de torture et de mort, à manger devant ces autels les viandes défendues par leur loi et la chair des victimes immolées dans les sacrifices.

De leur côté, les princes d'Égypte concoururent

1 *Jussit autem militibus interficere, nec parcere occursantibus et per domos ascendentes trucidare* (II, Maccab., V, 10).

2 *Contaminare etiam quod in Ierosolymis erat templum, et cognominare Jovis Olympii... Et cum Liberi sacra celebrarentur, cogebantur hedera coronati Libero circuire* (II, Maccab., VI, 7; I, Maccab., I, 46, 66).

de tout leur pouvoir au dessein d'effacer pour jamais du monde la nation et le culte des Hébreux. Des décrets prescrivirent à toutes les provinces avoisinantes d'y traiter les habitans juifs avec la même rigueur qu'à Jérusalem. Il fallait mettre à mort sans délai tous ceux qui refuseraient de céder aux lois de la gentilité païenne [1].

Mais soudain et lorsque tout semblait perdu, les fondateurs de la dynastie régnante, au moment de l'arrivée de Scaurus, les princes asmonéens, autrement dits les Maccabées, étaient apparus comme des sauveurs.

Chacun sait de quelle manière les événemens s'enchaînèrent.

Pendant le cours de la tempête, le vieillard Mathathias, père des Asmonéens, s'était retiré avec sa famille dans le bourg de Modin, pays de sa naissance, à quelques lieues au nord de Jérusalem. Mathathias comptait dans les rangs les plus élevés de la race des sacrificateurs, et cette circonstance servit plus tard de texte aux deux grands partis qui combattirent violemment l'un contre l'autre. Le nom d'Asmonée ou Assamonée, dont toute sa famille hérita, avait appartenu à son grand père ou à son bisaïeul.

1 *Decretum exiit in proximas gentilium civitates, suggerentibus Ptolemæis, ut pari modo, et ipsi adversus judæos egerent,*

Un des agens syriens, chargés de ruiner la nationalité juive, arriva à Modin, eut recours d'abord à des promesses brillantes, ensuite à des moyens de terreur pour entraîner Mathathias à donner l'exemple aux populations. On le conduisit en face de l'autel, où il lui était prescrit de sacrifier à la souveraineté politique du roi gréco-syrien et à la souveraineté religieuse des dieux de son empire. Mais le petit-fils d'Asmonée avait persisté à répondre à l'agent étranger que ses efforts resteraient impuissans. Et lorsqu'un des Juifs qui s'étaient mis à la discrétion des Syriens eut osé commencer le sacrifice, le vieillard, cédant à un transport de sainte indignation, saisit rapidement un glaive, en frappa d'un bras assuré, malgré son âge, le Juif apostat, fit tomber à ses côtés l'agent syrien, renversa l'autel, et courut dans la ville en criant, aux armes! Que tous les zélateurs de la loi, que tous ceux dont le cœur tient fermement à l'alliance de Dieu et de la nation me suivent dans les montagnes [1].

Des cinq fils de Mathathias, il y en eut trois qui

ut sacrificarent: eos autem qui nollent transire ad instituta gentium, interficerent (II, Maccab., VI, 8, 9).

1 *Et exclamavit in civitate voce magna dians: Omnis, qui zelum habet legis... exeat post me. Et fugit ipse et filii ejus in montes, et reliquerunt quæcumque habebant in civitate* (I, Maccab., II, 27).

se succédèrent comme princes des Juifs ; les deux autres, l'aîné et le quatrième, périrent dans les combats en simples guerriers. Tel était l'ordre de naissance des cinq frères, Yochanan ou Jean, surnommé Gaddis ; Schimeône, ou Simon, surnommé Thassi, auquel on ne put faire accepter le gouvernement qu'après la mort de ses puînés, et qui fut proclamé par la Judée le véritable restaurateur de l'indépendance, le modèle du prince aimable et juste ; Youda ou Juda, le plus illustre de tous, portait le surnom de Maccabée, qu'on étendit à ses frères et à leur descendance ; Éléazar était surnommé Avaran et Yehonathan ou Jonathan, surnommé Aphus.

Déjà, avant les jours du soulèvement provoqué par son père, Juda Maccabée avait préludé au métier des armes dans les mêmes conditions qui furent communes plus tard à la plupart des chefs des Juifs soulevés contre la domination des Romains. Il s'était mesuré avec les troupes ennemies, à la tête d'une petite bande d'insurgés auxquelles les montagnes servaient de refuge.

D'après l'avis général, son surnom de Maccabée dérive de la réunion des premières lettres de quatre mots d'une phrase biblique que Juda avait inscrite sur ses drapeaux, dont la signification est celle-ci : « Qui est semblable à toi entre les forts, ou bien qui est fort comme toi, ô Jéhovah ! » D'autres tirent ce surnom d'un mot hébreu signi-

fiant marteau, et lui font indiquer comme dans Karl-Martel, la vigueur avec laquelle Juda se comportait au sein des batailles.

A cause de l'insertion qui a été faite dans un des deux livres intitulés les *Maccabées*, de l'épisode relatif à une famille de sept frères et de leur mère, victimes des ordres d'Antiochus, l'usage avait prévalu de désigner cette famille de martyrs sous le nom des sept frères Maccabées, quoiqu'ils n'appartinssent en rien à la race asmonéenne [1].

Les vrais Maccabées, les cinq fils de Mathathias avaient eu à remplir une tout autre mission que d'expirer patiemment devant quelques lambeaux de chair impure, sous le fer de la domination gréco-syrienne et du paganisme d'Antiochus. C'est pourquoi leur nom et le souvenir de leur gloire s'élevèrent chez la nation juive presque à l'égal du nom de David, et ne cessèrent d'exercer une influence active sur l'imagination des chefs des Juifs armés contre la domination romaine.

« Depuis le règne de David jusqu'aux Machabées, dit un des plus savans appréciateurs des

1 Les deux livres du recueil biblique où sont retracés les exploits des princes asmonéens, ne forment nullement deux parties successives d'un même tout. Ce sont deux résumés distincts. Le plus précieux, intitulé, *Premier livre des Maccabées*. L'un est un extrait des Annales écrites pendant le règne de ces prin-

choses de la guerre ancienne, le commentateur de Polybe, l'illustre chevalier Folard, les Juifs eurent des guerres considérables à soutenir. On trouve bien de la valeur dans les soldats, mais on ne voit pas de généraux qui soient comparables à ces héros. L'écriture est claire et formelle dans le récit de leurs actions, de leur manière de se ranger et de combattre. Marches, batailles, retraites, passages des rivières, attaques des camps, retranchemens, surprises d'armées, guerres dans les montagnes, stratagêmes dans l'art d'attaquer et de se défendre, siéges, insultes des villes, enfin, tout ce que la science des armes a de plus grand et de plus sublime, s'y trouve rassemblé. En vain les Machabées ont en tête des troupes aguerries et formidables, en vain ils ont à faire à des généraux très-habiles et très-expérimentés, en vain leurs forces sont infiniment inférieures à celles de leurs ennemis et ne sauraient se mesurer avec elles, rien ne les arrête et ne les déconcerte. Les actions de ces grands hommes sont en nombre et toutes remplies d'une instruction profonde et admirable. Les

ces. L'autre, *le second livre des Maccabées*, où on lit l'épisode du martyre des sept frères, est extrait d'un travail divisé en cinq parties, qui avait été publié par un historien juif, natif de Cyrène, du nom de Jason (II, Maccab., XIV, 24). Comme cela est arrivé à beaucoup d'autres écrivains de l'antiquité, l'Abrégé de l'Histoire de Jason a fait perdre le corps de son œuvre.

gens de guerre devraient en faire leur étude, car il y a beaucoup à y profiter [1]. »

Outre la volonté de résister à la domination gréco-syrienne, les Maccabées avaient manifesté aussitôt la pensée politique qui se transmit dans leur famille de père en fils, et dont le roi de Judée, Aristobule II, et son parti étaient les principaux représentans. On devait se faire une loi de travailler sans relâche, soit au moyen des armes, soit par des négociations, à recomposer le territoire national, à ramener la Judée à ses fron-

1 Le chevalier Folard, *Commentaire sur Polybe*, liv. II, ch. 1, t. III, p. 145; édit. de 1774; et sa *Dissertation sur la tactique des anciens Hébreux*. On a témoigné plus d'une fois une juste surprise, et en particulier Folard lui-même, de ce que les historiens grecs contemporains qui nous sont restés, entre autres Polybe, n'aient pas fait une mention spéciale des luttes soutenues par les premiers Maccabées. Mais lors même que le temps n'aurait pas détruit la plupart des œuvres historiques de cette époque, et une partie des livres de Polybe, cet oubli trouverait son explication dans plusieurs causes différentes. Au milieu des agitations de l'Égypte et de toute l'Asie occidentale, devant les envahissemens des Romains et la chûte successive des États qui constituaient le monde grec, la Judée, encore faiblement rétablie sur le littoral de la Méditerranée, et dont l'action principale était circonscrite dans un pays de montagnes, n'offrait rien d'assez intéressant aux yeux des historiens de la famille grecque et était comprise fréquemment sous la dénomination générale d'Arabie. Ensuite il arriva que dans Alexandrie et dans toutes les villes les plus importantes de ces régions, les Juifs et les Grecs furent en guerre continuelle d'esprit et d'intérêts.

tières naturelles et légales. Il fallait reproduire un État libre et respecté à l'exemple de l'ancien royaume de David. « Ce n'est nullement le territoire d'autrui que nous venons d'occuper, disait dans cet esprit, Simon Maccabée, frère de Juda, à un ambassadeur syrien nommé Anthénobius, qui revendiquait certains districts dont les Juifs s'étaient emparés ; c'est l'héritage de nos pères qui avait été envahi par nos ennemis. Dès que le temps nous est redevenu favorable, nous avons reconquis cet héritage[1]. »

Les uns et les autres disputaient sur la prééminence de leur race, de leurs antiquités, de leurs mœurs, de leurs lois. Si les Juifs imaginèrent alors beaucoup de choses pour s'en faire honneur, les Grecs, de leur côté, qui n'étaient rien moins que scrupuleux dans leurs débats, purent anéantir, altérer ou négliger d'utiles témoignages. Enfin, Tacite a donné une dernière raison dans le livre de ses Annales, où cet historien rend hommage à un des héros les plus brillans de la résistance universelle des nationalités aux Romains qui eut pour dernière péripétie le siége et la ruine de la capitale juive. « Arminius, dit Tacite, fut sans aucun doute le libérateur de la Germanie. Il n'attaquait pas le peuple romain dans les commencemens comme tant d'autres rois et capitaines, mais pendant toute la splendeur de l'empire. Si Arminius perdit des batailles, il ne fut jamais dompté. Sa vie dura trente-sept ans et sa puissance douze. Il est chanté encore par les Barbares; mais son nom n'a pas été prononcé dans les annales des Grecs qui n'admirent jamais que leurs propres exploits. » *Caniturque adhuc barbaras apud gentes græcorum annalibus ignotus, qui sua tantum mirantur* (*Annal.*, lib. II, § LXXXVIII).

1 *Nos vero tempus habemus, vindicamus hereditatem patrum* (I, Maccab., XV, 34).

Mais les difficultés de la guerre étrangère n'avaient pas été les seules préoccupations des Maccabées, ni les seuls événemens de cette époque qui jettent d'avance des clartés nombreuses sur l'état de la Judée pendant la période romaine.

Les princes asmonéens avaient eu à résister aux agitations intérieures, à surmonter la guerre civile; enfin, et c'est ici un des faits les plus importans et les moins connus, aux jours de leur insurrection, déjà la question religieuse avait donné lieu à de grands débats. Il s'était formé, au sein de la nation, une secte nouvelle, un premier essai de christianisme dissident, de christianisme des étrangers ou des gentils, qui exerça une influence profonde et durable sur les esprits, dans la capitale juive.

Depuis long-temps les habitans de la Judée avaient perdu l'habitude d'agir comme un seul homme. La puissance gréco-syrienne s'était acquis chez eux un parti considérable: indépendamment des raisons sincères et fondées sur la nature des circonstances que le parti gréco-syrien se croyait en droit d'alléguer, on avait vu chaque jour beaucoup de personnages du pays qui, pour arriver aux premières fonctions de l'État, pour s'élever au-dessus de leurs rivaux, pour se venger des mécomptes intérieurs qu'ils avaient éprouvés, étaient allés se livrer corps et ame à la domination étrangère.

Sur ces entrefaites, des apôtres nombreux parmi les Juifs avaient mis leur zèle à propager l'idée d'une fusion avec la gentilité païenne. Ils s'étaient autorisés des inconvéniens qui naissaient pour la Judée de rester trop distincte des autres populations; ils montraient que les défenseurs des coutumes nationales ne pouvaient compter que pour une faible minorité, tandis que l'église païenne, au contraire, avait ses autels établis de toutes parts, offrait l'avantage d'être universelle.

Le propre frère d'un pontife très-honoré à Jérusalem et qui, lui-même, fut porté à la grande sacrificature sous les auspices des Syriens, un nommé Jason avait été le chef le plus récent de la secte chez laquelle dominait la volonté d'entrer en compromis avec la religion des divinités étrangères. Le nom de Jason était alors très-répandu en Judée; de même que celui de Jésus, il servait de traduction grecque au nom antique et national de Josué. Mais comme les renseignemens que nous possédons aujourd'hui sur ce grand sacrificateur proviennent des chroniques qui furent écrites par le parti opposé et victorieux, il faut user à son égard de la même prudence qu'envers tous les autres personnages; il faut laisser à part l'aigreur et l'exagération des reproches pour s'arrêter au caractère intime du fait.

L'école jasonnienne et les nombreux sacrifica-

teurs animés de son esprit s'étaient proposés, selon l'expression consacrée, d'abattre *la cloison* à l'aide de laquelle l'église juive nationale jugeait nécessaire de se défendre des invasions du paganisme. Son chef avait profité de son passage à la sacrificature suprême pour établir un gymnase grec à Jérusalem, pour prêcher et répandre les doctrines qui, dans la suite et sous des conditions toutes différentes, firent la fortune de l'école du fils de Marie, et la fortune de saint Paul. D'après ces doctrines, il était urgent de séparer les principes juifs d'avec les coutumes juives; on ne devait accorder qu'une importance secondaire aux formes extérieures de la religion et du culte, aux sacrifices, au cérémonial du baptême, à la distinction des jours de repos, à la prohibition des viandes, et à toutes les autres institutions et pratiques de ce genre [1].

C'est ainsi que le hasard de tenir au sang lévitique et sacerdotal en Judée n'impliquait pas la nécessité absolue d'adopter telle ou telle voie. Dans le cours de cette histoire, nous rencontrerons une foule de sacrificateurs mêlés aux opinions, aux partis, aux classes les plus diverses du peuple.

1 *Et ædificaverunt gymnasium Ierosolymis, secundum leges nationum et fecerunt sibi præputia et recesserunt a testamento sacro..... Ita ut sacerdotes contempto templo et patrios quidem honores nihil habentes, græcas glorias optimas arbitrabantur* (II, Maccab., IV, 10, 16; I, Maccab. 1, 15).

Tandis que les Asmonéens qui sortaient de la souche sacerdotale, défendaient la nationalité et le principe de la loi juive, des membres de la même race s'étaient agités politiquement au milieu de leurs ennemis.

Le plus dangereux de tous, Joacim ou Alcime, avait obtenu le grand pontificat, sous la protection du successeur d'Antiochus IV. Alcime marchait à la suite de l'armée syrienne envahissante, de même que Flavius Josèphe marcha plus tard à la suite de l'invasion des Romains. Et comment ne pas remarquer à ce sujet sur quelles bases fragiles reposent plus d'une fois les opinions et la justice morale des hommes! Il a dépendu des chances de quelques combats, que les héroïques Asmonéens, ces généreux Maccabées, à qui la chaire évangélique elle-même a rendu tant d'honneurs, fussent dépeints à la postérité dans les mêmes termes et avec la même indignité que Josèphe a fait pour ses propres adversaires, les chefs vaincus de la résistance à la domination romaine.

Dans les conférences d'Alcime avec le nouveau roi de Syrie, ce personnage avait affirmé littéralement « que tout le mal venait de Juda Maccabée et des Juifs rangés sous ses drapeaux; eux seuls entretenaient la guerre, excitaient les séditions, et ne permettaient pas au royaume de vivre en paix... Alcime, au contraire, ne songeait qu'à ménager

les intérêts de sa nation, qui voyait avec impatience l'audace de ces pervers, et qui n'aurait jamais de repos tant que Juda Maccabée serait encore de ce monde [1]. »

Comme la guerre des Juifs et leurs victoires étaient une cause nouvelle d'embarras et de ruine pour le royaume de Syrie, les Romains, qui se tenaient alors dans l'expectative en Orient, y avaient applaudi de grand cœur. Selon leur usage, ils s'étaient empressés de s'assurer des agens auprès de la nation insurgée afin de lui inspirer indirectement le désir de contracter amitié et alliance avec le Sénat et avec le peuple de Rome. A moins de se faire un adversaire nouveau et implacable des Romains, on ne pouvait s'empêcher de répondre à leurs ouvertures, qu'ils accompagnaient toujours des promesses les plus brillantes.

Cent ans environ avant l'arrivée de Scaurus et des légions de Pompée à Damas, un traité fut donc conclu entre les deux races. Eupolème, fils de Jean, et Eléazar, fils de Jason, y agirent au nom de la Judée. « Que tout tourne à bien aux Romains et

1 *Ipsi Judæorum quibus præest Judas Machabæus, bella nutriunt et seditiones movent nec patiuntur regnum esse quietum..... Nam illorum pravitate universum genus nostrum non minime vexatur..... quamdiu superest Judas, impossibile est pacem esse negotiis* (II, Maccab., XIV, 6, 10; I, Maccab., VII, 25).

à la nation des Juifs par mer et par terre, » disaient les termes du traité, qui fut inscrit sur des tables d'airain, « que l'épée et l'ennemi restent toujours loin d'eux.

« Si la guerre survient aux Romains ou à quelqu'un de leurs alliés dans toute l'étendue de leur domination, le peuple juif leur portera secours de bonne volonté, selon que le temps le permettra. On ne sera tenu de rien donner aux troupes juives auxiliaires. On ne leur fournira ni blé, ni armes, ni argent, ni vaisseaux, ainsi que cela a plu aux Romains; et les Juifs garderont leurs conventions sans rien recevoir.

« De même, si la guerre est déclarée à la nation des Juifs, les Romains leur porteront secours avec zèle, autant que les circonstances le permettront, et les Juifs ne fourniront à leurs auxiliaires ni blé, ni armes, ni argent, ni vaisseaux, ainsi que cela a plu à Rome; et les Romains garderont les conventions sans aucune fraude [1].

« Sur ces bases, les Romains ont fait alliance avec le peuple juif, et, après le traité, si les uns

[1] C'est mal à propos que la traduction française des *Maccabées* par Le Maistre de Sacy a reporté ce dernier membre de phrase aux Juifs, et l'a rendu par ces mots: « et ils leur obéiront sincèrement (aux Romains). » Voici le propre texte de la Vulgate dans lequel il n'y a qu'un mot qui diffère du texte grec : *Similiter autem et si genti Judæorum prius acciderit bellum adjuva-*

ou les autres trouvent à propos d'y ajouter ou d'en retrancher, la chose qu'ils y ajouteront ou en retrancheront sera ratifiée [1]. »

On se souvient qu'après avoir conduit la Judée pendant six ans, jusqu'en l'an 161 avant J.-C., Juda Maccabée était mort comme il avait vécu, en héros, sur le champ de bataille.

Sous le gouvernement successif de ses frères, Jonathan et Simon, qui périrent tous deux de mort violente, la question d'indépendance nationale ne cessa pas de faire l'objet essentiel des luttes et des réactions de parti dans Jérusalem. Les questions intérieures n'avaient commencé à acquérir la prédominance qu'aux jours de l'administration de Jean Hyrcan, fils de Simon, et grand-père des princes régnans de Judée.

Dès que les préoccupations suscitées par la gravité des dangers extérieurs eurent obtenu quelque suspension, les hommes qui avaient marché jusqu'alors vers le but commun se divisèrent.

Il s'en était peu fallu que Jean Hyrcan ne fût tombé victime de l'esprit de trahison devant lequel son oncle et son père avaient succombé.

bunt Romani ex animo prout tempus eis permiserit; et adjuvantibus non dabitur triticum, arma, argentum, naves ut placuit Romæ, et custodient mandata HÆC (et non pas *eorum*, comme dit la Vulgate) *absque dolo* (1, Maccab., VIII, 25-28).

1 *Facient ex præposito suo: et quæcumque addiderint vel dempserint rata erunt* (ibid, 30).

Un chef des armées de Syrie, qui prétendait s'emparer de la couronne des Séleucides et qui redoutait Jonathan Maccabée, avait attiré ce prince à Ptolémaïs sous de faux semblans d'amitié; il le retint prisonnier et lui ôta la vie. La fin tragique de Simon avait été encore plus affreuse : en la huitième année de son administration qui était chérie de tout le peuple, Simon, accompagné de deux de ses fils, faisait son inspection annuelle de toute la Judée. Il s'était arrêté chez son gendre, établi gouverneur à Jéricho. Ce gendre, vendu en secret à la puissance syrienne et entraîné par l'espoir d'être substitué à son beau-père, l'immola avec ses deux fils au milieu des joies d'un festin.

De prompts avis avaient permis à Jean de se tenir en garde contre les meurtriers. Déjà avant la mort de son père, ce prince avait participé à la gloire de la première génération des Maccabées. Au moment où une nouvelle masse de gréco-syriens s'était répandue sur le territoire juif, Simon avait dit à son fils aîné et à Jean : « Je suis devenu vieux, et vous êtes en âge de bien faire, prenez ma place et celle de mon frère, allez combattre pour notre nation, et que le ciel vous soit en aide! » A la voix de Jean, l'armée juive, composée de vingt mille hommes de pied, mais d'une cavalerie très-inférieure en nombre à celle des ennemis, avait pris des dispositions inusitées qui déroutèrent le chef de l'armée enva-

hissante. La cavalerie fut placée au centre, l'infanterie sur les ailes[1]; les trompettes sonnèrent, et la victoire resta aux deux Maccabées, dont l'un, Juda, était revenu de la bataille grièvement blessé.

Par une conséquence des trames que l'assassin de son père et de ses deux frères avait ourdies, et à cause des troubles qui étaient survenus à la mort inopinée de Simon, les premières années du règne de Jean Hyrcan n'avaient pas été heureuses. Il céda à la nécessité de battre en retraite devant une nouvelle invasion commandée par l'intrépide roi de Syrie, Antiochus Sidètes, petit-neveu d'Antiochus IV. L'armée syrienne avait réduit Jean à se renfermer dans Jérusalem et lui avait fait subir un siége qui, après de grands efforts de part et d'autre, finit par une capitulation très-défavorable au prince de Judée. Jean avait dû marcher comme auxiliaire dans la guerre où Sidètes s'engagea contre les Parthes et qui eut l'issue la plus désastreuse pour le roi de Syrie. On croit que ce fut dans cette guerre et à cause de quelques succès éclatans obtenus sur un corps de troupes hyrcaniennes, que le fils de Simon Maccabée acquit son surnom d'Hyrcan.

Mais, dès qu'il eut surmonté les premières diffi-

1 *Ecce exercitus copiosus in obviam illis peditum et equitum... et Joannes divisit populum et equites in medio peditum; erat autem equitatus adversariorum copiosus nimis; et exclamaverunt...* (1, Maccab., XVI, 7).

cultés de sa position, le prince de Judée poursuivit avec une nouvelle force la pensée asmonéenne qui consistait à rétablir le territoire dans ses limites naturelles et légales. Au midi, Jean Hyrcan, après avoir vaincu les Iduméens, accomplit à l'égard de ces populations ce qu'Antiochus avait tenté vainement sur Jérusalem : il les réunit au corps national en leur imposant de se ranger sans réserve à l'autorité de la loi juive. La fraternité déjà antique des Juifs et des Iduméens et la douceur des conditions amoindrirent beaucoup les difficultés de cette affaire. Au nord, Jean Hyrcan avait repris la Galilée, s'était étendu jusqu'au Liban et avait attaqué à son tour les Séleucides dans leurs domaines. Enfin, ses deux fils assiégèrent par ses ordres, prirent et ruinèrent la ville de Samarie, qui depuis plusieurs siècles se dressait au cœur même de l'État comme une seconde capitale, comme une ennemie née de la capitale réelle assignée à la patrie hébraïque.

CHAPITRE IV.

Questions intérieures sous la dynastie asmonéenne ; écoles des Pharisiens et des Saducéens ; guerres civiles.

La transformation des partis suivie de guerre civile qui avait préparé de loin les démêlés existans entre les derniers princes asmonéens, ne s'était réalisée qu'à la fin du règne d'Hyrcan. Les esprits, délivrés des craintes de l'invasion étrangère, ne tardèrent pas à se diviser sur les questions d'organisation intérieure, de culte religieux, d'attributions de pouvoir. Ce fut alors que les fameuses écoles des Pharisiens et des Saducéens commencèrent à entrer en lice.

Les circonstances avaient fait reconnaître les premiers Asmonéens comme chefs militaires, chefs politiques et grands pontifes. L'acte promulgué en assemblée générale, la troisième année de Simon Maccabée s'était exprimé en ces termes : « Attendu

que Simon a combattu pour la nation ; qu'il a dépensé son propre bien à équiper les hommes vaillans et à leur donner une solde ; attendu qu'il a fortifié les villes de Judée où les ennemis s'étaient établis auparavant, qu'il y a mis des garnisons juives... ; le peuple, ayant considéré toutes ces choses, la bonne foi de Simon, sa justice et la volonté qu'il a toujours eue d'élever sa nation en gloire, l'a reconnu chef, prince et grand sacrificateur[1]. »

1 Les anciennes médailles ou *sicles* juifs, dont notre Bibliothèque royale de Paris possède une belle collection, viennent à l'appui de l'acte publié en l'honneur de Simon Maccabée. Ce prince y est toujours représenté comme l'homme de l'indépendance, comme le véritable régénérateur de Jérusalem. — A l'instant où nous mettons ces pages sous presse, le Conservateur du Cabinet des médailles, notre ami, M. Lenormant, nous communique la nouvelle partie de son travail intitulé : *Numismatique des rois grecs*, qu'il est à la veille de faire paraître, et qui renferme un chapitre des plus intéressans sur les médailles juives. Il y établit, entre autres choses, que, jusques à la ruine entière de leur nationalité, aux jours d'Adrien, et sauf quelques interruptions, les Juifs ne cessèrent de frapper des monnaies au nom de Simon Maccabée.

Et ablatum est jugum gentium ab Israël, sub Simone, dit le texte des Maccabées,... *Et armavit viros virtutis gentis suæ, et dedit illis stipendia : et munivit civitates judeæ, ubi erant arma hostium antea : et posuit illic præsidium viros judæos... Et vidit populus actum Simonis... et justitiam et fidem quam conservavit genti suæ, et posuerunt eum ducem suum, et principem sacerdotum... et complacuit omni populo ut magno sacerdotio fungeretur, et esset dux et princeps gentis Judæorum* (1, Maccab., XIII, 42 ; XIV, 32, 47).

Mais, arrivé au faîte de la puissance, Jean Hyrcan n'avait point paru satisfait de sa situation. Soit qu'il eût cédé à un entraînement d'ambition personnelle ou au désir d'introduire quelque modification hardie dans les coutumes nationales, soit que, pour être moins menaçantes en apparence, l'invasion syrienne et l'activité du parti intérieur dévoué à la domination étrangère lui eussent fait sentir la nécessité de s'assurer une entière liberté d'action, ce Maccabée avait travaillé ouvertement à constituer en royauté la dignité de prince des Juifs accordée à sa famille. Ce changement fut accompli par son fils aîné et successeur immédiat; il fut confirmé par son deuxième fils, père des princes régnans de Judée.

Les règles les plus antiques de la nation défendaient de confondre ensemble le sceptre et la tiare, le droit de Juda et le droit de Lévi. Les uns et les autres devaient rester distincts sous l'autorité suprême du législateur ou de la loi.

Les nouveaux Asmonéens, au contraire, suivirent dans de petites proportions une tendance analogue à ce qui se produisit plus tard chez les Romains, quand le chef de la force militaire, l'empereur, réunit sur sa tête tous les pouvoirs, et en particulier le titre de souverain pontife.

Dans ces circonstances, les principes constitutifs de la Judée avaient réagi. Les défenseurs de l'au-

torité réservée aux organes sénatoriaux de la loi, le parti populaire de l'école pharisienne avec lequel les princes asmonéens avaient marché jusqu'alors, et qui rencontrait pour adversaire de ses doctrines l'école des Saducéens, réclama sans interruption.

Personne n'ignore aujourd'hui que tous les partis, toutes les sectes ont toujours deux faces opposées à chacune desquelles il convient de faire une juste part. Bien loin de là, les Juifs auteurs et rédacteurs des Évangiles, après eux les disciples de l'Église, et la généralité des interprètes les plus éminens de la philosophie et de l'histoire, ne se sont appliqués à signaler dans l'école politique et religieuse des Pharisiens que ses inconvéniens les plus sensibles, que le mauvais côté de sa nature. C'est pourquoi, si ces Juifs évangélistes eurent le droit légitime de répéter fréquemment aux chefs de Jérusalem : « Pardonnez-leur, grand Dieu! car ils ne savent ce qu'ils font, » les chefs dirigeans de Jérusalem, à leur tour, Pharisiens ou Saducéens, n'ont pas été moins autorisés à répliquer plus d'une fois : « Pardonnez-leur aussi, grand Dieu! car ils n'ont pas l'intelligence de ce qu'ils disent. »

Le mot Pharisiens peut signifier Séparatistes, par opposition à l'école jasonnienne dont j'ai déjà parlé, qui s'était proposée d'opérer une fusion des mœurs de la minorité, ou du judaïsme, avec la

religion du plus grand nombre ou le paganisme gréco-syrien. Mais, à prendre les explications données par Jésus-Christ en personne, ce même nom de Pharisien signifierait plutôt propagateur, école de propagande [1] : « Malheur à vous, Pharisiens qui courez la terre et la mer pour faire un seul prosélyte, disait le fils de Marie! [2] » En effet, il est bien connu que les synagogues pharisiennes étaient remplies, en ces temps-là, de prosélytes étrangers, qui fournirent les premiers élémens à la synagogue nouvelle de Jésus, ou à l'église.

Indépendamment de leur conquête politique, on a vu que les rois de Syrie avaient présidé à une invasion religieuse dans Jérusalem, qu'ils y employèrent les corruptions, les rigueurs, les supplices. Afin d'être mieux préparés désormais contre de pareilles atteintes, les chefs dirigeans et populaires du parti pharisien avaient tourné tout le zèle de la nation vers le double système de défense approprié à la Judée.

Pour résister au nombre et à la violence des bataillons ennemis, ils n'avaient négligé aucune occasion de consolider les remparts de leur capitale

1 Dans le premier cas, ce nom vient de la racine *Pharasch*, qui veut dire: il a séparé, il a distingué; dans le second cas, il vient de la racine *Pharas*, qui veut dire : il s'est étendu.

2 *Quia circuitis mare et aridam ut faciatis unum proselytum* (Matth. XXIII, 15).

et leurs places fortes. Ils avaient poursuivi le but auquel Tacite a fait allusion dans la suite, en disant : « Bien plus, sous le règne avare de Claude, les Juifs achetèrent le droit de se fortifier, et élevèrent de vastes remparts en pleine paix, comme s'ils eussent été à la veille d'une guerre[1]. »

Pour s'opposer à l'invasion des divinités étrangères et des principes ennemis, le parti pharisien avait fait prédominer de plus en plus le système de fortifications religieuses dont le caractère était de développer, d'exagérer l'autorité de la lettre de la loi, et le respect des coutumes et pratiques extérieures. A ses yeux, toutes ces obligations minutieuses qui, long-temps après, aux jours de la chûte de la nationalité juive, furent écrites et classées sous forme de nouveau code, toutes ces interprétations des textes, si puériles en apparence, que le langage moderne est convenu de flétrir du nom de *judaïques*, devaient s'entrelacer les unes dans les autres; elles devaient garantir la loi comme les branches épineuses d'une large haie destinée à protéger une vigne précieuse, ou un champ rempli d'une semence éternellement féconde. Voilà aussi pourquoi, au fort de la domination oppressive des Romains, et des difficultés les plus vraies de la si-

1 *Struxere muros in pace tanquam ad bellum* (Tacit., *Histor.*, lib. v, § XII).

tuation nationale, lorsque des ames ardentes et mystiques allèrent déclarer aux principaux de Jérusalem qu'ils ressemblaient à des sépulcres blanchis, que la sagesse exigeait de s'occuper du dedans, et de ne point s'attacher aux choses extérieures, les chefs pharisiens furent loin de laisser toutes ces apostrophes sans réponse. « Quand une cité imposante, dirent ils en substance, subit un siége rigoureux, ce n'est ni au cœur de la ville, ni dans l'intérieur des édifices qu'on rencontre les hommes dévoués; la place naturelle des braves est sur les murailles. »

Il ne nous importe nullement ici d'approfondir à quel point les prétentions des défenseurs de l'autorité sénatoriale ou du Sanhédrin de la Judée étaient conformes ou non aux principes légaux et aux précédens du peuple juif. La diversité des opinions en cette matière n'obscurcit en rien le caractère historique de la situation. Les critiques qui, à l'aide de raisons assez frivoles, ont contesté, d'une manière absolue, au conseil des Soixante-dix de Jérusalem, son origine mosaïque et l'authenticité de ses vicissitudes[1], cèdent à la nécessité de recon-

[1] Après avoir reproché à mes *Institutions de Moïse* de n'être pas entrées assez avant dans les voies d'une critique historique rigoureuse, et sans doute afin de m'offrir une preuve frappante de leur sûreté d'appréciation, les annotateurs d'une traduction nouvelle, et d'ailleurs estimable de la Bible, sont arrivés au cha-

naître son existence de fait et sa puissance sous la dynastie asmonéenne. Un d'entre eux, par exemple, a trop bien résumé, en quelques mots, la différence des drapeaux que les partis juifs dominans avaient

pitre XI des Nombres, où il est prescrit à Moïse d'assembler soixante-dix hommes des anciens d'Israël, des magistrats du peuple, de ses *écrivains*, de ses lettrés. Là, ils ont ajouté une première note qui raille sans détour les esprits rêveurs auxquels ce texte semblait être une des bases légales du conseil national de la Judée: « On a cherché ici l'origine d'un prétendu sénat désigné « sous le nom de Sanhédrin, ont-ils dit dans cette première note; « c'est un rêve talmudique. Comment une institution nationale « aurait-elle été désignée par un nom tiré du grec? » (*Traduct. de la Bible,* par M. Cahen, t. IV, les *Nombres* accompagnés de réflexions et dissertations par M. Munck, p. 58, note 16). Mais ensuite la même traduction de la Bible est arrivée bien loin de l'époque des Nombres, aux jours où un des organes les plus fougueux de la pensée et de la parole juive, Ézéchiel, déjà prisonnier de l'invasion chaldéo-babylonienne, tonne contre les divers pouvoirs de l'état juif, et en particulier, contre les *soixante-dix anciens* de la maison d'Israël qui se rendaient coupables d'imprévoyance, de faiblesses, d'iniquités, ou, selon les formes religieuses et poétiques du pays, qui se prostituaient à d'indignes idoles. Alors saisis comme à l'improviste par ce nouveau document, les annotateurs qui m'avaient accusé de confondre les époques, ont perdu tout-à-coup de vue, dans une note nouvelle, ce qu'ils avaient déjà annoncé, ont reconnu sans réserve ce qui avait été dénié formellement, ont donné pour une certitude historique absolue ce qu'ils avaient traité de rêve d'esprit: « Ces soixante- « dix hommes, a dit la nouvelle annotation, sont les membres du « Sanhédrin que Moïse avait institué pour diriger les Israélites « au bien et qui les ont conduits au mal. » (*Même traduct.*, t. XI, Ezéchiel, p. 23, note 11).

arborés à cette époque, pour ne pas laisser à l'écart l'erreur générale de son système en faveur de la précision particulière de sa déclaration. Selon cet érudit, « le vrai Sanhédrin, ou sénat de la nation juive, ayant commencé sous les premiers Maccabées, alla en s'augmentant, et, de faible et chancelant qu'il était d'abord, il s'éleva à un degré d'autorité et de pouvoir qui devint redoutable même aux rois. Ce pouvoir fut la cause de sa ruine[1]. »

Ainsi, tandis qu'Hyrcan et ses successeurs avaient travaillé à réunir en leur personne les principaux pouvoirs de l'État, l'école sénatoriale et pharisienne, de son côté, agissait en sens contraire; elle répandait avec ardeur parmi le peuple les maximes suivantes, qui furent inscrites plus tard dans son nouveau code de prescriptions et de jurisprudence, intitulé *Mischna*, ou seconde loi : « Il y a trois couronnes ou trois pouvoirs en Israël, la couronne de la loi, la couronne de la sacrificature et la couronne de la royauté. La couronne de la sacrificature fut accordée jadis à Aaron; la couronne de la royauté à David; mais la couronne de la loi est restée le partage de tous les Israélites, et cette dernière l'emporte sur les deux autres... La loi est supérieure à la royauté, la loi est supérieure au sacerdoce... Le roi ne peut entreprendre aucune

1 Dom Calmet, *Dissertat. sur la police des Hébreux*, § dernier.

guerre, si ce n'est pour l'intégrité du territoire, sans l'aveu du conseil des Soixante-dix; la ville et le temple ne peuvent être reconstruits ou agrandis que de l'autorité de ce conseil; les tribus rebelles, les prophètes réfractaires, le grand pontife, sont traduits devant lui. La loi sort de ce conseil pour se propager dans tout le peuple [1]. »

Le premier conflit du prince des Juifs avec le parti sénatorial, qui détermina une révolution complète dans l'administration intérieure et la guerre civile des règnes suivans, avait éclaté au milieu d'un banquet.

Afin de ne conserver aucun doute sur les dispositions qu'on avait à son égard, Jean Hyrcan, tout préoccupé du dessein de joindre la dignité royale à la grande sacrificature, réunit à sa table ses amis personnels et les chefs pharisiens. Dès que la conversation des convives fut animée, Hyrcan la fit tomber sur son gouvernement [2]; il té-

1 *Tribus coronis coronantur Israelitæ, nempe corona legis, corona sacerdotii, corona regni... corona autem legis reposita erat stabilita et omnibus Israelitis aptata. Lex major sacerdotio..... Bellum arbitrarium non nisi ex autoritate* LXX *suscipitur... Urbs atriumve non nisi his jubentibus amplificatur... Pseudo-prophetes, sacerdos magnus non nisi ex istorum judicum concessu judicantur..... Illinc lex egreditur et transfunditur in universum Israel* (*Mischna, de Synedriis,* cap. I, § 5, édit. hebraïc. latin., Surenhusii; Bartenora, Maimonide).

2 *Cumque aliquando eos ad convivium vocasset, et opipare*

moigna aux hommes dont le concours avait été assuré jusqu'alors à ses pères et à lui-même, qu'en toute chose sa volonté constante serait de procéder avec justice et selon la loi. En même temps, il les invita à déclarer si l'on avait à lui adresser, sous ce rapport, le moindre reproche. La foule des convives accueillit son interpellation avec des applaudissemens et des cris de louange. Mais un des chefs du parti pharisien, nommé Éléazar, que Josèphe, selon son usage, accuse d'avoir été un fauteur de sédition, éleva la voix au-dessus de tous les autres et rappela que les premiers Asmonéens avaient été généraux et princes d'Israël avant d'avoir exercé le sacerdoce[1] : « Puisque tu montres le désir d'entendre la vérité, et d'être juste en toute chose, s'écria-t-il, dépose la grande sacrificature, et contente-toi d'être prince du peuple[2]. »

accepisset, postquam animadvertit eos vehementer delectari, cœpit eis dicere... (Flav. Joseph., *Antiquit. judaïc.*, lib. XIII, cap. X, édit. græc. latin., Havercamp, p. 662).

1 Juda Maccabée n'avait jamais été grand sacrificateur. Quand il eut succombé, le parti national dit à Jonathan, son frère: « Nous te choississons à la place de Yehouda pour être notre prince et notre général. » *Te hodie elegimus esse pro eo nobis in principem, et ducem ad bellandum* (I, Maccab., IX, 30).

2 *Sed convivarum quidam, nomine Eleazarus, homo seditionis amans, quoniam inquis, verum scire expetis, si vis esse justus pontificatu tete abdica, et solo populi principatu contentus esto* (*Antiquit. judaïc.*, p. 662).

C'était un rude coup porté au dessein du Maccabée. Il se fit une rumeur générale, les amis de la prépondérance du prince s'exhalèrent en plaintes contre Eléazar; Hyrcan le pressa de s'expliquer. D'après les mémoires de cette époque, que Josèphe a suivis, et qui avaient été écrits sous les auspices de Jean Hyrcan [1], le chef pharisien n'avait pu surmonter son trouble. Il avança que la mère d'Hyrcan avait été retenue en esclavage aux jours de l'oppression gréco-syrienne, et que cette triste circonstance ne permettait pas à son fils d'exercer la haute sacrificature. Mais, à supposer que ce propos n'eût pas été imaginé ou exagéré par le parti adverse, afin d'éluder la véritable question, nul ne s'y arrêta. La levée de bouclier d'Éléazar fut considérée avec raison comme l'expression du parti sénatorial, comme un appel à la division des pouvoirs que les écrits ultérieurs du Pharisèisme ont reproduit sous une forme nouvelle dans l'argumentation suivante : « Les Asmonéens exerçaient la sacrificature. Or, la loi dit aux sacrificateurs: renfermez-vous dans les choses qui sont de l'autel et en dedans du voile. En conséquence, il n'appartenait nullement aux Asmonéens d'usurper la

1 *Ecce hæc scripta sunt in libro dierum sacerdotii Joannis, ex quo factus est princeps sacerdotum post patrem suum* (I, Macc., XVI, 24).

royauté. C'est pourquoi les Sages ont émis cette sentence dans l'enseignement de Jérusalem : « Ne transformez pas vos pontifes en rois [1]. »

Quoi qu'il en soit, au sortir du banquet, la rupture du prince et de ses anciens adhérens était déjà irrévocable. Un de ses amis et conseillers intimes, nommé Jonathas, le décida à se jeter dans le parti de l'école saducéenne [2].

Sous le rapport politique, les membres de ce parti, quoique très-inférieurs en nombre à leurs adversaires, balançaient jusqu'à un certain point ce désavantage par leurs lumières et par leur position. On pouvait regarder les Saducéens comme la représentation la plus aristocratique du pays. Au dire des chroniques contemporaines, ils entraînaient les riches avec eux, tandis que les Pharisiens s'appuyaient sur la multitude du peuple [3].

1 *Est alia ratio, cur regnare non debuerint Chasmonei; quia erant sacerdotes, quibus imperatur in lege, Numer.*, XVIII, 7: *Custodite sacerdotium vestrum in his omnibus quæ pertinent ad altare et intra velum. Quæ cum ita sunt, non eorum erat ambire regnum. Ideo dicunt in talmude hierosolymitanâ : Non ungunt sacerdotes in reges* (R. Bechaï, *in lege*. Voir Noldius *de gestis Herod.*, Havercamp, p. 356).

2 *Et ita affecit ut suaderit Hyrcano a pharisæis deficere, et ad sadducæorum partes transire* (*Antiquit. judaïc.*, lib. XVIII, cap. X, édit. græc.-lat., Havercamp, p. 663).

3 *Sadducæis locupletes solum in partes suas trahentibus, Pharisæis autem multitudinis favore nitentibus* (ibid., p. 663).

En leur qualité d'école religieuse, on sait que les Saducéens, ou prétendans au titre de justes, repoussaient le joug des traditions et des ordonnances pharisiennes. Ils soutenaient que la justice stricte de la loi et ses prescriptions fondamentales avaient assez de force pour résister, sans autre secours, à l'envahissement des dieux et des principes ennemis. Ils accusaient surtout et avec insistance leurs rivaux d'avoir ouvert la porte à l'idolâtrie étrangère en propageant diverses croyances qui avaient été rapportées en Judée de la Babylonie, de la terre d'exil, et auxquelles la religion primitive n'avait accordé aucune sanction. Leur antipathie s'appliquait en particulier à la croyance de la résurrection corporelle des morts; et ce fut un des grands motifs pour lesquels les Saducéens s'élevèrent de tout leur pouvoir contre l'école du fils de Marie, qui faisait reposer exclusivement sa doctrine sur ce dogme.

Par suite de la détermination du prince, le parti des Pharisiens avait été éloigné de toutes les fonctions. Les Saducéens occupèrent le gouvernement. Pour premier acte de cette révolution intérieure, on proclama l'abolition des ordonnances pharisiennes[1] : on alla jusqu'à prescrire des peines rigides

[1] *Et præscripta a Pharisæis populo jura antiquare atque in eos qui ea servarint animadvertere; hinc natum est multitudinis in eum et ejus filios odium* (Antiquit. judaic., p. 663).

contre ceux qui s'obstineraient à les observer. En présence de ces mesures, la grande majorité de la nation avait témoigné une irritation extrême.

Jean Hyrcan mourut dans la trente-unième année de son administration, l'an 105 avant Jésus-Christ. Ce prince fut le premier de sa race à prendre à sa solde des troupes étrangères. Il avait envoyé à Rome trois ambassadeurs pour y renouveler l'alliance contractée aux jours de Juda. De son temps, l'école juive des Esséniens, autrement dits des guérisseurs de l'ame, était en pleine vigueur; cette école qui, près d'un siècle et demi plus tard, comme je l'ai fait observer dans mon *Histoire de la Doctrine de Jésus-Christ*, fournit aux Juifs auteurs et rédacteurs des Évangiles, non-seulement le fond, mais aussi la forme littérale d'une grande partie des préceptes moraux que ces livres renferment[1].

[1] Quand j'ai indiqué cette influence de l'Essénisme sur les Évangiles, je n'ai nullement eu pour but, ainsi que quelques-uns l'ont supposé, de provoquer contre ces livres un soupçon de plagiat, de prouver qu'ils ne constituaient pas une œuvre originale, neuve, une œuvre *en soi :* tout au contraire. Mais j'ai établi que, pour être considérés comme appartenant aux Évangiles, il fallait de toute nécessité que les préceptes de pure morale qu'on y distingue restassent sous l'autorité immédiate, sous la dépendance absolue du dogme particulier de la résurrection corporelle des morts qui se les était appropriés. Dès qu'on les en sépare, ils ne peuvent plus être attribués légitimement ni à Jésus, ni aux évangélistes. Et qu'on se garde

Quoiqu'il eût laissé cinq fils, dont les aînés atteignaient l'âge adulte, le testament de Jean Hyrcan avait réservé la régence des affaires publiques à sa veuve [1]. Souvent la question des femmes, chez les Hébreux, a été dénaturée; mais ce n'est pas ici l'occasion d'en parler. Le vœu du défunt était resté sans exécution. Son fils aîné, Aristobule Ier, esprit faible, livré à de mauvais conseillers, s'était saisi du gouvernement, et avait réalisé avec précipitation le projet émis du vivant de son père. Il quitta les insignes de prince des Juifs pour prendre le titre de roi [2]. Mais son règne avait été trop court pour laisser le temps aux débats intérieurs de se changer en guerres civiles. Les campagnes et les batailles du parti royal militaire et pontifical contre le parti des légistes et des sénatoriaux, les batailles des Saducéens contre les Pharisiens n'eurent lieu qu'aux jours de son successeur.

bien de croire que la réalité de ce fait n'aboutisse à rien de plus qu'à une question futile de propriété d'esprit ou de priorité littéraire de peuple à peuple, d'école à école. On y trouve le fil naturel, l'explication historique d'une foule de contradictions ultérieures de l'Église dont on a cherché partout les causes, hormis à la véritable source, dans la constitution intime du christianisme évangélique ou primitif.

1 *Nam et ipsam rerum dominam Joannes reliquerat* (Flav. Joseph., *Bell. judaïc.*, lib. 1, cap. III, edit. Havercamp., p. 58).

2 *Cum sibi visum fuisset principatum in regnum commutare, diadema sibi primus imponit* (Antiquit. judaïc., lib. XIII, cap. XI, p. 664; Bell. judaïc., lib. I, cap. III, p. 57).

Le penchant d'Aristobule Ier pour les mœurs grecques avait beaucoup ajouté au mécontentement populaire. A cette époque, le nom des Grecs était inséparable en Judée du souvenir des fureurs d'Antiochus. Dans la crainte de rencontrer l'opposition de sa mère et de ses frères, le nouveau roi avait fait retenir la régente et trois de ses fils en état de captivité. Il s'était associé son second frère, Antigone, objet particulier de son affection.

La veuve d'Hyrcan cessa de vivre: le chagrin de se voir indignement traitée par son fils avait concouru à précipiter ses jours. Les ennemis d'Aristobule profitèrent de cet événement pour l'accuser d'avoir dicté un ordre parricide: c'était une des calomnies familières aux guerres civiles. A la vérité, le faible roi, effrayé par le faux rapport d'un complot auquel Antigone aurait présidé, et qui lui avait paru en voie d'exécution, prescrivit la mort de ce prince; mais tels furent la douleur et les remords d'Aristobule, que la vie lui devint à charge, et qu'il succomba au bout d'un an de règne, toujours obsédé par l'image de son frère et par les conséquences de sa fatale erreur [1].

Restée sans enfans, la veuve d'Aristobule, Salo-

1 *Aristobulum autem continuo cepit necis fraternæ pœnitentia, et ex ea morbus. Multum lacrymarum profudit* (Antiquit. judaïc., ibid., p. 665).

mé ou Alexandra, avait fait sortir ses beaux-frères de captivité. Selon l'usage juif, elle épousa l'aîné d'entre eux, qui se nommait Jannée, et qu'on surnomma à cette occasion, Alexandre. Les princes actuels de Jérusalem, dont nous avons laissé les ambassadeurs au moment où on les introduisait sous la tente du lieutenant de Pompée, étaient nés de ce mariage. Le nom d'Alexandre servait fréquemment en Judée de synonyme à Salomon. Toutefois, comme le nom du héros grec veut dire homme qui défend, qui porte secours, qui délivre, c'est du nom de Josué, préférablement à celui de Salomon, qu'Alexandre est la traduction exacte. Josué, Jésus, Jason, Alexandre, se confondent dans une seule et même signification.

La guerre civile qui remplit une partie des vingt-sept ans du règne d'Alexandre Jannée ne permet d'adopter qu'avec une extrême réserve les reproches d'affreuse cruauté adressés à sa mémoire. Les documens primitifs d'après lesquels on a établi un jugement sur ce prince provenaient ou des Pharisiens, ses adversaires, ou des annalistes de la famille des Hérodes, qui attachaient un grand prix à faire retomber le plus de blâme possible sur les derniers membres de la dynastie asmonéenne.

Du premier jour de son élévation, le nouveau roi avait montré un vif empressement à s'emparer des villes du littoral hébreu de la Méditerranée. Il

espérait que la renommée de ses armes lui attirerait la faveur générale, et lui faciliterait les moyens de surmonter la puissante opposition du parti sénatorial et pharisien.

L'année précédente, son frère Antigone s'était acquis, à la tête de l'armée juive, une popularité qui avait été la principale cause du sentiment de terreur inspiré au feu roi. Il reconquit au territoire national une partie de l'ancien domaine des tribus établies sur la rive gauche du Jourdain.

Après divers succès, Alexandre Jannée avait mis le siége devant une ville dont le nom est associé aux événemens ultérieurs les plus importans de cette histoire, la ville de Ptolémaïs, aujourd'hui Saint-Jean-d'Acre. Comme les prétendans au royaume de Syrie étaient occupés à se battre entre eux, les populations intéressées à arrêter les troupes juives avaient appelé à leur aide Ptolémée Lathurus, gouverneur de l'île de Chypre. La mère de ce prince, la reine d'Égypte, Cléopâtre, veuve de Ptolémée Physcon et bisaïeule de la belle Cléopâtre, avait relégué Lathurus dans cette île par jalousie de pouvoir.

Le roi de Judée envoya aussitôt des ambassadeurs en Égypte pour traiter avec la reine. Mais tandis qu'on lui faisait attendre une décision, la réunion de Lathurus et des Syriens l'obligea à lever le siége de Ptolémaïs. Sur le conseil d'un général grec des plus expérimentés de son armée, du nom de Phi-

lostaphène, le prince égyptien avait marché sans retard contre les Juifs. Une bataille fut livrée près d'Asoph, aux bords du Jourdain. Les forces s'élevaient des deux parts au-dessus de trente et quarante mille hommes. Alexandre avait laissé passer le Jourdain à Lathurus, afin d'attirer l'ennemi et de le précipiter ensuite dans le fleuve, au moyen d'une attaque impétueuse[1]; mais l'espoir du Maccabée fut déçu. Après de longues indécisions, la victoire semblait se déclarer en sa faveur, lorsqu'un corps ennemi, arrivé à l'improviste, et dirigé par Philostephane, changea la face du combat et entraîna la déroute complète des troupes juives[2].

1 *Alexander vero eos exitu prohibendos non existimavit, nam facilius hostes, si fluvium a tergo haberent, se superaturum esse credidit* (Antiquit. judaïc., lib. XIII, cap. XIII, edit. Havercamp., p. 668).

2 On a ici une preuve que les exagérations de Josèphe étaient communes aux écrivains de son temps, et qu'elles provenaient plus d'une fois de sa fidélité même à rapporter les détails des documens où il puisait. L'historien grec Timagène, qui avait écrit sur les affaires de Ptolémée Lathurus avec Alexandre Jannée dans un esprit évidemment défavorable à ce dernier prince, supposait que les Juifs avaient eu cinquante mille morts dans la bataille d'Asoph. Il était de ceux qui portaient l'armée d'Alexandre à quatre-vingt mille hommes. *Alexander autem coegit et ipse ad quinquaginta incolarum millia, aut ut scriptores quidam tradiderunt, octoginta... quippe triginta hominum millia in eo prœlio occisa retulerunt; at Timagenes dixit quinquaginta millia cecidisse, atque alios partim captos, partim domum fuga dilapsos* (Antiquit. judaïc., ibid., p. 667, 668).

Cet événement avait redoublé les récriminations et l'activité intérieure du parti sénatorial. Mais le prince juif se releva de sa défaite, rétablit son armée, reprit les postes essentiels du littoral, et fit peser toutes ses vengeances sur la ville de Gaza qui avait réclamé la première les secours de Lathurus. Il s'était écoulé alors deux cent trente ans depuis que cette ville de Gaza avait été assiégée aussi et ruinée par le grand Alexandre.

Les princes voisins et rivaux mettaient leurs soins à susciter des obstacles de tout genre aux armes du roi de Judée. Les nouvelles expéditions d'Alexandre Jannée étaient loin d'avoir suspendu l'irritation des esprits dans Jérusalem. La guerre civile éclata au milieu d'une des réunions nationales les plus animées.

Dans le mois correspondant à la lune de septembre, à la fin des moissons et des récoltes, le peuple assemblé solennellement dans la capitale juive y rendait grâce des bienfaits de la terre au pouvoir créateur de toute chose. En mémoire des jours d'épreuve que les anciennes générations des Hébreux avaient traversés dans le silence et la tristesse du désert, on construisait des cabanes de feuillage sur les terrasses des maisons, dans les places publiques, dans les jardins, les faubourgs de la ville, les campagnes environnantes. Ces cabanes, où l'on faisait des repas en commun, étaient

couvertes de branches de palmiers, de citronniers, et remplies des plus beaux fruits de l'année [1].

Mais, tandis que la foule se pressait autour du temple et que toutes les mains agitaient des palmes chargées aussi des meilleurs fruits, le roi était arrivé avec sa suite pour exercer l'office de grand pontife.

Le parti de ceux qui ne voulaient point que la tiare et le sceptre fussent réunis avait fait entendre des cris de désapprobation; on s'échauffa. Bientôt la multitude avait joint les actions aux paroles. Les fruits détachés des branches de citronniers que chacun portait en trophée, furent jetés à la tête d'Alexandre et de son cortége [2]. Le prince, enflammé de colère, ordonna à ses troupes de se précipiter sur le peuple, et les chroniques, avec leur exagération ordinaire, ont élevé à six mille le nombre des morts.

A dater de ce jour, la guerre civile avait duré

1 On voit encore le fruit du citronnier sur les anciennes médailles juives. Deux demi-sicles de la collection de la Bibliothèque Royale portent deux gerbes en forme de corbeille et un citron entre les gerbes. Deux autres sicles présentent une gerbe de blé disposée également en forme de corbeille, à côté un fruit semblable à un cédrat, et pour légende : *l'an premier de la délivrance d'Israël.*

2 *Dum festum ageretur, et ipse aræ astaret rem divinam facturus, citriis eum petebant..., atque convicia ei dixerunt.* (Antiquit. judaïc., lib. XIII, cap. XIII, p. 671).

six ans, et causé, dit-on, la perte de cinquante mille Juifs, dans un temps où Jérusalem aurait eu besoin plus que jamais de sacrifier au dieu d'unité et de faire un usage prudent et réservé de ses forces. Alexandre Jannée prit à sa solde une nouvelle troupe d'étrangers, et l'on se battit dans tous les districts du territoire. Soit que le parti opposé au prince se fût laissé entraîner aussi à réclamer des secours du dehors, ou que les discordes de la Judée eussent paru une occasion favorable aux chefs étrangers, le frère de Ptolémée Lathurus, Démétrius Eucère, établi à Damas comme roi de la basse Syrie, avait franchi les frontières juives. Son armée, accrue des auxiliaires intérieurs, était montée à quarante mille hommes de pied et à trois mille chevaux. Alexandre Jannée commandait à vingt mille Juifs et à six mille Grecs de l'Asie-Mineure. La fortune se déclara contre lui, et les six mille Grecs succombèrent vaillamment à leur poste.

Mais, par un revirement soudain, dès que la nouvelle de la défaite d'Alexandre fut arrivée à la connaissance du peuple, on s'émut en sa faveur. Le souvenir des luttes que les héros asmonéens avaient soutenues pendant si long-temps contre la domination syrienne se représenta à tous les yeux comme un reproche vivant. Un corps assez considérable de nationaux se porta avec promptitude au secours du roi et força Démétrius à la retraite :

toutefois, la guerre civile avait continué plus vive que jamais.

Enfin, après le siége opiniâtre d'une place où ses adversaires s'étaient retranchés, l'armée royale anéantit complètement les troupes sénatoriales et pharisiennes[1]. Selon les documens, Alexandre Jannée avait abusé de sa victoire au point de faire mettre à mort, avec un horrible sang-froid, huit cents des principaux prisonniers. Les bannis furent nombreux : plusieurs milliers de nationaux allèrent chercher un refuge en Arabie, et le cri du peuple donna au roi le surnom de *thracide,* qui voulait dire aussi cruel qu'un Thrace.

De tout temps il y avait eu chez les Juifs des calendriers destinés à marquer les jours fastes et néfastes de la nation, les jours de succès et de réjouissance, les jours de fautes, de revers et de deuil. Quoique le mémorial de ce genre, le plus ancien qui existe, ait été remanié et recomposé dans les siècles postérieurs à la ruine de Jérusalem, il porte plusieurs indices de ses origines. A côté d'un grand nombre de fêtes et de souvenirs affectés

1 *Post hæc vero Judæi bellum intulerunt Alexandro, victique frequenter occubuerunt prœliis. Is vero, cum eorum potentissimos in urbem Bethomam compulisset, eam oppugnat; captaque urbe et iis potitus, Hierosolyma eos adducit* (Antiquit. judaïc., lib. XIII, cap. XIV, ed. græc. lat., Havercamp., p. 672; Bell. judaïc., lib. I, cap. IV, p. 61).

à la gloire des premiers Maccabées, on y trouve, en divers mois, des indications relatives à la guerre civile de l'époque d'Alexandre [1] : une fête en souvenir de la délivrance des sages d'Israël, ou des membres pharisiens du conseil qui avaient été obligés de s'enfuir en Arabie pour échapper aux persécutions de ce roi; une fête pour se réjouir de la mort d'Alexandre Jannée; une autre fête en souvenir de l'expulsion des Saducéens du Sanhédrin, dans lequel ils avaient été maintenus de force par ce prince [2].

Les progrès d'une maladie lente, attribuée à l'intempérance, n'avaient pas arrêté le roi de Judée dans son dessein prédominant. Jusqu'à la fin de ses jours, il s'était occupé avec succès de la guerre extérieure et de la recomposition nationale du territoire. Ce prince pressait le siége d'une place au-delà du Jourdain, lorsque la mort l'atteignit à l'âge

1 Dans le *Meguillat Taannit*, ou *volume des jeûnes, des afflictions*, voir les mois correspondant aux lunes de février, de décembre et de janvier.

2 On remarquera aussitôt que le livre des Actes des Apôtres confirme la fluctuation des partis dans le conseil des Juifs. Neuf ans environ avant le siége de Titus, le Sanhédrin, devant lequel l'apôtre Paul fut conduit, était formé, par une sorte de compromis, de membres appartenant aux deux grandes opinions pharisiennes et saducéennes. *Sciens autem Paulus, quia una pars esset Sadducæorum et altera Pharisæorum exclamavit in concilio...* (Acta Apost., XXIII, 6, 9).

de quarante-neuf ans. Ses dernières conquêtes l'avaient fait recevoir avec grande joie par le peuple de Jérusalem, qui ne vit plus en lui que les qualités du Maccabée.

Quoique dans la république de Rome la tyrannie, les cruautés, les brigandages les plus affreux dont le spectacle ait été donné au monde pendant les guerres de Marius et de Sylla, correspondent exactement au règne d'Alexandre Jannée, les écrivains romains, ou gréco-romains, ont fait preuve d'une excessive rigueur dans leur manière de parler de la nation juive de cette époque. Cependant, à travers les exagérations de langage, le fragment suivant de Strabon, par exemple, qui précéda d'un demi-siècle les œuvres de Josèphe, laisse très-bien saisir la persévérance avec laquelle le gouvernement des Asmonéens avait travaillé à rétablir les frontières légales de la Judée, et l'esprit de centralisation et d'ensemble qui distinguait encore les Juifs au milieu de leurs discordes. « La tyrannie amena l'habitude du brigandage, dit Strabon; ceux d'entre les Juifs qui se révoltèrent se mirent à piller, non-seulement leur propre pays, mais les contrées environnantes. De leur côté, ceux qui prirent le parti du gouvernement, s'emparèrent d'une portion considérable de la Syrie et de la Phénicie; ils ne cessèrent néanmoins de conserver une certaine vénération pour la capitale, et bien loin de l'avoir en hor-

reur, comme un séjour de tyrannie, ils continuèrent de la respecter et de l'honorer comme un lieu saint[1]. »

Dans un autre fragment écrit sans impartialité sous la double influence de l'esprit romain et de l'esprit païen, Tacite laisse très-bien saisir aussi l'attention intelligente que le peuple juif apportait aux événemens extérieurs, afin d'en tirer l'occasion de revendiquer ses droits. De plus, les dernières expressions de l'historien viennent à l'appui du motif pour lequel, à dater des jours de Jean Hyrcan, un parti considérable à Jérusalem s'était opposé à voir réunir sur le même front la triple couronne de la loi, de la royauté, de la sacrificature. « Quand les Macédoniens eurent établi leur prépondérance en Syrie, dit Tacite, le roi Antiochus s'efforça d'arracher les Juifs à leur superstition, et de leur donner la religion des Grecs, afin d'améliorer cette nation abominable : mais il en fut empêché par les guerres des Parthes. En ces temps-là, Arsace s'était révolté. Alors les Juifs voyant les Macédoniens affaiblis, les Parthes, encore à l'origine de leur puissance, et les Romains éloignés, se

1 *Syriæ ac Pheniciæ non pauca subegerunt... non ut sedem tyrannorum aversarentur homines, sed venerarentur ut templum* (Strabo, lib. XVI, ed. græc. lat., Almeloveen, p. 1105. — Traduct. franç., p. 236).

choisirent des rois. Ces princes, chassés par l'inconstance du peuple, regagnant l'autorité par les armes, osèrent toutes les choses familières aux rois, l'exil des citoyens, le renversement des villes, le massacre des frères, des épouses, des parens. Ils favorisèrent la superstition, car les honneurs du sacerdoce étaient pour eux un moyen d'affermir leur puissance[1]. »

[1] *Superstitionem favebant quia honor sacerdotii firmamentum potentiæ sumebatur* (Tacit., *Histor.*, lib. v, § x).

CHAPITRE V.

Démêlés actuels des princes de Judée et commencement de l'autorité politique du père des Hérodes.

Avant d'expirer, Alexandre Jannée avait préparé lui-même la révolution nouvelle qui ramena le parti vaincu au pouvoir.

Ses volontés testamentaires transmirent la royauté à sa femme Alexandra, et laissèrent, sous l'autorité maternelle, ses deux fils, les deux princes dont les démêlés remplissaient Jérusalem au moment de l'arrivée des Romains en Syrie.

Alexandra s'était acquise l'attachement du peuple en se montrant très-affligée des violences exercées par son époux. Le roi mourant lui avait conseillé de persister dans cette voie, et d'obéir à la nécessité de se réconcilier immédiatement avec le parti de l'école pharisienne. Les paroles que le prince aurait employées à cette occasion peuvent

être appliquées à l'histoire éternelle de tous les partis : elles confirment l'extrême promptitude avec laquelle les intérêts et les passions du moment font du même homme, et tour à tour, un objet de gloire et de mépris, d'applaudissement et de colère. « Cache ma mort à mes soldats, avait dit Alexandre Jannée à la reine, jusqu'à ce que la forteresse dont nous faisons le siége soit tombée entre leurs mains. Rentre victorieuse à Jérusalem, réunis les Pharisiens principaux et donne-leur du pouvoir... C'est la jalousie qui les a portés à se déclarer contre moi, et je ne me suis attiré la haine du peuple que pour les avoir rabaissés. Expose-leur ton dessein de t'en faire des amis; ajoute que tu iras jusqu'à me refuser les honneurs de la sépulture, s'ils l'exigent, et que, dans le gouvernement du royaume, tu ne décideras rien sans leur aveu ; soudain tu les verras empressés à m'accorder les plus brillantes funérailles, et tu régneras sans trouble[1]. »

D'après les chroniques, le premier soin des Pharisiens rétablis dans le gouvernement, avait été de rappeler les bannis, de délivrer les prisonniers, et de poursuivre la punition des hommes qui avaient

1 *Quasi victrix splendide Hierosolyma se conferret et pharisæis potestatem aliquam præberet... accersito eorum primarios... teque nihil in regno sine eorum sententia facturam promittito, et tuto regnabis* (Antiquit. judaïc., lib. XIII, cap. XV, ed. græc. lat., Havercamp., p. 675).

présidé aux plus violentes exécutions du règne précédent[1]. Le système des traditions explicatives et défensives de la loi qu'on avait renversé trente ans auparavant, reprit faveur. Le fils aîné d'Alexandre Jannée, Hyrcan II, fut revêtu de la grande sacrificature, de sorte que les choses se trouvèrent replacées un moment dans l'ordre qui passait aux yeux de l'école pharisienne, comme l'état naturel de la nation. Au lieu d'être confondues, la principauté ou la royauté, la grande sacrificature et la législature avaient formé trois pouvoirs distincts, quoique destinés à agir en commun. La couronne de la royauté était portée par la reine Alexandra, la grande sacrificature ou la couronne du sacerdoce par Hyrcan II, la législature ou la couronne de la loi par le conseil public et sénatorial. On avait autorisé en même temps la reine à entretenir un corps considérable de troupes pour imposer aux princes voisins, et en obtenir des otages. Enfin, la situation politique est toute résumée dans cette expression des documens que l'appareil de la royauté appartenait à la veuve d'Alexandre Jannée, tandis que la puissance réelle résidait dans l'assemblée des Pharisiens ou du conseil, qui avait alors pour soutien

1 *Exsules Pharisæi revocabant et vinctos solvebant... reginam suadentes ut eos interficeret qui Alexandro auctores fuerunt, ut octingentos simul necaret* (Antiquit. judaïc., lib. XIII, cap. XVI, p. 676; Bell. judaïc., lib. I, cap. V, p. 63).

l'approbation générale du peuple[1]. L'utilité et la sûreté attribuées à ce règne dont la durée avait été de neuf ans environ depuis l'an 79 avant l'ère vulgaire jusqu'à l'an 70, fourniraient au besoin la meilleure justification de l'intelligence des hommes qui y présidèrent. Mais, en s'attachant à l'état des affaires présentes, disent les chroniques, on n'avait pas montré assez de zèle à conjurer les dangers de l'avenir[2].

Le parti royal et militaire renversé à la mort d'Alexandre était encore plein de vie; il supportait avec impatience la domination des sénatoriaux, des légistes et des casuistes pharisiens. Ce parti avait mis à sa tête Aristobule II, second fils du roi défunt.

Il existait de grandes différences de caractère entre les deux princes, et ces différences devinrent la source de beaucoup de maux.

L'aîné, Hyrcan, avait une ame tranquille, débonnaire: dans le maniement des affaires publiques la faiblesse de son esprit pouvait être prise pour une dégénération de race, pour une sorte

1 *Itaque regni nomen habebat ipsa, potestatem vero habebant Pharisæi... In alios imperium ipsa quidem habebat, in ipsam vero Pharisæi* (Antiquit. judaïc., lib. XIII, cap. XVI, ed. græc. lat., Havercamp., p. 676; Bell. judaïc., lib. I, cap. V, p. 63).

2 *Nam præsentia futuris potiora existimans... res suæ familiæ eo infelicitatis perduxit ut potentiam, haud multo post amiserit* (Antiquit. judaïc., ibid., p. 678).

d'imbécillité[1]. Aussi, quand les circonstances eurent fait tomber la puissance entre ses mains, le titre de roi fainéant convint expressément à sa nature, et il en subit les conséquences; car, ce fut le propre favori d'Hyrcan, son maire du palais, son ministre, de même que cela arriva dans la suite aux rois endormis ou fainéans des races franques, qui réussit à saper la dynastie asmonéenne par la base, et à y substituer, sous l'autorité de Rome, ses propres enfans.

L'autre fils d'Alexandre Jannée, Aristobule, apparaissait, au contraire, comme le véritable héritier du sang des Maccabées. Ce prince donnait des preuves fréquentes d'intelligence, de courage, et des plus hauts sentimens de fierté[2].

A peine échappé aux rigueurs d'Alexandre, le parti sénatorial et pharisien avait porté tout son intérêt sur Hyrcan, et s'était préparé à lui transmettre le trône. D'abord il avait la qualité d'aîné, et, selon la constitution des anciens rois de Juda, le principe de succession reposait, en général, sur

1 *Erat natura bonus, moderatus in omnibus, regnandique artium imperitus... negotiorum fuga animique lenitas et remissio fecerunt ut degener et imbellis spectantibus videbatur* (Antiquit. judaïc., lib. XIV, cap. I, ed. Havercamp., p. 683).

2 *Natura diversus Aristobulus, navus erat et audax... ad res gerendas acer, animoque erecto* (Antiquit. judaïc., lib. XIII, cap. XVI, p. 676; lib. XIV, cap. I, p. 683).

l'ordre de primogéniture. De plus, dans la situation présente, un prince d'un esprit médiocre et facile à gouverner, avait paru aux Pharisiens préférable à un autre prince actif, ardent, qui, au premier jour, voudrait peut-être se saisir de tous les pouvoirs, à l'exemple de son père.

Mais ce calcul, tout judicieux qu'il était en apparence, tourna au détriment de ses auteurs, et, dans la marche des événemens, la nullité d'Hyrcan II entraîna des inconvéniens beaucoup plus graves qu'on eût été autorisé à en attendre d'une ame agitée par un excès de volonté et d'énergie.

Pendant que le parti royal redoublait d'efforts, le conseil sénatorial, de son côté, n'avait rien négligé pour le comprimer. Des arrestations furent ordonnées; on poursuivit des accusations de complot; des personnages éminens subirent des condamnations. Les chefs opposans, conduits par Aristobule, s'étaient présentés devant la reine, et avaient protesté vivement contre les violences qui se couvraient de l'autorité de son nom. Ils lui rappelèrent leurs services et leur fidélité auprès du feu roi; ils la conjurèrent de les mettre à l'abri de leurs persécuteurs, et de ne pas se priver de tant de gens vaillans dont le nom seul inspirait encore de l'effroi aux ennemis extérieurs de la patrie [1].

[1] *Quanta feliciter gesserunt pericula, quibus se fidos firmos-*

Aristobule, en particulier, alla plus loin; il attaqua la conduite des hommes qui s'étaient prêtés à l'ambition de sa mère, qui avaient retenu entre les mains d'une femme la royauté dont l'exercice, disait-il, appartenait légitimement aux enfans mâles d'Alexandre [1].

Ces doléances avaient eu pour conclusion de revendiquer le commandement de plusieurs villes fortes, dans lesquelles les amis du feu roi trouveraient, à tout événement, des gages de sûreté.

Soit que la reine, déjà atteinte d'une maladie mortelle, ne se fût pas senti le courage d'opposer un refus, soit qu'au fond elle eût songé elle-même à susciter des entraves à la puissance pharisienne, les vœux des chefs du parti royal avaient été exaucés; on leur confia plusieurs villes de guerre importantes. Quelque temps après, et lorsque l'annonce de la fin prochaine d'Alexandra eût fait prévoir une collision décisive, Aristobule, que le conseil sénatorial tenait en surveillance, s'était

que domino probaverant... Turpe quidem et ipsis esse et reginæ, si liceat conducere tot viros quorum vel nomen fortasse terribile inimicis priusquam plane auditum (Antiquit. judaïc., lib. XIII, cap. XVI, ed. Havercamp., p. 677).

1 *Sibi ipsis calamitatum auctores fuerunt, qui feminæ imperii cupidine furenti contra fas commiserunt regni habenas, regia prole ætate jam florente* (Antiq. judaïc., lib. XIII, cap. XVI, p. 677).

échappé pendant la nuit de Jérusalem et avait donné le signal à un mouvement militaire [1].

A cette nouvelle, les anciens des Juifs unis à Hyrcan prirent toutes les mesures de circonstance et s'emparèrent, pour otages, de la femme et des enfans du frère de ce prince. La reine, sollicitée par eux d'agir avec promptitude, leur avait déclaré que l'épuisement de ses forces la rendait désormais incapable d'aucun soin; mais elle leur laissait les moyens de faire tout ce qui leur paraîtrait convenable, une nation affermie, une armée et de l'argent dans le trésor [2]. Cependant, en quinze jours, Aristobule s'était vu déjà maître de vingt-deux places ou positions fortifiées.

La reine descendait à peine dans la tombe, que les combattans des deux partis se trouvèrent en présence. Au moment de livrer bataille, une partie des troupes d'Hyrcan et du conseil qui avait adhéré d'avance, et en secret, aux desseins d'Aristobule, se déclara en faveur de ce prince [3]. Il s'en suivit entre les deux frères un traité qu'on proclama

1 *Noctu clam egressus cum uno famulo, adiit præsidia ubi paternos amicos dispositos habuit* (Antiquit. judaïc., lib. XIII, cap. XVI, p. 677; Bell. judaïc., lib. I, cap. V, p. 53).

2 *Quod utile judicarent illud facerent: restare eis multas facultates, gentem validam, et exercitum, et fisci pecuniam* (Antiquit. judaïc., p. 678).

3 *Et commisso apud Hierichuntem prælio, multi de mili-*

dans le temple devant tout le peuple, et sous le sceau du serment. D'après ce traité, Hyrcan s'était désisté de ses droits, avait reconnu la royauté d'Aristobule II, et consentait à se renfermer dans le repos de la vie privée et dans les honneurs dus à son rang[1]. Pour donner plus de force à la convention, on avait fait les fiançailles de la fille unique d'Hyrcan avec le fils aîné d'Aristobule : plus tard, il naquit de ce mariage une des femmes célèbres dont nous aurons à nous occuper, la reine Marianne, qui a acquis autant de titres à l'intérêt de l'histoire, par la noblesse de son caractère, que par sa beauté et par ses malheurs.

A dater du traité, Aristobule avait régné environ six ans[2] sans que la Judée eût éprouvé aucun trouble sensible.

Mais alors était apparu l'homme dont la fortune soudaine changea la face de la nation juive, l'homme qui, à l'aide d'un concours de circonstances, les

tibus ad fratrem deficiunt (Antiquit. judaïc., lib. XIV, cap. I, ed. græc. lat., Havercamp., p. 682; Bell. judaïc., lib. I, cap. VI, p. 64).

1 *Hyrcanus, inimicitias deponit iis conditionibus, ut regnaret Aristobulus, ipse vitam otiosam ageret, suisque facultatibus placide frueretur. Hoc fœdere ita facto in templo, cum quidem pacta jurejurando et dextris confirmassent...* (Antiquit. judaïc., ibid., p. 683; Bell. judaïc., p. 64).

2 Quoique dans ses *Antiquités*, liv. XX, ch. VIII, Josèphe ne

unes imprévues, les autres bien calculées, finit par établir sa famille sur les ruines de la race asmonéenne. Je veux parler du père de la dynastie juive d'élection romaine, du père des Hérodes, qui s'appelait, de son nom, Antipater ou Antipas.

Strabon a commis une erreur quand il a donné à entendre que la famille hérodéenne appartenait au sang royal de Judée. Nicolaüs, de Damas, annaliste des Hérodes, s'était contenté de faire descendre Antipater d'une maison juive considérable qui, au retour de l'exil de Babylone, avait fixé sa demeure dans les districts iduméens. Mais Josèphe, tout dévoué qu'il fût aux Romains et à leurs amis, signale en passant la supposition de Nicolaüs comme une flatterie. De leur côté, les adversaires de la dynastie romaine se complurent à répandre toute sorte de bruits offensans sur son origine. D'après un de ces bruits, conservé dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, on disait, du père d'Antipater ou de son aïeul, qu'il avait été desservant ou portier d'un temple d'Apollon, situé hors des murs de la ville d'Ascalon. Sa position de fortune ne lui avait pas permis de payer la rançon de son

donne à Aristobule que trois ans de règne avant la venue de Pompée, toutes ses autres indications confirment la durée de six ans. Le traité fut conclu et le prince juif commença à régner dans l'année même de la mort de sa mère (*Antiquit. judaïq.*, liv. XIV, ch. I; *Guerre judaïq.*, liv. I, ch. VI).

fils, qui avait été enlevé par des déprédateurs limitrophes de l'Idumée [1].

Mais le fait le plus certain, c'est que le père d'Antipater était devenu un chef éminent de l'Idumée juive. Alexandre Jannée et Alexandra lui avaient confié le gouvernement d'une partie des frontières du royaume. Pendant l'exercice de sa charge, il avait contracté avec le roi des Arabes des relations qui servirent puissamment aux desseins de son fils.

Antipater, élevé dans l'amitié d'Hyrcan, avait jugé d'un coup-d'œil tout l'avantage qui pourrait lui revenir de la faiblesse de ce prince et de l'empire qu'il avait déjà acquis sur ses volontés. Aristobule, au contraire, éprouvait à l'aspect d'Antipater une répulsion profonde qui ne recourait à aucun déguisement. On aurait dit un instinct secret en vertu duquel le roi de Judée était averti que cet homme serait une des causes les plus actives de la destruction de la famille asmonéenne.

Dès qu'il eut reconnu que les dispositions d'Aristobule fermaient toute chance à son ambition, Antipater avait déployé son adresse à lui susciter des ennemis, à aigrir les principaux chefs du parti

1 *Fani Apollinis ad muros urbis Ascalonis; eum ita pauperem fuisse ut filium a latronibus idumæis captum, redimere non potuerit* (Euseb., *Hist. ecclesiast.*, lib. I, cap. VI et VII).

pharisien, à réveiller le feu encore mal assoupi des discordes récentes. Il s'était attaché surtout à agiter l'esprit du faible Hyrcan. Vainement ce prince lui témoignait le dessein de s'en tenir à la foi jurée, et de jouir en paix d'une situation conforme à sa nature et à ses goûts, Antipater n'avait pas hésité à inventer toute sorte de faux rapports, à répéter toutes les calomnies capables d'effrayer Hyrcan sur les intentions d'Aristobule[1]. Quoique cinq ou six ans se fussent écoulés depuis le traité, le père de la future dynastie hérodéenne ne cessait d'inculquer à l'objet de ses séductions, que le roi ne se croirait jamais solidement établi tant qu'on pourrait lui opposer les droits de son frère aîné. Le vœu de la nation, ajoutait-il, était pour Hyrcan, et il importait à ce prince de se mettre au plus tôt à l'abri d'aucune tentative. Enfin, après avoir réussi à ébranler l'imagination du frère d'Aristobule, Antipater, qui avait hâte pour son compte d'échapper au sort dont ses machinations le menaçaient, entraîna Hyrcan presque de vive force chez le roi des Arabes[2].

1 *Ubi Hyrcanum suis dictis aurem non præbere videret, non desinebat quotidie apud eum ficta crimina et calumnias contra Aristobulum adhibere* (Antiquit. judaïc., lib. XIV, cap. I, edit. græc. lat., Havercamp., p. 683).

2 *Vixque acrius urgendo persuadet, cum ei consuluisset ut ad Aretam Arabum regem perfugeret* (Ibid., ibid.).

Ce roi, du nom d'Arétas, avait le siége de sa domination dans la ville antique de Pétra, située au centre d'un espace enceint de rochers, dans le désert qui va du lac Asphaltide, ou mer Morte, à la mer Rouge. Arétas commandait aux tribus nombreuses, et pour la plupart errantes, dont l'empire s'étendait des frontières méridionales de la Judée à cette mer Rouge, et dans tout le désert à l'Orient de la Judée jusqu'au Liban et à Damas.

Le prince arabe avait soutenu précédemment plusieurs guerres contre Alexandre Jannée, et une partie des bannis, pendant les dissensions des Juifs, s'était réfugiée dans ses États. Antipater avait conclu, sans retard, un traité au nom d'Hyrcan, suivant lequel Arétas s'était engagé à faire marcher l'armée nécessaire pour rendre la principauté au frère d'Aristobule. En échange, Hyrcan avait promis de livrer aux Arabes douze villes fortifiées des frontières juives méridionales que les victoires du roi Alexandre Jannée avaient rendues au territoire national[1]. Ainsi, les auspices sous lesquels Antipater ouvrit sa carrière politique, avaient indiqué d'avance le caractère dominant de sa dynastie. Les Hérodes firent reposer leur élé-

[1] *Ei promisit, si reductus et in regnum restitutus esset, redditurum regionem et duodecim urbes quos Alexander ipsius pater ab Arabibus abstulisset* (Ibid., p. 684).

vation sur la force étrangère, et toutes les ressources de leur intelligence furent employées à profiter de ce moyen d'action.

Arétas, traînant à sa suite le faible prince qu'il proclamait victime de l'usurpation de son frère, était entré, dit-on, en Judée à la tête d'une armée de cinquante mille hommes. Aristobule, surpris dans les difficultés de sa situation, avait voulu livrer bataille, et avait subi une défaite. Cet avantage, obtenu au nom d'Hyrcan, joint aux menées d'Antipater et à la recrudescence des anciens levains de discorde, avait fait prononcer de nouveau une partie de la population de Jérusalem en faveur du frère aîné d'Aristobule. On ouvrit les portes à son allié, tandis que le roi régnant se retrancha sur la vaste plate-forme adjacente au temple : il occupa l'enceinte qui, en temps de paix, comme nous le verrons mieux dans la suite, servait de place publique et de *forum* aux habitans de Jérusalem, et qui, pendant la guerre, était disposée de manière à remplir l'office d'une forte citadelle.

Il fallait un certain temps au corps de la nation pour juger combien les circonstances étaient changées. L'intérêt qui avait animé les partisans d'Hyrcan, celui de séparer le sceptre et la tiare, et d'assurer la suprématie à la puissance sénatoriale sur l'un et sur l'autre, avait perdu tout-à-coup de

son importance. Dans sa faiblesse d'esprit, Hyrcan ne représentait déjà plus que l'instrument d'une influence étrangère. Le roi Aristobule, au contraire, était l'homme national ; tous les sentimens populaires devaient se reporter bientôt sur sa personne et sur ses fils. Mais, pendant le cours de cette transformation, les événemens suivirent un cours extrêmement rapide, et lorsque le plus grand nombre de ceux qui avaient commencé par repousser ce prince regardèrent l'avenir de la nationalité juive comme lié désormais à sa fortune, le mal public s'était envenimé presque sans retour.

Au dehors de Jérusalem, les partisans d'Aristobule avaient rétabli promptement son armée; les sacrificateurs, maîtres du temple, soutenaient sa cause. Hyrcan avait prononcé en leur présence, et devant le sanctuaire, le serment solennel de se désister de toute prétention. En même temps, ces sacrificateurs aimaient dans Aristobule le prince qui avait combattu jusqu'alors l'omnipotence que le parti sénatorial et pharisien avait à cœur d'exercer au-dessus du sacerdoce et au-dessus de la royauté.

Dans la douleur de ces nouvelles collisions, une foule d'habitans avaient émigré et s'étaient répandus dans l'Asie-Mineure et en Égypte. Les Juifs les plus exaltés parmi ceux qu'Antipater faisait mouvoir, au nom d'Hyrcan, se saisirent d'un personnage de Jérusalem qu'on renommait pour sa piété

et pour l'efficacité puissante attribuée à ses prières. Ils voulurent le forcer à prononcer des imprécations contre le roi Aristobule et contre son parti [1]. Alors cet homme ayant levé ses mains au ciel, exprima un vœu qui mériterait d'être le texte le plus présent aux esprits dans toute contrée où la discorde civile menace d'allumer ses torches; on en retire une nouvelle preuve de la distinction alors établie entre le parti sénatorial, pharisien et populaire, et le parti royal militaire et sacerdotal. « O Dieu! roi de l'univers, s'était écrié ce personnage, puisque ceux qui m'entourent sont ton peuple, et que ceux qu'on assiége sont tes sacrificateurs, n'exauce rien de ce qui serait dit ni contre les uns, ni contre les autres [2]. »

Mais, pendant qu'Arétas et Antipater faisaient leurs préparatifs pour s'emparer du roi asmonéen, retranché sur la montagne du temple, et que les défenseurs d'Aristobule menaçaient à leur tour l'armée étrangère d'une diversion [3], l'approche des Romains avait retenti dans Jérusalem. Cet événement y redoubla l'anxiété des esprits. Plusieurs avaient espéré qu'il en naîtrait l'occasion de dé-

1 *Ita nunc Aristobulum et ejus factionis homines diris ageret* (*Antiq. jud.*, lib. XIV, c. II, ed. græc. lat., Havercamp., p. 685).

2 *Precor ut neque contra hos illos audias, neque quæ hi contra illos orant ad exitum perducas* (Ibid., ibid.).

3 Quand Josèphe prétend que, sans l'approche de Scaurus,

tourner la conflagration intérieure à laquelle la capitale juive allait être livrée ; d'autres, au contraire, prévirent une source de calamités nouvelles et incalculables pour l'avenir. Les chefs des forces qui se disposaient à combattre, avaient éprouvé, en particulier, le besoin de connaître les intentions des conquérans, et de ne pas les rendre hostiles à leur cause ; en conséquence, ils avaient fait partir des deux côtés les ambassadeurs que nous avons vu arriver à la rencontre de Scaurus, et qui s'efforçaient alternativement d'obtenir une décision rassurante du lieutenant de Pompée. En attendant les résultats de leur démarche, le siége du temple restait suspendu. L'accomplissement de ce siége était réservé à un général et à des troupes bien autrement redoutables que le chef des Arabes du désert et son armée.

Arétas se serait rendu maître d'Aristobule, il émet une opinion hasardée qui est démentie par ce qu'il dit ailleurs, et qui devient plus que douteuse quand on voit d'un côté Arétas battu par la nouvelle armée d'Aristobule, et d'un autre côté la résistance du temple aux Romains.

CHAPITRE VI.

Tableau de mœurs romaines. — Pompée arbitre des princes juifs.

En se présentant devant Scaurus, les envoyés des princes de Judée avaient commencé par déposer ou par stipuler leurs offrandes.

Quelles que fussent les causes qui obligeassent les villes, les royaumes, les prétendans, à s'adresser aux personnages politiques et militaires de Rome, on était averti d'avance de n'en pas courir les hasards sans leur apporter de grandes sommes d'argent, et sans être résolu à souscrire pour l'avenir des actes d'engagemens, des contrats formels remplis des conditions les plus onéreuses.

Outre le système d'exactions publiques, dont nous reconnaîtrons dans la suite la nature et les effets, le trafic secret que les personnages romains faisaient de leur puissance privée et de leur crédit,

les usures extraordinaires, et tous les procédés honteux auxquels les plus illustres ne craignaient pas de recourir, étaient, à l'époque, et dans les régions où nous sommes transportés, une des sources les plus productives de leur fortune.

En ce sens même, il ne conviendrait nullement de laisser en arrière les aveux confidentiels que Cicéron nous a transmis pendant son séjour en Asie, sur une affaire d'intérêt très-détaillée, dont un des types de la vertu romaine, dont le dernier des Brutus fut le héros. C'est le préliminaire indispensable des renseignemens divers qui aident à saisir les traits caractéristiques des reproches moraux qu'on adressait alors, ou qu'on était en droit d'adresser aux races juives, grecques et romaines.

Quelques années seulement après la première intervention des Romains à Jérusalem, Cicéron fut désigné préteur de celle des provinces de l'Asie-Mineure, la Cilicie, qui confinait à la Syrie septentrionale. L'île de Chypre, où, à deux siècles de distance et pendant la dernière phase de cette histoire, la nationalité juive expirante fit les plus grands efforts, relevait de son gouvernement. Cicéron était, par nature, un homme équitable et modéré. Les plaidoyers qu'il avait fulminés contre le dilapidateur de la Sicile, contre Verrès, lui dictaient d'avance une retenue excessive. A peine débarqué en Asie, Cicéron reçut plusieurs lettres du

Romain, de noble famille, qui présida dans la suite au meurtre de César. « Pour me solliciter, dit Cicéron, jamais Brutus ne m'écrivait qu'avec un ton d'aigreur et d'extrême arrogance[1]. »

Ces lettres invitaient le gouverneur de la Cilicie à mettre tout en œuvre pour assurer aux nommés Scaptius et Matinius, amis intimes de Brutus, la rentrée d'une somme considérable qu'ils affirmaient leur être due par la ville de Salamis, située dans l'île de Chypre. L'emprunt originaire avait été contracté à Rome pour acquitter les contributions accablantes imposées aux Salaminiens. Déjà Brutus, dans cette affaire, avait rendu un premier service à ses deux amis. Comme la loi Gabinia apportait quelques exceptions et des entraves aux créances que les particuliers romains exigeaient des villes étrangères, ses démarches avaient réussi à obtenir du sénat deux décrets qui mettaient la créance de Salamis au-dessus de cette loi[2].

Pour arriver à ses fins, Scaptius demanda au nouveau gouverneur de la Cilicie la continuation

1 *Ad me autem, cum aliquid rogat Brutus contumaciter, arroganter scribere solet* (Cicer., *ad Attic.*, lib. VI, epistol. I).

2 *Reperio duo senatusconsulta de eadem Syngrapha... fit gratia Bruti senatusconsultum ut neve Salaminiis, neve qui eis dedisset fraudi esset... eo consilium factum est quod pecuniam Salaminii contra legem Gabiniam sumpserant* (Cicer., *ad Attic.*, lib. V, epistol. XXI; lib. VI, epistol. I, II).

d'une faveur que le gouverneur précédent lui avait accordée, et à laquelle Brutus attachait beaucoup de prix; il s'agissait d'un commandement de troupes, d'une préfecture dans l'île de Chypre. Mais Cicéron ayant eu connaissance de l'usage qui avait été fait de cette faveur, refusa avec indignation d'y souscrire. Scaptius avait profité de son commandement pour cerner le palais où ses prétendus débiteurs, les conseillers de Salamis, se trouvaient réunis, et pour les y retenir captifs jusqu'à ce qu'ils eussent accédé à ses exigences. Cinq membres de l'assemblée avaient succombé aux souffrances de la faim pendant la rigueur de ce siége [1].

Dès que Cicéron eut exprimé son refus, l'ami de Brutus ne déguisa point le ressentiment qu'il en éprouvait. La ville de Salamis, effrayée, envoya des commissaires chargés de solder sa dette en présence du gouverneur. Scaptius soutint avec opiniâtreté qu'on lui devait une somme équivalant à environ un million de nos jours. Il calculait les intérêts à raison de quarante-huit pour cent l'an, et l'intérêt des intérêts retenus à l'avance. Vainement Cicéron se récria; j'y voyais, dit-il, la ruine

1 *Et habuerat turmas equitum, quibus inclusum in curia senatum Salamine obsederat, ut fame senatores quinque morerentur* (Cicer., *ad. Attic.*, lib. VI, epistol. I, II).

entière de la ville[1]. D'ailleurs, l'édit que ce gouverneur avait publié en entrant en charge s'opposait aux prétentions de Scaptius. C'était une singularité du droit romain qu'au début de ses fonctions, chaque chef de justice publiât son édit privé, le corps des ordonnances d'après lequel les lois seraient entendues, modifiées et appliquées pendant l'année de sa préture. Il en résultait que telle question, très-simple sous une administration, provoquait des jugemens opposés sous l'administration suivante. Mais, malgré l'édit et les instances de Cicéron, Scaptius ne voulut rien concéder. En attendant l'issue du conflit, les commissaires s'apprêtèrent à faire le dépôt de l'argent. A ces nouvelles, Brutus prit feu pour ses recommandés. Enfin, tout vint à se découvrir : les deux amis ne servaient que de prête-noms ; le véritable créancier de Salamis n'était ni Scaptius, ni Matinius, mais Brutus en personne[2].

1 *Postulabat quaternas... Cohorrui primo, et enim erat interitus civitatis... Nihil impudentius Scaptio qui centesimis cum anatocismo non contentus erat* (Cicer., *ad Attic.*, lib. v, epistol. xxi).

2 *Nunc cognosce de Salaminiis quod video tibi etiam novum accedisse quam mihi. Numquam ex Bruto audivi hanc pecuniam esse suam... Impigit epistolam Scaptius Bruti, rem illam suo periculo esse; quod nec mihi unquam Brutus dicerat nec tibi : etiam ut præfecturam Scaptio deferrem* (Cicer., *ad Attic.*, lib. vi, epistol. i).

Quand des hommes si éminens recouraient à de tels procédés sans y être entraînés par la fatalité des circonstances, comme cela est arrivé aux Juifs après leur grande dispersion, on prévoit tout ce que les agens secondaires devaient introduire d'abus. Les Romains se ressentaient toujours et partout de leur première origine : à leurs qualités civilisatrices, ils unissaient presque au même degré l'esprit de spoliation.

D'après les documens, une somme de trois ou quatre cents talens fut livrée tout d'abord à Scaurus par l'envoyé du roi Aristobule [1]. Un autre lieu-

1 A cette époque, quand on parlait en Asie de talens d'argent, c'est, en général, du talent attique qu'il était question. On en distinguait de deux espèces : le petit talent équivalait au poids de quatre-vingt-sept marcs d'argent, ce qui ferait aujourd'hui, à raison de cinquante francs le marc ou les huit onces, une valeur de quatre mille cinq cents francs. Le grand talent attique représentait cent seize marcs moins une petite fraction, et équivalait à cinq mille huit cents francs. Le talent hébraïque était beaucoup plus fort et comportait le poids de cent soixante-quatorze marcs. Évalués d'après le petit poids d'Athènes, les trois ou quatre cents talens donnés à Scaurus seul équivaudraient à douze ou seize cent mille francs actuels. A la vérité, il existait une autre espèce de talent, celui de Syrie, qui ne pesait que vingt-deux marcs environ, ou onze cents francs. Mais, comme Josèphe écrivait à Rome et en langue grecque, on ne peut admettre qu'il ait employé un poids inconnu aux Romains d'Italie et à la généralité des Grecs ; s'il l'eût fait, il l'aurait indiqué par quelque remarque.

tenant de Pompée, Gabinius, retira de cette première entrevue cent ou trois cents talens; il y a incertitude sur la somme. Ce même Gabinius est celui qui, dans les années suivantes, se fit un certain renom à l'occasion d'un marché pour lequel il fut mis en accusation à Rome, et envoyé en exil. Sans en rien communiquer au sénat, et moyennant le prix de dix mille talens, cinquante millions environ de notre monnaie, Gabinius s'engagea à soutenir les prétentions de Ptolémée Aulétes au trône d'Égypte; il mit à la disposition de ce prince toutes les troupes qui étaient placées sous son commandement, et qu'on avait réunies pour faire la guerre aux Parthes.

L'envoyé d'Aristobule avait sollicité de Scaurus, et obtenu, à l'aide de la somme d'argent indiquée, que les légions romaines n'allassent pas se joindre au parti d'Hyrcan, et à l'armée d'invasion arabe qui tenait le roi de Judée assiégé dans le temple. Il suffisait de cette résolution pour déterminer Arétas à s'éloigner de Jérusalem, et à rentrer dans ses domaines.

L'usage établi chez les conquérans de ne souffrir qu'aucun prince agît sur les États de ses voisins autrement que de la volonté de Rome, avait été favorable au désir d'Aristobule. Aussi, en rendant compte de ces premières conférences, Josèphe est-il tombé dans une des contradictions nombreuses

qui résultent de la diversité des documens qu'il a consultés. Aujourd'hui encore si, pour chaque affaire publique, quelque éclatante qu'elle soit, un écrivain puisait indistinctement dans les récits des partis opposés, sans comparer ces récits entre eux, et sans conclure, son livre deviendrait l'écho perpétuel des plus étranges contradictions.

Dans les chroniques de la guerre de Judée, où il était sous l'influence de sa première ardeur pour tout ce qui tenait de près et de loin aux Romains, Josèphe avait commencé par prétendre que l'envoyé d'Hyrcan s'était contenté d'invoquer le bon droit auprès de Scaurus. Aristobule seul aurait eu recours à la puissance des présens, et ne l'aurait emporté que par ce moyen sur ses adversaires [1]. Mais, dans le livre ultérieur de ses antiquités juives, où l'écrivain est entré sur ce point dans plus de détails, où il a donné plus d'attention aux mémoires nationaux, sa précédente assertion a été renversée de fond en comble. D'après le nouveau récit, l'ambassadeur d'Hyrcan n'avait pas moins cédé que celui d'Aristobule à la nécessité d'appuyer sa cause sur l'éloquence des dons et des promesses. Si Scaurus accepta de préférence les

[1] *Sed plus valebant trecenta talenta ab Aristobulo missa quam jus et æquum* (Bell. judaïc., lib. I, cap. VI, ed. græc. lat., Havercamp., p. 65).

engagemens du prince qui occupait depuis six ans le trône de Judée, « c'est, dit Josèphe, qu'Aristobule était riche, magnifique, et ne demandait que des choses justes; Hyrcan, au contraire, paraissait pauvre, parcimonieux, et s'en tenait à faire des promesses beaucoup trop exagérées[1]. »

Après avoir notifié par écrit ses intentions au roi d'Arabie, Scaurus donna l'ordre à ses troupes de rebrousser chemin, de revenir à Damas. Il y attendit l'arrivée prochaine de son chef, qui aimait à se réserver toutes les affaires d'apparat, toutes les occasions de triomphe. D'ailleurs, le lieutenant de Pompée avait reconnu la témérité qu'il y aurait eue à s'engager dans un pays de montagnes et de défilés, sans avoir pris toutes les précautions convenables.

Dès que le roi des Arabes eut levé le siége du temple, Aristobule, redevenu libre de se mettre à la tête des troupes juives qui s'étaient préparées à faire une diversion, se précipita sur ses traces: il l'atteignit en un lieu nommé Papyrona et lui livra bataille. Mais, dans cette ardeur de venger l'échec qu'il avait subi, le roi de Judée servit, à son insu,

1 *Et Aristobuli promissionem accepit, quippe hominis pecuniosi, magnifici et æquiora postulantis, cum Hyrcanus pauper et parcus esset, et incredibilia polliceretur cum majora postularet* (Antiquit. judaïc., lib. XIV, cap. II, ed. græc. lat., Havercamp., p. 685).

les intérêts de l'invasion romaine. Arétas, mis en pleine déroute, perdit sept mille hommes, entre lesquels on compta le frère d'Antipater, nommé Phalion ou Képhalion.

Avant de quitter l'Asie-Mineure et de se rendre à Damas, Pompée y avait accompli tout un ordre de changemens politiques, dont il fit ensuite l'application à la Syrie et à la Palestine. Le territoire des princes ou des peuples qui semblaient capables d'acquérir quelque prééminence, fut démembré. Le général romain étendit les limites de plusieurs petits états dévoués à l'intérêt des conquérans et destinés à faire contre-poids à leurs voisins; il sépara un certain nombre de villes de leur ancienne juridiction, et sous prétexte de leur assurer l'indépendance, il y établit des garnisons romaines à poste fixe. Enfin, le nom seul des nations existantes fut conservé. Toutes ses dispositions concoururent à ce but, qu'il pût suffire un jour à Rome de dire un mot pour transformer ces divers royaumes et principautés en provinces subjuguées ou en districts plus ou moins obscurs de son empire.

Arrivé dans la Syrie septentrionale, Pompée s'arrêta quelque temps au sein de la ville d'Antioche, qui a acquis tant de célébrité comme théâtre des premiers développemens de l'église chrétienne et pendant les jours des croisades. Avant et après la ruine de Jérusalem, la fertilité de son terroir,

la richesse de son commerce, le luxe de ses habitans, imprimaient une activité très-grande à cette capitale de la haute Syrie. Dans une satire qu'il écrivit lui-même contre les habitans d'Antioche, qui lui avaient fait un très-mauvais accueil, l'empereur Julien, dont les trois ans de règne commencent en l'an 360 de l'ère actuelle, établit une comparaison curieuse entre l'éclat de cette cité et une petite et grossière ville des Gaules, devenue depuis lors la capitale de la France. On trouverait difficilement un exemple qui puisse mieux attester que, pour les villes, de même que pour les hommes, pour les peuples, les écoles, les religions, il existe une roue de fortune, et une loi du ciel qui abaisse et qui élève alternativement les orgueilleux et les humbles. « J'étais alors en quartier d'hiver dans ma chère Lutèce, dit l'empereur; c'est ainsi que les Celtes appellent la petite ville des Parisiens. Elle est située sur le fleuve qui l'environne de toutes parts, en sorte qu'on ne peut y aborder que de deux côtés par des ponts de bois. Il est rare que la rivière se ressente beaucoup des pluies de l'hiver et de la sécheresse de l'été. Ses eaux pures sont agréables à la vue et excellentes à boire. L'hiver n'est pas rude dans ce climat, circonstance que les habitans attribuent à l'Océan, dont ils ne sont éloignés que de neuf cents stades, et qui envoie des exhalaisons propres à tempérer

l'air. Mais cette année un hiver extraordinaire couvrit la rivière de glaçons. Vous connaissez les carreaux de marbre blanc qu'on retire de Phrygie; je ne puis vous représenter autrement ces grandes pièces de glaces qui flottaient au gré des eaux et qui, se suivant sans relâche, étaient près de s'accrocher et de faire un pont... Ainsi, pendant mon séjour dans les Gaules, je menais une vie dure, et cette conduite trouvait de l'indulgence chez une nation grossière, chez les Gaulois. Mais quelle injustice de vouloir qu'elle ne révolte pas une ville aussi riche que votre ville d'Antioche, si florissante, si peuplée, le rendez-vous des pantomimes et des joueurs de flûte, où l'on compte plus d'histrions que de citoyens, une ville enfin qui est accoutumée à traiter les princes sans le moindre respect[1]. »

Pompée, dans la haute Syrie, ne jugea pas à propos de laisser le gouvernement, même nominal, à aucun des princes de la famille existante. Précédemment, le gendre de Mithridate, le roi d'Arménie, Tigrane 1er, avait envahi la Syrie et menacé de se répandre jusqu'en Égypte. Rome ne

1 *Hoc facile Gallorum rusticitas ferebat; at civitas opulenta et florens et hominum frequentia abundans jure succenset: in qua scilicet multi sunt saltatores, multi tubicines, histriones plures quam cives, nulla in principes verecundia* (Julian., imperator., *Misopogon seu Antiochensis,* ed. in-fol. Spanhem, t. I, p. 341, 342).

voulait plus voir sa domination en Asie exposée à ce danger. Il lui importait d'ôter aux états orientaux tous les moyens de se confédérer entre eux, ou d'être réunis sous un seul sceptre. Dans ce dessein, le chef conquérant se hâta de proclamer le renversement définitif de la dynastie grecque des Séleucides qui régnait depuis deux cent cinquante ans. De sa propre autorité, il fit du royaume de la haute Syrie une province romaine.

Ainsi tombait en lambeaux cette domination ou ce monde grec qui, sous les auspices d'Alexandre, avait été substitué à la domination ou au monde oriental dont toutes les grandes monarchies de l'Asie ancienne ne furent que des formes différentes. Une nouvelle puissance de fait, une troisième domination, le monde romain s'enrichissait de leurs débris et les reconstituait à la pointe de l'épée. Du sein d'Antioche, capitale des Séleucus et des Antiochus, les soldats de Pompée étaient en position de prévenir ou de rompre avec rapidité toute réunion des forces de l'Asie-Occidentale. Ils coupaient le pays en deux grandes portions. Appuyés sur la Méditerranée, les conquérans, si on leur suppose le front tourné vers le lever du soleil, avaient à leur gauche l'Asie-Mineure, l'Arménie, les régions du Caucase; à leur droite, la Syrie inférieure, la Palestine, l'Arabie, l'Égypte; devant leurs yeux, les passages de l'Euphrate, que les

Parthes, nouveaux représentans des anciens empires orientaux, menaçaient déjà de traverser.

Dans les quelques lignes de son livre de la *Guerre syriaque,* où Appien présente comme le sommaire de toute la période historique que j'ai à parcourir, où il marque le commencement, le milieu et la fin de la grande épopée de Jérusalem envahie par les Romains et ruinée, cet historien indique en même temps la chute finale de la dynastie gréco-syrienne. Au rapport d'Appien : « Pompée étant allé en Asie après Lucullus pour terminer la guerre de Mithridate, accorda l'Arménie à Tigrane et ôta la Syrie à Antiochus, quoique ce prince n'eût pas démérité des Romains. Mais Pompée prétendit que les Séleucides n'avaient pu résister aux armes de Tigrane, et que la Syrie serait plus en sûreté au pouvoir de Rome... Dès ce moment, les Romains réunirent sans combat, à leur empire, la Cilicie et généralement tout ce qu'on appelle Syrie, depuis l'Euphrate, jusqu'en Égypte, excepté toutefois la nation des Juifs qui leur fit résistance. Mais Pompée vainquit les Juifs, envoya leur roi Aristobule prisonnier à Rome, et renversa les murs de Jérusalem, qui était réputée chez eux la plus grande et la plus sainte de toutes les cités... Après que les fortifications de cette ville eurent été rétablies, Vespasien la renversa de nouveau. De mon temps, enfin, l'empereur Adrien a détruit encore une fois

Jérusalem, et a fait peser sur la tête des Juifs des tributs beaucoup plus lourds que sur tous les autres peuples[1]. »

Le bruit des victoires de Pompée dans l'Asie-Mineure et l'étendue de sa puissance l'avaient précédé à Damas. Les ambassadeurs de tous les princes de la Syrie inférieure et de l'Égypte lui apportèrent des présens considérables. L'Égypte offrit une couronne d'or d'une grande valeur. Aristobule, vivement pressé par ses amis de se rendre les Romains favorables, avait chargé son envoyé de remettre un ouvrage d'art, qui avait été exécuté du temps de son père Alexandre Jannée. C'était un ceps de vigne en or, avec ses branches, ses feuilles, et ses fruits du même métal. Strabon, dans ses mémoires, disait avoir vu lui-même cet ouvrage dans le temple de Jupiter au Capitole; on y lisait pour inscription ces seuls mots : Alexandre, roi des Juifs[2].

Mais, dès qu'il eut perdu confiance dans l'invasion des Arabes, le conseiller du frère d'Aristobule

1 *Unam judæorum gentem imperata facere detractantem armis subegit Pompeius... et Hierosolymarum mœnia, maximæ urbis et sanctissimæ apud Judæos diruit... quam et Vespasianus denuo munitam rursus diruit; et postremum Adrianus, nostra ætate...* (Appian., *Bell. Syriac.*, § XLVIII, XLIX, edit. græc. lat., Schweighæuser, t. I, p. 609, 610).

2 Le don d'Aristobule avait quelque analogie avec un autre œuvre d'art que Pline raconte avoir été rapporté aussi d'Asie à

avait tourné ses vues vers les Romains. Antipater se transporta auprès de Pompée. En apparence, son dessein était d'y plaider la cause d'Hyrcan; au fond, il voulait s'attirer les bonnes graces du conquérant étranger, il voulait traiter de son dévouement personnel et représenter le roi Aristobule à Pompée, comme un esprit violent, indépendant, dont l'obéissance aux Romains ne serait jamais que forcée.

Une parole imprudente, échappée à l'envoyé du roi de Judée, aida beaucoup aux efforts d'Antipater. Pompée n'était pas moins attaché à ses intérêts privés que ses lieutenans. Durant le cours de sa préture en Asie, Cicéron nous a transmis en ce genre un nouveau et incomparable tableau de mœurs, qui forme le pendant naturel de celui que j'ai déjà cité, et dans lequel Pompée et Brutus se disputent le principal rôle.

A voir à quel degré d'épuisement et d'humiliation les rois et les États alliés des Romains en étaient réduits, on n'a pas à s'étonner qu'un homme d'une nature fière comme Aristobule, et que tout

Rome par Pompée. Ce dernier ouvrage représentait une montagne couverte de cerfs, de lions, d'arbres à fruit de toute espèce, et entourée d'une vigne, le tout en or. *Montem aureum quadratum, cum cervis et leonibus et pomis omnis generis, circumdata vite aurea* (Plin., lib. XXXVII, cap. I; Strabo, in Joseph., *Antiquit.*, lib. XIV, cap. III, ed. Havercamp., p. 686).

peuple doué de quelque vigueur en vinssent souvent à mettre en question s'il n'était pas préférable de braver la colère que de subir l'amitié de cette puissance.

Par suite des victoires remportées sur Mithridate, un des royaumes de l'Asie-Mineure, la Cappadoce, avait été dévolue à la famille des Ariobarzanes, de même que la Judée fut dévolue plus tard aux fils d'Antipater ou à la famille des Hérodes.

Brutus avait encore écrit lettres sur lettres à Cicéron pour le solliciter d'obtenir la rentrée la plus prompte d'une dette qu'il avait à réclamer du roi de Cappadoce. Pompée était aussi possesseur d'une créance considérable sur ce roi. Cicéron, tourmenté par les insistances de Brutus, s'en explique en détail avec l'ami à qui il adressait toutes ses confidences domestiques et politiques. « Je n'aurais rien désiré autant que de réussir dans cette négociation, dit le gouverneur de la Cilicie, rien ne m'a plus préoccupé. D'abord j'ai recommandé à Ariobarzane d'appliquer à Brutus les sommes d'argent qui m'avaient été promises [1]. Tant que ce roi est resté près de moi, les choses ont bien marché; ensuite, il a commencé à être enveloppé par les six cents procurateurs de Pompée. Or,

1 On voit par là que, tout modéré et réservé qu'il fût, le préteur de la Cilicie ne s'oubliait pas entièrement.

Pompée a plus de pouvoir ici à lui seul que tous les autres réunis, car on s'attend qu'il vienne prendre le commandement de la guerre des Parthes. Voici néanmoins où il en est de sa propre affaire. A la fin de chaque mois, on lui compte trente-trois talens attiques[1]. Cette somme, qui absorbe le produit de tous les tributs du royaume, ne suffit pas à l'intérêt mensuel. Notre Pompée, toutefois, supporte cet inconvénient avec patience; il n'exige pas le capital; il se contente de l'usure, quoique incertaine[2]. Le roi ne paie rien de plus à qui que ce soit, et il ne peut rien payer; il n'a plus ni trésors, ni impôts à son usage...; deux ou trois de ses amis sont encore assez riches, mais ils défendent leurs biens avec autant de soin que nous en mettrions à défendre le nôtre, toi et moi. Cependant, je ne cesse d'écrire à Ariobarzane en faveur de Brutus, et d'employer la prière, la persuasion, la menace[3]. Dejotarus m'a raconté lui avoir envoyé aussi plusieurs personnes pour la même affaire sans résultat; et, par Hercule, je le crois bien,

1 Cent quatre-vingt-onze mille francs, s'il s'agit du grand talent attique, et cent quarante-huit mille cinq cents francs, s'il était question du petit talent.

2 *Sed Cnœus noster clementer id fert; sorte caret; usura nec ea solida contentus est* (Cicer., *ad Attic.*, lib. VI, epistol. I).

3 *Equidem non desino tamen per litteras rogare, suadere, accusare regem* (Cicer., *ad Attic.*, ibid.).

nul n'est plus indigent que ce roi, rien n'est plus dépouillé que ce royaume[1]. »

Au moyen des cinq ou six cents talens d'argent qui avaient été délivrés ou souscrits aux deux lieutenans de Pompée, l'ambassadeur d'Aristobule s'était imaginé avoir assuré le succès de sa mission. Mais, après l'arrivée du général en chef à Damas, et lorsqu'il eut offert sa vigne d'or, cet envoyé comprit qu'on faisait naître de nouveaux incidens, qu'on lui demandait de nouvelles sommes; il s'en étonna. Les talens donnés à Scaurus et à Gabinius furent rappelés par lui avec maladresse. Ces deux chefs, qui avaient détourné la convention à leur profit, et en dehors des affaires de leur général, en éprouvèrent une extrême irritation[2]: les raisons d'Antipater et les promesses qu'il prodiguait au nom d'Hyrcan, acquirent soudain un très-grand poids dans la balance[1].

Pompée prescrivit aux deux frères de comparaître en personne et d'exposer leur cause à son tribunal. Cet ordre parut à Aristobule une humiliation douloureuse[3]. Mais les instances de ses amis

1 *Et me Hercule, ita ego judico; nihil illo regno spoliatius, nihil rege egentius* (Cicer., *ad Attic.*, lib. VI, epistol. I).

2 *Qui etiam accusabat eos qui pecunias acceperant, primum Gabinium, deinde Scaurum... hos quoque præter alios ini micos ei faciens* (Antiquit. judaïc., ed. Havercamp., p. 686).

3 *Indignum ratus ut obsequiis niteretur... Hortabantur*

et de ses conseillers surmontèrent ses répulsions. Les paroles de défense du roi de Judée se ressentirent de la fierté de son caractère. « J'exerce la royauté depuis plusieurs années, dit ce prince; si j'ai occupé le trône, quoique mon frère soit l'aîné, c'est que la faiblesse d'esprit, l'incapacité d'Hyrcan sont une chose reconnue. »

Pompée se réserva de prononcer entre les deux frères au retour de l'expédition qu'il projetait de pousser jusqu'à la mer Rouge. Cet ajournement avait pour but de laisser les deux princes en suspens, et de prévenir dans l'esprit d'Aristobule le dessein de fermer les passages difficiles à l'armée romaine [1]. Mais le roi de Judée devina sans peine cette intention, et, n'ayant pu contenir son impatience, il s'éloigna brusquement de Damas.

Antipater, trop heureux de cette rupture, s'engagea à faciliter l'entrée et les progrès des troupes conquérantes dans la Judée. Le favori du faible Hyrcan renouvela à l'illustre représentant de la puissance de Rome les mêmes protestations, les mêmes promesses qui lui avaient réussi pour attirer le roi des Arabes et son armée sur Jérusalem.

Dès que Pompée se fût assuré de tout ce que le

amici ut secum reputaret Romanorum vires quas sustinendo non erat (Bell. judaïc., lib. I, cap. VI, p. 65, 66).

1 *Aristobulum simul colens ne nationem averteret, et transitum ei includeret* (Antiquit. judaïc., p. 687).

dévouement d'Antipater serait capable d'accomplir, il fit marcher ses légions.

Quoique entièrement d'accord pour le fond des choses, les documens existans présentent quelques légères différences sur la date assignée à cette première invasion des Romains en Judée. Suivant Josèphe, confirmé par Plutarque, les affaires de Jérusalem avaient suspendu la marche du conquérant, son entrée en Arabie. Mais Appien et Dion Cassius, au contraire, ne font avancer Pompée sur le territoire juif qu'après avoir vaincu le roi Arétas : « Dès qu'il eut disposé de la Syrie et de la Phénicie, dit Cassius, Pompée se tourna contre le roi des Arabes, dont le domaine, étendu jusqu'à la mer Rouge, est aujourd'hui en la possession des Romains. Dans son expédition, il réduisit sans peine ce prince et ses voisins, et mit chez eux des garnisons. De là, il partit pour la Syrie de Palestine, qui était partagée entre les deux frères Hyrcan et Aristobule [1]. »

[1] *Inde in Syriam Palæstinam, profectus est. Eam regebant Hyrcanus et Aristobulus fratres* (Dio, lib. XXXVII, § XV, ed. græc. lat., Reimar., p. 121).

CHAPITRE VII.

Première invasion des Romains en Judée. — Le Jourdain et les trois lacs. — Districts transjordaniens. — Scythopolis et Jéricho.

Après avoir quitté avec précipitation le camp de Damas, le roi de Judée s'était établi dans une forteresse avantageusement placée pour défendre l'accès de Jérusalem. Déjà, avant l'arrivée des occidentaux, les affaires de ce prince étaient remplies de difficultés ; le nouveau cours des événemens lui suscita des obstacles insurmontables.

Les légions romaines partirent de Damas au premier mois du printemps de l'an 63 avant l'ère actuelle. Leurs forces s'étaient accrues d'un nombre considérable d'auxiliaires tirés de toute la Syrie. Lors même que les historiens ne nous auraient rien transmis de l'état imposant de l'armée envahissante, on s'en ferait encore une idée exacte

à l'aide d'un seul trait conservé par Pline. En parlant de l'excès des richesses de quelques particuliers de cette époque, Pline cite, entre autres, d'après Varron, un certain Ptolemée : « Pendant la guerre de Pompée contre les Juifs, dit le naturaliste, ce personnage entretenait huit mille hommes de cavalerie de son propre fonds, et pouvait donner un repas à mille convives avec une vaisselle d'or qu'on renouvelait à chaque service [1]. »

Les Romains entrèrent sur le territoire de la Judée par les districts supérieurs situés à la gauche et à l'orient du Jourdain.

Antipater leur servait de guide. A son instigation, et dans un espace de temps assez court, le frère d'Aristobule arrivait, pour la seconde fois, à la suite des armées d'invasion, sous prétexte de faire prévaloir la légitimité prétendue de son droit à la couronne de Judée.

Le général romain dressa d'abord son camp autour de la ville de Pella.

L'événement ultérieur, que nous retrouverons à sa date, et auquel le nom de cette ville doit d'être cité avec beaucoup d'honneur dans les tra-

1 *Pompeio res gerenti in Judæam, octono millia equitum sua pecunia toleravisse. Mille convivas totidem aureis potoriis, mutantem vasa cum ferculis, saginasse* (Plin., lib. XXXIII, cap. X).

ditions de l'Église, produisit un effet opposé auprès des Juifs combattant à Jérusalem : il accrut leur sentiment de répulsion nationale contre ceux de leurs compatriotes qui s'étaient rangés parmi les disciples du fils de Marie.

De Pella, Pompée ayant porté ses légions vers le Jourdain, se disposa à leur faire traverser ce fleuve, et à les répandre dans la Judée citérieure.

Le Jourdain, dont le cours divisait la terre israélite en deux grandes sections et dans toute sa longueur, prend sa source au pied de la partie du Liban ou Mont-Blanc, qu'on a appelée l'Anti-Liban.

La chaîne de montagnes dégagée du Taurus, qui se prolonge jusqu'à la mer Rouge, n'offre des proportions imposantes que dans la Syrie moyenne, où elle a reçu le nom de chaîne du Mont-Blanc, à cause des neiges accumulées constamment sur ses cîmes. On y distingue deux parties ou branches presque parallèles qui relevaient jadis de la Phénicie, et qui sont habitées aujourd'hui par les Druses et par les Maronites. Ce pays est le principal théâtre des agitations de la Syrie que l'Europe entière suit avec d'autant plus d'intérêt, qu'elle les considère comme le prélude d'une révolution dans les États orientaux, qui doit exercer une influence difficile à définir sur ses propres destinées.

La partie occidentale de la chaîne du Liban, la plus rapprochée de la mer, forme le Liban pro-

prement dit. La longue bande de terre comprise entre l'un des versans de cette première branche et la Méditerranée, était occupée alors par un grand nombre de villes importantes dont plusieurs, telles que Tripoli et Beryte ou Beyrout, sont citées encore parmi les places de commerce qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d'Échelles du Levant.

La partie orientale de ces mêmes montagnes, la plus rapprochée de Damas est l'Anti-Liban, qui, au nord de la Judée, dont elle formait de ce côté la limite naturelle, s'incline vers la branche précédente pour se terminer ensemble à la mer. C'est dans leur écartement que se trouve la fameuse vallée de Cœlé-Syrie, ou la Syrie creuse, qui renferme les ruines magnifiques de Balbec, l'ancienne Héliopolis, et dont les rois grecs de Syrie et d'Égypte n'avaient cessé de se disputer la possession, parce qu'on en tirait en abondance le bois le plus favorable à la construction des vaisseaux, surtout à leur mâture.

Depuis sa source, qui d'abord coule souterraine, jusqu'à son embouchure, le fleuve de Judée mêle successivement ses eaux à trois lacs de plus en plus considérables : le Samochonite ou Séméchonte, le lac de Génésareth, mer de Galilée ou mer de Tibériade, le lac Asphaltide, mer salée ou mer Morte. La longueur du Jourdain, réunie à celle des trois lacs, donne une étendue d'environ soixante-dix

lieues, du Nord au Midi, de l'Anti-Liban à l'Arabie [1]. C'était une grande ligne de défense pour la Judée citérieure.

L'étymologie la plus probable du nom de Jourdain ou *Yarden*, est celle qui lui fait signifier le cours d'eau par excellence du pays, le fleuve.

On a mis souvent une affectation systématique, un intérêt de parti à déprécier ou à accroître les proportions du Jourdain; mais dans quel but? Pour les fleuves et pour les nations, la renommée historique, l'illustration morale ne se mesurent nullement en raison de leur masse. Fussent-ils, en définitive, aussi imperceptibles qu'un ruisseau, le Jourdain et le Tibre, le Scamandre et l'Eurotas, n'en continueraient pas moins à faire autant de bruit dans la mémoire des humains que beaucoup d'autres fleuves équivalens à des bras de mer, tels que le Volga et l'immense Maragnon, ou rivière des Amazones.

Le premier lac où le Jourdain pénètre à quelques lieues de sa source, et qui passe souvent à l'état de marais, était evalué à cette époque à soixante stades, près de trois lieues de long, et à trente stades de large. On ne sait rien de certain sur l'origine de son nom de Séméchonte, auquel les Arabes mo-

1 Je rappellerai que je parle toujours de lieues composées de quatre kilomètres.

dernes ont substitué celui d'El-Houlé. En général, ce réservoir est considéré comme correspondant aux *eaux supérieures*, dont il est parlé dans les traditions bibliques, aux eaux de Mérom, auprès desquelles Josué remporta une victoire décisive sur les petits rois ou chefs coalisés contre ses armes [1]. La ville de Hatzor, demeure du principal auteur de cette coalition, occupait positivement la rive orientale du Séméchonte.

Après avoir parcouru de nouveau quelques lieues sous le nom de Jourdain supérieur, le fleuve arrive dans le second lac, qui se fait remarquer par l'extrême limpidité de ses eaux, et par leur nature poissonneuse. On estime sa longueur de cinq à six lieues; sa largeur de deux à trois. C'est à sa surface et dans les contrées d'alentour que les Évangiles font accomplir les principaux miracles attribués à Jésus-Christ; c'est devant les villes protectrices de ses bords, que les légions de Vespasien obtinrent dans la suite des victoires nombreuses et fortement disputées.

Le nom de Génézareth, donné à ce deuxième lac, était provenu ou de la ville de Kinnereth dépendant

1 *Conveneruntque omnes reges isti in unum ad aquas Merom, ut pugnarent adversus Israël... Venitque et Josue et omnis exercitus cum eo, adversus eos ad aquas Merom subito et percusserunt eos* (Josué, XI, V, VII).

de la tribu de Nepthali, ou de la contrée voisine de Gennésar, ou enfin de la ressemblance qu'on avait cru reconnaître dans ses contours avec la forme de l'instrument de musique appelé le Kinnor. Son nom de mer de Galilée vient de la province à laquelle il servait de limite à l'Orient; son nom de mer de Tibériade, aujourd'hui Tabaria, ne lui fut acquis que plus de quatre vingts ans après l'invasion de Pompée et sous le règne de Tibère.

Le vrai cours du Jourdain commence seulement au sortir du lac de Tibériade et se continue plus de trente lieues en faisant des sinuosités nombreuses. Jamais la largeur du fleuve n'excède quatre-vingts ou cent pieds; mais presque partout il offre beaucoup de profondeur. Son lit occupe le fond d'une longue vallée appelée le grand champ ou la grande plaine. Deux remparts naturels, deux rangées de montagnes, dont l'accès âpre et difficile a été bien rendu par la désignation de *mont de Fer*, donné à un de leurs embranchemens [1], ferment cette vallée à la droite et à la gauche du Jourdain; ces montagnes se prolongent sur les flancs de la mer de Galilée, et sur les flancs du troisième lac dans lequel les eaux du fleuve vont se perdre.

[1] *Cuique imminet murus nudus ac sterilis longissimus... In eo est mons qui Ferreus dictus, in longum protensus usque ad Moabitidem* (Bell. judaïc., lib. IV, cap. VIII, ed. Havercamp., p. 298).

Ce troisième lac, qui pour toute l'antiquité savante, à partir d'Aristote[1], a été un objet perpétuel d'étonnement, d'observation et d'exagération, présente la forme d'un croissant, et a de longueur environ vingt-cinq lieues sur cinq ou six de large. Dans l'emplacement qui le circonscrit, on voyait jadis des cités actives, des champs fertiles. Mais un tremblement de terre, accompagné d'éruptions volcaniques et d'embrasement, bouleversa le sol : plusieurs villes disparurent, entre autres celles de Sodôme et de Gomorrhe, que la Genèse a signalées comme coupables d'un crime qui était jugé d'un œil bien différent par les Juifs et par les plus illustres personnages de Rome.

Dans l'origine, ce troisième lac était appelé mer de la Plaine[2], comme faisant suite à là grande vallée ou plaine du Jourdain.

Tous les autres noms qui lui ont été affectés correspondent aux singularités diverses qu'il découvre.

La salure de ses eaux et leur amertume, plus intenses que celles de la mer, l'ont fait appeler mer Salée.

Le bitume ou asphalte qui s'y trouve renfermé

1 *Si autem, uti quidam narrant in Palæstinam ejus modi lacus sit in quem...* (Aristot., *Meteorol.*, lib. II, cap. III).

2 *Ad mare deserti quod est salsissimum* (Deuter., III, 17).

en abondance, lui a valu le nom de lac Asphaltide[1].

Enfin le nom de mer Morte est dérivé de toutes les circonstances suivantes :

On supposait autrefois que nulle espèce d'être ne pouvait vivre au sein du lac Asphaltide; nul oiseau dans son vol ne pouvait en traverser la surface sans y périr; la densité de ses eaux opposait à

1 En indiquant la nature des eaux de ce lac, le célèbre rival d'Hippocrate, Galien, s'est moqué du caprice d'un homme riche qui en avait fait transporter à grands frais en Italie, une quantité assez considérable pour remplir un bassin ou une citerne. Plus d'une fois, dans les écrits de l'antiquité, on avait confondu l'Asphaltide de Palestine et un autre réservoir situé près de Babylone, au sujet duquel Vitruve, Diodore de Sicile et Dion Cassius nous ont transmis des renseignemens qui tirent ici quelque intérêt des analogies qu'on peut y apercevoir avec une des industries les plus récentes. « Non loin de Babylone, disent ces écrivains, on rencontre un vaste lac appelé l'Asphaltide..., une source de bitume inépuisable. Non seulement cette matière suffit à la construction des édifices, mais le peuple la ramasse à profusion et la brûle en place de bois... Trajan vit le lac de bitume qui avait servi à la construction des murs de Babylone. Telle était la force de cet asphalte, qu'en le mêlant avec de la brique ou des pierres broyées, il acquérait une dureté supérieure à celle du roc ou du fer. *Non modo tot et tantis ædificiis sufficiat, verum etiam profuse a populo collectum pro lignis crematur... Cujus tanta vis est ut permixtum cum lateribus aut minutis lapidibus quovis ferro aut saxo sit durius* (Voir Reland, *Palæst. illustr.*, p. 242 et suiv., où sont réunis tous les fragmens des anciens relatifs au lac Asphaltide.)

la submersion de tous les corps un obstacle invincible. Pendant ses campagnes de Judée et pour s'assurer de la vérité de cette dernière assertion, Vespasien imagina de faire jeter dans le lac quelques prisonniers, dont on avait lié les membres, et que la seule résistance du liquide aurait empêché de disparaître.

Aujourd'hui encore, et sans parler ici des diverses questions de science physique auxquelles l'Asphaltide peut donner lieu, on y remarque avec plus de certitude l'immobilité ordinaire de ses eaux, que les vents semblent avoir de la peine à soulever et qui, sous un ciel de feu, frappent la vue comme une chaudière immense pleine d'un métal fondu et resplendissant.

On rencontre sur ses rivages les preuves sensibles et nombreuses de la catastrophe antique : la solitude, le silence, l'affreuse désolation, en présence desquels la plupart des voyageurs éprouvent un serrement de l'ame, un épouvantement inexprimable.

A comparer la nature et l'aspect de cette mer Morte avec la fécondité du lac de Tibériade, qui y tient de si près par le Jourdain, on dirait que les eaux de la Judée, de même que son sol, de même que le moral du peuple juif, ont été destinés à réunir l'alpha et l'oméga, ce qu'il y a de plus extrême sur la terre.

Des deux sections du territoire hébraïque que la ligne du Jourdain et des trois lacs séparait l'une de l'autre, celle où l'armée romaine était encore campée à l'orient du fleuve, s'appelait, par rapport à Jérusalem, la Judée transjordanienne ou les districts situés de l'autre côté du Jourdain. A l'époque de Vespasien et de la grande guerre d'indépendance contre Rome, ce pays forma une des sept divisions militaires de la Judée insurgée, qui correspondaient toutes à la capitale juive ou à la division centrale.

La branche de montagnes et de collines provenant de l'Anti-Liban dont les rangs serrés encadrent la Judée transjordanienne du côté oriental et la séparent du vaste désert étendu jusqu'à l'Euphrate, recevait successivement plusieurs noms. On y distinguait, en descendant du nord au midi, le groupe des montagnes d'Hermon, les montagnes de Galaad, l'Abarim et le Nébo, au sommet duquel Moïse s'arrêta pour apercevoir la Judée citérieure, la terre promise où il ne lui était pas permis d'aborder, le pays compris entre le Jourdain et la Méditerranée.

Le torrent d'Arnon, dont les eaux se perdent dans la mer Morte, vers l'extrémité nord-est de cette mer, servait de limite méridionale à la Judée transjordanienne. Le torrent de Yabboc, auprès duquel un des pères du peuple hébreu, Jacob, fit une halte

avec sa famille et ses troupeaux à son retour des régions situées au-delà de l'Euphrate, traverse cette même partie de la Judée du levant au couchant, et se réunit au Jourdain à quelques lieues au-dessous du lac de Tibériade. Une autre rivière plus considérable, le Yarmoch ou Hiéromax, que les légions romaines avaient déjà franchie pour arriver aux bords du Jourdain, se jette aussi dans ce fleuve, entre l'embouchure du Yabboc et l'extrémité méridionale du lac de Galilée.

Jadis la Judée de la rive gauche avait renfermé au nord l'héritage ou province d'une des moitiés de la tribu de Manassé; au midi, la province de Ruben; au milieu, celle de la tribu de Gad. Plus anciennement encore, et avant l'établissement des Hébreux dans la Palestine, ces mêmes districts formaient le royaume de Basan et le royaume des Ammorites ou Amorrhéens. Le dernier prince de Basan, nommé Og, que Moïse vainquit après lui avoir adressé en vain des propositions de paix, descendait d'une race gigantesque qui, long-temps avant l'invasion cananéenne et l'émigration philistine, avait occupé les deux rives du Jourdain jusqu'à la Méditerranée [1].

[1] On disait que le lit de fer de Og, ou plutôt son cercueil, qui fut conservé long-temps dans la capitale des Ammonites, avait neuf coudées de longueur, entre dix et quinze pieds (*Deuter.*, III, II). Le fameux Goliath, à qui les traditions bibliques don-

Aux jours où l'armée romaine commençait sa première invasion sous la conduite de Pompée, la Judée transjordanienne avait reçu un nom nouveau, le nom grec de *Pérée*, qui traduisait la désignation hébraïque et voulait dire au-delà.

Outre son acception générale, le nom de Pérée avait un sens plus restreint; il ne s'appliquait qu'à la partie méridionale du pays de la rive gauche du Jourdain, à l'espace compris entre le Hiéromax et le torrent d'Arnon. L'autre partie, l'ancien royaume de Basan, qui remontait jusqu'à l'Anti-Liban, et s'appuyait sur les rives orientales du lac de Galilée, se divisait en cinq petits districts dont les noms n'acquièrent ici quelque importance qu'à cause de la transformation qui en fut faite plus tard par les Romains en une seule tétrarchie ou principauté, ensuite en un royaume.

nent une taille qu'on peut faire varier de six à neuf pieds, selon l'évaluation de la coudée à laquelle on s'arrête, était probablement un rejeton croisé de cette race qui avait porté les noms de Réphaïm, Néphilim, Anakim. L'antiquité grecque et l'antiquité indienne ont admis aussi l'existence primitive de familles cyclopéennes bien autrement gigantesques que les exemples fournis par la Bible. Si leurs traditions avaient le moindre fondement, ces formes originaires de l'humanité auraient présenté, dans leurs rapports avec l'espèce actuelle, des différences analogues à celles qu'on découvre entre les classes d'animaux aujourd'hui vivans et les mammifères ante-diluviens à proportions colossales, dont la science moderne a comparé les débris et refait les squelettes avec une admirable précision.

C'étaient la Gaulonite, attenant au Jourdain supérieur, et ainsi nommée de la ville de Gaulan ; l'Auranite, qu'on appelait, du temps d'Ézéchiel, le *Hauran*, nom qui a été restitué par les populations modernes à toute la contrée. La Batanée reproduisait l'ancien nom du royaume de Basan ; l'Iturée tirait le sien de Yethour, un des fils d'Ismaël : de même que pour tous les autres districts, l'acception de ce nom d'Iturée était tantôt générale et embrassait plusieurs pays voisins, tantôt particulière. Enfin, la Trachonite, ou terre de roche, au nord de la Batanée et de l'Iturée, s'étendait jusqu'au territoire de Damas.

On se remet facilement à l'esprit les tribus arabes qui, dès les temps les plus anciens, avaient entouré la Judée transjordanienne.

Le nom d'Arabie emporte plusieurs significations. Il peut indiquer le pays du soir, l'occident : en ce cas, sa première adoption serait due à des hommes de la Mésopotamie ou de la Chaldée, pour lesquels cette région se trouvait dans la direction opposée à l'aurore. Ce même nom peut signifier désert, ou bien mélange des peuples, par allusion à la grande diversité de tribus fixes ou nomades qui étaient répandues de la Méditerranée au golfe persique, de la mer Rouge à l'Euphrate.

Les Beneï-Moab et les Beneï-Mideïan, ou enfans de Moab et de Madian, les Moabites et Madia-

nites, occupaient la rive gauche et le midi du torrent d'Arnon et toute la rive orientale de la mer Morte. Les Beneï-Ammon, ou les vaillans Ammonites, habitaient le versant oriental des montagnes d'Abarim et de Galaad: leur capitale, Rabbath-Ammon, avait pris le nom de Philadelphie aux jours du roi gréco-égyptien, Ptolémée III, Philadelphe.

Par l'effet d'une expérience récemment acquise, on ne s'étonnerait plus désormais que, malgré la faiblesse apparente de leur population, les tribus arabes limitrophes de la Judée transjordanienne, de même que les tribus voisines de la Judée citérieure, aient résisté pendant tant de siècles à l'action du peuple hébreu. Après les défaites les plus décisives, ces tribus s'enfonçaient dans le désert, allaient emprunter de nouvelles forces à des tribus amies et puissantes, et, à la première occasion favorable, reprenaient leurs anciennes positions. Ainsi, tandis que, aux jours de Moïse, les Beneï-Mideïan, ou Madianites, passaient pour entièrement détruits ou expulsés, deux siècles après, aux jours de Gédéon, leur domination pesa pendant sept ans sur la Judée. « Quand Israël avait semé ses champs, dit le livre *des Juges*, Madian montait avec Amalek et avec les orientaux : ils étaient en aussi grand nombre que des nuées de sauterelles. Ils conduisaient une multitude de cha-

meaux pour les charger de butin; ils dressaient leurs tentes et formaient un camp. De là, leurs troupes ravageaient le pays jusqu'à Gaza et ne laissaient rien de reste en Israël, ni bétail, ni récoltes[1]. »

Pompée fit passer ses légions de la rive gauche et orientale du Jourdain à la rive droite, de la Judée transjordanienne dans la Judée citérieure, en face de la ville de Scythopolis, dont le nom se représentera plus d'une fois pendant les campagnes de Vespasien.

A cause de l'encaissement du fleuve et de la rapidité de son cours, les passages guéables étaient précieux à posséder. Pline, dans la description succincte qu'il a laissée du Jourdain, fait une allusion indirecte à ce resserrement forcé de ses eaux. « Le Jourdain naît de la source Panéas, dit Pline; c'est un fleuve agréable et ambitieux de s'étendre autant que la disposition des lieux le permet. Le Jourdain est propice aux habitans de ses bords. Il se dirige, comme malgré lui, vers un lac d'une nature ingrate, le lac Asphaltide, où ses eaux, dignes d'être citées, se perdent au milieu d'autres

1 *Ascendebat Madian et Amalec, cæterique orientalium nationum et apud eos figebant tentoria... et instar locustarum universa complebant, et quidquid tetigerant devastantes* (Judic., VI, 1, 7).

eaux pestilentielles. Vers sa source et au premier détour des vallées, le fleuve se jette dans un autre lac appelé par plusieurs Genesara... et entouré de villes riantes[1]. »

Située à une faible distance de ce lac de Genesara ou de Galilée, la ville de Scythopolis avait pour destination de servir de gardienne aux passages du fleuve et aux ouvertures naturelles de la chaîne de montagnes qui forme le mur occidental de la grande plaine. Jéricho partageait la même destination du côté du midi, non loin de la mer Morte et de l'embouchure du Jourdain. Toutefois, ni l'une ni l'autre de ces cités ne touchait aux bords du fleuve; elles en étaient séparées par un espace d'environ deux lieues et se rapprochaient de la montagne : on comptait six cents stades de Scythopolis à Jérusalem[2]. Le nom originaire et hébreu de cette ville était Bethsan. En général, il est admis que son nom grec de Scythopolis lui vient d'une invasion des Scythes dans ces contrées, qui aurait précédé de quarante ans la première ruine de Jérusalem, et qui a été racontée par Hérodote. Les Scythes, maîtres de toute l'Asie, se seraient

1 *Amnis amœnus et quatenus locorum situs patitur ambitiosus... Aquasque laudatas perdit pestilentibus mixtas... in lacum quem plures Genesaram vocant amœnis circumseptum oppidis* (Plin., lib. V, cap. XV).

2 II, Maccab., XII, 29; I, Maccab., V, 52; VII, 36.

portés sur l'Égypte; mais quand ils furent dans la Syrie de Palestine, le roi d'Égypte, Psammetichus, alla à leur rencontre, et à force de présens et de prières, les détermina à rebrousser chemin. Ils repassèrent par Ascalon, où les traînards de leur armée pillèrent le temple de Vénus Uranie. Alors, à en croire les indications fournies à Hérodote, la déesse irritée envoya aux auteurs du sacrilége une maladie qui s'étendit à jamais sur leur postérité, et qui rentré dans le genre de maux dont les populations philistines auraient été frappées, au rapport des traditions bibliques, lorsque l'arche d'alliance des Hébreux, qui était restée entre leurs mains après une victoire, eut été renfermée dans le temple de leur dieu Dagon [1].

Les évangélistes ont parlé à diverses occasions de la décapole. Soit dans un intérêt militaire, soit pour les comprendre dans la perception des impôts, sous une même intendance, les rois grecs de Syrie avaient fait une seule circonscription de dix villes situées en deçà et au-delà du Jourdain. Pline fait observer qu'on différait d'opinion sur quelques-unes des villes qui devaient entrer dans ce groupe de dix ou décapole, à la tête desquelles il désigne Damas [2]. Mais Scythopolis n'était pas mise

1 Hérodot., liv. I, § CV ; I, Samuel, ou II, Rois, V.

2 Dans ces villes, dit Pline, la plupart comprennent Damas, la

en question, on la reconnaissait pour une des principales. Comme les Séleucides, pendant leur domination en Palestine avaient attaché un grand prix à s'assurer Scythopolis, ils y avaient transporté des colonies. Aux jours de Pompée, et cent trente ans après, durant la guerre de Vespasien, ces colons d'origine étrangère, opposés aux juifs nationaux, étaient en majorité; ils favorisèrent de tout leur pouvoir les progrès des armées conquérantes.

De Scythopolis, le général romain et ses légions marchèrent vers Coréa et vers la place d'Alexandion, d'où le roi de Judée faisait appel à ses défenseurs.

Quoique la perte d'Aristobule II eût été arrêtée dans son esprit, et qu'il se fût déclaré l'allié, l'ami d'Hyrcan et d'Antipater, Pompée usa de la pratique ordinaire chez les Romains. Il sembla laisser la carrière ouverte à de nouvelles négociations avec l'homme qui possédait la royauté depuis six ans; il fit ce que Montesquieu a si bien dépeint en ces termes : « Lorsqu'il y avait quelques disputes dans un État, les Romains jugeaient d'abord l'affaire, et, par là, ils étaient sûrs de n'avoir contre eux que la partie qu'ils avaient condamnée. Si c'étaient des

fertile Philadelphie, Raphana, Scythopolis', ainsi nommée des Scythes, Gaddara, située sur le Hicromax, Hippon, Dion, Pella, riche de ses eaux, Galasa, Canath (Plin., liv. v, chap. XVIII).

princes du même sang qui se disputaient la couronne, ils les déclaraient quelquefois tous deux rois..., car ils avaient poussé les choses au point que les peuples et les rois étaient leurs sujets, sans savoir précisément à quel titre; étant établi que c'était assez d'avoir ouï parler d'eux pour devoir leur être soumis [1]. » D'ailleurs, tant que les positions les plus importantes de la Judée n'étaient pas tombées en son pouvoir, Pompée voulait se mettre à l'abri d'un soulèvement général de la nation et se montrer bien moins en ennemi qu'en allié bénévole.

Séduits par cette politique, les partisans d'Aristobule l'obligèrent à se rendre à des entrevues nouvelles [2]. Les exigences croissantes des prétendus arbitres de la paix déchiraient l'ame de ce prince et le jetaient dans de cruelles agitations. Tantôt il repoussait avec fureur l'idée de subir la dure loi du chef étranger; tantôt Aristobule voyait le découragement qui se répandait autour de sa personne, la grandeur des forces romaines, les divisions intérieures de la nation juive et le succès des machinations conduites par Antipater, par l'homme qui lui

1 *Grandeur et décadence des Romains*, ch. VI.

2 *Et hortabantur amici... Quibus obsequutus descendit ad Pompeium* (Bell. judaïc., lib. I, cap. VI, ed. græc. lat., Havercamp., p. 66).

était le plus odieux. Les chroniques rendent dans une seule image ces perplexités du Maccabée, et les contradictions apparentes dont elles étaient la cause. Plusieurs fois Aristobule sortit d'Alexandrion presque décidé à accepter les propositions des conquérans; mais à moitié route il revenait sur ses pas; la crainte le saisissait d'encourir le reproche d'avoir perdu trop tôt courage [1].

Pompée dictait pour première condition au roi de Judée, d'écrire aux commandans des places fortes dévoués à son nom, qu'ils eussent à remettre ces places à la puissance prétendue arbitrale, aux Romains [2]. Aussi Tacite a-t-il employé une expression beaucoup trop élevée, beaucoup trop absolue, quand il a signalé Pompée comme « le premier des Romains qui eût dompté les Juifs [3]. » Sans contredit, la gloire de ce général était assez solidement établie pour ne dépendre en rien des événemens qui allaient se passer sur un théâtre aussi étroit que le territoire de la nation juive. Mais, dans

1 *Erat autem inter spem metumque medius... Et in arcem rursus ascendebat, ne vires ante tempus amittere videretur* (Bell. judaïc., lib. I, cap. VI, ed. græc. lat., Havercamp., p. 66).

2 *Ut castella traderet et præsidiorum præfectis sua manu scriberet* (Antiquit. judaïc., lib. XIV, cap. III, p. 688; Bell. judaïc., lib. I, cap. VI, p. 66).

3 *Romanorum primus Cn. Pompeius Judæos domuit* (Tacit., *Hist.*, lib. V, § IX).

la réalité des choses, les actes de Pompée en Judée sont loin de répondre à l'idée qu'on attache d'ordinaire à un dompteur de nation.

Le général romain commença à pénétrer chez les Juifs sous le titre d'allié, de pacificateur : il fit servir avec adresse un des partis intérieurs à énerver l'autre. Ensuite Pompée, comme nous en aurons bientôt la preuve, usa personnellement de perfidie, de trahison envers le roi de Judée, Aristobule II, afin de se délivrer plus promptement de l'influence de ce prince. En dernier lieu, au nom de son protégé, au nom d'Hyrcan et de la paix, le chef vainqueur divisa, démembra le corps entier de la Judée.

Sous ce rapport, le caractère de l'intervention première des Romains à Jérusalem a été exprimé avec bien plus d'exactitude et de naïveté par Strabon que par Tacite. A son insu, le célèbre géographe dépeint Pompée chez les Juifs, semblable en tout point à ce juge si connu de l'Apologue, qui dévore à lui seul l'objet litigieux que sa main s'est empressée de saisir pour le soumettre de plus près à son arbitrage. « Le gouvernement de la Judée, dit Strabon, était devenu ouvertement une tyrannie sous Alexandre Jannée... Alexandre eut pour fils Hyrcan et Aristobule qui se disputèrent la couronne ; mais Pompée étant survenu, les priva l'un et l'autre du pouvoir, détruisit leurs places fortes,

à commencer par Jérusalem..., et mit la main sur les trésors des tyrans[1]. »

Suivant Dion Cassius, dont l'indication de date est ici la plus probable, ce fut devant les murs d'Alexandrion que le roi de Judée se vit charger de fers dans le camp romain pendant le cours de ses conférences avec Pompée. Mais comme le lieu et les détails de l'événement sont reportés par Josèphe devant Jérusalem, nous attendrons pour comparer les deux versions le moment où l'armée conquérante sera près d'entrer dans la capitale juive.

Pompée ne jugea pas à propos de marcher vers cette capitale avant de s'être assuré la possession de toute la ligne du Jourdain; il voulut occuper la ville qui, du côté de la mer Morte, comme Scythopolis du côté de la mer de Galilée, correspondait aux passages du fleuve et aux défilés des montagnes voisines.

Dès qu'on prononce le nom de la ville des palmiers, le nom de Jéricho, on voudrait en vain écarter de la mémoire le fameux miracle du bruit des trompettes qui en aurait fait écrouler les hautes murailles. Mais il n'est pas moins im-

1 *Hyrcanum et Aristobulum de imperio discerptantes, Pompeius superveniens dejecit, atque eorum munitiones evertit... et loca ubi gaza tyrannorum recondita erat* (Strab., lib. XVI, ed. græc. lat., Almeloveen, p. 1106. Trad. franç., t. V, p. 239).

possible d'oublier que ce bruit de trompettes, devant Jéricho, était aidé de la présence d'une armée que les récits bibliques évaluent à six cent mille combattans ; ce qui, de toute nécessité, simplifie et explique les choses. Les expressions de l'annaliste hébreu, d'ailleurs, sont beaucoup plus naturelles, au fond, qu'on ne l'avait supposé. Quoique maintenant notre langage ordinaire soit loin de se composer de poésie et de figures autant que le langage ancien, on se plaît à répéter, de telle ou telle armée conquérante, qu'il lui a suffi d'apparaître pour faire tomber les plus forts remparts. Dans le tableau biblique consacré à la prise de la ville gardienne du Jourdain, toutes les circonstances essentielles d'un assaut sont associées à une locution du même genre. Afin de donner le temps aux assiégés d'en venir à quelque arrangement de paix et afin de jeter la terreur dans leurs ames, le général hébreu prescrivit à son armée de faire le tour de la ville une fois chaque jour pendant six jours. Une moitié des combattans précédait, l'autre moitié suivait l'arche d'alliance. On ne devait laisser échapper aucun cri, ni prononcer la moindre parole. Mais au septième jour, et sur un nouvel ordre de leur général, toute la masse des hommes de guerre et du peuple fit entendre une de ces épouvantables clameurs que les Romains eux-mêmes poussaient dans les jours de

bataille. Les rochers d'alentour et les monts s'en trouvèrent ébranlés. Alors la muraille de Jéricho croula *sous elle*, dit le récit original; le peuple escalada, chacun devant soi, et la ville fut conquise [1].

La distance de Jéricho au lac Asphaltide était un peu moindre que la distance de Scythopolis au lac de Galilée. L'importance militaire de cette cité provenait surtout des forteresses et des positions environnantes dont elle formait le centre. A partir de l'entrée des montagnes, le chemin de Jéricho à Jérusalem, évalué dans toute son étendue à cent cinquante stades, six à sept lieues, n'offre que gorges, ravins, rochers horribles. L'idée qu'en donne Josèphe répond exactement au dire des voyageurs modernes, et ajoute de l'autorité à ses autres descriptions. Au nombre des forteresses qui étaient destinées à défendre ces défilés et à lier les deux villes entre elles, Strabon en a signalé deux sous les noms de Thrax et de Taurus [2].

1 *Circuite urbem cuncti bellatores semel per diem... Omnisque præcedebat armatus exercitus... Omnis populus armatus... Septimo circuitu dixit Josue, ad omnem Israel: Vociferamini... Omni populo vociferante et clangentibus tubis, muri illico corruerunt: et asiendit unusquisque in locum qui contrà se erat; ceperuntque civitatem* (Josué, VI, 3, 20).

2 *Quorum duo Thrax atque Taurus, in Hiericuntis ingressu sita erant* (Strab., lib. XVI, ed. græc. lat. Almeloveen. p. 1106).

Nulle disposition des lieux n'avait plus mérité, par conséquent, d'attirer l'attention de Pompée. Une armée qui serait allée se poster sous les murs de Jérusalem sans s'être assurée des passages de Jéricho et des forteresses, aurait couru le risque d'avoir ses communications coupées ou d'être assaillie soudainement par les populations de la rive droite du Jourdain et de la rive gauche: c'est ce qui arriva dans la suite à celui des gouverneurs romains de Syrie, dont la défaite devant l'insurrection nationale des Juifs servit de signal à la grande guerre d'indépendance, et fit accourir en Asie les légions de Vespasien et de Titus.

Mais si rien n'égalait l'affreuse aridité des monts avoisinant la ville des palmiers, il n'est pas d'oasis non plus qui ait acquis autant de renom que la plaine fraîche et charmante qui entourait cette cité. Toute l'antiquité romaine, historiens et poëtes, s'est accordée à vanter les jardins de Jéricho, ses palmes dites Iduméennes, emblêmes de victoire [1], et l'arbre précieux du baume de Judée, richesse de son terroir et objet d'un commerce extérieur très-étendu.

1 *Primus Idumæas referam tibi, Mantua, palmas.*
(Virgil., *Georg.*, lib. III.)
Frater Idumæos meruit cum patre triumphos.....
Frangat Idumæas tristis victoria palmas.
(Martial., lib. II, epigr. 2, lib. X, 50.)

En indiquant l'expédition même de Pompée, l'historien Florus reproduit l'idée poétique qui, de son temps, était provoquée par le souvenir de ces contrées. « Après avoir dirigé ses troupes vers le midi, dépassé le Liban de Syrie et Damas, Pompée conduisit les enseignes romaines à travers des bois odoriférans, dans des forêts d'encens et de baume. Vainement les Juifs essayèrent de défendre Jérusalem, Pompée y pénétra[1]. » Un autre livre d'histoire dont l'auteur primitif vivait avant Josèphe, l'œuvre que Justin a réduite en abrégé nous a laissé aussi l'image suivante, et fréquemment citée, du canton de Jéricho. « Les Juifs avaient dû un accroissement de richesses au baume qu'on retire seulement de leur région... Il existe chez eux une vallée renfermée entre des montagnes qui semblent un mur autour d'un camp. Cette vallée est appelée Jéricho; on y voit une forêt remarquable par sa fertilité et sa fraîcheur. Là croissent le palmier et le baumier. L'arbre du baume se rapproche par sa forme des arbres de pin; il est plus bas, et on le taille à la façon des vignes[2]. »

Mais, tandis que l'armée romaine marchait sur

1 *Damascumque transgressus per nemora illa odorata, per thuris et balsami sylvas, romana circumtulit signa* (Florus, lib. II, § VI).

2 *Opes genti ex vectigalibus opobalsami crevere, quod in his*

la ville des palmes, une grande nouvelle, et du plus heureux augure pour les progrès de sa domination en Asie, vint la réjouir. Plutarque reporte cet incident à quelques mois après, au moment où Pompée s'avançait vers la capitale du roi d'Arabie. Des courriers, armés d'une javeline à la pointe de laquelle était attachée, selon l'usage, une branche de lauriers, apparurent chargés de dépêches extrêmement pressées. A la sollicitation de toutes les troupes, avides de connaître le contenu du message, Pompée en fit la lecture du haut d'une tribune construite à la hâte avec des mottes de terre et des bâts pris aux bêtes de somme.

Les transports extraordinaires que les soldats laissèrent éclater, leurs embrassemens, leurs sacrifices aux dieux, leurs festins [1], furent une oraison funèbre, magnifique pour l'homme qui en était le sujet. Ces lettres annonçaient la mort du défenseur le plus redoutable de l'Orient, la mort de Mithridate.

tantum regionibus gignitur. Est namque vallis, quæ continuis montibus, velut muro quodam, ad instar castrorum clauditur: nomine Hierichus dicitur (Justin., *Histor.*, lib. xxxv, cap. III).

1 Plutarque, *Vie de Pompée;* Appien, *Guerr. mithridat.*, § CXIII.

CHAPITRE VIII.

L'armée romaine devant Jérusalem. — Origine de la capitale et du temple juifs, considérés dans leur aspect politique et militaire.

Dès que l'armée romaine eut pris possession de quelques-unes des forteresses, situées de l'autre côté du fleuve [1], qui servaient de garantie contre une irruption soudaine des Arabes, elle quitta Jéricho. Les légions guidées par Hyrcan et par Antipater suivirent la route de Jérusalem, et allèrent dresser leurs tentes sous les murs de la capitale juive.

Ce fut un grand jour dans l'histoire du monde, celui où Jérusalem et Rome se trouvèrent pour la première fois en présence. Où chercher un événe-

1 Strabon indique Macheronte et la forteresse qui, de son temps, portait le nom de Livias parmi celles dont Pompée s'empara au-delà du Jourdain ou qui lui furent livrées (liv. XVI).

ment plus mémorable que le début d'une lutte qui a été, pendant deux cents ans, nationale, militaire, insurrectionnelle, et qui, ensuite, s'est continuée sans relâche sous la forme religieuse, à tel point que, aujourd'hui même, après dix-huit siècles de durée, on éprouve de l'incertitude à savoir à laquelle des deux cités rivales, auquel des deux principes différens dont leur nom est le symbole, l'honneur définitif de la victoire doit rester!

Pompée occupa la montagne des Oliviers, d'où son regard embrassait toute l'étendue de la ville. Selon la version de Dion Cassius, sur laquelle nous aurons à revenir, le roi de Judée était déjà chargé de chaînes dans le camp romain; suivant Josèphe, au contraire, Aristobule II commandait encore dans Jérusalem. Une émotion extraordinaire agitait le cœur de tous les habitans. Les réponses à faire aux sommations du général étranger étaient le sujet de divisions profondes. Le feu des opinions opposées éclatait principalement sur la vaste plate-forme adjacente à l'édifice du temple, et du haut de laquelle le peuple juif ne tarda pas à renvoyer au peuple romain le premier gage de guerre qui lui était jeté.

Mais dans son court résumé du siége de Titus, dès qu'il a dépeint l'état de l'armée conquérante, Tacite suspend tout à coup son récit et s'écrie : « Puisque j'ai à retracer le dernier jour de la fa-

meuse ville de Jérusalem, il convient d'en faire connaître d'abord les origines [1]. »

Cet historien avait jugé sagement qu'une solidarité étroite lie le premier établissement et les principales vicissitudes politiques et militaires de la cité juive, à toute sa conduite et à sa chûte devant la domination romaine.

Une grande erreur a été accréditée par les écrivains de l'école spéciale du christianisme actuel.

Sans contredit, Jérusalem avait commis des fautes immenses dont elle devait porter la peine; sans contredit, les Juifs partageaient les faiblesses, les passions communes à toutes les autres races, et ils avaient de plus, comme ces races elles-mêmes, passées et présentes, leurs faiblesses, leurs passions, leurs préjugés particuliers. Mais en masse et à tout prendre, la nation juive de l'époque romaine était aussi intelligente et beaucoup plus morale qu'aucun autre peuple contemporain.

Jérusalem ne succomba pas seulement, comme on l'a dit, à cause de ses infidélités réitérées à son principe, elle succomba surtout à cause de son excès de fidélité. Sa désolation et son deuil ne veulent pas être considérés exclusivement comme

1 *Sed quia famosæ urbis supremum diem tradituri sumus, congruens videtur primordia ejus aperire* (Tacit., *Histor.*, lib. v, § II).

un témoignage, une expiation de ses iniquités, de ses méchancetés, de son ignorance personnelle; mais aussi, comme le témoignage et l'expiation des iniquités, des méchancetés, de l'ignorance d'autrui.

Quoique Tacite eût bien saisi d'un coup d'œil que plusieurs causes de la ruine de Jérusalem remontaient aux commencemens de cette cité, la plupart des données dont il se servit furent puisées à de mauvaises sources, dans les écrits pamphlétaires, que les Grecs de la ville d'Alexandrie, en conflit avec les Juifs, avaient répandus à Rome contre leurs rivaux.

Nos renseignemens, au contraire, dont il nous est prescrit de restreindre l'application aux choses les plus nécessaires pour éclairer l'état de la Judée sous la domination romaine, sont pris à leur foyer naturel: ils ont toute l'authenticité, toute la certitude exigibles de l'histoire.

La ville de Jérusalem avait une double origine; l'une de droit, d'où elle tirait sa force de résistance morale; l'autre de fait, d'où elle tirait sa force physique et guerrière.

Jérusalem existait dans la loi juive, quatre cents ans environ avant que les circonstances eussent permis d'en faire passer le projet à l'état d'exécution, avant qu'on eût choisi la place de ses murs, qu'on l'eût édifiée et reconnue cité centrale.

Moïse fut le fondateur légal de la ville et du temple de Jérusalem; David fut l'homme exécutant, le fondateur militaire de cette cité; Salomon fut l'architecte de son temple.

Comme œuvre de gouvernement, les premières mesures du législateur hébreu avaient eu pour objet de changer la nature des tribus de son époque, de les transformer. A l'aide de traditions qui saisissaient à la fois le cœur et l'esprit, qui regardaient le passé, l'avenir, et à l'aide d'une loi particulière d'organisation du territoire, Moïse fit de ces tribus ce que nous appelons aujourd'hui des cantons, des provinces. Ensuite, et c'est en ceci que réside l'origine première de Jérusalem, ce législateur s'appliqua à donner aux tribus un centre commun. Il assura à ce centre une force d'action et d'attraction assez vive pour faire de toutes les familles, cantons ou provinces des Hébreux, un corps de nation, un État compact, une seule unité, un même peuple.

On connaît le caractère dominant des tribus de race arabe avec lesquelles les tribus hébraïques se trouvaient en communauté de sang. Elles se distinguaient par l'amour d'une vie nomade, d'une liberté vagabonde. Quand ces tribus cultivaient un sol, ce n'était point pour s'y attacher avec une pensée d'institution, pour imposer leur nom à la terre; elles n'avaient d'autre dessein que d'y faire paître

leurs troupeaux et d'en retirer les produits du moment. Elles y dressaient des tentes mobiles comme les Hébreux dans les déserts, des tentes qu'on se hâtait de replier au premier signal et de reporter à une distance plus ou moins éloignée.

A l'opposé de ces mœurs, le législateur juif implanta la masse d'hommes confiée à ses inspirations sur un sol déterminé. Il identifia chaque tribu, chaque famille avec les couches les plus intérieures de cette patrie; il lia entre elles les trois choses qui sont nécessaires pour constituer toute nation, les hommes, les lois, le territoire. Ainsi, comme tradition du passé, les Hébreux, récemment enlevés à l'esclavage, ne cessèrent d'entendre répéter à leur chef, durant les jours de leurs migrations dans le désert, que la patrie prochaine, la terre de Syrie, la terre de Canaan, avait été adjugée depuis plusieurs siècles à leur race. Mais ce don de leur Dieu ne devait pas être accepté avec un esprit passif. Il était le prix de l'ordre et du courage que les tribus sauraient déployer en commun pour s'en assurer la conquête. Déjà ce sol renfermait les ossemens de leurs pères, les ossemens des premiers organes de la vraie sagesse des nations. Enfin, dans un avenir dont leur bonne volonté pourrait accélérer l'approche, sous l'empire fécond de leur loi, par l'effet d'un travail intelligent et journalier, cette même patrie était destinée à devenir un mo-

dèle abrégé, une image prophétique de l'état définitif promis au domaine tout entier de la famille universelle d'Adam; elle était destinée à devenir un foyer de joie populaire, une terre de miel et de lait, un pays de bénédiction où tout esclave échappé aux chaînes d'un maître rigoureux, rencontrerait soudain toutes les sûretés les plus chères à l'homme libre [1].

Quant à la mesure législative qui resserrait encore l'union du citoyen hébreu avec le sol de la patrie, elle s'appelait dans l'organisation juive, la loi du *Yobel* ou le Jubilé.

Après avoir décidé que la terre de Canaan serait partagée entre les tribus et les familles dans la proportion du nombre des personnes [2], la faculté fut laissée au propriétaire hébreu d'aliéner pour son compte le fond qu'il avait obtenu en héritage. Mais cet acte n'avait rien d'absolu, et ne détachait nullement ses successeurs de la terre. Une époque périodique arrivait qui cassait de droit l'aliénation, qui faisait rentrer les enfans dans le domaine patrimonial afin de se le diviser entre eux selon les

1 *Non trades servum domino suo, qui ad te confugerit. Habitaverit in loco, qui ei placuerit, et in una urbium tuarum requiescet: ne contristes eum* (Deuter., XXIII, 15, 16).

2 *Dividetur terra juxta numerum vocabulorum: pluribus majorem partem dabis, et paucioribus minorem* (Numer., XXVI, 53, 56; XXXIII, 54).

règles établies. Cette époque périodique embrassait un demi-siècle. Le nom qu'on lui avait donné de Jubilé dérivait de la trompette *Yobel* dont on se servait pour en faire la publication. Les fonds ruraux étaient seuls sujets à retour. Les maisons des villes, des faubourgs, et leurs jardins, restaient sous l'empire de l'achat et de la vente ordinaires. L'époque jubilaire emportait encore un autre pouvoir : elle mettait un terme à l'aliénation la plus longue de sa propre liberté que tout individu avait pu consentir au profit d'un autre. « Vous compterez sept semaines d'années, ou quarante-neuf ans, disait le texte de cette loi territoriale qui, dans l'application, dût être hérissée de difficultés, et au dixième jour du septième mois de la cinquantième année... chacun retournera dans sa possession, chacun dans sa famille. »

En même temps qu'il transformait les tribus en cantons ou provinces, le législateur avait pris les dispositions qui donnent l'origine première et légale de la capitale juive, et qui expliquent en partie la vie intérieure et les agitations de Jérusalem jusqu'au jour de sa ruine. Ces dispositions, dont on sait que les Hébreux négligèrent la pratique pendant plusieurs siècles, et sur lesquelles nous avons à nous arrêter quelques instans, sont : l'unité du temple et la restriction apportée à l'accomplissement des sacrifices, la concentration des

principaux pouvoirs intellectuels de l'État, sacrificature, législature, pouvoir de la libre parole, enfin les assemblées générales et annuelles du peuple.

Toutes les régions avaient alors un grand nombre de temples et de lieux sacrés, considérés comme asiles de divinités bizarres qui variaient dans chaque canton, chaque ville, chaque bourg et qui agissaient sur leurs partisans en les tenant séparés, ou dans des rapports d'inimitié réciproque. Les tribus hébraïques, au contraire, furent averties qu'il n'y aurait, pour le peuple et dans l'État, qu'un pavillon unique du culte, qu'un temple unique, représentant fidèle de l'unité commune.

Les principaux pouvoirs de la nation se rattachaient de la manière suivante à ce temple, y avaient leur demeure, ou *maison* spéciale, et y exerçaient, à différens titres, leur influence d'attraction et de centralisation.

La partie la plus intérieure du temple formait le sanctuaire, la maison du culte conservateur de la loi qui était desservi par la sacrificature juive. Nulle immolation de victimes ne pouvait être accomplie ailleurs que dans ce sanctuaire ; et cette dernière mesure avait été dictée par une autre raison encore que par la nécessité d'assurer la circulation et le rapprochement perpétuel des tribus.

Les populations étrangères et leurs prêtres mêlaient aux sacrifices toute sorte de superstitions et

de cruautés, de prétendus sortiléges et d'enchantemens. Les sommets ombragés des montagnes, les retraites les plus sombres des forêts, qui, dans la suite des temps, devinrent si chères au culte des Druides, prêtaient de tous côtés leur abri aux actes de la religion en état d'orgie et de délire : on y faisait passer les enfans par les flammes, on y sacrifiait des victimes humaines, on s'y prostituait, on s'y mutilait. En obligeant les tribus à accomplir exclusivement les sacrifices dans le lieu central, d'après un mode écrit et sous les yeux des pouvoirs les plus respectés de la nation, le législateur juif espérait les faire échapper à ces redoutables exemples.

Au sanctuaire était comme adossée la maison de justice, de jugement. Déjà dans l'organisation du désert, il existait deux tentes mobiles, deux tabernacles ou pavillons officiels, distincts : l'un, le tabernacle ou pavillon unique du culte que je viens de signaler ; l'autre, le tabernacle ou pavillon de convocation générale au-devant duquel se rendaient les jugemens, d'où sortaient les grandes décisions. Ce dernier pavillon est celui-là même qui, dans le temple construit à Jérusalem, servit de modèle à la salle dite *du pavé de pierre,* où se réunissait l'assemblée des anciens, ce conseil sénatorial des Juifs, dont nous avons suivi précédemment les débats avec les rois et les pontifes établis, et au sujet duquel on se souvient que Bossuet s'est

exprimé en ces termes : « Pour maintenir la loi dans sa vigueur, Moïse eut ordre de former une assemblée de septante conseillers, qui pouvait être appelée le sénat du peuple de Dieu, et le conseil perpétuel de la nation où la suprême juridiction était exercée[1]. »

Enfin, l'espace développé autour du temple représentait la maison de la libre parole, le théâtre de la personnalité nationale, la place publique ou le Forum juif central. La loi elle-même appelait les orateurs au milieu du peuple assemblé, et cette disposition ne retire pas moins d'intérêt ici de son influence sur les événemens prochains que des rapprochemens de mœurs dont elle est la source. La loi elle-même ouvrait une tribune aux hommes qui, suivant une expression remise en faveur de nos jours, se croyaient autorisés à se proclamer les sentinelles avancées du pays, de la nation, les organes indépendans du Dieu des Juifs, de l'esprit de vérité, de bon conseil, de justice[2]. Aussi, comme rien n'atteste mieux l'exis-

1 *Hist. univers.*, IIe part., § III et X. — *Senatus major in conclavi lapideo sedebat* (Mischna, *de Syned.*, cap. I, Maimonide).

2 « Quand le peuple du pays aura choisi quelqu'un et l'aura établi pour sentinelle, disent les textes..., si cet homme voit venir l'ennemi et ne sonne point de la trompette, et que plusieurs périssent, je redemanderai leur sang à la sentinelle. Toi, donc, homme de la parole, je t'ai établi comme sentinelle auprès de la maison

tence d'un usage que l'abus qui en est fait, on se trouve transporté tout à coup au milieu de la place publique ou du forum de Jérusalem, à l'aide de quelques-unes des apostrophes de ceux des hommes de la pensée et de la parole juive, dont les noms et les écrits ont survécu à leurs adversaires et à leurs rivaux : mais avant de rappeler ces apostrophes, qu'on me permette d'abord une remarque succincte.

Celui-là, sans doute, ferait preuve d'un faible jugement qui s'imposerait pour but d'établir à tout prix des similitudes absolues entre des époques séparées les unes des autres par des milliers d'années. Mais on ne témoignerait pas moins de faiblesse, on ne tomberait pas dans un moindre excès en prenant des variétés secondaires de forme et de langage entre les époques et les peuples, quelque tranchées qu'elles soient, pour des dissemblances absolues.

Dans le cœur de l'homme, et dans sa manière d'agir, il y a des traits éternels qui reparaissent partout où sa nature est livrée à elle-même. C'est ce qui arrive également à la nature du peuple.

d'Israël, afin de tenir sans cesse avertis les hommes injustes et les justes. » *Quod si speculator viderit gladium venientem, et non insonuerit buccina : et populus se non custodierit... sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram. Et tu, fili hominis, speculatorem te dedi domui Israël* (Ezech., XXXIII, 2, 7).

La maxime dit que nul ne peut être bien jugé que par ses pairs

Or, le principe de la personnalité légitime des peuples, l'esprit de nationalité qui avait eu sa dernière péripétie dans la ruine de Jérusalem par les Romains, et qui avait été la cause essentielle, au sein de cette cité, de la mort de Jésus-Christ, était resté généralement éteint ou assoupi en Europe jusqu'aux révolutions anglaise et française. Pendant ce long intervalle il avait appartenu à d'autres intérêts, à d'autres principes de recevoir dans ces contrées leurs développemens actifs. En conséquence, le corps des populations européennes, et ses directeurs religieux, politiques, philosophes, s'étaient trouvés comme frappés d'une incapacité radicale, d'une incapacité de temps et de situation pour juger, dans toute sa plénitude, l'œuvre antique du génie juif, pour en limiter la portée et en retirer la dernière substance.

Voilà même ce qui nous a rassuré et soutenu, lorsque, entraîné brusquement à examiner les faits face à face et à les comparer entre eux sans autre guide ni intermédiaire que notre faculté d'attention et de conception, nous avons senti crouler tout à coup l'échafaudage d'idées qui, dans ces matières, nous était venu jusqu'alors de nos prédécesseurs immédiats et de nos maîtres.

« Les anciens du peuple jugent et décrètent pour

des récompenses, est-il dit dans les apostrophes juives antérieures de plus de six siècles à l'ère actuelle; les sacrificateurs enseignent pour le salaire; les hommes de la parole voient et parlent pour de l'argent; puis ils s'étaient tous de l'Éternel, en disant : Jéhovah n'est-il point parmi nous? La honte reviendra aux hommes de la parole qui font égarer le peuple, qui mordent à belles dents, en criant, paix! qui déclarent la guerre à tous ceux dont ils ne reçoivent aucun profit... A qui te comparerai-je, Jérusalem? Tes hommes de la parole n'ont prononcé que des choses fausses et insensées; ils n'ont pas dévoilé ta plaie véritable; c'est pourquoi tes ennemis ont ouvert leur bouche contre toi, ils se sont moqués de toi, ils ont grincé des dents, et ont dit : nous les avons dévorés [1]. »

Mais de toutes les dispositions primitives de la loi qui concoururent à la création de la capitale juive, celle dont l'influence fut toujours la plus active sur la vie et sur les agitations de Jérusalem; celle qui lui attira, de la part des étrangers, les

[1] *Et prophetæ ejus in pecunia prophetabant... Hæc dicit super prophetas, qui mordent dentibus suis et prædicant pacem; et si quis non dederit in ore eorum quippiam, sanctificant super eum prælium... Prophetæ tui viderunt tibi falsa et stulta... Et omnes inimici tui, sibillaverunt et fremuerunt dentibus, et dixerunt : devoravimus* (Mich., II, 5, 11; Jerem., *Lamentat.*, II, 6, 8; Ezech., XXII, 27).

qualifications de ville turbulente, rebelle, indomptable ; celle qui mit son gouvernement dans l'obligation de tenir en main des moyens efficaces et rapides de répression légale ; enfin, la mesure mosaïque d'où l'on voit naître les plus grands mouvemens populaires de la Judée pendant la domination romaine, cette mesure était la succession précipitée des assemblées solennelles du peuple. Trois fois l'an, et à des époques déterminées, les hommes de toutes les tribus, ou provinces, avaient pour droit et pour devoir de se rendre dans le centre commun de la nation. Certainement il était impossible que tout le monde répondît chaque fois à cet appel ; ceux-ci venaient à une réunion, ceux-là venaient à une autre. Il en résultait une activité incessante sur les routes publiques ; il en résultait, pour la capitale juive et ses environs, la nécessité d'être disposés par avance à recevoir, à certains jours, des rassemblemens de population extraordinaire ; il en résultait surtout des occasions continuelles offertes aux divers partis pour opérer des réactions intérieures, ou pour s'encourager réciproquement à soutenir des luttes contre les dominateurs étrangers.

Cependant, malgré les plus grands efforts du législateur, telle fut la prépondérance de l'esprit de tribu sur l'esprit général ou l'intérêt-peuple, que les Hébreux cessèrent de s'entendre peu de temps

après sa mort. La plupart des tribus se montrèrent infidèles à leur première nécessité d'état : elles remirent imprudemment le glaive dans le fourreau avant d'avoir obtenu l'unité de territoire qui devait précéder, sans réserve, l'établissement fixe du temple et le choix de l'emplacement destiné à l'édification de leur capitale.

Des défaites nombreuses, des périodes répétées d'assujétissement à des coalitions de tribus voisines, devinrent le châtiment naturel de cette infraction.

Durant le cours de ces années, le modèle originaire du temple, le tabernacle mobile du désert, le pavillon qui renfermait la cassette sacrée dépositaire des tables de la loi, autrement appelée l'arche du Contrat, l'arche d'Alliance, fut dressé dans des localités différentes. Il faut même croire qu'un parti considérable entre les tribus aurait voulu conserver cette mobilité du temple et de tous ses annexes, afin de porter successivement le centre national et religieux dans chaque tribu, chaque province. On eût établi, en ce cas, quelque chose d'analogue à ce qui existe encore dans certains pays de confédération, où le point de réunion des diètes et du gouvernement central ne conserve pas toujours la même place.

Mais l'élève de l'énergique Samuel, David, trancha la difficulté. Certes, si ce prince n'eût rien

fait de plus que de briser d'un coup de fronde le crâne orgueilleux d'un géant philistin, de danser devant l'arche d'Alliance en témoignage d'honneur; s'il n'avait rien fait de plus que de tirer de sa harpe des chants souvent remplis de raison et de justice, de tendresse et d'onction, souvent animés des passions les plus ardentes et les plus barbares d'un chef de guerriers; enfin, si David n'avait ajouté à ces titres que d'avoir forcé quelques villes et gagné quelques batailles, l'histoire et la politique auraient à compter faiblement avec lui. Mais David redevint le bras exécutif de la pensée d'unité nationale et territoriale de Moïse. En ce sens, son nom ne cessa jamais de planer sur la Judée. Dans les jours de domination étrangère, et en particulier sous l'oppression des Romains, l'espoir de voir apparaître tout à coup un germe de David, quelque représentant de son génie, quelque imitateur de ses exploits, cet espoir soulageait le cœur et entretenait la patience générale du peuple.

Le roi hébreu reconstitua à l'état de nation les tribus depuis long-temps divisées, et les fit agir comme un seul homme armé de la cuirasse et du glaive. D'après son principe, celui-là seul pouvait se défendre efficacement, qui savait attaquer à son tour avec force et avec suite. Loin d'attendre, comme ses prédécesseurs, que les coalitions étrangères choisissent le moment de l'accabler, il courut

au devant de leurs desseins et en coupa la trame. « Les rois et les chefs de la terre avaient conspiré ensemble contre nous, s'écriait ce prince dans ses chants de guerre et de triomphe. Ils avaient dit en secret... : Venez et nous les détruirons, ils ne seront plus une nation, et nous ferons disparaître le nom d'Israël... Mais le dieu fort a disposé mon bras pour la bataille. J'ai poursuivi mes ennemis, et je ne suis point retourné en arrière avant de les avoir consumés. Ils sont tombés sous mes pieds, et je les ai dispersés comme la poussière au souffle du vent... J'ai assujetti des peuples que je ne connaissais point : les fils de l'étranger ont été trouvés menteurs dans leurs espérances; au bruit de mon nom, ils se sont soumis. L'étranger s'est écoulé et a tremblé dans ses retraites [1]. »

Mais, par rapport à cette histoire, l'œuvre principale de David est d'avoir fait passer la capitale juive de l'état de projet à l'état de réalité; de lui avoir assigné un nom représentatif de la mission que cette cité avait à remplir : il lui imprima dès l'origine un esprit guerrier qui, non moins que l'esprit religieux, fit la force et la gloire de Jéru-

1 *Venite et disperdamus eos de gente et non memoretur nomen Israel ultra... Accinxisti me fortitudine ad prælium... et filii alieni defluxerunt; contrahentur in angustiis suis* (Psalm., LXXXII aut LXXXIII; II, Sam. aut II, Reg., XXII, 38, 46).

salem dans une foule d'occasions, mais qui devint aussi pour elle un sujet de renversement lorsque la puissance des adversaires amenés contre ses murs, fut, comme la puissance des Romains, dans une trop grande disproportion avec ses propres ressources.

David fonda Jérusalem au centre d'un assez grand royaume conquis par ses armes. Il assit immédiatement cette cité sur une espèce de trépied dont l'heureuse situation détermina le développement si remarquable du commerce et des richesses pendant le règne de son fils. Une des branches de ce trépied aboutissait à la mer Méditerranée, l'autre branche à l'Océan par le golfe Arabique ou mer Rouge; la troisième branche aboutissait aux passages de l'Euphrate.

Les positions aux bords de la Méditerranée furent acquises à David, par ses victoires sur la race vaillante et ancienne des Philistins; les positions sur la mer Rouge ou golfe Arabique, lui furent assurées par ses victoires sur les tribus Iduméennes; enfin les passages de l'Euphrate devinrent le prix des efforts déployés contre les rois de la Syrie et de Damas. Les annales bibliques attestent avec quel soin le prince hébreu disposa des établissemens militaires et des garnisons [1] pour défendre et con-

1 « David tailla en pièces le roi de Tsoba, disent ces annales,

server les diverses frontières qu'il avait données à son royaume.

Quoique l'honneur de la fondation de la célèbre ville de Tadmor ou Palmyre soit accordé par l'histoire à Salomon, il faut regarder l'idée première de cet établissement comme appartenant à son père : c'était la conséquence naturelle et presque forcée du plan général qui voulait faire de Jérusalem la clef de l'union politique et commerciale de l'Euphrate avec les deux mers.

Semblable à une île riante et fertile au milieu d'un océan de sable, Palmyre coupait en deux parties le vaste désert qui s'étend entre la Syrie habitable et l'Euphrate. Au moyen de cette cité, les caravanes venues de l'Egypte, de l'Arabie, de la mer Rouge, n'avaient pas besoin de remonter la Syrie entière pour atteindre le grand fleuve. Arrivées au-dessus de Damas, et avant de sortir du royaume

pendant qu'il allait étendre sa main sur le fleuve d'Euphrate. Il lui prit dix-sept cents cavaliers et vingt mille hommes de pied... Les Syriens de Damas étaient venus au secours du roi de Tsoba ; David battit vingt-deux mille Syriens et mit garnison dans la Syrie de Damas. David s'acquit aussi beaucoup de renommée lorsque, après la défaite de la Syrie, il vainquit dix-huit mille Iduméens dans la vallée du Sel. Ce roi mit alors des garnisons dans toute l'Idumée. » *Et percussit quando profectus ut dominaretur super flumen Euphratem... et posuit David præsidium in Syria Damasci... et posuit in Idumæa custodes, statuitque præsidium* (II, Sam. aut Reg., VIII ; I, Chronic., XVIII).

qui obéissait à Jérusalem, ces caravanes se jetaient dans la première partie du désert, et s'arrêtaient à Palmyre. Après s'être reposées dans cette cité, et y avoir repris des escortes pour se défendre contre les Arabes spoliateurs, elles rentraient dans la seconde partie du même désert qui les conduisait à l'Euphrate par une route abrégée.

Dans son histoire naturelle où il indique l'extrême importance que Palmyre avait obtenue dès le commencement des guerres des Romains avec les Parthes, Pline a rendu un hommage indirect à la pensée première qui avait dicté à David et à son fils de faire de Palmyre le point d'appui de la capitale juive, le bras de Jérusalem du côté du grand fleuve. En même temps, cet écrivain laisse déjà apercevoir dans sa courte description les véritables causes qui inspirèrent aux Romains la volonté successive de posséder, d'énerver, de détruire la Judée. Cette puissance ne pouvait souffrir en deçà de l'Euphrate aucun peuple dont le dévouement et la soumission à ses ordres ne fussent pas absolus, aucun peuple qui montrât comme les Juifs la moindre disposition à associer ses intérêts aux entreprises des Parthes. « Palmyre, ville célèbre par sa situation, dit Pline, par la richesse de son territoire et par l'agrément de ses eaux, est entourée de tous côtés d'un désert de sable. La nature semble avoir isolé cette cité des autres terres pour lui faire un

destin à part entre deux grands empires, les Romains et les Parthes. Dès que ces empires en viennent à se faire la guerre, Palmyre attire d'abord toute leur attention [1]. »

On ne doit pas être surpris que Jérusalem occupe un plateau d'une nature sévère et presque sauvage, qu'elle ait été élevée au milieu d'un district tout rempli de roches et de défilés. Le choix de son emplacement offre la traduction littérale de cet adage populaire : pour avoir la paix, il faut se tenir toujours prêt à la guerre. Tacite a bien expliqué la raison politique et militaire qui avait présidé à l'origine de Jérusalem, et qui, depuis lors, resta présente à la pensée des chefs de la capitale juive. « Cette ville, située dans une position difficile, dit Tacite, avait été fortifiée par des ouvrages et par des masses de constructions qui l'auraient défendue, même si elle eût été dans une plaine.... Les fondateurs de Jérusalem avaient prévu que la différence des mœurs leur attirerait des guerres fréquentes ; c'est pourquoi ils avaient tout disposé contre le plus long siége [2]. »

1 *Ac velut terris exempta a rerum natura, privata sorte inter duo imperia summa, Romanorum Parthorumque, et prima in discordia semper utrinque cura* (Plin., lib. v, cap. xxv).

2 *Prœviderant conditores, ex diversitate morum, crebra bella : inde cuncta quamvis adversus longum obsidium* (Tacit., *Histor.*, lib. v, § xii).

D'après Josèphe, l'emplacement de Jérusalem aurait correspondu à la ville antique que la Genèse désigne sous le nom de Salem. Cette ville avait eu pour chef ce roi de justice, ce Malki-Tsédec, ou Melchisédec, auquel les théories de la religion ont valu une si grande renommée en le faisant servir à tort ou à raison de symbole. Mais saint Jérôme a été autorisé à établir géographiquement, contre l'opinion de Josèphe, que, suivant les indications mêmes de la Genèse, le pays du Melek ou roi de Salem, était situé beaucoup plus au nord de la Palestine.

Ce qui ne laisse aucun doute, c'est que la capitale juive, appelée aussi Salem, d'où est venu le nom de *Solyme,* succéda directement à la ville cananéenne de Jébus.

Les Hébreux de l'époque des Juges attaquèrent plusieurs fois la ville de Jébus, et la possédèrent en partie. Ils occupaient les quartiers inférieurs, tandis que les Jébuséens tenaient la citadelle bâtie sur une colline plus élevée, sur le mont Sion. Lorsque David se rendit maître de cette colline, il fit entendre pour première parole historique aux vallées environnantes, la proclamation du droit de récompense acquis à la bravoure et au mérite. Les Jébuséens avaient fait une raillerie militaire, par laquelle ils défiaient le chef des assiégeans d'entrer jamais dans la place. Alors David s'écria : « Qui-

conque sera monté à l'assaut, et aura frappé le premier les Jébuséens, deviendra capitaine [1]. » Son neveu Joab, fils de Tseruia, eut cet honneur, et reçut la récompense promise. Ce même Joab compta plus tard entre les principaux élèves et les premiers généraux de David.

Dès que le roi des Hébreux eut jugé l'avantage qu'offrait la position de Jébus pour y édifier la ville centrale de la nation, il donna l'ordre d'entourer de murailles les hauts et les bas quartiers. Joab fut chargé de diriger une partie de ces travaux. Le prince fit bâtir, sur la colline même des Jébuséens, sur la montagne de Sion, un château-fort, des rues, des marchés qui formèrent le quartier appelé particulièrement la cité de David.

Le nom de Jérusalem, Yérouschalaïm, est systématique; il signifie l'acquisition, la possession des pacifiques, la vision ou l'espérance de perfection et de paix [2]. Pour la cité juive, en effet,

1 *Omnis qui percusserit Jebusæum in primis erit princeps et dux* (I, Chronic., XI, 6; II, Sam. aut Reg., V, 8).

2 Quoique, dans les *livres de Josué et des Juges*, le nom de Jérusalem soit donné à la ville de Jébus, ce n'est nullement une raison pour admettre qu'alors cette ville était ainsi désignée. Les nouvelles copies de ces livres, ou même les nouvelles rédactions qui en furent faites après les jours de David, employèrent rétroactivement le nom de Jérusalem, qui indiquait mieux le lieu et la chose. Cette intention rétroactive apparaît d'ailleurs

la paix était le principe, la guerre une nécessité, à l'opposé de Rome qui attachait à la guerre l'intérêt prééminent. Aussi, le meilleur commentaire du sens assigné à Jérusalem est-il renfermé dans les tableaux suivans et si connus des hommes de la pensée et de la parole juive : « Toutes les nations y aborderont un jour, et les peuples se diront entre eux : Venez, montons vers le Dieu de Jacob, il nous instruira de ses principes, et nous marcherons dans ses voies, car la loi sortira de Sion, et la parole par excellence de Jérusalem. Elle servira d'arbitre aux nations; elle censurera plusieurs peuples : alors les hommes transformeront leurs glaives et leurs lances en hoyaux et en serpes, une nation ne lèvera plus l'épée contre l'autre..., et le fruit de la justice sera la sûreté et la paix [1]. »

On prétend que Rome, de son côté, avait trois noms : le nom vulgaire de *Roma*, qui viendrait

très-clairement dans l'un et dans l'autre ouvrage. Il est dit, au *livre de Josué*, les villes de la tribu des enfans de Benjamin selon leurs familles furent Jéricho..., Eleph, Yeboussi, qui est Jérusalem, etc. (Jos., XVIII, 28). Dans le *livre des Juges*, il est dit : « Les enfans de Benjamin n'expulsèrent pas le Jébuséen qui habitait à Jérusalem et qui demeura avec les enfans de Benjamin à Jérusalem jusqu'à ce jour. » (*Juges*, I, 21).

1 *Et arguet populos multos : et conflabunt gladios suos in vomeres et lanceas suas in falces. Non levabit gens contra gentem gladium, nec exercebuntur ultra ad prœlium*.:. (Isaïe, II, 3; Mich., IV, *Psalm.* XLVI, 10).

d'un mot latin signifiant *mamelle*, et rappellerait la mamelle dont ses fondateurs, Romus et Rémulus auraient été allaités, ou d'un mot grec signifiant *force*, et cette dernière étymologie, quoique la moins probable, plaisait le mieux aux Romains; dans les fêtes et sacrifices publics, on donnait à Rome le nom sacerdotal de *Flora;* enfin, son nom mystérieux était *Amor,* Amour[1]. Mais quelle loi d'amour que la loi de Rome! Sans doute, dans l'antiquité, de même que chez les modernes, l'imagination et la poésie ont toujours célébré le Dieu d'amour comme le plus puissant des Dieux et le plus aimable. Toutefois, les nations ne peuvent s'y méprendre : pour être moins brillant en apparence, le règne du Dieu de jugement et de justice est, en définitive, le plus sublime et le plus sûr.

Tandis que le corps de la capitale juive, consacré à la fois à la vie d'un peuple et au triomphe d'une idée, était fondé par David, la défense ex-

1 *Triplex Romæ urbi nomen fuisse proditur... Alterum quod arcanum fuit... Amorem proprie significat. Tertium sacrificiis debitum quod Anthusam græce interpretatur... latine velflorentem, vel aptius Floram, aut Florentiam* (Pitiscus, *Antiquit. roman.*, *Lexic. in Rom.* Voir aussi sur ces noms de Rome une note très-détaillée de la traduction française des *Annales de Tacite,* par M. Burnouf, t. III, p. 450 et suiv., à l'occasion du figuier ruminal qui était considéré comme un palladium de cette cité).

presse fut signifiée à ce prince de bâtir le temple. Le nom même donné à Jérusalem, la promesse, ou la vision de la paix s'y opposait. Pour accomplir cette œuvre, disent les annales bibliques, le glaive de David avait fait couler trop de sang, la guerre l'avait entraîné à trop d'actions barbares[1]. Le roi hébreu se contenta de préparer à son fils tous les moyens d'élever cet édifice; il en marqua la place sur celle d'entre les collines de Jérusalem qui correspond au côté le plus escarpé des vallées environnantes, et qui se prêtait le mieux aux conditions d'une bonne résistance. Le fils et successeur du roi hébreu avait reçu un nom conforme à la pensée systématique qu'on avait attachée à la cité nouvelle. Salomon, ou selon la prononciation antique, *Schelomo,* dérive de la même racine *Schalem*, qui concourt à former le nom de la capitale juive. Ce mot signifie le pacifique, le roi de paix.

Mais à cause des renversemens auxquels le temple juif fut exposé, et à cause des réédifications successives, comme le corps d'édifice bâti par Salomon n'est pas la construction contre laquelle Pompée dressa ses machines, de même que la construction attaquée par Pompée n'est pas le

1 *Multum sanguinem effudisti et plurima bella bellasti; non poteris ædificare domum nomini meo, tanto effuso sanguine coram me* (I, Chronic. aut Paralip., XXII, 8).

même édifice qui tomba plus tard sous les coups de Titus, je n'ai à entrer, pour le moment, dans aucun détail sur la disposition de la ville et du temple de Jérusalem, sur la nature de leurs fortifications extérieures et intérieures. Il me suffit de rappeler une des bases de la prière de bénédiction qui fut prononcée au jour de la dédicace du premier temple, vers l'an 1000 avant l'ère actuelle, à l'époque présumée où vécut Homère, plus d'un siècle avant la législation de Lycurgue. On y voit encore une conséquence naturelle du principe auquel le nom de Jérusalem faisait allusion. « Et lorsque l'étranger qui n'est pas de ton peuple d'Israël, s'écria le fondateur du temple, arrivera en ce lieu d'un pays lointain pour l'amour de ton nom, ô Jehovah, exauce aussi l'étranger du haut des cieux! accomplis la chose par laquelle il aura crié vers toi, afin que tous les peuples de la terre apprennent à te connaître, comme ton peuple d'Israël, à te craindre et à te révérer [1]. »

1 *Externum quoque, qui non est de populo tuo Israel... exaudies de cœlo firmissimo habitaculo tuo, et facies cuncta pro quibus invocaverit te, ille peregrinus...* (II, Chronic. aut Paralip., VI, 32).

CHAPITRE IX.

Vicissitudes principales de Jérusalem depuis sa fondation jusqu'à l'arrivée des Romains en Asie; sa première destruction, son rétablissement.

Il ne s'était pas écoulé moins de 970 ans depuis l'établissement de Jérusalem jusqu'à l'apparition des légions de Pompée. Ce long intervalle de temps fut rempli de vicissitudes provenant du dehors et de causes intérieures.

Dans le nombre des agitations intestines, la plus fatale pour l'unité de la nation, pour sa force, pour son avenir, éclata aux jours de l'avénement au trône du fils et successeur de Salomon. La plus grande catastrophe provenant du dehors est l'image éloignée du siége de Titus, la première destruction de la cité juive.

On se rappelle que, fatiguées de l'excès des dépenses de Salomon, et irritées des réponses in-

solentes de son fils, dix tribus ou provinces, entraînées aussi par un sentiment de jalousie étroite envers leur capitale, consentirent avec une précipitation irréfléchie à s'en séparer. Il en résulta la formation de deux États distincts qui ne cessèrent de se combattre jusqu'au jour où l'un et l'autre furent engloutis sous l'effort des masses accourues des rives orientales de l'Euphrate. L'État groupé autour de Jérusalem prit le nom de royaume de Juda, d'où est dérivée l'extension conventionnelle du nom de Judée et de Juifs à tout le pays et à tous les membres de la race hébraïque [1]; la réunion des dix tribus conserva le nom de royaume d'Israël et se fit bientôt une nouvelle capitale : Samarie.

Bien plus, comme les révolutions politiques et les révolutions religieuses se lient toujours les unes aux autres, le nouveau roi des tribus dissidentes proclama l'abandon du culte national. Il craignait que, en fournissant une occasion de se réconcilier avec Jérusalem, les assemblées générales, auxquelles tout le peuple hébreu était convié plusieurs fois l'année, ne lui fissent perdre sa couronne. Dans cette pensée, une divinité phénicienne et deux autres divinités imitées d'Apis, le dieu-bœuf de l'É-

1 J'ai déjà dit ailleurs que le nom de Juda, Yehouda, et le nom de Juifs, Yehoudim, signifiait louange, louangeurs de l'Éternel.

gypte, furent inaugurées avec pompe sur de nouveaux autels[1]. Leur culte devint l'objet d'anathêmes les plus fougueux de la part des défenseurs du principe juif, de la part des hommes de la parole les plus remarquables de cette époque.

La puissance égyptienne, que les victoires de David, et l'éclat de Jérusalem, sous le règne de son fils, avaient tenue en éveil, mit toute son activité à fomenter ces désordres. Il lui appartenait d'en recueillir les premiers fruits. Tandis que Jérusalem était encore toute bouleversée par la séparation du royaume, qui lui enlevait la plus grande partie de ses forces, le roi égyptien Sisac ou Sésonchis fit une invasion dans cette cité, y imposa des lois, s'enrichit de ses dépouilles.

Sous les princes de la maison de David, la capitale juive se releva, toutefois, de cet échec, et se montra généralement fidèle à l'esprit guerrier et au plan de fortification et de défense qui lui avaient été transmis par son fondateur. Les victoires de ces princes surpassèrent leurs revers, leurs actes de sagesse et d'équité surpassèrent les

1 *Nunc revertetur regnum ad domum David si ascenderit populus iste.... Et excogitato consilio, fecit duos vitulos aureos et dixit: Nolite ultra ascendere in Jerusalem: Ecce Dei tui, Israel, qui te eduxerunt de terra Ægypti* (I, ou III, des Rois, suivant les éditions des bibles qui intitulent ou non les deux livres de Samuel 1er et 2 des Rois; XII, 26).

faiblesses, les preuves de tyrannie, les crimes qui ont souillé leur mémoire. Dès qu'on parcourt, en effet, le tableau de toutes les dissentions de la Judée, de toutes ses fautes, de ses superstitions et prostitutions politiques, religieuses, morales, on ne doit jamais oublier que, à partir de l'origine des Juifs à l'état de peuple, le corps des annales bibliques présente, dans un petit nombre de pages, une durée d'environ quinze cents ans.

Les hommes qui ont rédigé ces annales eurent, presque tous, pour système historique de mettre à nu les événemens déplorables, afin d'en tirer, à leur manière, des enseignemens contre la violation des principes.

Voilà pourquoi il est à propos d'user de beaucoup de réserve quand on en vient à comparer entre elles l'histoire juive et l'histoire des autres peuples, les traditions sacrées de l'ancienne et les traditions sacrées de la nouvelle loi. On tomberait, par exemple, dans une erreur sensible à mettre en contraste, sans autre remarque, la douceur plus ou moins absolue des évangiles de Jésus, leur langage imité de la colombe, de l'agneau, et les formes pleines d'âpreté et les aveux si souvent barbares des écritures juives précédentes. Les évangiles sont le récit d'une vie publique dont la durée n'excède pas trois ans. Ils sont l'expression d'une doctrine qui ne se manifeste encore que dans l'état toujours

brillant et pur d'opposition à un ordre établi, dans l'état de projet, d'espérance, de promesse, d'enthousiasme. Pour que la comparaison des deux écritures fût sérieuse, il faudrait ajouter aux récits évangéliques et apostoliques le tableau rigoureux du régime qui a été familier pendant quinze cents ans aux divers peuples, gouvernans et gouvernés, dont la réunion a constitué l'église générale, ou le peuple de la nouvelle loi; il faudrait dévoiler, sans aucun adoucissement, tous les moyens de domination, apparens et occultes, toutes les guerres, toutes les cupidités, les trahisons, les cruautés, les idolâtries, les servitudes, les superstitions qui ont effrayé le monde religieux, politique et moral pendant la durée de cette période.

Sous le faible Joram, septième roi de la maison de David, et époux de la fameuse Athalie, le pays de Juda et Jérusalem subirent l'invasion momentanée d'une armée coalisée d'Arabes et de vieux restes de la race vaillante des Philistins.

Le prince échappé au poignard de cette reine, Joas, dont l'ingratitude fut si grande envers le fils de son libérateur, essuya une déroute devant une armée syrienne qui réussit à enlever du butin jusque dans la capitale juive.

Sous le règne suivant, le roi d'Israel, vainqueur du roi de Juda, fit une brèche de quatre cents coudées aux remparts de cette cité.

Mais Osias, fils et successeur du roi vaincu, en rétablit la force. Pendant un règne d'un demi-siècle, dont le terme précède de cinq ou six ans la fondation de Rome, ce prince étendit son bras jusqu'aux portes de l'Égypte. Son amour intelligent de l'agriculture ne lui acquit pas moins de gloire que ses succès dans les armes. Le tableau de son état militaire, que les annales bibliques nous ont conservé, est la preuve la plus brillante du zèle que Jérusalem ne cessait d'apporter à ses travaux de défense. Le nom d'Osias, d'ailleurs, n'appartient pas seulement à la Judée. Dans l'histoire générale de l'art de la guerre, on a fait souvent une question de savoir s'il ne fut pas le premier inventeur des machines destinées à lancer des projectiles. Les écrivains qui ont le plus combattu cette opinion se sont rangés à reconnaître que, s'il y avait erreur à attribuer au roi de Juda l'idée première de ces instrumens de guerre, dont on trouve des traces nombreuses sur les monumens de l'Égypte, on était autorisé, du moins, à admettre que ce prince les avait perfectionnés, ou en avait fait de nouvelle invention[1]. D'après les traditions, « l'armée d'Osias, dressée à la guerre, sortait par bandes

1 *Poliorcétique des anciens*, par M. Dureau de Lamalle, Paris, 1819, chap. XXII, p. 354 et 360. — « Celui qui le premier trouva la poudre, dit à ce sujet le chevalier Folard, ne la cherchait point... Il n'en a pas été ainsi des machines des anciens;

exactement enregistrées. Le nombre des chefs était de deux mille six cents : ils avaient sous leur conduite trois cent sept mille cinq cents hommes, gens de courage et de force. Osias prépara, pour toute cette armée, des boucliers, des piques, des casques, des cuirasses, des arcs, des frondes; et il fit construire à Jérusalem des machines ingénieusement inventées, qui furent placées sur les tours et dans les angles des remparts, pour lancer des flèches et de grosses pierres [1]. »

c'est la science et l'intelligence qui les ont produites... Les Grecs s'en attribuent la découverte à faux et très-ridiculement, et, comme la baliste et la catapulte sont, de toutes, les plus belles et les plus ingénieuses, ils n'ont garde de les accorder à d'autres qu'à ceux de leur nation, quoique les Hébreux et les autres peuples de l'Asie en eussent connu l'usage avant eux. Si les auteurs modernes qui ont écrit des machines de guerre des anciens avaient pris la peine de consulter les livres sacrés, ils n'eussent eu garde de l'attribuer aux Grecs et aux Romains. » (*Commentair. sur Polybe, attaque et défense des places*, éd. 1754, t. II, p. 234).

1 La Vulgate affaiblit l'expression du texte en disant : *machinas diversi generis*, des machines de divers genres. Le texte parle de machines résultant de l'imagination, de l'invention des gens qui imaginent, qui inventent; c'est pourquoi plusieurs traducteurs ont rendu l'expression hébraïque par ces mots : des machines de l'invention d'ingénieur. *Et fecit Jerusalem diversi generis machinas, quas in turribus collocavit et in angulos murorum ut mitterent sagittas et saxa grandia* (II, Chronic. aut Paralipom., XXVI, 15; Joseph., *Antiquit. judaïc.*, lib. IX, cap. X, ed. Havercamp., p. 499).

La chute de Samarie devant les masses de la rive gauche de l'Euphrate, précéda de cent trente ans la première ruine de Jérusalem. La capitale des dix tribus, ou du royaume d'Israël, fit une résistance de trois ans. Elle avait envoyé des ambassadeurs en Égypte pour se réclamer de son alliance [1]. Mais l'Égypte, qui s'était appliquée à envenimer les luttes entre les deux États divisés de la nation juive, ne se montra nullement empressée à porter du secours à Samarie. Depuis lors, cette puissance continua à user, envers Jérusalem, d'une politique déplorable, et les conséquences de ses actes ne tardèrent pas à retomber sur sa propre tête. L'Égypte trahit la ligue où ses chefs s'étaient engagés, pour opposer un obstacle aux progrès de l'ennemi commun. Elle mérita d'être comparée constamment à un roseau fêlé dans les sarcasmes amers et les terribles prévisions qui furent inspirées contre elle aux hommes de la parole juive : « Quand les enfans d'Israël t'ont pris dans leurs mains, s'écrièrent-ils, tu t'es fendu et tu leur as percé jusqu'à l'épaule ; quand ils se sont appuyés sur toi, tu t'es cassé et tu leur as fait briser les reins en se renversant. Il en est ainsi de tous ceux qui se confient au roi d'Égypte. Les dieux de ce pays ne sont que

1 *Quod misisset nuntios ad Suah regem Ægypti, ne præstaret tributa regi Assyriorum* (II, aut IV, Reg., XVII, 4).

vanité, son roi n'est que bruit. Les sages de l'Égypte ressemblent à des hommes ivres; l'esprit de vertige s'est emparé d'eux [1]. »

Dans le cours de ces agitations, les partis opposés qui existaient à Jérusalem, et qui nous préparent au choc des partis de cette même cité pendant la période romaine, manifestaient fréquemment leur triomphe par le changement de culte, comme cela se voit de nos jours par le changement de drapeau. Sous le roi Ézéchias, petit-fils d'Osias et un des restaurateurs les plus ardens de la nationalité et du temple, les Orientaux furent à la veille de commencer le siége de la capitale juive : leur présence annonça l'approche de la catastrophe à laquelle la position géographique de Jérusalem, jointe à l'état des circonstances extérieures, lui permettait difficilement d'échapper.

Pendant le règne du fils d'Ézéchias, et surtout de son petit-fils, Ammon, les places publiques de la ville et ses alentours furent repeuplées d'images de divinités empruntées à la Phénicie et à l'Égypte. Des femmes logées dans les appartemens du tem-

1 *Et super facies terræ cades; eo quod fuisti baculus arundineus domui Israel. Quando apprehenderunt te manu et confractus es... Et dissolvisti omnes renes eorum. Quæ est ista fiducia quo confidis? Ecce super baculum arundineum confractum istum, super Ægyptum... Sic rex Ægypti omnibus qui confidunt in eo* (Ézéch., xxix, 3, 8; Isaïe, xxxvi, 5, 6).

ple, y travaillaient à faire les pavillons qu'on dressait au milieu des bocages consacrés au culte de ces divinités. On avait inauguré auprès de la principale porte du temple, des chevaux et un chariot qui servaient d'emblême et d'hommage au dieu Soleil [1].

Mais sous Josias, fils et successeur d'Ammon, Jérusalem réagit encore, et avec d'autant plus d'énergie en faveur du culte national, que les atteintes des règnes précédens avaient été plus profondes.

A cause de la conduite de l'Égypte, le conseil des Juifs s'était arrêté à l'idée de ne se compromettre en rien dans les débats de cette puissance avec les Orientaux. « Notre force, disait-il, est dans notre inaction [2]. Mais Josias voulut sortir de cette torpeur apparente. Pour faire prévaloir sa neutralité, il opposa une résistance malheureuse, au passage du Pharaon Nécao, à travers la Judée. Le roi d'Égypte, averti des révolutions intérieures de l'Orient, qui avaient livré l'empire à de nouvelles mains, èt en avaient transporté le centre

1 *Abstulit quoque equos, quos dederant reges Juda Soli, in introitu templi... currus autem Solis combussit* (II, aut IV; Reg., XXIII, 11).

2 *Et erit vobis fiducia umbræ Ægypti in ignominam... non fuerunt in auxilium et in aliquam utilitatem... Ideo clamavi super hoc : Superbia* (le texte dit : *robur eorum*) *tantum est, quiesce* (Isaïe, XXX, 3-7).

de Ninive à Babylone, s'était décidé tardivement à profiter des circonstances et à conduire une armée considérable aux bords de l'Euphrate. Il parut évident à Josias et à une partie de ses conseillers, que si l'armée égyptienne revenait victorieuse, Jérusalem tomberait sous son joug. Si, au contraire, les Égyptiens subissaient des revers, les Orientaux se mettraient à les poursuivre et feraient payer cruellement au roi de Juda de leur avoir accordé les passages.

Dans la bataille qu'il accepta contre Nécao, le prince hébreu, vêtu en simple guerrier, disposa lui-même son armée. Mais au moment où son char passait sous une nuée de traits lancés par les archers égyptiens, Josias cria à ses jeunes écuyers : « Enlevez-moi d'ici, je suis grièvement blessé[1]. » On l'étendit sur un chariot beaucoup plus large. Mais à peine arrivé à Jérusalem, il rendit le dernier soupir, à la grande douleur de tout le peuple qui prit le deuil et qui chanta pendant long-temps des complaintes composées en l'honneur de ce prince.

Ce fut sous le règne des trois fils de Josias que la Judée et sa capitale eurent à subir les plus fatales conséquences de leur situation géographique, les derniers effets du conflit dans lequel la prééminence

1 *Dixit pueris suis : Educite me de prælio, quia oppido vulneratus sum* (II, Chronic., aut Paralip., XXXV, 23).

nence devait rester ou à la puissance égyptienne, ou à l'empire situé de l'autre côté de l'Euphrate. Suivant que l'une de ces deux puissances avait l'avantage, elle changeait le roi de Juda, elle imposait de nouveaux tributs à Jérusalem, et elle livrait à de rudes affronts les hommes qui lui étaient signalés comme défavorables à sa cause.

Enfin, lassée de ces perplexités, et exaltée par le sentiment religieux et national, la cité juive prit la résolution qui fut renouvelée aux jours de la domination romaine; on jura de se soustraire au joug des Orientaux ou de périr. Ce grand effort fut tenté la neuvième année de Sédécias, vingtième roi de la famille de David, l'an 590 avant l'ère actuelle.

Dans les débats intérieurs qui précédèrent le cri de guerre, telle fut la question principale qu'on entendit agiter dans le forum du pays, sur la plateforme adjacente à l'édifice du temple. La plupart voulaient renouer avec l'Égypte, afin d'y trouver un appui contre la puissance chaldéo-babylonienne; les autres voulaient que Jérusalem ne cherchât de force qu'en elle-même, dans sa confiance absolue en son principe vivifiant, en son Dieu.

La figure du fils d'Hilkïa, la figure de Jérémie, s'élève et domine au milieu de ces événemens : et certes il ne faut ni beaucoup de sagacité d'esprit, ni une vive sensibilité de cœur pour comprendre

les douleurs immenses et les larmes de cet homme qui voyait sa patrie marcher rapidement vers sa ruine, et qui jugeait son impuissance à l'arrêter sur le penchant de l'abîme. L'avis du fils d'Hilkïa différait de tous les autres : à ses yeux, ni Jérusalem, ni l'Égypte, n'étaient capables de lutter contre le torrent chaldéo-babylonien. La Judée n'avait qu'un seul moyen de salut, celui de céder à la conquête, d'attendre avec résignation que l'empire des Orientaux fût entraîné vers son déclin. Le danger auquel la nation était en butte, disait-il, venait de loin : on avait trop tardé à y porter le remède convenable ; il était prescrit d'accepter le mal présent comme une expiation des fautes passées. En vain des hommes de la parole intéressés, des prophètes trompeurs, flattaient le peuple et lui promettaient la délivrance ; tous les efforts n'aboutiraient qu'à la destruction [1]. »

Après avoir réduit les diverses places fortes qui défendaient le territoire juif, le roi des Orientaux mit le siége devant Jérusalem.

Les masses armées que ce roi entraînait à sa suite, et qui faisaient trembler la terre sous les pas

1 *Quare moriemini tu et populus tuus, gladio et fame et peste... Nolite audire verba prophetarum dicentum vobis: non servietis regi Babylonis : quia mendacium ipsi loquuntur vobis ut ejiciant vos et pereatis...* (Jérém., XXVII, 13; XXXIV, XXXVIII, LI).

de leurs chevaux, appartenaient aux mêmes populations dont les Grecs eurent la gloire, cent ans après, d'arrêter définitivement les progrès d'invasion dans les fameuses batailles de Marathon, de Salamine, de Platée.

Mais il existait des différences profondes entre l'énergie envahissante des puissances de l'autre côté de l'Euphrate à l'époque juive et à l'époque grecque.

Quand Jérusalem soutint le choc des Orientaux, et se dressa comme un des boulevarts de l'Occident, l'invasion était dans toute son ardeur, dans toute sa jeunesse. Les conquérans obéissaient à un capitaine vaillant et terrible, à ce Néboucadnetsar-le-Grand, à qui les théories de la religion, sous le nom populaire de Nabuchodonosor, ont fini par imprimer, comme à tant d'autres personnages bibliques, une physionomie si étrange.

Au contraire, un siècle après, à l'époque des luttes heureuses de la Grèce, le feu de l'invasion s'était déjà épuisé de lui-même ; l'empire oriental avait été transporté à de nouvelles familles ; le bras dévastateur venu de ces contrées, le génie de leur domination s'était détendu et amolli dans la possession paisible des rivages de la Méditerranée ; enfin, au lieu d'un soldat vaillant et impitoyable, comme le roi des Chaldéo-Babyloniens, la conquête nouvelle avait pour chef un prince de sérail,

un Xerxès, et les troupes perses répondaient alors fidèlement au caractère de leur prince.

Dès que Jérusalem eut été entourée d'ennemis, l'Égypte voyant le danger qu'elle avait à redouter pour son propre empire, se décida cette fois à faire une diversion prompte, mais son armée fut battue [1]. Ézéchiel, qui était au nombre des familles distinguées que les Orientaux avaient déjà transplantées au-delà de l'Euphrate, nous a dépeint figurativement les moyens de siége qui furent employés contre la capitale juive. « Et toi, fils de l'homme, dit Ézéchiel, trace sur une brique le dessin d'une ville, de Jérusalem; édifie des tours, élève des terrasses, établis des camps, entoure la ville de machines de guerre; ensuite, prends une plaque de fer, et pose-la comme un mur de fer entre toi et la ville; et tu l'assiégeras, et elle sera assiégée [2]. »

Les Juifs repoussèrent les attaques pendant dix-huit mois, à partir de la défaite égyptienne. La famine déploya dans la ville les même horreurs que nous retrouverons au siége de Titus.

1 *Exercitus Pharaonis egressus est de Ægypto: et audientes Chaldæi, qui obsidebant Jerusalem, hujusce modi nuntium recesserunt ab Jerusalem* (Jérém., XXXVII, 7).

2 *Et describis in eo civitatem, et ordinabis adversus eam obsidionem et ædificabis muniliones, et comportabis aggerem, et dabis contra eam castra, et pones arietes in gyro...* (Ézéch., IV, 1, 2).

Les chroniques bibliques nous ont transmis les noms des principaux capitaines chaldéo-babyloniens qui présidèrent aux derniers assauts [1] : ce sont les annales écrites par les vaincus qui ont sauvé également de l'oubli les noms des principaux capitaines romains auxquels l'honneur appartint de franchir les premiers la brèche pendant le siége du temple par Pompée, et pendant les jours de la grande ruine.

Quand toute résistance fut devenue impossible, le roi de Juda et les hommes de guerre sortirent de nuit par une des portes de la double muraille de Jérusalem, qui correspondait au chemin du jardin royal [2]. Ils avaient l'intention de se réfugier à Jéricho. Mais l'armée assiégeante les poursuivit et les mit en déroute. Sédécias, pris et enchaîné, fut conduit devant le roi chaldéo-babylonien. Ce prince s'était établi avec un grand corps de troupes au nord de la Palestine, vers le Liban; de là, il surveillait les mouvemens des régions d'alentour, afin d'empêcher qu'on n'enfermât son armée.

Le roi conquérant fit crever les yeux à Sédécias, fit immoler les enfans de ce prince en présence de

1 Ces principaux chefs s'appelaient Nergal-Sareetzer, Samgar-Nebou, Sar-Sekim, Rab-Saris et Rab.-Mag. (Jérém. XXXIX, 3).

2 *Omnes viri bellatores fugerunt per viam portæ quæ est inter duplicem murum ad hortum regis* (II, aut IV, Reg., XXV, 4; II, Chronic., XXXVI).

leur père, et mettre à mort tous les chefs de l'armée juive. On brûla le temple de Jérusalem; on brûla les maisons royales, les maisons des sacrificateurs, et de tous les principaux du peuple; on renversa de fond en comble les remparts de la cité. Dans ce qui restait de la nation, le vainqueur sépara les classes supérieures et moyennes, tous les hommes d'intelligence et d'industrie pour les transporter au-delà de l'Euphrate. Ce fut la grande captivité de Babylone qui, après les cruautés jadis inséparables de la guerre, reçut toute sorte d'adoucissemens. Il s'y accomplit même un fait moral dont le renouvellement, à diverses époques, a été presque toujours et partout un signe précurseur des grandes rénovations religieuses.

Parmi les Juifs, tant du royaume de Juda que des dix tribus qui avaient été emmenées captives longtemps auparavant, ou que la guerre avait forcés à émigrer, un grand nombre, entraîné par les circonstances et par les intérêts de la vie privée, se défit extérieurement dans les régions de la Babylonie, et beaucoup plus au loin dans l'Orient, de son caractère national. Mais en se perdant peu à peu au sein des populations locales, cette classe d'hommes n'en concourut pas moins à la propagation des idées juives que les défenseurs avérés du nom de Jérusalem. Elle fit infiltrer ces idées sans bruit, et souvent sans en avoir conscience,

à travers les opinions et les formes religieuses les plus familières à ses nouveaux concitoyens; elle servit à répandre dans tous les climats l'activité inépuisable du ferment ou de la semence hébraïque.

Cinquante-trois ans après avoir soutenu le grand siége contre les Orientaux, l'an 536 avant l'ère actuelle, Jérusalem obtint de sortir de ses premières ruines. Cet ordre de réédification fut dicté précisément sous l'influence du même intérêt politique et militaire qui l'avait renversée, sous l'influence du même intérêt qui, pendant la période romaine, détermina une seconde fois son entière destruction.

Les vainqueurs des Juifs, prédécesseurs de Cyrus, s'étaient proposés de se défaire d'un peuple dont la résistance opiniâtre et les réactions continuelles contrariaient leur projet d'occupation des rivages syriens de la Méditerranée et leur marche sur l'Égypte. Après la chute du royaume des dix tribus ou de Samarie, non-seulement les conquérans avaient emmené au loin la majeure partie des habitans du pays, mais ils avaient mis en leur place des colonies étrangères destinées à leur servir dans ces lieux-là de postes militaires et dévoués. Ce sont les nouveaux Samaritains contre lesquels les Juifs natifs nourrirent des sentimens héréditaires de défiance et d'antipathie nationales. Mais les colonies étrangères et transplantées n'a-

vaient acquis aucune force sur un sol qui ne leur était pas favorable. Dès que Cyrus eut fondé sa puissance en Orient, les Juifs captifs du royaume de Juda, dont ce prince avait retiré peut-être quelque secours, profitèrent de son nouvel avénement : ils lui firent comprendre qu'en rétablissant Jérusalem, la reconnaissance et le concours d'une population énergique serait assurée pour toujours à son empire.

Toutefois, malgré l'autorisation qui fut accordée aux exilés de rentrer dans leurs anciennes demeures, les familles les plus considérables, la plupart des hommes de distinction, nés et élevés sur la terre étrangère, ne consentirent pas à renoncer à leur nouvelle patrie. Il se fit alors comme une double nation juive dont les relations continuelles prirent la plus grande part à tous les événemens de l'époque romaine, principalement aux derniers efforts des défenseurs de Jérusalem contre les empereurs Trajan et Adrien [1]. Les docteurs juifs se sont

[1] On se rappelle que la première colonne d'émigrés qui remonta des bords de l'Euphrate inférieur en Judée, sous la conduite de Zorobabel, plus de soixante ans avant l'arrivée d'Esdras à Jérusalem, se composait, maîtres et serviteurs, de quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-sept personnes. Les voix de deux cents chantres et chanteuses destinés au temple encourageaient leurs ames et les égayaient pendant une route de trois cents lieues, dont la plus grande partie à travers des

même servi d'une métaphore assez bizarre pour mieux exprimer que les familles les plus éclairées, les plus éminentes n'avaient pas quitté les régions de l'Euphrate. D'après eux, dans le partage qui se fit au premier retour de la captivité, la farine du peuple resta à Babylone, tandis que ce fut le son qui remonta en Judée.

On sait combien d'entraves la jalousie et les craintes des populations voisines, surtout des nouveaux Samaritains, suscitèrent au rétablissement de la cité de David. Tandis que les Juifs travaillaient d'une main à relever leurs remparts, de l'autre main, disent les chroniques de ces temps-là, ils tenaient le glaive pour faire face à leurs adversaires [1].

Les lettres dans lesquelles les colonies samaritaines demandaient aux rois de Perse de ne pas souffrir la renaissance de Jérusalem, insistaient, en particulier, sur l'épaisseur des murailles dont la nation des Juifs entourait sa capitale. Suivant ces lettres, leur manière de bâtir le temple faisait ressembler cet édifice à une forte citadelle bien plus

déserts de sable. Pour le transport des individus faibles, des vivres, des bagages, le nombre des chevaux et des mulets, des chameaux et des ânes, s'élevait à huit mille cent trente-six (Esdras, II, 64-67).

1 *Una manu suum faciebant opus et altera tenebat gladium* (Néhém., IV, 17).

qu'à un lieu de prières[1]. Les mêmes adversaires des Juifs ajoutaient une autre réflexion, qui confirme la sagacité que le fondateur de Jérusalem avait apportée dans le choix de l'emplacement du centre fortifié de son royaume. « Si cette cité achève la construction de ses murs, écrivaient-ils aux rois orientaux, elle pourra vous fermer les chemins de la Phénicie et de la Basse-Syrie; car c'est une ville rebelle qui ne supporte pas aisément l'autorité des rois étrangers et où l'on est toujours plus disposé à commander qu'à obéir[2]. »

Au jour de l'inauguration du second temple, correspondant chez les Romains à l'époque de Tarquin-le-Superbe, chez les Grecs, à l'âge avancé de Pythagore, les vieillards qui avaient été témoins de la magnificence du premier, versèrent, dit-on, d'abondantes larmes, tant il y eut de souvenirs terribles et d'émotions qui se pressèrent dans leurs cœurs.

Depuis ce jour jusqu'à la chute de l'empire des

1 *Ut arx potius quam fanum existimari possit et cur porticus ei et mœnia tam valida urbi circumdederunt* (Antiquit. judaïc., lib. XI, cap. IV, ed. Havercamp., p. 557; Esdras., IV, 12; V, 8).

2 *Si muri ipsius instaurati possessionem trans fluvium non habebis... Nullam tibi deinceps in Cœlen-Syriam et Pheniciam patere viam... Et regibus resistent et imperare potius quam servire parati erunt* (Esdras, IV, 16; *Antiquit. judaïc.*, lib. XI, cap. II, p. 549 et 550).

Perses, arrivée l'an 330 avant l'ère actuelle, il s'écoula environ cent quatre-vingts ans. La substitution définitive de la domination ou du monde grec à la domination ou au monde oriental, fut une calamité réelle pour la capitale juive. Cet événement remit en question à quelle puissance le sceptre serait dévolu aux bords de la Méditerranée syrienne. On a révoqué en doute le fait énoncé par Josèphe, l'excursion pacifique qu'Alexandre-le-Grand aurait accomplie à Jérusalem, lorsque ce héros traversa la Palestine, après la prise de Tyr, pour aller assiéger Gaza et se rendre de là en Égypte. Mais, comme Alexandre n'était qu'à une très-faible distance de la cité juive, le doute ne peut détruire une assertion qui tirait sa source de documens anciens, et à laquelle on avait attaché, selon l'usage, plusieurs détails et ornemens empreints du caractère des légendes.

Pendant les longues guerres des successeurs du conquérant macédonien, surtout pendant les guerres des rois grecs d'Égypte et des rois grecs de Syrie, on a déjà vu que Jérusalem ressembla de nouveau à un vaisseau battu par des vents opposés. La cité juive trouvait un égal sujet de souffrances dans les défaites et dans les victoires des divers chefs de ces empires.

Entre toutes les invasions qu'elle eut à subir de la part des rois de cette époque, jusqu'à l'arrivée

des Romains en Asie, et jusqu'à l'origine de la dynastie asmonéenne dont les légions de Pompée sont à la veille de ruiner le représentant principal, il n'en est plus qu'une seule qui mérite ici d'être rappelée. Dans l'année même où fut ouverte une ère particulière de l'histoire, l'ère des Séleucides ou des Grecs, 312 avant J.-C., le premier roi grec d'Égypte, Ptolémée Soter, se rendit maître de Jérusalem plus par surprise que par force. Il emmena de cette cité et de toute la Judée des colonies nombreuses qui servirent à former la population d'Alexandrie, qui se répandirent à Cyrène et dans tout le nord de l'Afrique.

CHAPITRE X.

Siége et prise du temple par Pompée. — Effets de la simplicité du culte juif sur l'esprit des populations étrangères. — Démembrement du territoire.

Dans ses projets de conquête vers la mer Rouge, Pompée cédait surtout au désir de produire beaucoup de sensation à Rome par la rapidité de ses courses triomphales à travers des régions qui avaient été étrangères jusqu'alors aux armées romaines. Il voulait faire dire de lui quelque chose d'analogue aux mots fameux : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu, » que César écrivit quelques années après à l'occasion de la défaite honteuse subie par celui des fils de Mithridate qui avait trahi son

père. En retenant Aristobule II violemment captif à la suite d'un colloque, Pompée ne s'était arrêté qu'à l'idée de terminer au plus tôt un incident qui menaçait de retarder plus ou moins longtemps la marche de son armée.

J'ai annoncé qu'il existait deux versions différentes sur le lieu et le jour où le roi de Judée fut enchaîné dans le camp romain.

Dion Cassius reporte cet événement avant l'apparition de Pompée sous les murs de Jérusalem, et devant une citadelle qui ne peut être qu'Alexandrion. L'utilité que le chef conquérant avait à retirer de l'arrestation immédiate du prince asmonéen pour se faire remettre toutes les places, rend cette version la plus probable. Suivant les expressions de l'historien, « Pompée pressa Aristobule, assiégé dans une certaine forteresse, à accepter des conditions de paix; mais comme ce prince ne voulait livrer ni l'argent, ni la forteresse, il le jeta dans les fers. Pompée soumit les autres places sans difficulté, Jérusalem seule l'arrêta et ne l'obligea pas à de faibles travaux [1]. »

Suivant la version de Josèphe, au contraire,

[1] *Cumque is neque pecunias neque arcem traderet in vincula conjecit. Atque reliquos haud difficulter subegit. Hierosolymarum autem haud parvo labore stetit* (Dio Cassius, lib. XXXVII, ed. græc. lat., Reimar, § XV, p. 121).

le roi de Judée fut retenu captif devant Jérusalem. Tels auraient été les détails circonstanciés de l'affaire : sous les murs d'Alexandrion, Aristobule se serait résigné aux exigences de Pompée ; il aurait écrit de sa main aux gouverneurs des places fortes dévoués à sa cause, d'en remettre les clés aux prétendus arbitres de la paix. Mais, après s'être fait à lui-même cette violence, Aristobule, saisi de désespoir, se serait enfermé dans Jérusalem. Pompée arriva précipitamment de Jéricho pour l'y assiéger. Le roi de Judée, pressé de nouveau par ses défenseurs et ses amis, aurait tenté encore une démarche auprès de ce général. Pendant qu'il cherchait à obtenir de meilleures conditions, Gabinius s'avança vers la ville à la tête d'un corps de troupes, réclama l'ouverture des portes et une grande somme d'argent[1] : Gabinius en intimait l'ordre aux habitans comme le résultat d'une convention faite avec le roi. Les chefs qu'Aristobule avait investis du commandement en son absence témoignèrent leur surprise de ne pas voir ce prince en personne, et se refusèrent à obéir. Alors, d'après Josèphe, Pompée, irrité, saisit ce prétexte

[1] *Mittit Gabinium et milites ad pecuniam et urbem accipiendam. Neque tamen quidquam horum factum est...* (Antiq. judaic., lib. XIV, cap. IV, ed. græc. lat., Havercamp., p. 688 ; Bell. judaic., lib. I, cap. VII, p. 67).

pour retenir définitivement Aristobule en son pouvoir, et le charger de chaînes [1].

Enfin, un autre renseignement mérite d'être reproduit. Il n'est pas indifférent de connaître en quels termes les causes de la captivité du prince asmonéen ont été retracées par l'écrivain juif qui, dans le neuvième siècle de l'ère actuelle, et sous le propre nom de Josèphe, supposé fils de Gorion, composa, pour l'usage de sa nation, un abrégé de cet historien, entremêlé de toute sorte d'anachronismes et de fables, qu'il ne craignit pas de donner comme le travail primitif de Flavius, écrit en langue hébraïque. Le faux Gorionide se rapproche ici de Dion Cassius beaucoup plus que de l'annaliste dont il usurpait le nom. Dans son récit, la captivité d'Aristobule avait été préméditée entre Pompée et Antipater bien avant l'arrivée des troupes romaines devant Jérusalem. « Pompée, dit-il, ayant reçu les offres d'Antipater, en témoigna de la joie et répliqua : Tenez la chose secrète jusqu'au moment où Aristobule, attiré par mes paroles, sera venu dans mon camp. Je ne voudrais pas lui déclarer ouvertement la guerre, de crainte qu'il ne nous fermât les pas-

1 *Has ob causas ira incensus est Pompeius Aristobulum inclusum dabat in custodiam* (Antiquit. judaic., p. 688; Bell. judaic., p. 67).

sages et qu'il restât supérieur à ses ennemis. Vous donc, attendez : aussitôt que je m'en serai rendu maître par ruse, je marcherai sur Jérusalem, et j'y rétablirai Hyrcan roi, à condition que vous me paierez un tribut annuel [1]. »

Quel que fut, au reste, le lieu témoin de la première captivité du roi de Judée, dès qu'on eut appris à Jérusalem l'acte de violence exercé sur ce prince, une agitation excessive se manifesta dans les divers partis. Les adversaires de toute domination extérieure, les défenseurs d'Aristobule, s'élevèrent à grands cris contre la trahison qui les privait de leur chef; ils déclarèrent que pour délivrer le roi de ses chaînes on ne devait reculer devant aucune guerre [2]. Ceux que la puissance romaine effrayait, soutinrent que, dans l'état des choses, il serait impossible de recouvrer le roi. Mieux valait recevoir Hyrcan, un prince de la nation, que de s'exposer à une ruine complète. Antipater fit jouer tous les ressorts pour précipiter

1 *Vos autem expectate donec ipse ad me veniat : ego vero dolo aggrediar, et una cum illo Hierosolymam veniam; quo facto, regnum Hyrcano restituam, ea tamen conditione ut quotannis tributum impendatis* (Joseph. Gorion., ed. hebr. lat., Breithaupt, lib. IV, cap. XX, p. 324).

2 *Aristobulo faventes portas ei claudendas bellumque parandum esse suadebant, quoniam Aristobulus in vinclis haberetur* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. IV, p. 688).

le succès des Romains. Les partisans du roi de Judée ayant reconnu que les dispositions de la ville et l'influence d'Antipater tournaient contre leur sentiment, s'emparèrent de la plate-forme du temple, et s'y retranchèrent. Tous les chefs des troupes de ce prince se regardaient comme invariablement engagés à défendre jusqu'à la mort l'homme qui, six ans auparavant, avait été proclamé roi sur cette même plate-forme. C'était, d'ailleurs, à leur propre instigation, et contre sa volonté, qu'Aristobule s'était rendu plusieurs fois auprès de Pompée, et avait fini par rester victime, à leurs yeux, de la perfidie qui le retenait captif.

Les portes de la ville furent ouvertes au général romain. Une erreur de Strabon a été répétée par d'autres historiens de son temps. A l'en croire, Pompée aurait pris Jérusalem d'assaut, tandis qu'il eut à s'emparer d'une seule position, celle du temple. Un des officiers supérieurs de l'armée envahissante, nommé Pison, reçut ordre d'entrer dans la ville et d'occuper les principaux édifices. Pompée resta campé hors des murs; il y attendit d'avoir fait toutes les dispositions nécessaires pour entreprendre le siége du temple. Des machines de guerre lui furent envoyées en grand nombre de la ville de Tyr. De son côté, Antipater redoubla d'efforts afin de mériter de plus en plus la reconnaissance de Rome.

Cependant, malgré tant de conditions favorables, Pompée employa plus de trois mois à surmonter la résistance des défenseurs d'Aristobule.

Déjà en d'autres temps, et dans beaucoup d'autres occasions, on avait vu des siéges bien plus formidables; mais nulle part le monde n'avait encore assisté au spectacle d'un peuple-principe directement aux prises avec un peuple-roi.

Tous les historiens se sont accordés à reconnaître la haute bravoure des assiégés du temple. Au dire de Strabon, que Josèphe a suivi, Pompée tira beaucoup d'avantage de la suspension des travaux des Juifs pendant leur jour de repos septénaire ou sabbath. Dans ce jour-là les troupes juives repoussaient bien les attaques à main armée qui étaient tentées par l'ennemi; mais, d'après le célèbre géographe, elles ne prenaient pas l'initiative, comme pendant les autres jours, pour s'opposer aux travaux extérieurs du siége [1]. Dion Cassius va même jusqu'à faire dépendre le succès définitif du général romain de cette seule cause : « Pompée occupa facilement la ville de Jérusalem, qui lui fut livrée par les partisans d'Hyrcan, dit cet historien ; il ne se rendit maître qu'avec beaucoup de peine du temple situé sur un lieu élevé et bien entouré de murailles; les hommes de l'autre parti y faisaient

1 Strabon, liv. XVI.

résistance. Probablement la place n'eût pas été emportée si ses défenseurs eussent persisté dans leurs efforts; mais pendant le jour de Saturne, où les Juifs s'exemptent de tout travail, les assiégés suspendirent leurs attaques, et laissèrent aux Romains le temps nécessaire pour saper leurs murailles [1]. »

Le père de la dynastie asmonéenne, dont les assiégés du temple défendaient alors le plus vrai représentant, le vieillard Mathathias et ses amis avaient proclamé néanmoins une règle générale qui était motivée de manière à pouvoir s'étendre à toutes les exigences sérieuses de la guerre. Au début de la lutte d'indépendance contre la domination des Gréco-Syriens, on leur avait annoncé que mille Juifs étaient morts, dans leur simplicité, en un jour de sabbath plutôt que de faire usage de leurs armes. A cette nouvelle, ils poussèrent un cri de douleur, et la résolution suivante fut publiée : « Gardons-nous d'imiter nos frères; car si nous ne combattions pas en ce jour, comme dans tout autre, nous serions bientôt exterminés de dessus la terre [2]. »

Pompée ayant apprécié l'avantage qu'il avait à

1 *Templum autem quod alterius partis homines prœocupaverant haud absque labore cepit... Nec si ex æquo omnibus diebus defendissent, expugnatum esset : verum... Romanis eo libero spatio occasionem muri subruendi dederunt* (Dio Cassius, lib. XXXVII, ed. græc. lat., Reimar, § 15-18).

2 *Si fecerimus sicut fratres nostri fecerunt, et non pugna-*

attendre de l'attachement des Juifs à leurs coutumes nationales, choisit aussi le retour de leur plus grave solennité pour donner l'ordre à son armée de se porter en masse à l'assaut du temple. Ce jour était celui du jeûne, consacré à l'expiation et au pardon général et mutuel des offenses. Il correspond à la lune de septembre [1]. Cicéron à Rome était investi en cette année du consulat, et avait pour collégue C. Antonius, proche parent de Marc Antoine, de l'homme qui va bientôt exercer la plus grande influence sur l'élévation de la famille des Hérodes et sur les destinées politiques de la nation juive.

Tandis que les troupes d'Aristobule défendaient les abords de la plate-forme du temple, le corps des sacrificateurs, réuni dans les parvis destinés à l'exercice du culte, y poursuivait le cérémonial de la fête avec la régularité accoutumée.

Cornélius Faustus, fils de Sylla, Furius et Fabius, furent les premiers chefs romains qui atteignirent le haut des murailles. Le carnage devint affreux et gagna les parvis intérieurs. Jadis, quand

verimus adversus gentes pro animabus nostris, et justificationibus nostris : nunc citius disperdent nos e terra (I, Maccab., II, 40).

1 Plusieurs reportent cet assaut général à un autre jour de jeûne observé par les Juifs, à celui qui tombe dans la lune de novembre.

Rome avait été envahie par les Gaulois, on se rappelle que les vieux sénateurs attendirent courageusement la mort assis à la porte de leurs demeures. A l'heure où les Romains s'emparèrent, pour la première fois, de l'édifice qui était comme le cœur de la Judée, un spectacle du même genre frappa leurs regards. Les ministres du temple reçurent le coup fatal sans en être émus, sans se détourner en rien des devoirs au milieu desquels le glaive ennemi venait les surprendre. Quoique, selon l'usage de son temps, Plutarque ait attribué cette conduite de Juifs à une pure superstition, il n'a pas négligé d'en reproduire la majesté. « Mais les Juifs estant en la solennité de leurs grands sabbats, dit cet historien, dans le vieux langage presque consacré de la traduction d'Amyot, combien que les ennemys plantassent les eschelles et gaignassent leurs murailles, demeurèrent assis en leur robbe de deuil et ne s'en levèrent jamais de leurs sièges [1]. »

Douze mille nationaux tombèrent sous la vengeance des vainqueurs. Leur sang inaugura les commencemens de la longue lutte que les défenseurs de Jérusalem étaient appelés à soutenir contre la domination successive des deux Romes.

Pompée distribua de grandes récompenses à tous les guerriers de son armée qui s'étaient comportés

1 Plutarq. *De la Superstit.*, XXIV.

avec éclat. Les secours qu'il avait reçus d'Hyrcan et la prudence qui lui dictait de ménager encore les habitans de Jérusalem, concoururent à préserver l'intérieur du temple d'une destruction entière.

Le général romain et plusieurs personnes de sa suite furent avides de connaître les dispositions intérieures de ce temple. Les bruits sans nombre, les uns favorables, les autres contraires, qu'on publiait en tous lieux sur les pratiques et sur les mystères de la Judée, étaient pour leur curiosité un aiguillon assez vif. Ils franchirent les limites les plus reculées du sanctuaire où la loi juive permettait au seul pontife de la nation de pénétrer une fois l'an, le jour de l'expiation commune des offenses envers Dieu et envers les hommes.

Rien ne frappa les chefs étrangers d'un si grand étonnement que la simplicité imprévue du culte hébraïque. « Pompée entra dans le temple de Jérusalem par le droit de la victoire, dit Tacite. On apprit alors que ce temple ne renfermait l'effigie d'aucune divinité. L'enceinte était vide et l'on n'y accomplissait aucun mystère [1]. »

Abstraction faite des sujets naturels d'irritation que les inconvéniens sociaux inhérens aux coutu-

1 *Templumque jure victoriæ ingressus est. Inde vulgatum, nulla intus deum effigie vacuam sedem et inania arcana* (Tacit., *Histor.*, lib. v, § IV).

mes, au caractère, aux prétentions des Juifs provoquaient chez les autres peuples, cette simplicité même de leur culte avait produit déjà les effets les plus singuliers. Elle était devenue la cause première des colères et des mépris qui allèrent en se propageant chez les populations étrangères contre la nation des Hébreux, et que les Juifs, de leur côté, ne s'abstinrent jamais de rendre avec usure aux populations étrangères.

De plus, et par une suite de raisonnemens populaires et de déductions qui, dans les conditions de l'époque, ne manquaient ni d'une certaine logique, ni d'une certaine rigueur, cette enceinte vide de leur temple, cette absence complète d'effigies et de mystères, avaient donné directement naissance à une foule de fables et de préjugés dont les plus saillans chez les anciens étaient ceux qui attribuaient aux hommes de Jérusalem de manger de la chair humaine par esprit de religion et d'adorer en secret une tête d'âne.

Comme l'adoration des divinités à forme visible était alors un principe enraciné dans le monde populaire, le seul refus de se prosterner devant un dieu quelconque à figure d'homme, de femme, ou d'animal, passait pour une abomination, pour une preuve irrévocable d'athéisme.

En conséquence, dès qu'il se fut répandu que les Juifs ne souffraient aucune image divine dans

leur sanctuaire, on en conclut qu'un peuple ennemi de tous les dieux connus de la terre, qu'un peuple athée, devait nécessairement obéir à une loi qui lui inspirât une haîne absolue et systématique de tout le genre humain. Pour donner un corps à cette opinion, pour en faire le résumé, pour en avoir la légende, la cérémonie juive annuelle du bouc émissaire qui était conduit et perdu dans le désert, fut associée au souvenir des sacrifices humains long-temps familiers à la Syrie antique et perpétués chez les Occidentaux dans le culte des Druides.

Alors le vulgaire se complut à raconter avec indignation et terreur une des pratiques les plus mystérieuses du culte de Jérusalem, dont la découverte aurait été due à un Grec délivré des mains des Juifs, aux jours de la prise du temple par Antiochus Épiphane. D'après le récit de ce prétendu révélateur, tous les ans les sacrificateurs de la Judée se seraient emparés d'un étranger, et particulièrement d'un Grec; ils l'auraient enfermé dans les appartemens les plus retirés du temple. Là, sans lui donner à connaître le sort qui l'attendait, on aurait traité cet homme de la façon la plus délicate; mais dès que le malheureux était parvenu à un degré d'embonpoint convenable, on l'aurait conduit avec pompe au milieu d'une forêt; et, après l'avoir immolé en sacrifice, on s'en serait partagé les en-

trailles pour en faire un repas sacré, mêlé d'imprécations terribles[1]. Personne n'ignore que dans les siècles suivans des fables analogues furent répandues sur les premiers chrétiens. En travestissant l'image de Jésus enfant, l'idée du sacrifice volontaire et les paroles, « Ceci est son corps, ceci est son sang, » on raconta de toutes parts, comme une chose effroyable dont il n'était pas permis de douter, que, dans leurs assemblées mystérieuses, et pour célébrer leur communion, les sectateurs du fils de Marie s'emparaient d'un jeune enfant, l'enveloppaient de farine, et après l'avoir fait expirer sous le couteau du sacrificateur, en buvaient le sang, et s'en partageaient les restes[2].

1 *Ejusque corpus sacrificare secundum suas solennitates, et gustare ex ejus visceribus, et jusjurandum facere in immolatione Græci* (Flav. Joseph. cont. Appion., lib. I, ed. græc. lat., Havercamp., p. 475).

2 « Outre les accusations d'athéisme et d'inceste dont on nous poursuit, s'écrient les premiers apologistes de la religion chrétienne, saint Justin le martyr, Athénagore, Théophile, Minucius Felix, on nous reproche de faire des repas de Thyeste, de manger de la chair humaine, de sacrifier des enfans pour initier à nos mystères ! » —Malgré de tels précédens, toutefois, et comme pour prouver que, dans leurs dispositions accusatrices, les sectes ne sont pas moins sujettes que les partis « à ne rien apprendre et à ne rien oublier, » de nos jours même, en plein dix-neuvième siècle, l'Europe entière a retenti de bruits exactement renouvelés des temps d'Antiochus Épiphane. A la vérité, ces bruits, présens encore à toutes les mémoires, ne se

Le même ordre de raisonnemens, la même logique n'avaient pas moins présidé à l'invention de la tête d'âne d'or qu'on supposait avoir été trouvée par les armées envahissantes dans les détours du temple de Jérusalem.

Les masses étrangères ne regardaient pas seulement comme une chose monstrueuse d'entendre citer une religion, un temple qui fussent privés de divinités visibles, mais elles se refusaient pour la plupart à admettre la possibilité d'existence d'une pareille religion. Elles préféraient décider d'avance que les Juifs adoraient en secret quelque divinité à figure méprisable, honteuse, ridicule, et que c'était la vraie raison qui les déterminait à en proscrire l'exhibition publique dans les cérémonies de leur culte. Dans cette disposition d'esprit,

sont reproduits que comme une conséquence naturelle et un appendice des actes dignes des époques les plus sombres du moyen-âge, dont les places publiques des grandes capitales du monde civilisé venaient d'être témoins. Sous la première impression de terreur causée à la multitude par les atteintes d'un fléau arrivé pas à pas du fond de l'Orient, des hommes avaient été dénoncés au hasard, immolés et déchirés comme coupables d'avoir infecté l'air et l'eau de leurs poisons et presque de leurs maléfices. Au surplus, le champ de la superstition est sans limites, et les esprits impartiaux peuvent s'y trouver souvent dans le cas du juge de l'Apologue, qui dit à l'accusateur : Toi, tu as inventé méchamment la chose dont tu te plains ; et à l'accusé : toi, tu es capable de la méchanceté qu'on te reproche.

la prétendue découverte de la tête sacrée qui passa pour empruntée au culte du dieu Bacchus, fut accueillie avec avidité : on crut y trouver le mot de l'énigme qu'on cherchait, l'objet réel des adorations occultes de Jérusalem, l'heureuse explication qui sauvait le principe des divinités à figure d'homme, de femme, d'animal, fondement universel et perpétuel du paganisme [1].

Tant que le parti d'Aristobule avait inspiré quelque crainte, les Romains s'étaient appliqués à répandre qu'ils détachaient la cause de ce

[1] Pour mieux établir des rapports entre le culte juif et le culte du dieu grec, Plutarque donne un exemple remarquable de l'abus qu'on peut faire des étymologies. Il voit dans le nom juif des enfans de Lévi, dans les *Leviim* ou *Lévites* un dérivé de *Lysios* ou *Evios*, surnoms de Bacchus ; dans le Sabbath, ou jour de repos des Juifs, il voit une fête consacrée à ce dieu, par la raison, dit-il, que les prêtres de Bacchus sont quelquefois nommés *Sabi* (Plutarq., *Propos de table ou Questions,* IV, 5). Cette manière de juger l'histoire juive de la part d'un des esprits les plus éminens de son époque, indique assez ce qu'il en était chez le vulgaire. — Au reste, par l'effet des travestissemens, beaucoup de passages de la Bible avaient pu concourir à la création de la fable relative au culte de l'âne, entre autres le récit poétique dans lequel la parole est accordée un moment à l'ânesse de Balaam pour exhaler une plainte presque touchante contre les mauvais traitemens qu'elle reçoit, contre l'injustice de son maître.—J'ai indiqué dans un autre ouvrage en quel sens la littérature politique et religieuse des Juifs accordait à l'âne un caractère symbolique, en souvenir duquel le fils de Marie lui-même s'empara systématiquement d'un âne pour faire son entrée

prince, déclaré rebelle, de l'intérêt général de la Judée.

Mais dès que le temple eut été pris, que les principaux défenseurs d'Aristobule eurent succombé, Pompée changea de langage. Il ne se renferma plus dans le rôle d'arbitre pacificateur, de redresseur de torts; il ne réduisit plus l'objet de ses armes à la chute d'une faction : désormais Pompée se proclama le vainqueur de tout le pays, le dompteur des Juifs, et il régla sa conduite ultérieure en conséquence. Ce qui avait été accompli dans les états subjugués de l'Asie-Mineure fut renouvelé en Judée. Rome avait un code arrêté de conquête que ses généraux suivaient dans tous les climats, sauf à y apporter les modifications qui leur étaient dictées par les circonstances, ou qui résultaient du caractère privé de ces généraux eux-mêmes. « Comme les Romains faisaient à leurs ennemis des maux inconcevables, dit Montesquieu, il ne se formait guère de ligues contre eux... Après avoir détruit les armées d'un prince, ils ruinaient ses finances par des taxes excessives ou par un tribut, sous prétexte de lui faire payer les frais de la guerre. Ces

à Jérusalem. Comme en Orient, les représentans de la justice, les juges montaient sur des « ânesses d'une beauté singulière, » l'âne était opposé au cheval de l'Arabe, de même que la paix est opposée à la guerre, le travail à la force, le législateur populaire au conquérant.

coutumes des Romains n'étaient point quelques faits arrivés par hasard, c'étaient des principes toujours constans [1]. »

D'abord, Pompée fit trancher la tête à tous les hommes les plus redoutables du parti d'Aristobule, et aux habitans de Jérusalem qui avaient provoqué à la résistance [2]. Ensuite il reconnut le débile Hyrcan prince nominal et grand sacrificateur des Juifs; il confirma et accrut la puissance du ministre d'Hyrcan, Antipater. Dès ce jour, le père de la famille des Hérodes devint le représentant direct de Rome, le prince de fait de la Judée; sa nouvelle position lui permit de préparer les voies qui conduisirent son second fils à se délivrer de tous les membres et défenseurs de la famille des Asmonéens, et à s'emparer de la couronne.

Après s'être assuré le gouvernement intérieur, et y avoir jeté des causes nombreuses d'énervement national, Pompée démembra le territoire. Il détruisit en un jour l'œuvre de la recomposition des frontières, qui avait coûté tant de travaux à la famille des Maccabées et tant de sang. Le prétendu ami et allié d'Hyrcan enleva à la nation juive toutes les villes de la côte maritime, toutes les places des-

1 Grandeur et Décadence des Romains, ch. v.

2 *Et illos quidem, qui maxime belli auctores extiterant, securi percussit* (Joseph., *Bell. jud.*, lib. I, cap. VII, ed. Haverc., p. 69).

tinées à garder les principaux passages; il établit dans ces villes des garnisons et des gouverneurs romains. Quoique Jérusalem lui eût ouvert ses portes, Pompée fit abattre une grande partie des murailles de cette cité, et, outre les sommes d'argent qu'Hyrcan eut à payer, selon l'usage, comme protégé des Romains, le vainqueur soumit la Judée à un tribut qui devint de jour en jour plus considérable.

Enfin, le roi Aristobule et sa famille furent emmenés prisonniers à Rome; et là, sans considérer que ce prince avait été empêché de combattre par l'acte de violence qui l'avait enlevé aux défenseurs de sa cause, Pompée força Aristobule de concourir à l'éclat de son triomphe; il le fit marcher en qualité de roi de Judée au milieu du long cortége des princes que le conquérant de l'Asie avait vaincus [1].

Comme Cicéron, dans ses lettres politiques et familières a donné à Pompée, et avec une certaine affectation, le surnom de Hiérosolymarien ou vainqueur de Jérusalem [2], on a supposé fréquemment que c'était une expression de raillerie dirigée contre la nation juive. Mais, dans les événemens

1 Plutarque, *Vie de Pompée;* Appien, *Guerre Mithridatiq.*).

2 *Ut sciat hic noster Hierosolymarius traductor ad plebem, quam bonam meis putissimis orationibus gratiam retulerit* (Cicer., ad Attic., lib. II, epist. IX).

précédens, si les Juifs avaient encouru de justes reproches à cause de leurs discordes et de leur imprévoyance, il ne s'était rien passé qui puisse autoriser une telle supposition. Beaucoup d'autres lettres, dans lesquelles le correspondant d'Atticus ne ménage ni les prétentions, ni les faiblesses de Pompée, prouveraient aussi bien que le trait railleur s'adressait au triomphateur lui-même, qui s'était glorifié, sans restriction, de la prise d'une ville dont les habitans lui avaient ouvert les portes et de la défaite d'un roi qui n'avait pas combattu.

Une autre occasion, d'ailleurs, vers laquelle il convient de nous reporter quelques instans, s'était déjà offerte à Cicéron de rappeler, en termes plus explicites, le premier acte de la résistance des Juifs à la domination romaine; et ce document, d'où ressort un triple intérêt moral, historique, religieux, atteste assez que le nom de Jérusalem ne réveillait dans l'esprit de l'illustre orateur que des souvenirs très-graves.

Quatre ans après l'invasion de Pompée dans la cité juive, L. Valérius Flaccus avait été mis en cause à Rome pour exactions et concussions dans son gouvernement d'Asie. S'il eût été chargé d'attaquer ce préteur, Cicéron en eût fait probablement un autre Verrès. Mais Flaccus lui avait confié sa défense, et il ne négligea rien pour transformer son client en digne soutien de la république.

L'accusateur, nommé Lélius, avait réuni une foule de témoins grecs des villes d'Orient. En même temps, un certain nombre de Juifs furent appelés à déposer que Flaccus s'était emparé des offrandes réduites en monnaie d'or que les communautés juives d'Asie avaient coutume d'envoyer chaque année au temple de Jérusalem. Cicéron ne contestait pas le fait, il voulait seulement disculper Flaccus d'avoir détourné cet or à son profit. Mais ce n'est nullement du propre fond de l'affaire que résulte ici le triple intérêt du document. Sous le rapport moral, l'orateur est amené par son sujet à mettre en regard les différences essentielles des reproches qui servaient à caractériser en ces temps-là les races juives et grecques : aux Juifs, on attribuait la superstition, l'esprit de révolte; aux Grecs, la mauvaise foi; on a eu plus haut un exemple des procédés familiers aux plus grands citoyens romains, aux Brutus dans l'acquisition des richesses[1].

Sous le rapport historique, le document provenant de Cicéron nous montre que l'intervention de Pompée à Jérusalem eut pour effet, comme les invasions anciennes, de faire émigrer de tous côtés un nombre considérable de familles juives. Plus de cinquante ans avant la naissance de Jésus-Christ, plus de quatre-vingts ans avant ses prédications,

1 Voir ci-dessus, page 128.

plusieurs de ces familles s'étaient établies à Rome et dans toute l'Italie. Elles y attiraient l'attention de la ville maîtresse de l'empire; elles la forçaient à se préoccuper de leurs principes et de leurs mœurs, malgré les railleries ou les cris d'une foule de Romains qui ne cessaient de signaler les fondemens du culte juif, les uns comme une folle superstition, les autres comme une destruction abominable de tous les dieux, comme une véritable loi de déicide moral et d'athéisme.

Enfin, sous le rapport religieux, il est curieux de voir l'orateur païen s'étayer ici contre les destins de la Judée du même genre d'argument qui a obtenu dans la suite une grande faveur auprès des orateurs de la nouvelle Rome. Cicéron présente les calamités que les légions de Pompée venaient d'attirer sur Jérusalem, le joug imposé à la nation juive et sa dispersion comme un témoignage vivant de l'excellence des rites sacrés de l'Empire, comme une garantie apportée à l'autorité immortelle de Jupiter et de tous les dieux protecteurs.

« Pour ce qui est de la race tout entière des Grecs, s'écrie le défenseur de Flaccus, je lui attribue la supériorité dans les lettres, l'intelligence des arts, la grace du langage, la finesse d'esprit, l'abondance de la parole. Si la race grecque réclame encore d'autres avantages, je ne les lui refuse pas. Mais jamais cette nation n'a connu ni la religion du témoignage,

ni la bonne foi : toujours elle en a ignoré le poids, l'autorité, la force. Les Grecs s'occupent moins à prouver ce qu'ils disent qu'à bien s'expliquer en parlant... Un témoignage grec procède toujours avec la volonté de nuire. Ce qui leur paraît le plus honteux, c'est d'être vaincus, réfutés dans leurs assertions. Ils se préparent dans cet esprit, et ne mettent d'intérêt à aucune autre chose [1]... Quant aux Juifs, tu sais Lélius quel est leur nombre, leur union... Résister à cette superstition barbare, passe pour de la sévérité; mépriser, dans l'intérêt de la république, la multitude de Juifs qui souffle le feu dans nos assemblées, est réputé une affaire sérieuse. Si Pompée, après s'être emparé de Jérusalem, n'a pas usé du droit du vainqueur et n'a pas touché au temple de cette cité, il a agi sagement, comme en beaucoup d'autres choses. Pompée n'a voulu rien laisser à dire à ses détracteurs dans une ville si soupçonneuse, si médisante... A chaque cité sa religion, Lélius; nous avons la nôtre. Tandis que Jérusalem était debout et que les Juifs vivaient en paix, leur religion s'indignait contre la splendeur des choses sacrées de notre empire, contre la majesté

1 *Hoc dico de toto genere Græcorum : tribuo illis litteras..... testimoniorum religionem et fidem numquam ista natio coluit... Græcus testis cum ea voluntate procedit ut lædat... Vinci, refelli coargui putat esse turpissimum ; ad id se parat ; nihil aliud curat* (Orat. pro Flacc., § IV, V).

de notre nom, contre les institutions de nos aïeux : à plus forte raison, ils s'en indignent aujourd'hui, que cette nation a montré, les armes à la main, ce qu'elle pensait de notre puissance. Mais quand on la voit vaincue, dispersée, asservie, c'est un témoignage qui fait assez connaître si elle était chère aux dieux immortels[1] !

1 *Huic autem barbaræ superstitioni resistere, severitatis... Stantibus Hierosolymis pacatisque Judæis, tamen istorum religio sacrorum splendore hujus imperii, gravitate nominis nostri, majorum institutis abhorrebat : nunc vero hoc magis, quod illa gens, quid de imperio nostro sentiret, ostendit armis : quam cara diis immortalibus esset docuit, quod est victa, quod elocata, quod servata* (Orat. pro Flacc. § XVIII).

DEUXIÈME ÉPOQUE.

GUERRE DES DYNASTIES.

(De l'an 63 avant J.-C. à l'an 6 de l'ère actuelle.)

CHAPITRE PREMIER.

Nouveaux efforts des princes asmonéens. — Premières armes de Marc Antoine, et participation des fils d'Antipater à la puissance de leur père.

« Lorsque les Romains accordaient la paix à un prince, dit encore Montesquieu, ils prenaient quelques-uns de ses enfans en otage, ce qui leur donnait le moyen de troubler son royaume à leur fantaisie; quand ils avaient le plus proche héritier, ils intimidaient le possesseur; s'ils n'avaient qu'un prince d'un degré éloigné, ils s'en servaient pour animer les révoltes des peuples... Lorsque les Romains

laissaient la liberté à quelques villes, ils y faisaient naître d'abord deux factions; l'une défendait les lois et la liberté du pays, l'autre soutenait qu'il n'y avait de loi que la volonté des Romains, et cette dernière faction était toujours la plus puissante[1]. »

Toute la seconde époque de l'histoire de la domination romaine en Judée, et de la ruine de Jérusalem, est comme le développement naturel de ces simples observations. Cette seconde époque, qui embrasse une durée d'environ soixante-dix ans, emprunte son caractère distinctif à la guerre des dynasties d'élection nationale et d'élection romaine, des Asmonéens et des Hérodes.

Dans le même temps, le grand drame de la chute universelle des nationalités devant les Romains poursuit son cours en Europe. L'acte le plus mémorable est accompli au sein des Gaules. L'indépendance de ces contrées succombe au siége d'une ville presque ignorée dont j'aurai bientôt à parler.

En s'éloignant de la basse Syrie, Pompée avait laissé Scaurus à Damas, afin d'y surveiller ses nouvelles conquêtes et de les retenir dans l'obéissance.

La famille d'Aristobule II, que le triomphateur

1 Montesquieu, *Grand. et Décad. des Rom.*, ch. VI.

avait emmenée à Rome, était composée de l'ex-roi de Judée, de ses deux fils et de ses deux filles. Le fils aîné se nommait Alexandre, comme son aïeul, le roi Alexandre Jannée; le second fils se nommait Antigone, en souvenir d'Antigone, son grand-oncle, qui avait péri victime de la faiblesse et des fausses terreurs du roi Aristobule I.

Désormais l'avenir du sang asmonéen et de la nationalité juive reposait exclusivement sur ces princes. Le frère d'Aristobule, Hyrcan II, ne s'appartenait plus; il allait couvrir de son nom la puissance et l'habileté de son ministre et favori Antipater, représentant des Romains. Aussi, quoique le titre de roi n'ait été dévolu au fils de ce ministre d'Hyrcan que vingt-cinq ans après la première intervention de Pompée à Jérusalem, on peut dire que la dynastie nouvelle, la dynastie d'élection romaine, existait déjà en la personne du chef de la famille sortie de l'Idumée. Dans les luttes qui vont se rouvrir, l'ambition privée du père des Hérodes, associée à l'intérêt romain, le disputent directement à l'esprit de nationalité uni aux efforts de la maison d'Aristobule.

La résistance des trois princes asmonéens échappés successivement de captivité ne dura pas moins de vingt-neuf ans. Jusqu'à ce que le poison ou la hache des Romains eussent terminé leurs jours, ces trois Maccabées ne cessèrent de défendre, et

souvent avec beaucoup d'éclat, l'indépendance de leur pays et le nom de leur famille.

Alexandre fut le premier à rompre ses liens; il s'évada pendant le voyage de Jérusalem à Rome. Ce jeune prince était celui qui avait pris en mariage la fille unique d'Hyrcan, à l'époque du traité dans lequel son oncle lui-même avait accédé de grand cœur, et sous le sceau du serment, à la royauté d'Aristobule.

A peine rentré en Judée, Alexandre se fit une armée et prit des positions avantageuses dans les montagnes. Malgré la difficulté des circonstances, il réussit à se maintenir avec des chances diverses pendant quatorze ans.

Scaurus ne tarda pas à être rappelé. Après le départ de Pompée, ce commandant militaire avait eu occasion de marcher contre le roi d'Arabie; Antipater lui fournit des vivres et lui facilita les passages. Sur l'invitation de Scaurus, Antipater s'entremit aussi pour accorder les Romains et les Arabes; il détermina le roi Arétas à racheter son pays de l'invasion et du pillage au prix de trois cents talens. On ne saurait dire si ce fut en mémoire de cet acte de soumission, ou de toute autre affaire, que le lieutenant de Pompée, devenu édile à Rome, fit frapper une monnaie[1] sur laquelle le

[1] Le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale possède

roi Arétas est représenté à ses genoux, dans l'attitude d'un suppliant.

Les successeurs de Scaurus, Marcus Philippus et Marcellinus Lentulus [1], éprouvèrent plus d'un échec. Cependant, les desseins manifestés par les Parthes de faire irruption en Syrie imposaient à Rome d'avoir quelque chef militaire de grande renommée à la tête de ses forces d'Orient. On désigna Gabinius [2].

Le premier soin du nouveau gouverneur fut d'attaquer Alexandre. En présence des Occidentaux, une communauté d'intérêt liait naturellement les Juifs nationaux et les Parthes. Cette communauté les amena bientôt à conclure une alliance offensive et défensive. L'existence et les relations perpétuelles de la double population juive établies aux bords du Jourdain et aux bords de l'Euphrate, assurait une importance sérieuse et un long avenir à l'alliance avec les Parthes. Ici même on voit se former un des nœuds de cette histoire, on voit naître les premières causes de l'ir-

plusieurs exemplaires de la médaille d'Arétas : à côté du roi à genoux, on y voit un chameau, symbole de l'Arabie.

1 Appien, *Guerre Syriaq.*, § L.

2 C'est en abusant de tous ses pouvoirs, que ce nouveau gouverneur de Syrie mérita d'être signalé par Cicéron, dans son discours sur les provinces consulaires, comme un des exacteurs les plus odieux qui eussent jamais vécu.

ritation extraordinaire provoquée chez les Romains par la nationalité juive, l'acharnement réciproque du peuple-principe et du peuple-roi, enfin, le plan d'extermination qui fut accompli contre la Judée et contre ses nombreuses colonies sous les deux empereurs qu'on regarde universellement, l'un comme le plus généreux dans ses conquêtes, l'autre comme le plus ami de la paix.

Au moment où les forces de Gabinius furent opposées au fils aîné d'Aristobule, ce prince était déjà rentré en possession d'une grande partie de la Judée citérieure et de la Judée transjordanienne. Il songeait à se porter sur Jérusalem pour y enlever Hyrcan [1]. Mais dès que les projets du gouverneur de Syrie arrivèrent à sa connaissance, Alexandre prit de nouvelles mesures. Après avoir fortifié et approvisionné ses meilleures places de guerre, en-deçà et au-delà du fleuve, entre autres les places d'Alexandrion et de Machéronte, ce prince se disposa à tenir la campagne avec dix mille hommes de pied et quinze cents chevaux [2]. Il suivit en cela les traditions de ses aïeux, l'exemple des Maccabées qui ne se renfermaient derrière des murail-

1 *Magno exercitu coacto infestus erat Hyrcano; et celeriter eum deturbaturus videbatur... Nisi Gabinius tum in Alexandrum expeditionem fecisset* (Bell. judaic., lib. I, cap. VIII, ed. Havercamp., p. 70; Antiquit., lib. XIV, cap. V, p. 691).

2 *Collegitque celeriter decem millia peditum, ut et mille et*

les qu'à la dernière extrémité, et qui allaient toujours à l'ennemi avec des forces moyennes, appropriées à un pays de montagnes.

L'armée romaine était de beaucoup supérieure à celle d'Alexandre, tant par le nombre que par la discipline et la science de la guerre. Antipater y commandait une division grossie des troupes juives auxiliaires qu'il avait fournies en sa qualité de ministre d'Hyrcan [1].

Dès que la nouvelle puissance de ce personnage se fut déployée à Jérusalem, un grand parti se forma contre lui. La plupart des hommes qui avaient cédé à des raisons de principe, à des intérêts privés ou à l'empire des circonstances pour se déclarer en faveur du frère aîné d'Aristobule, se repentirent bientôt d'avoir concouru à établir un pouvoir étranger qui s'élevait au-dessus de ce prince et au-dessus d'eux-mêmes. Cette disposition des esprits alla chaque jour en se développant et eut pour effet de ramener une foule d'habitans de la Judée à la cause du roi captif.

Antipater avait obligé les deux chefs principaux

quingentos equites, et muris loca opportuna muniebat (Antiquit., judaic., lib. XIV, cap. V, ed. Havercamp., p. 691; Bell. judaic., lib. I, cap. VIII, p. 70).

1 *Qui cum armatis quos ducebant Romanis et præterea Judæis qui eis parebant... assumpto insuper Antipatri auxilio* (Antiquit. judaic. ibid.; Bell. judaic., ibid.).

du parti contraire à son pouvoir de marcher à la tête des troupes juives auxiliaires des Romains. Par ce moyen, il prévenait les démarches et démonstrations que ses adversaires auraient pu tenter en son absence. Ces deux chefs sont désignés dans les documens sous les nôms de Pitolaüs et Malichus. L'usage était déjà établi chez les Juifs de porter de doubles noms, les uns nationaux, les autres empruntés à la langue grecque. Souvent aussi les étrangers romains ou grecs avec lesquels les hommes de la Judée avaient des rapports, modifiaient involontairement les noms qui leur paraissaient trop difficiles à prononcer et leur donnaient une physionomie nouvelle. La même chose avait lieu à l'égard de tous les personnages des autres nations : leurs noms étaient latinisés ou grécisés par les conquérans.

Mais, dans l'une et l'autre armée, l'homme le plus remarquable de tous était Marc Antoine, qui devint l'amant de Cléopâtre, le rival d'Octave César et le principal auteur de l'élévation de la famille des Hérodes à la royauté.

La vie de Marc Antoine offre cette singularité, qu'il commença sa carrière militaire par combattre les Juifs, et que son dernier acte politique, comme triumvir, regarda aussi la Judée. Dans la biographie de cet homme illustre, Plutarque a confondu la campagne d'Alexandre avec la guerre qui fut

soutenue ultérieurement par le père de ce prince, le roi Aristobule, et par son frère Antigone; mais cette légère erreur n'altère en rien le renseignement relatif aux premières armes de Marc Antoine. D'après Plutarque, Gabinius, faisant voile vers la Syrie, s'arrêta en Grèce, y rencontra ce personnage et lui proposa de l'accompagner dans son expédition. Antoine refusa de suivre l'armée comme simple particulier. Alors Gabinius le nomma commandant de sa cavalerie et l'envoya aussitôt contre Aristobule qui avait fait révolter les Juifs [1].

On sait quel était le caractère de Marc Antoine : son ambition, son courage, ses besoins insatiables d'argent, ses exactions, ses cruautés, n'eurent jamais pour lui d'autre fin que ses plaisirs. « Il ostait les biens à des gens nobles et à des hommes d'honneur, ajoute son biographe reproduit dans la vieille langue d'Amyot, pour les bailler à des pendards et à des flatteurs, lesquelz demandoient souvent les biens de ceulx qui vivoient comme s'ilz eussent esté morts, et se mettoient dedans par force : comme il donna la maison d'un citoyen de Magnésie à un cuisinier pourautant, à ce que l'on dit, qu'il avait bien appareillé un souper [2]. »

1 ***Primum in Aristobulum, qui Judæos ad rebellandum sollicitaverat missus*** (Plutarch., Vita M. Anton., § III, ed. græc. lat. Reiskii, t. v, p. 104).

2 Plutarq., *Vie de Marc Antoine,* trad. d'Amyot, § XXVII.

Gabinius prescrivit à Antoine de manœuvrer avec une partie de l'armée, de manière à envelopper Alexandre. De son côté, ce prince, jugeant qu'il aurait à faire à des forces trop considérables, voulut battre en retraite [1]; mais le commandant de la cavalerie romaine, et les autres chefs, réussirent à couper la marche de ses troupes. Alexandre fut obligé de se reporter dans la direction de Jérusalem, et d'accepter la bataille contre toutes les forces réunies de Gabinius [2]. Le fils d'Aristobule y perdit six mille hommes tués ou prisonniers. Toutefois, avec les débris de son armée il parvint à regagner le château d'Alexandrion, et, avant de s'y laisser assiéger, le jeune prince soutint hors des murs une nouvelle affaire qui ne dut pas manquer de chaleur, puisque les chroniques louent en particulier Marc Antoine d'y avoir déployé des prodiges de courage [3].

A cette même époque, et pendant que Gabinius

1 *Cum toto exercitu ipse Gabinius sequebatur..... Verum Alexander, quod hostium copias in unum collatas sustinere non poterat, inde discedit* (Bell. judaic., lib. I, cap. VIII, edit. Havercamp, p. 70; Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. V, p. 691.)

2 *Cumque Hierosolymis appropinquaret, coactus est prælio decertare* (Bell. jud., lib. I, cap. VIII, p. 70; Antiquit. jud., p. 691).

3 *Cum autem ante munimentum castra haberent, Marcus Antonius egregiè pugnando, magnamque cædem faciendo, reliquis palmam præripuisse visus est* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. V, p. 691; Bell. judaic., 70).

et Antoine tenaient Alexandre assiégé, l'épée de Jules César, de l'autre côté de la Méditerranée, brisait, pour des siècles, l'indépendance des Gaules. L'an 56 avant l'ère actuelle, la belliqueuse Armorique, la province de Bretagne, et les contrées limitrophes, subissaient le joug de Rome. La flotte coalisée des Gaulois sortait du port de Vannes pour livrer une bataille qui lui fut fatale, et depuis Bordeaux jusqu'aux Pyrénées toute l'Aquitaine tombait sous les armes d'un des lieutenans de César[1].

Gabinius forma le blocus d'Alexandrion, afin de s'en rendre maître par famine; les défenseurs en furent réduits aux dernières ressources. La mère d'Alexandre, qui redoutait que la résistance désespérée de son fils aîné ne causât la perte de son époux et de tous ses autres enfans, prisonniers à Rome, alla traiter avec le chef étranger. Cette princesse passait pour favorable à la cause romaine[2]. Il fut convenu, entre elle et Gabinius, que la forteresse assiégée et les autres places qui tenaient encore pour Alexandre, seraient remises aux conquérans. A ces conditions, le général romain laissait le prince et ses troupes

1 Commentaires ou Mémoires de César, *Guerre des Gaules*, liv. III, § XIII et suiv.

2 *Quæ Romanorum partes fovebat... viro suo cæterisque liberis Romæ captivis metuens* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. V, ed. Havercamp., p. 692; Bell. judaic., lib. I, cap. VIII, p. 71).

sortir libres, et s'engageait à assurer l'élargissement de tous les enfans d'Aristobule; mais cette dernière clause fut loin de recevoir une exécution immédiate [1]. Gabinius commença par ruiner les places de guerre qui lui furent livrées; ensuite il prit occasion de sa victoire pour enlever à Jérusalem une grande partie de la force que cette cité retirait du principe d'organisation qui en avait fait, dès l'origine, le centre politique, non moins que le centre religieux de la Judée.

Par ses ordres, tout le pays fut divisé en cinq districts, auxquels on donna des juridictions et tribunaux indépendans du Sanhédrin, ou conseil central. Les chefs-lieux des cinq districts furent, dans la Judée citérieure et au midi, Jérusalem et Jéricho; au nord, Séphoris; dans la Judée transjordanienne, Gadara et Amath. Mais si ces nouvelles circonscriptions eurent pour objet de substituer le régime de canton et de municipalité à la centralisation nationale, il y avait encore trop de vie dans l'unité juive et dans la puissance attractive de Jérusalem, pour que cette unité en fût atteinte profondément.

1 Ce n'est qu'après la guerre subséquente d'Aristobule et la nouvelle captivité de ce prince que le sénat y accéda..... *Quod Gabinius litteris significavit, id se Aristobuli conjugi pro traditione castellorum spopondisse* (Bell. judaic., lib. I, cap. VIII, p. 71; Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. VI, p. 693).

Cependant Aristobule II et son second fils Antigone avaient réussi à leur tour à s'échapper de l'Italie. Aussitôt une foule de Juifs coururent se ranger sous les étendards de leur véritable roi. On vit arriver entre autres le gouverneur de Jérusalem, Pitolaüs, l'un des deux chefs qui avaient été obligés de marcher contre Alexandre : il amenait avec lui mille guerriers résolus.

Le parti intérieur de Jérusalem, ambitieux d'enlever Hyrcan à la domination d'Antipater, éprouvait des agitations continuelles : tous ses efforts n'aboutirent qu'à consolider le pouvoir de l'homme qu'on cherchait à abattre. Il eut été impossible, d'ailleurs, de travailler à la destruction de sa propre race, et de se perdre soi-même avec plus d'impéritie et plus d'abandon qu'Hyrcan. La pente sur laquelle il était placé conduisait à une fin qui déjà ne laissait aucun doute à personne; mais à mesure que le danger croissait, et que les moyens de le conjurer lui furent interdits, ce prince préféra détourner la tête et fermer les yeux à l'avenir.

Dans la multitude qui se réunit autour de lui, Aristobule ne voulut accepter que les services des hommes propres à la guerre, suffisamment armés et équipés[1]. Il invita tous les autres à rentrer dans

1 *Et turbam inutilem excussit; solos verum armatos secum*

leurs demeures : huit mille soldats d'élite restèrent ainsi sous son commandement. Le roi de Judée se proposait de relever une des places que Gabinius avait renversées, et d'en faire le centre de ses expéditions; les Romains avertis, ne lui laissèrent pas le temps de réaliser son projet. Trois chefs éminens, Marc Antoine, Sisenna et Servilius, furent dirigés contre ce prince[1] : ils le forcèrent à une bataille dans laquelle cinq mille Juifs périrent après s'être comportés avec une rare valeur.

Aristobule s'ouvrit un passage à travers les Romains, se réfugia avec mille hommes dans la forteresse ruinée de Machéronte, et y résista encore deux jours avec son fils : il ne retomba que couvert de blessures aux mains de ses ennemis[2]. Évidemment dans les deux assertions que Plutarque a émises en peu de mots sur ces dernières affaires, l'historien s'est étayé de bulletins militaires trompeurs, ou de récits qui avaient eu pour but de flatter Marc Antoine arrivé à la puissance.

ducebat, ad octo fere millia (Bell. judaic., lib. I, cap. VIII, ed. græc. lat. Havercamp., p. 71 ; Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. V, p. 692).

1 *Gabinius adversus eum misit exercitum, ducibus Sisenna et Antonio et Servilio* (Bell. judaic., p. 71 ; Antiquit. judaic., p. 692).

2 *Multis vulneribus acceptis, capitur cum Antigono filio suo* (Bell. judaic., p. 71; Antiquit. judaic., p. 692).

Plutarque suppose d'abord que les Juifs combattans étaient très-supérieurs en nombre aux Romains[1], et cette première assertion n'est pas moins démentie par l'ensemble des faits que par les probabilités mêmes. En ces temps-là, toutes les forces réunies contre les Parthes changeaient de destination et se dirigeaient vers l'Égypte; elles remplissaient, en conséquence, la Palestine. Gabinius ne s'était pas contenté d'envoyer contre le roi de Judée le commandant de sa cavalerie, il l'avait fait accompagner de deux autres officiers-généraux, Servilius et Sisenna. Leur plan avait été de cerner la petite armée d'Aristobule, comme on avait déjà fait à l'égard de son fils, et ce plan exigeait, de toute nécessité, certaines forces. Bien plus, pour se jeter à travers les défilés et les montagnes où l'on avait à poursuivre le roi de Judée, pour s'engager dans l'intérieur d'un pays où l'on devait craindre à chaque instant le soulèvement général de la population, il eût été contraire à toutes les règles que Marc Antoine et ses deux collègues n'eussent pas conduit avec eux des troupes capables d'en imposer par leur nombre autant que par leur attitude belliqueuse. Enfin, nous avons la certitude que le

1 *Numero multo plures copias ejus, parva manu fudit... Ipse una cum filio Aristobulus captus est* (Plutarch. Vit. Anton. § III, ed. græc. lat. Reiskii, t. v, p. 104).

roi Aristobule s'était conformé au principe militaire de ses ancêtres qui, avec de petites armées aidées de la nature des lieux, ne refusaient presque jamais le combat, et le provoquaient souvent contre les gros bataillons des généraux de la Gréco-Syrie. En se bornant à réunir autour de lui huit mille hommes d'élite, ce prince avait voulu éviter l'abus où la nation insurgée tomba fréquemment pendant la grande guerre d'indépendance contre les Romains. Les milices juives, entraînées alors par une ardeur patriotique qui dégénérait en fanatisme, se précipitèrent en foule au-devant de l'ennemi, bien plus confiantes dans la justice de leur cause et dans leur mépris de la mort, que dans l'ordre et la sévère discipline qui leur était imposée comme une condition essentielle de leur loi, comme une des volontés éternelles du Dieu des armées.

La seconde assertion de Plutarque n'est pas moins empreinte d'exagération que la précédente. Marc Antoine, envoyé contre Aristobule, serait monté le premier sur la muraille de la plus forte place défendue par ce roi de Judée, et l'aurait expulsé de toutes ses autres forteresses [1]. Mais à cause

[1] *In Aristobulum missus, primus amplissimæ arcis muros transcendit, præsidiisque illum omnibus exuit reliquis* (Plutarch., vit. Anton., § III, ed. græc. lat. Reiskii, t. v, p. 104).

de la confusion que l'historien a faite de la guerre d'Alexandre avec la guerre d'Aristobule, son dire, soit qu'on l'applique à l'une ou à l'autre de ces guerres, contient une erreur. Strabon et, après lui, divers écrivains avaient attribué à Pompée d'avoir pris d'assaut, contre Aristobule, la ville même de Jérusalem, dont le parti opposé à ce prince déjà captif lui avait ouvert les portes : ici Marc Antoine, combattant le roi de Judée, est représenté comme ayant enlevé d'assaut des forteresses dont les murs n'existaient plus. Pour ce qui est d'Alexandre assiégé, on a vu qu'après avoir livré bataille, il ne céda qu'à la famine. Aristobule, à son tour, n'avait pas eu le temps de relever les forteresses ruinées par Gabinius ; la place de Machéronte, où il retomba prisonnier, était particulièrement démantelée.

Cependant, en l'année qui suivit la défaite de son père, Alexandre, ayant profité de l'absence des corps d'armée que Gabinius avait mis au service de Ptolémée Aulètes, releva les affaires du parti asmonéen et national dans la Judée centrale et supérieure. De tous côtés, il débusqua les Romains, et finit par les tenir assiégés sur le mont Garisim. Malheureusement pour sa cause, Gabinius revint trop tôt d'Égypte et marcha contre lui avec toutes ses forces. Antipater reçut ordre de précéder les légions, de répandre des promesses, d'annoncer

le pardon à tous les révoltés qui consentiraient à mettre bas les armes.

Pour prévenir les résultats de ces menées, le prince asmonéen se décida avec trop de précipitation à combattre [1]. On en vint aux mains près du mont Thabor. Alexandre commandait à trente mille hommes, mais la plupart mal armés et privés de discipline. Dix mille Juifs périrent, le reste fut dispersé. Pitolaüs rallia une partie des fugitifs, et les conduisit dans une place forte, du nom de Tarichée, qui était située sur les bords du lac de Génésareth, et qui obtint dans la suite beaucoup de célébrité par sa brillante résistance aux légions de Vespasien et de Titus.

Gabinius, rappelé à Rome, fut remplacé dans le gouvernement de Syrie par Crassus. Avant de commencer son expédition contre les Parthes, ce proconsul entra dans Jérusalem en qualité d'ami et d'allié d'Hyrcan, et y pilla en pleine paix le temple que Pompée avait respecté. On évalue à près de cinquante millions les richesses dont il s'empara, et qui se composaient en grande partie de dépôts confiés par les Juifs de toutes les contrées [2]. Le portrait

1 *Et ille bellandi desiderio tenebatur: adeoque ad pugnam egreditur, atque hostibus obviam ibant Judæi* (Bell. judaic., lib. I, cap. VIII, ed. Havercamp., p. 72; Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. VI, p. 693).

2 Voir ci-dessus, page 58.

que les historiens ont tracé unanimement de Crassus est en parfaite harmonie avec cette conduite. « Il s'entendait beaucoup mieux, dit-on, à prélever des tributs, qu'aux choses de la guerre; son esprit était celui d'un marchand, plutôt que d'un général d'armée. Crassus passait son temps à faire peser l'or et l'argent qu'il dérobait [1]. »

Qu'on juge si les Juifs manquèrent de voir une punition du ciel dans les suites malheureuses de son expédition contre les Parthes ! Mais, tandis que Crassus trouvait la défaite et la mort au-delà de l'Euphrate, Rome était dédommagée par le succès de ses armes dans le siége mémorable qui mit le sceau à la résistance des nationalités gauloises, comme le grand siége de Jérusalem, cent vingt ans après, mit le sceau à la résistance des Juifs. Seulement, telle est la différence que présentent entre eux deux peuples dont l'un, les Juifs. servait d'expression et d'instrument à une œuvre d'esprit, à une pensée générale, à une loi écrite, tandis que l'autre, les Gaulois, ne cédait qu'à des intérêts privés, à des irritations naturelles de cœur, à la chaleur la plus noble de son sang. Presque toute la terre connue retentit encore du nom de la cité juive. Il n'est personne qui ne se fasse une idée quelconque, vraie ou fausse, de la solennité de sa chute. Au contraire, des po-

1 Plutarque, *Vie de Crassus;* Appien, *Guerre des Parthes.*

pulations s'agitent en grand nombre autour du lieu même où le dernier boulevard de l'indépendance des Gaules fut jadis élevé, et c'est à peine si ces populations ont jamais entendu prononcer le nom de la Jérusalem gauloise; et nulle part le moindre honneur, le moindre souvenir public n'est accordé à la chute généreuse de ses murs.

Après avoir obéi à la nécessité de faire un mouvement de retraite devant Jules César, le héros principal de la résistance des Gaules entra avec les restes de son armée dans la ville d'Alésia. S'il faut en croire les commentaires ou mémoires du vainqueur, cette armée s'élevait encore à quatre-vingt mille hommes [1].

La ville d'Alésia était située non loin des sources de la Seine, à quelques lieues au nord de la ville actuelle de Dijon, sur une colline qu'on appelle aujourd'hui le mont Auxois. Au moment de s'y enfermer, le chef de l'armée gauloise prescrivit à sa cavalerie de se disperser d'un bout à l'autre des Gaules et de donner cet avis à toutes les cités, à tous les peuples qui en couvraient le sol, qu'il était urgent d'envoyer des secours considérables pour repousser les légions qui menaçaient de dé-

1 *Protinusque Alesiam iter facere cœpit... quod si indiligentiores fuerint, millia hominum delecta* LXXX *una secum interitura demonstrat* (Cæsar, *Bell. Gall.*, lib. VII, § LXXI).

truire à jamais la liberté commune. Les assiégés n'avaient de vivres que pour un mois. Le cri de détresse fut entendu. Deux cent quarante mille combattans accoururent sous les murs d'Alésia, conduits par des chefs intrépides : mais le génie de César avait tout prévu. L'armée romaine comptait soixante mille légionnaires aguerris, et plus de vingt mille auxiliaires, composés de Germains ou de Gaulois infidèles à la cause de leur patrie.

A l'aide d'un premier retranchement circulaire qu'il avait fait construire entre les assiégés et son camp, César bloquait et serrait de tous côtés la ville d'Alésia. Une autre ligne de retranchemens enveloppait, au contraire, son propre camp, comme s'il s'attendait à y soutenir un siége. C'est à cette occasion même, et sous les auspices les plus malheureux pour l'indépendance du sol national, qu'une allusion première fut faite à la fameuse fleur de lys, qui, depuis et en revanche, obtint des jours glorieux, lorsqu'à la suite des étendards qu'elle décora, on vit de nombreux bataillons travailler à la recomposition lente et difficile de l'ancien domaine des Gaules ou à l'unité nouvelle du royaume de France. Devant Alésia, le nom de fleur de lys fut attribué, par les Romains[1], à une des

[1] *Id ex similitudine floris, lilium appellabant* (Cæsar, *Bell. Gall.*, lib. VII, § LXXIII).

différentes espèces de palissades que César avait imaginées pour arrêter l'impétuosité gauloise.

Le choc des trois armées, assiégeans, assiégés et troupes de secours, fut effrayant : quelque temps la victoire resta indécise, mais les destins de Rome, de César et des Gaules, avaient parlé. Après la défaite de ses défenseurs, la ville d'Alésia traita de sa soumission. Le héros de la nationalité gauloise, dont l'origine et les résolutions nous serviront plus tard à éclairer l'histoire du héros principal de la résistance de Jérusalem, se livra lui-même aux vengeances du vainqueur avec un dévouement simple et sublime.

Dès que César, couvert des lauriers cueillis dans les Gaules, se prépara, au sein de Rome, à poursuivre la guerre en Europe et en Asie contre Pompée son rival, la liberté fut rendue au roi de Judée. Antipater, en Syrie, soutenait les intérêts de Pompée au nom d'Hyrcan. Il fournit un contingent de troupes juives à l'armée qui ne tarda pas à succomber dans les plaines de Pharsale. Le poëme de Lucain désigne ces troupes sous le nom d'Ituréens, et Appien cite à la fois les Syriens, les Phéniciens et les Hébreux du camp de Pompée [1]. A la vérité, tous ces auxiliaires ne furent que d'un faible secours au général romain. Ils n'étaient entraînés

[1] Lucain, *Pharsal.*, liv. VII; Appien, *Guerr. civ.*, liv. I.

dans ces démêlés qu'à contre-cœur; nul sentiment sérieux ne les intéressait à la victoire.

De son côté, César, afin d'attirer à sa cause toute la partie de la Judée qui restait fidèle à Aristobule, donna le commandement de deux légions à ce prince [1]. Mais le roi asmonéen n'eut pas le temps de tirer avantage de sa nouvelle position; il fut empoisonné, dit-on, par les partisans de Pompée. Toujours est-il que, d'après un ordre écrit du compétiteur de César, Alexandre, le fils aîné d'Aristobule, qui était tombé au pouvoir des Romains, sans que les documens nous permettent de préciser de quelle manière, eut alors la tête tranchée dans Antioche comme coupable de révolte [2].

Les événemens qui suivirent prouvent qu'Antipater était l'ame de ces exécutions. La famille iduméenne commençait, à l'égard des Asmonéens, la longue série de meurtres qui atteignit, sans exception, tous les membres de cette race.

Mais les Juifs, dévoués au nom des Maccabées, purent croire de nouveau à une vengeance immé-

2 *Traditisque ei duabus legionibus, celeriter in Syriam misit, spei plenus et hanc facillime et cuncta Judææ proxima, per illum subjici posse* (Bell. judaic., lib. I, cap. IX, ed. Havercamp., p. 73; Antiquit. judaic., lib XIV, cap. VII, p. 695).

1 *Filius ejus Alexander a Scipione securi trucidatur Antiochiæ, idque jussu Pompeii... ob ea quibus Romanos læserat* (Bell. judaic., p. 73; Antiquit. judaic., p. 695).

diate du ciel. Un an après, et en face même des rivages hébreux, l'homme dont la main avait signé le supplice d'Alexandre, Pompée, vaincu comme ce prince, et fugitif, eut aussi la tête tranchée et le corps jeté ignominieusement sur le sable de la mer, de l'ordre et par la trahison des conseillers de l'Égypte.

Le second fils d'Aristobule, Antigone, désormais roi national de la Judée, demanda à César la reconnaissance de son titre. Les circonstances avaient changé : l'habileté d'esprit qui était déployée par Antipater, son empressement à rendre toute sorte de services aux chefs romains, les preuves de vaillance personnelle qu'il donnait dans leurs armées, et, avant tout, la protection spéciale de Marc Antoine, l'emportèrent de beaucoup sur les réclamations du représentant de la famille asmonéenne. César confirma la principauté nominale et la grande sacrificature à Hyrcan. Pour plaire aux habitans de Jérusalem, il leur accorda l'autorisation de relever les remparts que Pompée avait abattus : mais le gouvernement de fait fut assuré plus que jamais à Antipater, qui reçut le titre de citoyen romain. Antigone Maccabée, écarté comme ennemi-né de la domination étrangère [1], ne songea plus

[1] *Cum hostis Romanorum sit filius, et novarum rerum studiosus, seditiosusque patrem imitetur* (Bell. judaic., lib. I, cap. X, ed. Haverc., p. 73; Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. VIII, p. 697).

qu'à saisir la première occasion favorable de reprendre les armes.

La femme d'Antipater, du nom de Cypros, appartenait à une des familles puissantes de l'Arabie. Il en avait eu quatre fils, Phazaël, Hérode, Joseph, Phéroras, et une fille, la fameuse Salomé, qui hérita au plus haut point de l'ambition et de l'esprit d'intrigue de son père. A ce titre, Salomé devint dans la suite le fléau de la maison d'Hérode son frère, comme Antipater avait été le fléau de la maison des Asmonéens.

Si le rôle politique que Flavius Josèphe doit avoir dans les jours les plus importans de cette histoire ne nous imposaient pas pour l'avenir de longs développemens sur sa personne et sur ses actes, il nous faudrait faire remarquer ici les jugemens contradictoires que cet écrivain a émis sur Antipater et ses successeurs. Mais comme ces jugemens sont indépendans de la nature des faits, il nous suffit en ce moment d'en indiquer le caractère.

Afin de se prémunir contre les entreprises probables d'Antigone, et pour mieux élever sa puissance au-dessus des autres pouvoirs de la nation, Antipater, fier de la protection de Jules César, se hâta de mettre toutes les forces de la Judée entre les mains de ses enfans. Phazaël, son fils aîné, fut investi du commandement de Jérusalem et de tout le pays d'alentour; Hérode, son second fils,

reçut le commandement de la partie de la Galilée qui relevait encore de la capitale juive.

Le nom d'Hérode, alors d'un usage fréquent en Judée, n'a pas de sens déterminé. On l'a prononcé et écrit de plusieurs manières différentes, Hérodos, Hiraudos, Orodes. Dans le texte actuel de Josèphe, il est dit que ce fils d'Antipater n'avait que quinze ans, lorsque son père le nomma gouverneur de la Galilée, l'an 47 avant Jésus-Christ. Mais un calcul très-simple et fondé sur d'autres indications de Josèphe, prouve que ce chiffre est en arrière de la vérité d'environ dix ans. Si on le supposait exact, la naissance d'Hérode ne remonterait qu'en l'année 62 avant l'ère vulgaire, un an après le siége du temple par Pompée. Mais Josèphe affirme et répète, en termes précis, que le fils d'Antipater vécut soixante dix ans, et qu'il en régna trente-quatre, à dater du nouveau siége de Jérusalem auquel nous arriverons bientôt, et qui fut entrepris par les Romains pour assurer le trône à leur protégé, et expulser Antigone. Ce siége, accompli sous le consulat de Marcus Agrippa et de Caninius Gallus, correspond à l'an 37 avant l'ère actuelle. En conséquence, la naissance d'Hérode remontait à l'an 73, et son âge, après le passage de César en Syrie vers l'an 47, était de vingt-cinq à vingt-six ans.

Quoi qu'il en soit, le conseil de Jérusalem et les chefs les plus intéressés aux affaires publiques,

reconnurent avec douleur toute la portée des mesures prises par le maître effectif de la Judée. Le moment approchait où ils allaient subir la peine de l'incapacité du prince, la peine de leurs propres fautes, et les effets d'un concours de circonstances extérieures qui était indépendant de leur volonté, de leur pouvoir et qui pesait sur eux presque fatalement. Réunis en corps auprès d'Hyrcan, ces hommes du conseil s'efforcèrent de lui montrer les dangers de la situation, de réveiller quelque étincelle d'ardeur dans l'ame timide et débonnaire de ce prince. Ses yeux ne pouvaient plus se fermer à l'évidence, lui dirent-ils, Antipater et ses fils le dépouillaient chaque jour de toute autorité; ils agissaient ouvertement en souverains; ils n'avaient plus qu'un pas à faire pour s'emparer de la couronne [1].

Le premier acte accompli par le jeune Hérode dans son gouvernement venait à l'appui de leurs remontrances. Sans jugement quelconque, et sans en avoir rien communiqué au prince, le second fils d'Antipater avait fait mettre à mort un chef renommé de la Galilée, du nom d'Ezéchias, et ses nombreux

1 *Antipatrum et ejus filios principatu succinctos, te ipsum vero regni solum nomen audientem... non enim rerum tuarum procuratores sunt, ne te fallat hæc opinio; sed domini manifeste habentur* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. IX, p. 700; Bell. judaic, lib. I, cap. X, p. 77).

compagnons [1]. Il donnait pour prétexte que ces hommes étaient des brigands. Mais nous n'avons plus besoin de répéter qu'alors comme toujours, dans les guerres civiles, la signification de ce mot variait à l'infini, selon la nature du parti qui en faisait usage. Antipater et ses fils passaient aussi pour des brigands, des voleurs, des infâmes, auprès des défenseurs de la maison nationale des Maccabées. Bien plus, à Rome et pendant une des phases ultérieures de cette histoire, un écrivain connu, Crémutius Cordus, en fut réduit à se donner la mort pour échapper aux suites de l'accusation dans laquelle on lui reprochait de n'avoir pas appliqué à la mémoire de Cassius et de Brutus cette dénomination même de *Latrones*, larrons et brigands qui, en ces jours là, était la plus conforme à leur égard, à l'esprit de l'empire [2]. Dans tous les actes successifs de résistance de la Judée à la domination des Romains, les fils et petits-fils du galiléen Ezéchias ne cessèrent de se montrer au nombre des chefs courageux qui furent investis de

1 *Neque suis mandatis, neque litteris fretus, tantam multitudinem contra legem Judæorum interfecerit..... et legibus patriis redditurum, quæ homines non condemnatos occidi prohibent* (Bell. judaic., p. 77 ; Antiquit. judaic., p. 700).

2 *Verba mea arguentur... hunc ipsum Cassium, hunc Brutum nusquam latrones et parricidas quæ nunc vocabula imponuntur, Titus Livius nominat* (Tacit., *Annal.*, lib. VI, § XXIV).

la confiance des classes les plus populaires et les plus résolues.

Les parens et amis des victimes, revêtus, d'habits de deuil, se rendirent autour du temple et y demandèrent opiniâtrement justice au prince, au peuple, au sénat [1]. Soit que cette démarche résultât de leur seule volonté ou qu'elle leur eût été inspirée pour mieux remplir les vues des principaux de Jérusalem, le conseil en tira le moyen de vaincre les irrésolutions d'Hyrcan. Il obtint de mettre en accusation le gouverneur de la Galilée, comme violateur des lois; et l'ordre de comparaître à un certain jour fut intimé à Hérode.

Dans la situation des choses, c'était un coup d'état décisif : le succès précipitait la chute de la famille d'Antipater; si, au contraire, le conseil des Juifs était vaincu, les projets du ministre iduméen en recevaient une activité nouvelle. Conformément à l'avis de son père, Hérode se prépara à entrer à Jérusalem avec un corps de troupes capable de le défendre; mais avant de se rendre dans cette cité, le fils d'Antipater alla réclamer l'intervention directe du gouverneur romain de Syrie, qui était alors Sextus César, parent de Jules César. Hérode lui

1 *Matres occisorum singulis diebus in fano regem et populum orare non intermittebant ut, pro factis, coram synedrio judicium subiret Herodes* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. IX, p. 701).

expliqua comment le crime dont on l'accusait n'avait eu d'autre but que de délivrer la province de quelques-uns des ennemis les plus dangereux des Romains et de terrifier tous les autres. S'il eût suivi les formes ordinaires de la justice, ses adversaires seraient parvenus à enlever les perturbateurs : Hérode n'avait voulu rien laisser au hasard, il les avait atteints sans coup férir.

Sextus écrivit de sa propre main à Hyrcan, et lui enjoignit, sous les plus grandes menaces, de faire renvoyer le fils d'Antipater absous [1]. L'énergie factice qu'on était parvenu à exciter dans l'ame du prince, tomba soudain devant une missive si expresse, si impérieuse.

On se figure qu'elle dût être l'anxiété universelle des habitans de Jérusalem.

Au jour fixé, Hérode parut devant le conseil avec toute la confiance qu'il puisait dans le pouvoir de son père, dans la faiblesse d'Hyrcan, et dans la protection immédiate des Romains. L'audace de sa contenance, le cortége menaçant qui l'accompagnait, les commentaires répandus sur la lettre de Sextus César, jetèrent un premier moment de stupéfaction dans le conseil, et tinrent toutes les bouches fermées.

1 *Hyrcanum litteris monuit, ut Herodem judicii liberaret, minis si non pareret adjectis* (Antiquit. judaic. lib. XIV, cap. IX, ed. græc. lat. Havercamp., p. 701).

Enfin, un des membres, nommé Saméas, rompit brusquement le silence. Ce Saméas avait pour maître un autre membre du conseil que Josèphe appelle Pollion. Par l'effet de l'altération des noms ou à cause de l'usage des doubles noms juif et grec donnés au même individu, ces deux hommes sont considérés généralement comme les chefs des deux grandes écoles de légistes qui fleurirent en ces temps là à Jérusalem et sur lesquelles nous aurons à revenir.

Dans cette hypothèse, leur nom juif serait Schammaï et Hillel. Toutes les traditions s'accordent à attribuer à Schammaï un esprit plein de sévérité et de rudesse : « Hommes du Sanhédrin et toi roi, aurait dit en substance Saméas, a-t-on jamais vu personne qui, mandé devant vous pour se justifier, ait comparu dans cet appareil... Hérode, coupable de plusieurs meurtres, et exposé à la peine d'une si grave accusation, se présente vêtu de pourpre, la chevelure soigneusement arrangée, et avec une troupe de gardes. Si nous prononçons contre lui une sentence selon les lois, il voudra y échapper par la force, et il nous frappera nous-mêmes. Je ne le blâmerai pas de mettre l'intérêt de sa propre vie au-dessus de l'intérêt de nos lois; mais c'est à vous et à votre roi que je reproche de souffrir une pareille licence. Sachez donc que si, pour complaire à Hyrcan, vous enlevez

cet homme au châtiment qu'il mérite, Hérode lui-même vous en punira un jour, vous et votre roi[1]. »

Après ce discours, et pendant les discussions d'usage, Hyrcan, n'ayant pas tardé à reconnaître que l'affaire tournait défavorablement pour l'accusé, fit renvoyer la suite des débats au lendemain, et donna en secret à Hérode l'avis de s'enfuir[2]. Une fois en sûreté auprès de Sextus César, le fils d'Antipater n'eut pas de peine à braver l'ordre qui l'appelait à une comparution nouvelle. Bientôt même le gouverneur romain accorda à Hérode un commandement dans la basse Syrie, qui lui fournit l'occasion de menacer Jérusalem de ses vengeances. Les remontrances de son père, de son frère, et l'espoir de mieux assurer plus tard l'exécution de ses projets, réussirent seuls à l'arrêter.

1 *At iste ob tam grave crimen appellatus, adstat hic purpura amictus, et armatis hominibus stipatus... vos aliquando et ipsum regem pœna afficiet* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. IX, p. 701).

2 *Judicium in alium diem distulit et etiam Herodi consultum misit ut ab urbe profugeret* (Antiquit. judaic., p. 702).

CHAPITRE II.

Alliance des Juifs avec les Parthes. — Siége de Jérusalem par Sosius. Hérode, roi.

De grands événemens agitèrent la ville de Rome et retentirent particulièrement en Asie. Après que César eut été frappé en plein sénat le 15 mars de l'an 44 avant Jésus-Christ, les héritiers et les adversaires de son nom entraînèrent tout l'Orient dans leur querelle.

Antipater et ses fils, habiles à saisir les circonstances, agirent, à l'égard de Cassius et de Brutus, comme ils avaient déjà fait auprès de Pompée et de César, comme ils firent successivement à l'égard d'Antoine et d'Auguste. La famille iduméenne se hâta d'apporter aux pieds des vainqueurs les témoignages de son dévouement au nom romain, et des offrandes considérables en argent.

Dans son passage en Judée, et pendant qu'il était

chargé de prévenir les conséquences de la défaite de Crassus chez les Parthes, Cassius avait attaqué et pris la ville de Tarichée, qui tenait toujours pour les princes asmonéens. L'ex-gouverneur de Jérusalem, Pitolaüs, y tomba en son pouvoir. Antipater eut recours à de pressantes sollicitations pour obtenir de Cassius l'ordre de livrer le prisonnier à la mort comme rebelle [1]. Il saisit avec avidité l'occasion de perdre un des hommes dont l'influence sur les habitans de la Judée lui paraissait la plus redoutable.

Un sort non moins rigoureux ne tarda pas à atteindre Malichus, le chef du parti qui, au sein de Jérusalem, persistait à vouloir enlever Hyrcan à la domination exclusive de la famille hérodéenne.

A cause de la guerre qu'ils avaient à soutenir contre les vengeurs de César, Cassius et Brutus imposaient des subsides énormes à tous les États de l'Asie. C'était la première mesure familière aux partis romains qui se débattaient en Orient; la Judée avait été écrasée par ces réquisitions continuelles et au-dessus de ses forces [2].

Les principaux chefs des Juifs et Malichus oppo-

1 *Pitolaum Aristobuli seditionis successorem interfecit hortatu Antipatri qui forte apud eum auctoritate plurimum valebat* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. VII, ed. græc. lat. Havercamp., p. 695; Bell. judaic., lib. I, cap. VIII, p. 72).

2 *Et ipsis gravia tributa imperabat; sed maxime Judæam*

sèrent toute sorte de lenteurs aux exigences impérieuses des nouveaux prétendans au gouvernement suprême de Rome [1]. Antipater et ses fils, au contraire, firent preuve d'un zèle ardent [2]. En récompense, Hérode obtint de Cassius, et de ses lieutenans, d'être confirmé dans le commandement de la Basse-Syrie. On y ajouta même la promesse formelle de le créer roi des Juifs, le jour où les défenseurs de la république patricienne auraient anéanti les armées d'Octave et d'Antoine [3].

Si la marche des événemens n'en donnait pas de nouvelles preuves, cette seule circonstance attesterait que l'élévation de la famille iduméenne au trône de Judée ne fut nullement une affaire imprévue, un accident spontané. Antipater et ses fils s'étaient nourris de cette espérance et avaient reglé toute leur conduite au dedans et au dehors pour la voir se réaliser. Mais le père de la dynastie d'élection romaine ne put jouir de l'œuvre que son ambition et son habileté avaient

afflixit (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. XI, p. 716; Bell. judaic., lib. I, cap. XI, ed. Havercamp., p. 79).

1 *Ac si Malichum etiam interfecturus esset; quod in exigendo pecuniam parum properasset* (Bell. judaic., lib. I, cap. XI, p. 79).

2 *Antipater, pecuniæ exactionem, ut illico fieret, inter filios divisit* (Bell. judaic., p. 79; Antiquit. judaic., p. 716).

3 *Polliciti etiam Judææ regem eum creaturos post bellum, quod tunc illis cum Antonio et juvene Cæsare ortum erat* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. XI, 717; Bell. judaic., lib. I, cap. XI, p. 79).

longuement élaborée. Antipater mourut, à la suite d'un festin, l'an 43 avant l'ère actuelle. Sa domination sur le faible Hyrcan II, et sur la Judée, s'était maintenue pendant vingt ans. Hérode fit répandre qu'on avait empoisonné son père, et n'hésita pas à en accuser Malichus. Ce dernier personnage, disait-on, se proposait de profiter de la lutte engagée entre Cassius et Octave pour soulever la nation, et la délivrer à la fois des Antipater et de l'occupation romaine [1]. Hérode attira son adversaire dans des embûches, et le fit tomber sous le poignard. L'accusation répandue contre Malichus n'avait d'autre base que des présomptions; le crime d'Hérode fut hautement avoué et prépara aux cruautés sans nombre de son règne.

A la nouvelle de ce meurtre, Hyrcan s'évanouit; il y vit probablement le présage fatal du coup qui devait trancher un jour le fil de sa propre destinée. Mais l'habitude de porter le joug de la maison d'Antipater avait jeté de profondes racines chez Hyrcan, et la résignation de ce prince entrait trop bien dans les projets des Romains pour qu'Hérode, établi à la place de son père, rencontrât beaucoup

1 *Tunc Judæorum gentem ad defectionem a Romanis producturum esse speravit; Cassio in bello contra Antonium occupato* (Bell. judaic., lib. I, cap. XI, ed. Havercamp., p. 80; Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. XI, p. 717).

d'obstacles à reprendre un empire absolu sur l'ame du frère aîné d'Aristobule.

Il en fut autrement de la nation ; un cri d'indignation générale accueillit la mort de Malichus : alors Antigone et ses amis jugèrent le moment favorable de recommencer la guerre. Hérode marcha aussitôt contre eux, et obtint un premier succès sur le prince asmonéen.

Après la ruine de Brutus et de Cassius, à la bataille de Philippes, les habitans de Jérusalem adressèrent une députation nombreuse à Marc Antoine, à celui des deux vainqueurs qui était devenu comme le maître souverain des provinces d'Asie. Les envoyés réclamèrent contre les fils d'Antipater : leurs remontrances furent repoussées, on maltraita leurs personnes, plusieurs y périrent[1]. Marc Antoine qui, depuis ses premières armes, avait accordé sa protection intéressée à la famille iduméenne, admit facilement que les services de cette famille auprès de Cassius et de Brutus lui avaient été imposés par la force des circonstances. Il proclama de nouveau Hérode et Phazaël, son frère, gouverneurs de fait, tétrarques de la Judée.

1 *Id enim pecuniæ largitione Herodes ab Antonio impetraverat... Populo vero adversus Herodem vociferante exacerbatus Antonius vinctos interfecit* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. XI, p. 719, cap. XIII, p. 722; Bell. judaic., lib. I, cap. XII, p. 82).

Les Parthes étaient alors les seuls adversaires sérieux de Rome en Orient. On a vu que cette race valeureuse avait conçu la pensée de reconstituer un empire semblable à l'ancien empire des Perses. La défaite et la mort de Crassus avaient exalté leurs espérances. Récemment le fils aîné du roi des Parthes venait de faire une irruption dans l'Asie-Mineure et la Syrie : presque tout le littoral syrien de la Méditerranée était tombé en son pouvoir. Il y avait toujours un grand intérêt pour les empires situés au-delà de l'Euphrate, à compter Jérusalem parmi leurs alliés volontaires. De leur côté, Antigone et ses défenseurs ne pouvaient chercher un secours aussi efficace que celui des Parthes. La population juive, nombreuse et puissante, qui habitait au-delà de l'Euphrate, formait depuis long-temps un lien naturel entre les deux peuples. Aussi, au risque d'accroître au plus haut point la colère des Romains, Antigone conclut-il ouvertement une alliance avec Pacorus. Dès ce jour, une relation intime exista entre les affaires de ces Orientaux et toutes les phases de la résistance des Juifs à la domination romaine.

Il était de l'intérêt des Hérodes et de leurs partisans de répandre sur cette alliance des bruits faits pour effrayer les populations et les empêcher de prendre part à la guerre. On prétendit que les Parthes avaient stipulé qu'on leur livrerait cinq

cents femmes juives. A la vérité, les chroniques qui répètent cette clause ont ajouté que jamais il n'y fut donné le moindre commencement d'exécution [1].

Une fois d'accord avec les Parthes, le prince asmonéen, à la tête des bandes nationales armées qui accoururent en grand nombre autour de lui, du mont Carmel et des pays environnans, se porta sur Jérusalem. Les troupes que Pacorus avait mises aux ordres de son allié étaient composées principalement de cavalerie. Antigone arrêta son armée dans un lieu nommé Druma; il y livra à ses ennemis une bataille où la victoire se déclara en sa faveur, et qui lui ouvrit les portes de la capitale et du temple [2]. Les masses populaires s'y déclarèrent pour sa cause; les hommes dont l'intérêt avait tout à perdre dans un changement d'autorité, soutenaient Hérode et Phazaël. Ceux-ci s'étaient retranchés, avec un corps de troupes résolues, dans le palais royal qui offrait toutes les ressources d'une bonne forteresse. Ils y repoussèrent courageusement les

1 *Neque vero dedit... Parthi autem, quamvis mulierum, quas maxime cupiebant spes eos frustrata esset, res tamen Hierosolymis in Antigoni gratiam constituunt* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. XIII, p. 722; Bell. judaic., lib. I, cap. XIV, p. 86).

2 *Ubi pugna commissa, depulsisque hostibus et fugatis, Hierosolyma cursu petebant* (Bell. judaic., lib. I, cap. XIII, ed. Havercamp., p. 83).

attaques; ils ne voulaient que gagner assez de temps pour permettre aux Romains de leur venir en aide. Les otages que les assiégés avaient en leur pouvoir ajoutaient à leur confiance, et ils connaissaient la crainte qui était inspirée aux habitans, par la menace de faire tomber les plus grands maux sur Jérusalem. Outre le faible Hyrcan, Hérode retenait avec lui les deux enfans d'Alexandre Maccabée, de ce frère aîné d'Antigone, que Pompée avait livré au supplice, ainsi que beaucoup d'autres têtes importantes.

Antigone avait prescrit à ses alliés de rester campés hors des murs, de ne pas se mêler aux débats intérieurs de la cité. Si ce prince eût emporté le palais royal d'assaut, sa situation en eût été bien changée; mais les difficultés n'étaient pas restreintes à des causes militaires. Plusieurs circonstances ajoutaient au trouble, à la confusion : les partis opposés s'agitaient au sein de la ville; les propres défenseurs d'Antigone, les adversaires de l'intervention romaine et de toute domination étrangère, éprouvaient une vive répugnance à voir sous les murs de Jérusalem d'autres étrangers, les Parthes, d'autres prétendus amis et alliés; on annonçait l'arrivée prochaine des Romains; enfin, une fête solennelle faisait accourir de tous côtés, dans la capitale juive, des populations d'hommes, de femmes et d'enfans.

A voir en quels termes pathétiques les chroniques de Josèphe ont dépeint la nécessité de faire retraite, à laquelle Hérode fut bientôt réduit, il est évident que l'auteur puisait ses inspirations chez les annalistes contemporains qui, à l'exemple de Nicolaüs de Damas, avaient écrit pendant les jours de la puissance royale du fils d'Antipater, et avaient présenté les événemens sous l'aspect le plus favorable à ce prince. Dans le même esprit, et à l'occasion des pourparlers qui auraient eu lieu entre les chefs assiégeans et les assiégés, ces chroniques produisent une accusation de perfidie contre le commandant des troupes parthes, que l'ensemble des faits permet difficilement d'adopter.

Sans amoindrir en rien les défauts et les vices des Orientaux de l'autre côté de l'Euphrate, on sait qu'à l'époque où Josèphe rédigeait ses livres à Rome et sous les yeux des empereurs, il était d'usage et presque de bon goût de traiter de perfide et de barbare l'ennemi alors le plus redoutable du nom et de la gloire de l'empire. Dans l'art de la dissimulation et de la ruse, toutefois, il semblait presque impossible de lutter avec les fils d'Antipater et avec leurs protecteurs.

Après divers combats sanglans livrés au sein de Jérusalem, Antigone s'adressa au chef de la division de ses alliés, campée hors des murs. Il l'engagea à entrer dans la ville suivi d'une faible escorte,

afin de déterminer Hyrcan et les Hérodes à un arrangement [1]. Les documens où Josèphe a puisé ont fait reposer le reproche de perfidie adressé au chef des Parthes sur ce motif qu'il serait arrivé, en apparence, pour arrêter l'effusion de sang, tandis qu'en réalité, ce chef n'avait d'autre dessein que d'assurer le trône à Antigone [2]. Mais ce dernier dessein des Parthes ne laisse apercevoir aucune trace de perfidie, ni de dissimulation : chacun connaissait déjà l'objet de l'alliance conclue avec le prince asmonéen. Il ne s'agissait nullement de discuter la légitimité du frère d'Aristobule II ou de son fils. Les Parthes voulaient établir Antigone roi de Judée, par la raison qu'Hyrcan et les Hérodes étaient dévoués aux Romains. Toute la question se réduisait à offrir une capitulation plus ou moins avantageuse aux personnages qui étaient renfermés dans le palais et qui y soutenaient un siége.

D'après les annalistes eux-mêmes, admirateurs de la prudence d'Hérode, le fils d'Antipater, pour mieux prévenir toute perfidie future, aurait pro-

1 *Verum Parthorum dux cum paucis militibus, orante Antigono, in urbem venit... petit Antigonus ut pacis quidem arbiter in urbem admittatur* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. XIII, p. 723; Bell. judaic., lib. I, cap. XIII, ed. græc. lat. Havercamp., p. 84).

2 *Per speciem, compescendæ seditionis, re autem vera ut Antigonum in adipiscendo principatu adjuvaret* (Antiquit. judaic., liv. XIV, cap. XIII, p. 723).

posé à son frère de mettre à mort, à l'instant, le négociateur avec tous les siens[1], et de profiter du trouble que la perte de leurs commandans ne manquerait pas de jeter dans les troupes parthes. Phazaël préféra être conduit sous escorte auprès du prince des Orientaux, qui était campé dans la Syrie supérieure. Dans ce voyage, il entraîna le faible Hyrcan avec lui, comme jadis son père avait entraîné le même prince, d'abord vers le roi des Arabes, ensuite vers Pompée. Phazaël se flattait en secret de supplanter Antigone auprès des Parthes, de rompre leur alliance et d'éblouir les Orientaux en leur faisant des promesses plus grandes qu'ils n'en avaient reçues de la part du frère d'Hyrcan. Ses efforts échouèrent, et, au bruit d'une nouvelle attaque des Romains, on les maintint prisonniers[2].

Hérode, ayant perdu tout espoir du côté des Parthes, réussit à s'échapper de Jérusalem pendant une nuit sombre; il emmena avec lui ses principaux otages. Après avoir gagné les défilés, le fugitif, rejoint par quelques milliers d'hommes de ses partisans, fit vaillamment tête à ses ennemis, et se

1 *Herode autem hortante ut insidiatorem è medio tolleret..... Pacorum cæterosque venientes invadi jubente* (Bell. judaic., lib. I, cap. XIII, p. 84; Antiquit. judaic., ed. Havercamp., p. 723).

2 *Plus pro salute daturum esse promittebat quam Antigonus pro regno promiserit* (Bell. judaic., liv. I, cap. XIII, p. 84).

trouva bientôt à l'abri de leurs atteintes. Il prit la route de Rome afin d'y implorer le secours des triumvirs. Les deux enfans du frère aîné d'Antigone, sa fille et son fils, dont Hérode voulait faire les nouveaux instrumens de sa puissance, avaient été laissés en lieu de sûreté et sous bonne garde. Depuis long-temps le fils d'Antipater avait arrêté en son esprit d'épouser la fille d'Alexandre, la jeune Marianne, qu'il immola dans la suite avec tous les derniers représentans du sang des Maccabées. Au moyen de ce mariage, Hérode, allié à la famille nationale, se promettait de saisir plus aisément la couronne et de se faire agréer un jour pour l'héritier naturel des droits des Asmonéens.

Pendant sa vie, Antipater s'était prémuni contre les chances de la fortune. Il avait mis en dépôt chez le roi des Arabes une partie des tributs exigés de la Judée. A l'approche d'Antigone et des Parthes, Hérode, à son tour, s'était emparé de toutes les richesses à sa portée, et les avait envoyées hors de Jérusalem. Dans sa fuite, il réclama les bons offices du roi des Arabes. Mais ce prince, soit qu'il se crût obligé d'obéir aux ordres des Parthes, ou qu'il cédât au mauvais vouloir d'un dépositaire infidèle [1], fit signifier au fils d'Antipater le refus de l'accueillir en ses états.

[1] *Parthos quidem in causa esse simulans... re autem vera*

A son arrivée dans la capitale de l'empire, Hérode n'avait d'autre projet avoué que de faire désigner comme prince de Judée, à la place d'Hyrcan, le jeune frère de Marianne, Aristobule Maccabée III, au nom duquel il était assuré de gouverner, et dont rien ne l'empêcherait de se délivrer en temps opportun. Mais les circonstances le servirent avec plus de promptitude qu'il n'eût osé l'espérer. Alors tout se vendait à Rome. Hérode y acheta la couronne de Judée. Le protecteur de son père, Marc Antoine, fut l'entremetteur de l'affaire, et s'en réserva le principal bénéfice [1]. Il convenait d'ailleurs aux Romains, en présence des Parthes, d'avoir à Jérusalem une famille exclusivement dévouée, et l'alliance ouverte d'Antigone avec les Orientaux, avait animé contre lui tous les esprits. Sept jours suffirent à Marc Antoine pour conclure le marché et pour obtenir du sénat le décret en vertu duquel Hérode fut déclaré roi.

Dans le premier désespoir de sa captivité, Phazaël s'était frappé d'un coup mortel : comme il n'expira pas sur le champ, les ennemis d'Antigone répandirent que ce prince avait envoyé des méde-

secum statuens quæ debita erant Antipatro, nequaquam solvere (Bell. judaic., lib. I, cap. XIV, ed. græc. lat. Havercamp., p. 87).

1 *Partim pro Antipatri recordatione, partim propter pecuniam quam ei daturum se promittebat Herodes, si rex factus esset* (Antiquit. judaic., ed. Haverc., lib. XIV, cap. XIV, p. 727).

cins au moribond sous prétexte de lui apporter du soulagement, mais, au fond, pour envenimer ses plaies[1]. Il est beaucoup plus vrai qu'on fendit les oreilles d'Hyrcan, afin de le rendre incapable à toujours de remplir les fonctions de la grande sacrificature, dont la loi juive excluait tout homme atteint de quelque défectuosité ou mutilation corporelle. Mais hors la rigueur de cette mesure, l'oncle d'Antigone, conduit dans les domaines des Parthes, y recouvra bientôt sa liberté entière et y obtint toute sorte d'honneurs.

L'année suivante, un des lieutenans de Marc Antoine, Ventidius, attaqua les Parthes, les vainquit et les refoula au-delà de l'Euphrate. Il était impossible désormais à l'Orient de résister aux nombreuses ressources des Occidentaux, à leur science, à leur esprit de conduite. Cependant, la bataille dut être rude, puisque Plutarque cite la victoire des Romains comme une des plus mémorables de l'histoire[2]. Le prince des Parthes y périt, et le chagrin de sa mort hâta le dernier jour de son père, quatorzième roi de la famille des Arsacides.

Cette défaite des Orientaux devint un signal d'a-

1 *Summissis medicis per speciem curandi eum, occidisse, lethalibus ad vulnus medicamentis adhibitis* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. XIII, ed. Havercamp., p. 726).

2 Plutarque, *Vie de Marc Antoine*, § XLI.

gonie et de mort pour la dynastie des Maccabées. Tout promit au roi d'élection romaine la jouissance prochaine de son titre. Mais Antigone et son parti ne tombèrent pas sans gloire : avant d'être assiégés dans Jérusalem, ils soutinrent une guerre nouvelle, féconde en alternatives de succès et d'infortune. Un des frères d'Hérode, Joseph, périt dans cette guerre. Des cinq enfans d'Antipater, il ne restait déjà plus qu'Hérode, Phéroras et Salomé.

L'an 37 avant l'ère actuelle, trois ans après l'établissement d'Antigone à Jérusalem en qualité de roi, onze légions romaines et six mille hommes de cavalerie entourèrent la capitale juive. Ces onze légions formaient à elles seules soixante-six mille combattans. Il y avait en outre un corps nombreux de Syriens auxiliaires [1]. Les exigences de la guerre des Parthes expliquent cette grande réunion de troupes. Récemment les armées rivales de Brutus et d'Octave s'étaient élevées dans ces mêmes climats jusqu'à quarante légions.

Si la résistance de Jérusalem aux armées de Vespasien et de Titus n'éclipsait pas tous les autres siéges de cette cité, il faudrait accorder une attention particulière à la défense d'Antigone. « Du côté

1 *Universis copiis congregatis, ad peditum legiones undecim, equitum sex millia, præter alia e Syria auxilia* (Bell. judaic., liv. I, cap. XVII, ed. Havercamp., p. 97).

des assaillans, dit Josèphe, ce célèbre siége eut deux chefs: Sosius, que Marc Antoine avait chargé de secourir Hérode, et Hérode lui-même, qui faisait la guerre pour son propre compte, afin de ruiner Antigone, qui était l'ennemi déclaré du peuple romain, et afin de s'assurer la couronne que le décret du sénat lui avait donnée[1]. » Pendant le cours des travaux, et pour mieux braver ses ennemis, le fils d'Antipater réalisa son projet d'épouser la fille d'Alexandre, la nièce d'Antigone, Marianne Maccabée, Miriam ou Marimé.

Les assauts et les combats durèrent trois ou cinq mois. Au rapport de Dion, Sosius, établi gouverneur de Syrie, assiégea Antigone; « et comme les Juifs sont une nation, dit l'historien, qui, une fois irritée, a une colère violente, ils causèrent aux assiégeans des pertes graves et nombreuses; mais à leur tour ils éprouvèrent de plus grands maux [2]. » La fureur éclata surtout entre les partis opposés des Juifs, dont les uns défendaient la cause nationale, tandis que les autres combattaient sous

1 *Ut, Antigono de principatu dejecto, quippe qui Romæ hostis declaratus esset, ipse pro illo regnaret ex senatus-consulto* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. XVI, ed. græc. lat. Haverc., p. 736).

2 *Judæi, ut est gens ista iræ, si semel eam conceperit, acerbissimæ, multa ac gravia mala Romanis intulerunt; longe tamen plura passi sunt* (Dio, lib. XLIX, § XXII, ed. græc. lat. Reimar, p. 585).

les étendards romains. Jérusalem succomba le même jour de l'année que Pompée avait pris le Temple, à vingt-six ans de distance, et plus de cent ans avant le siége de Titus. Il est même assez digne de remarque que chacune des cinq époques successives de cette histoire ait donné lieu à un siége caractéristique. La première intervention des Romains nous a conduit au siége du Temple par Pompée. L'époque où nous sommes de la guerre des dynasties détermine le siége de Sosius. Pendant le règne des procurateurs romains en Judée, le gouverneur de Syrie, Cestius Gallus, fait de nouveau le siége de la capitale juive, insurgée contre ses oppresseurs, et est mis en pleine déroute. La grande guerre d'indépendance se résout dans la conquête du fils de Vespasien. Enfin, les derniers efforts, les dernières convulsions de la nationalité juive, politique et guerrière, l'époque la moins connue et peut-être la plus brillante de son histoire se termine près de Jérusalem, par le siége de Bether ou Bitherra, dans lequel la tête et le bras de la résistance, Akiba et Barcokèbas, succombent devant les meilleurs généraux de l'empire d'Adrien.

Les vainqueurs actuels de Jérusalem s'énivrèrent de vengeances, et ce fut les pieds baignés dans le sang des nationaux que le chef de la dynastie d'élection romaine reçut la nouvelle couronne de Judée

de la main de Sosius. C'était un des moyens familiers à Hérode de propager les bruits les plus capables de ternir la renommée des derniers représentans de la dynastie asmonéenne. On supposa qu'au moment où Antigone vaincu parut devant le général romain, son courage avait faibli, qu'il avait imploré Sosius, et versé des pleurs comme une femme. Mais, en admettant ces larmes pour vraies, toute la conduite précédente d'Antigone et ses combats attestent qu'à cette heure solennelle son cœur n'était pas ému du seul danger de sa propre vie. Il pleurait la nationalité, si chère à ses aïeux, qui venait d'être frappée dans sa racine; il pleurait l'héroïque race des Maccabées qui tombait définitivement devant l'audace et l'intrigue d'un homme que l'indignation du prince qualifiait depuis longtemps de misérable Iduméen.

Antigone conduit auprès d'Antoine à Antioche excita bientôt chez Hérode une de ces frayeurs d'ambition qui remplirent tout son règne et qui lui firent immoler jusqu'à ses propres fils. Le nouveau roi se figura que le triumvir ne garderait pas assez rigoureusement son prisonnier; il craignit que le prince asmonéen, dirigé sur Rome, n'y réveillât l'intérêt du sénat, si ce n'était pour lui-même, du moins en faveur des droits de ses enfans. « Afin de se délivrer de ces agitations, dit Josèphe, et au prix d'une grande somme d'argent, Hérode

obtint de Marc Antoine qu'Antigone fût mis à mort [1]. »

Le retentissement de cette cruauté produisit un sentiment de réprobation universelle. Tous les historiens du temps et leurs successeurs en ont conservé la mémoire. Il n'appartenait qu'à Josèphe de laisser échapper, à l'occasion de cette mort, ou de répéter légèrement un de ces traits odieux et douloureux auxquels toutes les grandeurs déchues ne sont que trop souvent exposées.

Après avoir raconté que Marc Antoine « donnoit des seigneuries et royaumes, de puissantes nations à quelques hommes privez, Plutarque ajoute que ce triumvir ostoit à d'autres roys de vraye succession les leurs, comme à Antigonus, roy des Juifs, lequel il feit publiquement décapiter, quoiqu'il n'y eut jamais roy puny de telle sorte [2]. » Dion Cassius accompagne le même fait de quelques détails empruntés aux relations diverses qui existaient encore de son temps, et dont les débris, comme j'en ai déjà émis l'observation, permettraient de rétablir les caractères essentiels de la résistance des Juifs à la domination des Romains, lors même que les œuvres de Josèphe n'auraient pas échappé à la destruc-

1 *Ista metuens, multa pecunia persuasit ut Antigonem necaret* (Antiquit. judaic., lib. XIV, cap. XVI, ed. Havercamp., p. 737).

2 Plutarque, *Vie de Marc Antoine*, trad. d'Amyot, § XLIV.

tion des siècles. Suivant Dion, Marc Antoine ayant accordé le royaume de Judée à un certain Hérode, ordonna qu'Antigone, lié à un poteau, fût décapité, après avoir été frappé de verges, traitement qui n'avait jamais été exercé par les Romains contre aucun roi [1]. Enfin, le document étranger qui dévoile le mieux la cause de la plupart des bruits répandus avec perfidie contre Antigone et l'esprit de toute la Judée à cette époque, est le fragment de Strabon, qui a survécu à la perte des mémoires relatifs aux affaires de Syrie, que ce célèbre géographe avait rédigés bien long-temps avant Josèphe, Plutarque et Dion « Antoine fit trancher la tête à Antigone, roi des Juifs, disaient ces mémoires historiques. Il fut le premier des Romains qui consentit à frapper un roi de la hache. Antoine était persuadé qu'on ne pourrait vaincre par aucun autre moyen l'obstination des Juifs qui refusaient de reconnaître Hérode, qu'on avait substitué à Antigone. Les plus grands tourmens ne pouvaient les contraindre à donner à Hérode le nom de roi, tant leurs sentimens étaient décidés en faveur de l'autre prince. C'est pourquoi Marc Antoine pensa que l'ignominie du supplice diminuerait le

1 *Antigonum palo alligatum virgisque cæsum, quod in nullo unquam rege a Romanis fuerat, et obtruncari jussit* (Dio, lib. XLIX, § XXII, ed. græc. lat. Reimar, p. 586).

respect qu'on avait pour Antigone, et que, par suite, la haine contre Hérode irait en s'affaiblissant[1].»

Quant à Josèphe, dont une des prétentions était de descendre de la race des Asmonéens, son esprit et son cœur s'oublièrent jusqu'à insulter au malheur du vaincu, comme il insulta plus tard à la défaite de ses adversaires personnels, les chefs de la résistance de Jérusalem, aux jours du grand siége. Pour n'avoir rien à dire dans Rome contre un illustre Romain, contre Marc Antoine, Josèphe prit texte des larmes de faiblesse reprochées au prisonnier, et réduisit en ces termes son oraison funèbre sur le dernier roi de la dynastie des Maccabées : « Sosius ayant offert une couronne à Dieu, conduisit Antigone enchaîné au camp d'Antoine. Antoine entretint quelque temps des espérances chez ce prince trop désireux de la vie. Ensuite il lui fit trancher la tête, digne châtiment que la lâcheté d'Antigone avait mérité[2]! »

Le triumvir, du moins, ne dérogeait en rien à

1 *Fore igitur existimavit, ut memoria ejus ignominia sensim minueretur, et odium illorum in Herodem paulatim mitigaretur* (Strabo, in Joseph. *Antiquit. judaic.*, lib. xv, cap. I, ed. græc. lat. Havercamp., p. 741).

2 *Et illum quidem ex vana spe ad extremum usque, nimium vitæ cupidum, securis, quam meruit animi abjectio, excipit* (Bell. judaic., lib. I, cap. XVIII, ed. Havercamp., p. 99).

ses habitudes. On ne pouvait exiger raisonnablement de Marc Antoine qu'il accordât la moindre importance au supplice d'un petit prince des climats réputés barbares, lui qui venait de présider dans Rome aux proscriptions les plus affreuses, lui qui venait de témoigner tant de joie à faire rouler entre ses mains la tête coupée de Cicéron. Entraîné pas ses goûts de prodigalité toujours croissans, Antoine avait à cœur de consolider sa créature. Il regardait toutes les provinces d'Asie comme formant son domaine privé, sa terre d'exploitation. En établissant Hérode roi, le collégue et bientôt après le rival d'Octave, avait songé surtout à assurer un régisseur dévoué, un fermier actif à ses quartiers de Judée. Dès lors, nulle précaution ne lui paraissait devoir être omise pour mettre le fils d'Antipater en état de lui en verser fidèlement le revenu.

CHAPITRE III.

Destruction entière des Asmonéens et supplice de Marianne.

A dater du jour où le second fils d'Aristobule eut succombé comme son père et son frère, victime de la chance des armes, la guerre des dynasties juives prit une nouvelle forme. Les derniers représentans de la famille nationale périrent, en pleine paix, sous l'influence des trahisons intérieures, des intrigues de palais, par des assassinats privés, des accusations, des supplices. Après leur disparition, la lutte finit par être engagée entre les membres directs de la famille d'élection romaine et les rejetons qui étaient provenus par mariage du sang des fils d'Antipater, croisé avec le sang asmonéen.

Les représentans actuels de la famille des Maccabées n'étaient plus qu'au nombre de quatre, deux hommes et deux femmes; le vieux Hyrcan, sa fille Alexandra, veuve d'Alexandre, fils aîné d'Aristobule II, et les deux enfans de cette princesse. Dans le pays des Parthes où on l'avait conduit captif, le vieux Hyrcan avait recouvré sa liberté. Il y jouissait d'une existence presque royale au milieu des populations juives nombreuses des bords de l'Euphrate [1]. Le fils d'Alexandra, alors âgé de seize ans, Aristobule Maccabée III, était doué d'une beauté égale à celle de sa sœur qui venait d'être épousée par Hérode.

Nulle imagination de poëte ne serait capable d'inventer une situation plus dramatique ni un caractère plus noblement vengeur que le caractère dont Marianne nous offrira l'exemple.

La direction imprimée aux enseignemens d'histoire sainte qui frappent l'enfance et la popularité des anciens drames, passions et mystères religieux, avaient tout-à-fait dénaturé la personne du premier roi de Judée de la dynastie iduméenne; il ne se représentait plus à la mémoire qu'à l'état d'un être presque fantastique chez lequel l'exa-

1 *Pontificem et regem honorabant, ut et universa Judæorum gens, quæ usque ad Euphratem incolebat* (Antiquit. judaic., lib. xv, cap. I, ed. græc. lat. Havercamp., p. 741).

gération et le ridicule se trouvaient étroitement associés.

Aussi, malgré l'adage bien connu qui dit « vieux comme Hérode », rien n'est au fond plus nouveau pour le grand nombre, même dans les classes éclairées, que le portrait, le règne et toute la conduite de ce roi.

L'élu des Romains avait environ trente-six ans lorsque Sosius, devenu maître de Jérusalem, lui assura la couronne. C'était un homme de belle stature, d'une grande vigueur de corps, vaillant dans les combats, d'un esprit insinuant et souple auprès de ceux qu'il lui importait de captiver, rude et impitoyable envers les autres. Ce prince avait un goût ardent pour la chasse : il excellait à dompter un cheval et dans tous les exercices de la guerre [1]. Ses prodigalités n'avaient pas de bornes, pourvu que ce fût au profit de son ambition. Mais autant la magnificence qu'il affectait charmait ceux qui en retiraient quelque fruit, autant elle suscitait d'indignation et de colère chez les populations obligées d'y fournir aux dépens de leur travail et de leur vie. En définitive, on ne peut méconnaître qu'il n'y

1 *In venatione quidem semper optime se gerens, quod ob equitandi peritiam res ei successerit... bellator cui nemo erat resistendo..... cum ipsum vidissent, maxime omnium recta jaculari, et sagittando quam minime a scopo aberrare* (Bell. judaic., lib. I, cap. XXI, ed. Havercamp., p. 109).

eût dans le second fils d'Antipater assez de qualités pour former un prince éminent, si d'autres circonstances eussent influé sur les commencemens de sa carrière; s'il eût étouffé de bonne heure son penchant naturel à la cruauté, et si la fortune qui, de simple particulier, le fit roi, n'avait pas été l'œuvre intéressée d'une domination étrangère. Pendant tout le règne d'Hérode, la nationalité juive ne cessa pas de protester contre cette domination; mais la fatigue des guerres civiles précédentes suspendit les grands mouvemens. On vécut dans l'avenir et on se prépara à des résistances nouvelles.

Comme le nouveau roi était loin de se méprendre sur le principe de son élévation et sur la haine que l'universalité de ses sujets entretenait contre lui, nul crime ne lui coûta pour calmer les agitations de son ame, pour affermir et pour étendre son pouvoir. Toutefois, la politique d'Hérode eut deux caractères distincts, selon que les révolutions de Rome le firent passer du protectorat qui lui était assuré par Marc Antoine au protectorat d'Auguste. C'est même dans cette seconde partie de son règne qu'il existe, entre les destinées de la nationalité juive et les destinées des Gaules, une coïncidence nouvelle et des plus importantes sous le rapport des conséquences religieuses. Les deux pays furent soumis simultanément, et par l'effet d'une volonté unique, à une épreuve qui atteignit à la fois leur

état politique, leur culte, leur langue, leurs usages et leurs mœurs. Mais chez les uns et chez les autres de ces peuples, le résultat de l'épreuve fut très-différent en beaucoup de choses.

Durant son séjour à Rome, Hérode avait reçu des leçons à l'école sanguinaire des triumvirs. Dès que Jérusalem eut été livrée à son autorité, il se jeta dans le système des proscriptions, qui avait été mis en œuvre par Marc Antoine, Octave et Lépide. Tous les membres du conseil supérieur des Juifs, tous les partisans d'Antigone, tous les ennemis déclarés de la famille iduméenne et de la domination étrangère furent inscrits sur des listes fatales, arrêtés et mis à mort [1]. Seulement, pour affecter une apparence de magnanimité au milieu de ce carnage, Hérode fit une exception particulière en faveur des deux membres du conseil qui, à l'époque de sa comparution devant cette assemblée, avaient parlé le plus vivement contre lui. Il est vrai que l'avis de ces personnages s'était modifié pendant le siége de Sosius. On les avait entendus soutenir devant les chefs de Jérusalem que désormais la résistance serait désastreuse. Puisque la

1 *Eos quotidie ulcisci et suppliciis afferre non intermittebat... Interfecit etiam quadraginta quinque primos Antigoniarum partium* (Antiq. judaic., lib. xv, cap. I, ed. Havercamp., p. 740; Bell. judaic., lib. I, cap. XVIII, p. 99).

fortune penchait si notoirement pour Hérode, mieux valait se résoudre aussitôt à un accommodement avec ce prince, que de recevoir son autorité comme une servitude imposée par les Romains.

Aux jours des proscriptions de Rome, un certain nombre de victimes avaient échappé aux bourreaux, grâce au dévouement de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs pères, de leurs amis, de leurs esclaves. D'autres, au contraire, avaient péri par les trahisons les plus honteuses, dont la nature puisse avoir à rougir [1]. Un des moyens de salut avait consisté à faire sortir les proscrits de la ville, en les enfermant dans des cerceuils qu'un cortége funèbre était censé accompagner à leur dernière demeure. Pour que nul de ses ennemis ne put éviter ses coups et que rien ne fût enlevé de ce qui leur appartenait, le fils d'Antipater mit aux portes de Jérusalem des gardes chargés d'arrêter et de vérifier tous les convois [2].

1 Dans son *Histoire des guerres civiles*, Appien a consacré une longue suite de pages à rapporter des faits particuliers et des anecdotes relatives aux proscriptions. On y retrouve un nombre considérable d'actes et de personnages dont il n'y a qu'à changer les noms pour que l'œil le plus exercé puisse les confondre avec les anecdotes modernes les plus célèbres en ce genre.

2 *Constitutis ad murorum portas custodiis, ne quid cum mortuis efferretur* (Antiquit. judaic., lib. xv, cap. I, ed. Havercamp., p. 740).

Dans la capitale de la Judée, comme dans la ville maîtresse de l'empire, la volonté de s'emparer des biens des familles proscrites n'excitait pas moins les vengeances des vainqueurs, que l'intérêt de perdre de redoutables adversaires.

En Judée, le produit de ces confiscations reçut pour destination immédiate d'acquitter les clauses les plus pressantes du marché en vertu duquel la couronne avait été adjugée au nouveau roi [1].

La naissance du fils d'Antipater ne lui permettait pas de se revêtir de la grande sacrificature. En montant sur le trône, Hérode se hâta de faire arriver de la Babylonie un homme de position assez obscure, mais membre des familles aptes au sacerdoce qui lui était dévoué, et du nom d'Ananel : il l'éleva à la tiare. En même temps, toute son ardeur se tourna à ramener le faible Hyrcan II à Jérusalem, afin de tenir à sa discrétion les derniers représentans de la famille déchue. Il n'y eut pas d'artifices, de flatteries, de témoignages de reconnaissance filiale et de respect auxquels le nouveau roi ne sût recourir. Le désir de revoir sa patrie l'emporta chez Hyrcan sur la sécurité dont il jouissait

1 *Et insuper locupletibus spoliatis, magnam argenti aurique vim contraxit, et his omnibus Antonium ejusque familiares donabat* (Antiquit. judaic., lib. xv, cap. I, ed. Havercamp., p. 740; Bell. judaic., lib. I, cap. XVIII, p. 99).

s'épuisèrent à fournir le plus fort tribut possible aux prodigalités de l'amant de Cléopâtre. Les prétentions déclarées de cette reine sur la Judée étaient un motif de plus pour Hérode de ne pas laisser languir les témoignages sensibles de son dévouement au chef romain. Cléopâtre ne négligeait aucune occasion de nuire au nouveau prince. Indépendamment des causes d'ambition, cette inimitié tirait sa source des retours naturels que la reine d'Égypte faisait sur sa situation personnelle. Si le fils d'Antipater, si un simple particulier, se disait-elle à elle-même, avait obtenu des Romains la couronne de Judée; si l'on avait anéanti en sa faveur une dynastie composée d'hommes pleins de jeunesse et de courage, qu'arriverait-il du trône des Ptolémées, lorsque la base fragile qui soutenait actuellement l'autorité de Cléopâtre, lorsque la passion de Marc Antoine viendrait à lui manquer !

Cependant, après avoir accompagné aux bords de l'Euphrate, son amant qui marchait contre les Parthes, la reine d'Égypte céda au désir de se rendre à Jérusalem; Hérode s'efforça de l'accueillir avec magnificence. A en croire les propres mémoires de ce prince, qui avaient été écrits en grande partie sous sa dictée, par Nicolaüs, de Damas, et auxquels Josèphe a fait de nombreux emprunts, Cléopâtre, dans leurs communs en-

tretiens, se serait attachée à exercer sa puissance de femme sur Hérode ; elle se serait proposée de lui inspirer de l'amour. Mais le nouveau roi se tint en garde contre ces tentatives de séduction : il les considéra comme une amorce qui avait pour but de l'entraîner à quelque démarche inconsidérée, et de le perdre ensuite auprès de Marc Antoine [1]. Peut-être aussi Hérode ne voulut-il pas descendre au fond de la pensée de Cléopâtre. Quand cette princesse eut jugé les qualités réelles du roi de Judée, et l'étendue de son ambition, il n'est pas hors des choses possibles qu'elle eût formé le vague dessein de se préparer en lui, et à tout événement, une ressource pour l'avenir. Si son amant périssait dans l'expédition contre les Parthes ; si la clameur de Rome déjà irritée contre la reine d'Égypte exigeait sa ruine, elle pouvait entrevoir un certain avantage à compter sur le zèle d'un homme doué d'une vaillance aussi incontestable qu'Hérode, qui lui permettrait de faire agir en commun l'Égypte, la Judée et la Haute-Syrie [2].

1 *Tentabat cum rege rem habere... et forsan etiam illius amore capta, aut quod verisimilius clam id agens, ut ex stupro quod ab illo passura esset, insidiarum occasionem nancisceretur* (Antiquit. judaic., lib. xv, cap. vi, ed. Havercamp., p. 749).

2 Cleopâtre s'était fait déjà attribuer par Antoine la Phénicie, la Basse-Syrie, l'île de Chypre, une grande partie de la Cilicie et ce district que j'ai décrit ci-dessus, p. 173, où croissait l'ar-

Mais, quels que fussent les motifs les plus secrets de la reine dans cette lutte de dissimulation et de perfidie, le fils d'Antipater ne craignit pas de concevoir l'idée d'un forfait. Il renouvela auprès de ses amis et affidés la proposition qu'il avait adressée à son frère, lorsque le chef des Parthes, campé sous les murs de Jérusalem, s'était présenté devant eux pour les déterminer à céder la place à Antigone. Hérode demanda à ses intimes si, pour acquérir un grand titre à la reconnaissance des Romains, et même à la reconnaissance future de Marc Antoine, il ne serait pas convenable de se défaire à l'instant de la femme astucieuse dont le joug pesait sur ce triumvir[1]. Et qui peut prévoir les changemens que ce crime aurait apporté dans les destinées futures d'Antoine, d'Auguste et de tout l'empire!

Heureusement Cléopâtre échappa au danger qui l'avait menacée à son insu, de même qu'Hérode resta libre des filets dans lesquels l'héritière des Lagides avait espéré de l'enlacer. Et, certes, cette dernière victoire n'était pas d'une médiocre importance. Les charmes de la reine d'Égypte ne

bre dont le tronc, incisé à l'aide du verre, avec une pierre ou un os tranchans, laissait découler le baume de Judée (Plutarq., *Vie de Marc Antoine*, § XLIV ; Plin., liv. XII, ch. XXX).

1 *Et cum amicis consultavit, utrum cum eam posset occidere deberet... magnoque Antonii etiam commodo hoc ipsum facturum* (Antiq. judaic., lib. XV, cap. VI, ed. græc. lat. Haverc., p. 749).

tiraient pas leur pouvoir de la seule beauté de son visage ; les ames les plus dures étaient amollies à la douceur de sa parole et au timbre mélodieux de sa voix. Lorsque Marc Antoine avait commencé à ressentir pour Cléopâtre une passion qui dura dix ans et qui fut la cause de leur fin prématurée, la reine d'Égypte entrait dans la vingt-huitième année de sa vie. L'observation que cette circonstance inspire à Plutarque, sera applicable, dans la suite, à un autre personnage de cette histoire, à une autre reine non moins célèbre par sa beauté et par ses amours. « Julius Cæsar et Cneus Pompeius, filz du grand Pompeius, dit Plutarque, avoient cognu Cléopâtra lorsqu'elle estoit encore jeune fille, et qu'elle ne sçavoit que c'estoit que du monde; mais lors, elle s'en alloit devers Antonius en l'aage où les femmes sont à la fleur de leur beauté, et en la vigueur de leur entendement. [1] » Le même historien, qui se trouvait naturellement renseigné sur ce point par une foule de ses contemporains, échos directs des témoins oculaires, a complété de la manière suivante le portrait de la reine d'Égypte, considéré dans son aspect le plus séduisant; et ici le vieux langage français de son traducteur ajoute encore un nouvel attrait à la peinture. « La beaulté seule de Cléopâtra, à ce que l'on dit, n'estoit

1 Plutarque, *Vie de Marc Antoine*, trad. d'Amyot, § XXVI.

point si incomparable qu'il n'y en peust bien avoir d'aussi belle comme elle, ny telle qu'elle ravilt incontinent ceulx qui la regardoient; mais sa conversation, à la hanter, en estoit si amiable, qu'il estoit impossible d'en éviter la prise; et, avec sa beauté, la bonne grâce qu'elle avoit à deviser, la doulceur et gentillesse de son naturel qui assaisonnoit tout ce qu'elle disoit ou faisoit, estoit un aguillon qui poignoit au vif; et si y avoit oultre cela un grand plaisir au son de sa voix seulement, et à sa prononciation, pource que sa langue estoit comme un instrument de musique à plusieurs jeux et plusieurs registres qu'elle tournoit aiséement en tel langage, comme il luy plaisoit, tellement qu'elle parloit à peu de nations par truchement, mais leur rendoit par elle-mesme response, du moins à la plus grande partie[1]. »

La rapidité des événemens ne permit pas à la reine d'Égypte de réaliser ses derniers projets contre la Judée et contre le roi de la nouvelle dynastie. Après la double bataille d'Actium sur mer et sur terre, où la fortune d'Antoine fut si vite renversée, l'an 31 avant l'ère actuelle, l'élévation à l'empire d'Octave, salué plus tard sous le nom d'Auguste, changea la face des choses. Au premier bruit de cette révolution, Hérode, créature parti-

1 Plutarque, *Vie de Marc-Antoine*, trad. d'Amyot, § XXVIII.

culière de Marc Antoine, se crut perdu ; mais le moyen qui lui avait réussi déjà plus d'une fois, la promptitude et l'habileté de sa soumission au vainqueur, le sauvèrent du naufrage et lui assurèrent plus que jamais la faveur romaine. Au moment où Antoine, retenu dans Alexandrie par d'indignes motifs, avait appris de la bouche de Carnidius, un de ses lieutenans, la nouvelle de la perte de son armée de terre, près d'Actium, on l'avertit en même temps qu'Hérode se déclarait pour César, avec tous les autres rois [1]. Dans ces conjonctures, et ainsi que je l'avais annoncé, un des derniers actes politiques de Marc Antoine concerna les Juifs, de même que le premier acte de la vie militaire de ce triumvir avait été accompli vingt-cinq ans auparavant contre la Judée. Antoine envoya son confident, le plus dévoué en apparence, le nommé Alexas de Laodicée, à Jérusalem, afin de retenir le roi des Juifs dans son amitié ; mais Alexas trahit la mission qu'il avait reçue, et encouragea, au contraire, Hérode à se rendre auprès d'Octave [2].

Cependant, avant de s'éloigner de son royaume, et dans l'incertitude du sort qui lui serait réservé par le nouvel empereur, le premier roi d'institution

1 Plutarque, *Vie de Marc Antoine*, § LXXIX.
2 *Ibid.*, § LXXX.

romaine voulut enlever tout espoir au parti de la famille nationale, et achever de ses mains la destruction entière des représentans du sang asmonéen. Sans être retenu par le souvenir des bienfaits dont Hyrcan II avait été prodigue envers lui, et malgré la vieillesse octogénaire de ce prince, Hérode le fit mourir. Il prétexta que le frère aîné d'Aristobule II avait conspiré contre l'état et entretenu des intelligences avec le roi des Arabes.

C'est alors que la fille des Maccabées, Marianne, se leva comme un pouvoir nouveau et inattendu, comme un pouvoir vengeur contre lequel toutes les forces d'Hérode et la protection la plus active d'Auguste et des Romains devaient rester inutiles. Après avoir épousé cette femme d'autorité et par politique, le cœur du roi s'était pris pour Marianne de vifs transports. Mais son amour, loin d'adoucir les fureurs de son ambition, concourait à les redoubler, car tout lui faisait prévoir que s'il perdait sa couronne, on lui enleverait la reine.

Marianne avait été témoin, aux premiers jours de ses noces, du saccagement de Jérusalem et de la proscription de tous les amis de sa famille. Sous l'influence fatale de la race d'Antipater, le roi Aristobule II, aïeul paternel de la reine, Alexandre II, son père, Antigone, son oncle, avaient tous péri de mort violente; récemment elle avait pleuré le meurtre de son jeune frère, et aujour-

d'hui on immolait encore à ses yeux son autre aïeul, le faible Hyrcan! Quoique mère de plusieurs enfans, Marianne, armée de sa seule beauté et de son courage, n'eut plus désormais d'autre pensée que de verser sur Hérode des torrens de haine, d'indignation et d'ironie amère; d'autre pensée que de le désoler dans son amour et dans l'ardeur de ses désirs. Tour à tour elle attaquait en lui le tyran d'origine obscure à qui la violence et l'astuce l'avaient unie, l'esclave de la domination étrangère, le meurtrier de la famille entière de la reine, le destructeur de son peuple et des lois de son pays. En vain le roi passait alternativement des transports de la colère à toute l'humilité d'une ame passionnée; en vain l'époux recourait à des justifications trompeuses, et invoquait ses droits, Hérode ne retirait de ses efforts que le sentiment de sa défaite.

Si la tragédie de Voltaire, intitulée *Mariamne,* a changé avec peu de bonheur la donnée essentielle de l'histoire, pour y substituer une intrigue ordinaire de jalousie et d'amour, du moins, dans le préambule justificatif de son œuvre, cet admirable esprit a rétabli en termes pleins d'éloquence la grandeur et l'originalité de la vraie situation. « Comme le génie des Français, dit Voltaire, est de saisir vivement le côté ridicule des choses les plus sérieuses, on assurait que le sujet de Marianne ne pouvait jamais faire une tragédie... Mais

un roi à qui la terre a donné le nom de grand, amoureux de la plus belle femme de l'univers; mais la passion furieuse de ce roi si fameux par ses vertus et par ses crimes, ses cruautés passées et ses remords présens; ce passage si continuel et si rapide de l'amour à la haine et de la haine à l'amour; l'ambition de sa sœur, les intrigues de ses ministres; la situation cruelle d'une princesse dont la vertu et la beauté sont célèbres encore dans le monde, qui avait vu son père et son frère livrés à la mort par son mari, et qui, pour comble de douleur, se voyait aimée du meurtrier de sa famille, quel champ! quelle carrière pour un autre génie que le mien[1]! »

L'ennemie principale de la reine, Salomé ou Salomith, la sœur d'Hérode, ne concourait pas moins que Marianne à l'œuvre vengeresse, mais dans un esprit bien différent. Sous le rapport de l'ambition et de l'intrigue, cette fille d'Antipater ne le cédait en rien, ni à son père, ni à son frère. Elle

1 Toutefois et malgré ces brillantes paroles, Voltaire lui-même, chose bien singulière, n'avait pu échapper à l'influence de l'adage, « vieux comme Hérode, » et à l'impression des sombres images de ce prince, qui avaient effrayé aussi son enfance! Dans les deux préfaces de sa tragédie, ce grand écrivain en vient à oublier tout-à-coup qu'à l'époque de son mariage avec Marianne, le fils d'Antipater, était un vigoureux et beau cavalier, âgé de trente-six ans au plus et qu'il comptait à peine quarante-cinq ans au jour de la

connaissait toutes les parties vulnérables de l'ame du roi, et elle le dominait. Dans ses mœurs, Salomé s'était mise au niveau de la corruption commune au grand nombre des femmes romaines de son époque, de même que dans la politique, son frère avait marché sur les traces sanglantes des triumvirs. La beauté de Marianne, qui attirait tous les cœurs, sa conduite irréprochable et les sarcasmes que cette reine faisait tomber à chaque instant sur la famille iduméenne, avaient excité chez Salomé une haine de femme à femme, l'une des passions les plus implacables peut-être qui éclatent dans l'humanité. De vifs sentimens de crainte agitaient aussi la sœur d'Hérode : elle était convaincue que les enfans de l'héritière des Maccabées obtiendraient en Judée, sous les auspices de leur mère, une popularité tôt ou tard désastreuse pour tous les autres membres de la famille détestée d'Antipater. En conséquence, Salomé résolut de perdre la reine, et elle fit servir à ses desseins le zèle de tous ceux qui

mort de la reine. Voltaire, en effet, imagine de comparer l'amour d'Hérode à celui du *vieux* Mithridate ; il laisse passer sans la moindre remarque sur ce point les objections malignes du génie des Français, qui ne voyait autre chose dans le sujet de Marianne, dit-il, « qu'un *vieux* mari amoureux et brutal à qui sa femme refuse avec aigreur le devoir conjugal, et qui ajoutait qu'une querelle de ménage ne pouvait jamais faire une tragédie. » (*Préfaces de Mariamne.*)

étaient intéressés au maintien de son propre pouvoir. Des soupçons spécieux, joints aux insinuations les plus criminelles, furent répandus sans relâche autour de son frère. Tantôt on supposait que le parti national de Jérusalem excitait Marianne à se déclarer indépendante et à s'emparer de la couronne; tantôt on laissait entrevoir qu'un attachement secret pouvait seul expliquer les mépris et l'ingratitude opposés à la tendresse extraordinaire du roi. Plus tard, on produisit de prétendus aveux d'après lesquels la reine aurait conçu la pensée d'attenter à la vie de son époux [1]. Toutes les passions et, au premier rang, la jalousie, bourrelèrent le cœur d'Hérode et furent comme le châtiment journalier de son élévation et des crimes dont il ne cessait de se couvrir. Des tortures et une mort prompte atteignirent sans distinction toute personne qui passait un seul moment pour suspecte à ses yeux d'avoir acquis quelques droits à l'affection de la reine.

Le propre beau-frère d'Hérode, le premier époux de Salomé, nommé Joseph, et un intendant supérieur du nom de Sohème, furent les principales

1 «*Salome... eo summisit regis pocillatorem a se jampridem subornatum, jussitque ut diceret Mariamnen sibi dona dedisse, suasisseque ut regi præberet... pharmacum, quod ab ea daretur cujus quænam vis esset nescire se* (Antiquit. judaic., lib. XV, cap. VII, ed. Havercamp., p. 761).

victimes de ses accès de fureur. C'est à ces deux hommes que le roi, obligé de s'absenter de la Judée, avait donné l'ordre de faire mourir Marianne si les événemens s'opposaient à son retour.

Après de longues incertitudes, la reine se vit accusée juridiquement. On la conduisit devant un tribunal qu'Hérode avait composé lui-même des gens dont il était le plus sûr [1]. Marianne entendit prononcer son arrêt de mort avec calme. Toutefois, en se pliant à la volonté expresse du roi, les juges réclamèrent qu'il fût sursis à la sentence [2]. Tout porte à croire qu'on leur avait insinué de ne pas s'effrayer de la décision qui leur était demandée. On ne voulait qu'intimider la reine et la rendre plus accessible aux vœux de son époux. Mais Salomé et son parti nourrissaient d'autres pensées. Afin de se prémunir contre la réaction prochaine de la passion de son frère, cette princesse employa toute sa ruse et son énergie à précipiter la catastrophe [3]. On affirma que le peuple agité était à la

1 *De uxore vero judicium habuit, convocatis suis familiarissimis* (Antiquit. judaic., lib. xv, cap VII, ed. græc. lat. Havercamp., p. 762).

2 *Ita animatum videntes eam capiti damnarunt. Lata sententia, in mentem venit, ut non temerarie illam perimerent, sed in aliquo regni munito loco collocarent* (Antiquit. judaic., *ibid.*).

3 *Atqui Salome sedulo operam dedit, ut mulier de medio tolleretur* (Antiquit. judaic., *ibid.*).

veille d'enlever Marianne et d'opérer, sous ses auspices, une révolution intérieure [1]. Quelques actes de sédition, provenant en réalité de l'indignation populaire de Jérusalem, ou provoqués à dessein par les agens de Salomé, donnèrent de la consistance à ces menaces, et firent obtenir d'Hérode l'ordre fatal d'exécution.

En ce moment solennel, la mère de Marianne, la fille du malheureux Hyrcan céda, dit-on, à une faiblesse qui fut bientôt rachetée par son propre supplice. Alexandra, craignant de se trouver enveloppée dans la condamnation de sa fille, ou peut-être pour intéresser Hérode en faveur de la reine, adressa de violens reproches à Marianne et prodigua toute sorte d'éloges à son meurtrier. Il n'y eut personne qui ne fût révolté de cette conduite, disent les annales contemporaines. Marianne ne fit aucune réponse, mais son visage exprima à quel point le délire de sa mère lui causait une impression douloureuse. Elle marcha au supplice avec une intrépidité digne de sa race, et cette grandeur de caractère, ajoutent les mêmes annales, se soutint jusqu'à son dernier soupir [2].

1 *Idque magis regi persuasit, consulendo ut populi motus caveret, si ea viva conservaretur* (Antiquit. judaic., lib. xv, cap. vii, ed. Havercamp., p. 762).

2 *Ipsa porro intrepida, ad mortem profecta est : generis sui*

Depuis l'invasion des Romains en Judée et l'élévation de la famille des Hérodes, Marianne était le sixième membre de la dynastie asmonéenne qui périssait de mort violente.

L'histoire d'aucune reine, victime de la jalousie, de l'intrigue, de la calomnie, n'offre rien de plus tragique. Le caractère presque saintement vengeur de Marianne, et le triomphe moral de la faible femme sur le tyran, impriment à la fille des Maccabées une physionomie particulière. Enfin cette princesse mérite d'être considérée comme une des expressions symboliques de la nationalité juive. Jérusalem et la Judée, unies de vive force à l'empire romain, préférèrent mourir, à l'exemple de Marianne, plutôt que de céder sans retour et avec une obéissance servile aux témoignages de fausse affection et aux embrassemens meurtriers de ce redoutable époux.

Les transports d'Hérode et son désespoir éclatèrent plus violens que jamais après la mort de la reine. Il poussait des cris, il appelait Marianne, il s'accusait lui-même et accusait tous ceux qui avaient provoqué cette affreuse exécution. Ses projets d'ambition et les exigences de son dévouement

nobilitatem etiam in extremis, ut ab omnibus conspiceretur, præ se ferens (Antiquit. judaic., lib. xv, cap. vii, ed. græc. lat. Havercamp., p. 762).

aux Romains réussirent seuls à changer le cours des idées de ce prince. Mais l'ombre de sa victime lui apparaissait sans cesse, et de temps à autre on entendait Hérode parler à la reine comme à une créature vivante [1], comme s'il avait à se débattre encore contre la puissance de ses dédains.

Quant à Salomé, son ame n'était qu'à moitié satisfaite. Les fils de Marianne devenaient comme les héritiers naturels de la race asmonéenne, et la guerre des dynasties ne pouvait finir que dans leur sang.

[1] *Magis adhuc cupiditate ardere videbatur, adeo ut eam subinde inclamaret, subinde turpiter ploraret... ut etiam famulis suis imperaret ut Mariamnen appellarent, quasi ea adhuc viveret* (Antiquit. judaic., lib. xv, cap. vii, p. 763).

CHAPITRE IV.

Système politique appliqué simultanément à la Judée et aux Gaules sous l'inspiration d'Auguste. — Religion nouvelle de la divinité des empereurs ou des hommes-dieux.

Le protectorat de Marc Antoine sur le premier roi de Judée d'élection romaine avait duré six ans, depuis la prise de Jérusalem par Sosius jusqu'à la bataille d'Actium; le protectorat d'Auguste dura plus de trente années. Le fils d'Antipater mit tout son zèle à suivre les instructions et à devancer les désirs du nouveau maître de l'empire. Voilà pourquoi il arriva que sous l'inspiration d'une volonté unique, le même esprit politique, les mêmes mesures religieuses furent appliqués simultanément à la Judée et aux Gaules. Dans l'un et dans l'autre pays, le pouvoir étranger travailla avec la même insistance à détruire le culte et les instincts nationaux; mais il n'y réussit pas également.

L'empereur romain avait toujours présente à la mémoire une parole sortie de la bouche du héros le plus brillant de la résistance des Gaules, que Jules César avait jugée digne d'être consignée dans ses *Commentaires*. Au milieu d'une assemblée où il s'attachait à consoler ses compagnons d'une victoire récente de César, le héros gaulois, Vercingétorix, s'était écrié que, « du moment ou les dissentions intérieures auraient cessé, du moment ou la Gaule en viendrait à ne plus avoir qu'un même but, le monde entier ne pourrait lui résister [1]. »

A part l'exagération du langage, les vieilles et terribles excursions des Gaulois en Italie donnaient une portée sérieuse à cette espérance. Afin d'en prévenir les effets, et pour rompre l'accord tout puissant qui aurait pu s'établir entre les populations des deux côtés du Rhin, Auguste s'occupa des Gaules avec une attention spéciale. Ce prince regarda comme une nécessité pressante de réduire définitivement ces belles contrées à l'état de provinces soumises et obéissantes de l'empire. Pour y réussir, il ajouta de nouvelles conditions aux règles habituelles suivies par les Romains: la plus im-

1 *Atque unum consilium totius Galliæ effecturum, cujus consensu ne orbis quidem terrarum possit obsistere* (Cæsar. de bell. gall., lib. VII, § XXIX).

portante de ces conditions est celle qui eut pour objet de saper l'existence des divinités nationales et de hâter la fusion des dieux vaincus dans les dieux de la conquête, celle qui, appliquée à la Judée, provoqua plus tard un ordre de réaction dont le monde entier s'est ressenti.

D'abord, au sein des Gaules, les divisions territoriales furent changées de manière à briser les liens des confédérations établies et à faire prédominer, dans les circonscriptions nouvelles, la puissance et l'esprit des conquérans; ensuite Auguste remplit la Gaule de colonies Romaines, qui empêchaient les peuples de l'intérieur de se coaliser sous leur ancienne bannière. Il fit substituer, aux noms nationaux des cités gauloises, d'autres noms empruntés presque tous à la famille impériale: ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, dans le pays des Éduens la capitale nommé Bibracte, qui était une des villes gauloises les plus anciennes, si non les plus nationales, fut appelée désormais *Augustodunum* dont nous avons fait Autun.

Les familles principales imitèrent les villes. Pour plaire à l'autorité romaine, ou par impuissance de résister aux ordres qu'on leur dictait, elles reçurent des noms nouveaux, des titres de distinction romains, la langue et les usages des vainqueurs. Enfin, Auguste travailla à détruire l'ancienne religion des Gaules au moyen de l'inaugu-

ration éclatante d'une divinité médiatrice nouvelle. Tel est, en effet, comme j'ai eu déjà l'occasion de le faire remarquer, le mouvement inévitable des choses : les révolutions religieuses se produisent toujours tantôt comme principes, tantôt comme conséquences de toute révolution politique étendue.

La révolution de Rome qui avait changé la république patricienne en empire, avait introduit avec elle sa forme religieuse correspondante, la religion nouvelle de la divinité des empereurs. Ce caractère de divinité, attribué directement au chef du monde romain, qui a laissé de si longues traces dans la politique et dans la religion de tous les peuples de l'Europe pendant le moyen-âge, tirait sa première origine du séjour qu'Auguste avait fait en Égypte.

Après la bataille d'Actium, le vainqueur poursuivit son rival à Alexandrie : Marc Antoine, abandonné par toutes ses troupes, s'y donna la mort. Avant d'imiter son amant, Cléopâtre essaya de désarmer le nouveau César, et de le soumettre à ses charmes ; mais cette reine était dans la trente-huitième année de son âge, et le cœur d'Auguste ne se prêtait pas à des entraînemens inconsidérés. L'impression que les monumens de l'Égypte firent sur ce prince fut beaucoup plus réelle et plus durable que l'effet des douces paroles de Cléopâtre. Nous en avons la preuve authentique : depuis cette

époque, le nom d'Auguste et de ses successeurs et les travaux des Romains en Égypte sont associés d'une manière intime à l'histoire des monumens élevés sur la terre des Pharaons et des Ptolémées.

Ce qui frappait dans les monumens de l'Égypte, c'était la nature divine attribuée aux anciens rois. La plus grande partie de la fameuse langue des hiéroglyphes sert à exprimer les titres magnifiques accordés à chaque membre des dynasties successives de cet empire. Il n'est pas de roi égyptien que les inscriptions monumentales ne présentent comme un dieu puissant, un dieu aimable, un médiateur adorable, bienfaisant, conquérant, un fils bien-aimé du soleil, un roi de lumière, maître de tous les mondes.

Les explications données à Auguste lui inspirèrent une idée que son ame saisit avec transport, et dont les développemens devinrent la cause de grandes agitations à Jérusalem, provoquèrent en partie l'apparition prochaine et les succès rapides de la divinité de Jésus-Christ, et servirent de signal, sous le règne ultérieur de l'empereur Caïus, à une des persécutions les plus terribles que les Juifs eurent à subir dans la ville d'Alexandrie. Auguste se proposa de créer une dynastie de princes, qui auraient pour souche Jules César, et qui, de leur vivant même, brilleraient à la fois par leur haute dignité entre les hommes, et en

qualité de dieux. Dans cet esprit, le nouvel empèreur se constitua, de son autorité privée, vicaire général des dieux de l'Olympe et du Capitole; il se fit le représentant de leur divinité, leur pontife suprême : en même temps, il tenait de leur propre nature, il était dieu. Auguste adorait les dieux, Rome, et toutes les provinces de l'empire, devaient adorer Auguste. Bientôt un nombre considérable de temples s'élevèrent de toutes parts pour consacrer la nouvelle religion. Aussi, dans les jugemens contradictoires qui furent portés sur ce prince après sa mort, les gens sensés, au témoignage de Tacite, lui reprochèrent-ils surtout « d'avoir enlevé les honneurs aux dieux, d'avoir voulu être adoré dans les temples par le ministère des flamines et des prêtres [1]. »

Auguste avait choisi la colonie de Lyon pour

1 *Nihil deorum honoribus relictum, quum se templis et effigie numinum, per flamines et sacerdotes, coli vellet* (Tacit. Annal., lib. I, § XI). — « A titre de successeurs des dieux, les antiques Pharaons portaient des noms ou des surnoms empruntés aux divinités..... Leurs statues s'associaient à celles des dieux dans l'enceinte des temples... Est-il surprenant de voir les rois grecs de l'Égypte et les empereurs romains qui leur succédèrent, non seulement assimilés aux dieux, mais déifiés eux-mêmes par le concert d'une longue habitude d'adulation chez les prêtres, et de stupide assentiment chez les peuples. » (Creuzer et M. Guigniaut, *Relig. de l'antiquit.*, t. I, 1re part., p. 412; 2e part. p. 676).

centre des nouvelles Gaules. C'est là qu'il consomma la chute des nationalités gauloises. La religion couronna l'œuvre que les armes de Jules César avaient commencée, et que la force de l'administration romaine avait poursuivie avec une utilité incontestable pour la civilisation générale, mais en semant sur son passage des germes de corruption et de servitude qui portèrent ensuite leurs fruits.

L'an 12 avant l'ère actuelle, et plus de quarante ans avant les prédications de Jésus-Christ, un temple immense en l'honneur d'Auguste fut inauguré au confluent de la Saône et du Rhône. Les dieux gaulois reconnurent l'empereur, l'homme-dieu, pour leur suzerain : l'obéissance et le dévouement à Rome formèrent la base du culte de ce temple. Les statues de soixante cités les plus importantes des Gaules y figurèrent l'hommage et l'asservissement plus ou moins déguisé de tous les peuples, depuis les Alpes jusqu'à l'Océan, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin [1]. En ce sens, et au point de vue romain, la Gaule acquit des droits incontestables à un titre honorifique : elle mérita d'être ap-

1 *Et templum ab omnibus communi sententia Gallis decretum Cæsari Augusto, ad hanc urbem, ad concursum fluviorum positum est : aram habet hoc memorabilem, cum inscriptione gentium,* LX *numero, et imagine singularum, item aliam magnam* (Strabo., lib. IV, ed. græc. lat. Almeloveen, p. 292).

pelée la fille aînée de la religion de la divinité d'Auguste et des empereurs, de la même manière que cette contrée, quelques siècles après, mérita de recevoir le titre de fille aînée de la nouvelle église détachée de Jérusalem, de la nouvelle religion, dont Rome a eu encore pour destinée d'être l'expression la plus authentique et le vrai centre.

Mais pendant que ces changemens s'effectuaient en Occident, le même genre d'épreuve imposé à la Judée, par le serviteur dévoué des volontés d'Auguste, produisait dans les résultats de grandes différences. Comme au sein des Gaules, Hérode établissait des colonies et des garnisons d'étrangers dans les villes les plus intérieures de l'État juif, afin d'enlever à la nation toute possibilité de réagir avec ensemble [1]; comme au sein des Gaules, les dénominations primitives des cités étaient effacées pour faire place à des noms empruntés aux conquérans. L'antique Samarie, entre autres, prit le nom de *Sébaste*, qui traduisait en grec celui d'Auguste, et qui répétait, par conséquent, le nom de la ville actuelle d'Autun. D'un bout de la Judée à l'autre, on n'entendit plus désigner que des villes,

1 *Totamque gentem custodiis circumdans, ut nequaquam pro arbitrio tumultus cierent... Dum nonnulli semper haberentur qui motus resciscere et impedire possent* (Antiq. judaic., lib. XV, cap. VIII, ed. Havercamp., p. 768).

des bourgs, des châteaux-forts, qui rappelaient l'aïeul, la femme, les neveux, les gendres du maître de l'empire.

Enfin, sur divers points de son royaume, Hérode dédia des temples enrichis de marbre et d'or à la divinité de Jules César, et à la divinité d'Auguste. Un de ces édifices occupait la principale place de la nouvelle Sébaste. Dans le temple d'une autre cité récemment bâtie, l'empereur-dieu était représenté d'après le modèle colossal du Jupiter olympien; à côté figurait la statue de son épouse divine, la statue de Rome, faite sur le modèle de la Junon argienne[1].

Si le roi de Judée n'osa pas introduire encore dans la capitale juive les images du nouveau médiateur, du nouveau dieu, il ne négligea rien pour y préparer les habitans. Sans doute ce prince ne se proposait pas d'anéantir entièrement le culte national, mais il voulait faire un royaume judaïco-romain, et opérer dans cet esprit une fusion religieuse; il voulait renouveler dans d'autres conditions le projet que le grand sacrificateur Jésus, ou Jason, et beaucoup d'autres sacrificateurs,

1 *In tumulo, Cæsaris templum, pulchritudine simul et magnitudine excellens; atque in eo Cæsaris colossus non minor Jovis apud Olympiam, cujus ad exemplar factus est; Romæ vero alter par Junoni quæ Argis est* (Bell. judaic., lib. I, cap. XXI, ed. græc. lat. Havercamp., p. 106 et 107).

avaient poursuivi cent cinquante ans auparavant, lorsque, sous la domination des Antiochus, comme on l'a vu plus haut, leur ambition s'était attachée à faire de la Judée un royaume judaïco-syrien, et à opérer une conciliation religieuse du judaïsme avec les divinités et croyances gréco-syriennes.

Tout ce que les mœurs de Rome avaient de plus caractéristique, le spectacle des bêtes féroces, les combats de gladiateurs, furent inaugurés à Jérusalem. Hérode institua des jeux quinquennaux en l'honneur de l'empereur; un théâtre fut bâti dans la ville, un cirque hors des murs. Les trophées de Rome, et des inscriptions triomphales en or et en argent y brillèrent sur toutes les faces [1].

Dans ce bouleversement des choses, l'élu des Romains jugea nécessaire d'offrir du moins aux nationaux un dédommagement d'où il devait retirer lui-même beaucoup d'avantages. Pour occuper les esprits, et faire oublier les travaux des Asmonéens, Hérode rebâtit de fond en comble le temple dont Pompée s'était emparé, et donna à l'édifice des dimensions beaucoup plus larges, et

1 *Ludos quinquennales instituit Cæsari, et theatrum Hierosolymis ædificavit, deinde in campo maximum amphitreatrum... depictis per circuitum Cæsaris gestis, et trophæis, opere ex probo puroque auro et argento* (Antiquit. judaic., lib. xv, cap. viii, ed. græc. lat. Havercamp., p. 766).

beaucoup plus de solidité qu'à nulle autre époque. En même temps il étendit les fortifications de la ville, et disposa, à certaines distances, des châteaux de guerre bien approvisionnés, afin de se tenir prêt contre les mouvemens subits d'insurrection générale dont il se voyait menacé chaque jour.

Tous les habitans de la Judée se portèrent du plus grand cœur à cet ordre de travaux, qui rentrait entièrement dans l'esprit politique autant que dans l'esprit religieux de Jérusalem depuis son origine. Plus tard, l'opinion populaire aima à prétendre que, pour mieux favoriser la reconstruction du temple et ne mettre aucun obstacle au zèle des ouvriers, la pluie du ciel n'était jamais tombée qu'au milieu de la nuit, pendant le cours des huit années qu'on employa à cette œuvre.

Les traditions conservées chez les Juifs ont supposé que le fils d'Antipater avait été amené à refaire le temple par le besoin d'expier les crimes qui avaient signalé son avénement au trône. Suivant ces traditions, le roi de Judée se serait adressé à un docteur du nom de Babas, fils de Butha, et lui aurait demandé le moyen de se délivrer du remords qu'il éprouvait d'avoir exterminé tout le sénat, tous les membres du Sanhédrin de la Judée; celui-ci aurait répondu : « Puisque tu as éteint la lumière du monde, les interprètes les

plus éminens de la loi, marche et travaille dans l'intérêt de la lumière du monde, en redonnant de l'éclat au temple[1]. » Par malheur pour cette explication, les actes de cruauté d'Hérode, après la consécration de l'édifice, ne restèrent pas au-dessous de ce qui avait été accompli précédemment. Les auteurs de ces mêmes traditions ajoutent qu'Auguste apprit la création et l'importance des nouveaux remparts avec une défiance analogue aux sentimens défavorables que les avis des colonies samaritaines avaient provoqués chez les rois de Perse aux jours de la reconstruction du second temple. « Si l'ancien édifice n'est pas encore abattu, aurait écrit l'empereur romain au roi de Judée, ne le démolis point; s'il est abattu, garde-toi de le relever; si tu l'as abattu, et qu'il soit déjà relevé, tu n'es qu'un méchant serviteur[2]. »

Dans toute hypothèse, l'œuvre, à peine achevée, le roi d'élection romaine se hâta d'obéir, autant que les circonstances pouvaient le lui permettre, à la volonté qui, au sein des Gaules, avait dicté l'établissement du grand temple impérial élevé

1 *Qui extulit lumen mundi ibit et laborabit in lumine mundi* (Talmud, Bava bathra *ou* Porte moyenne. *Voir* Noldius, dissertat. de gestis Herod., in Joseph. oper., ed. Havercamp., p. 340).

2 *Si non diruisti templum, non dirues; si diruisti, non ædificabis; si diruisti et ædificasti, malus servus es* (Talmud, Bava Bathra, loc. cit., p. 340).

dans la ville métropolitaine de Lyon. Contrairement aux règles les plus fondamentales du pays, Hérode fit placer sur une des portes du temple un aigle d'or qui témoignait de la souveraineté de Rome, et qui rejetait le dieu des Juifs dans la foule des dieux auxquels la divinité d'Auguste avait la prétention de s'égaler.

Mais ce dieu des Juifs était d'une autre nature que les divinités gauloises; ni l'épée, ni la politique des Romains, quelque habile qu'elle fût, n'avaient à exercer sur lui aucun pouvoir. Si les populations des Gaules, à l'exemple de leurs dieux, se plièrent facilement à la domination victorieuse, si leur mobilité de caractère les fit passer, avec assez de rapidité, de toutes les agitations d'une indépendance irrégulière aux conditions les plus absolues d'une servitude fortement organisée, la race juive, au contraire, se montra essentiellement opiniâtre, persévérante, et toute concentrée sur la spécialité de son objet. Son esprit de nationalité adopta, en tout point, le contre-pied le plus exact de la conduite du prince. Le protégé d'Auguste s'était fait une loi de livrer l'État aux étrangers; les Juifs nationaux se firent une loi d'entretenir contre l'étranger ou le gentil, une excitation continuelle d'antipathie et de colère. Hérode s'était fait une loi d'introduire de nouveaux usages, une nouvelle langue, de nouvelles mœurs; les Juifs na-

tionaux se firent une loi de rester attachés aux anciennes pratiques, aux anciennes traditions, d'en accroître de plus en plus l'autorité, d'en exagérer systématiquement la portée.

Dans un des livres où, loin de dominer la pensée juive, le Luther de l'église gallicane, Bossuet, est entraîné malgré lui à servir d'instrument à la réaction nécessaire de cette pensée; dans l'œuvre de protestation ou de protestantisme déguisé, qui a pour titre : *Discours sur l'Histoire universelle*, cette situation naturelle du peuple de Jérusalem est confirmée avec une brillante précision. « Les Romains se rendirent maîtres absolus de la Judée, et en affaiblirent le gouvernement en beaucoup de choses, dit Bossuet. Par eux, enfin, le royaume de Juda passa des mains des Asmonéens, à qui il s'était soumis, en celles d'Hérode, étranger et Iduméen... Hérode, qui tient les Juifs asservis de près sous sa puissance, brouille toutes choses, confond à son gré la succession des pontifes, énerve l'autorité du conseil de la nation qui ne peut plus rien. Toute la puissance passe entre les mains d'Hérode et des Romains dont il est l'esclave, et il ébranle les fondemens de la république judaïque. Les Pharisiens et le peuple, qui n'écoutaient que leurs sentimens, souffraient cet état avec impatience; plus ils se sentaient pressés du joug des gentils, plus ils conçurent pour eux de dédain et de haine. Ils ne

voulaient plus de Messie qui ne fût guerrier et redoutable aux puissances qui les captivaient [1]. »

Ce fut donc au milieu de ces circonstances que la nation juive, considérée en sa qualité d'école, commença à préparer le dédoublement d'elle-même qui devait la mettre en état de mieux résister à son ennemi, de le harceler et de le vaincre tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. C'est alors que cette nation, cette école commença à se diviser en deux camps très-distincts, en deux armées indépendantes, dont l'une fut amenée, plus de quarante ans après, à reconnaître Josué ou Jésus, fils de Marie, pour chef et christ, pour symbole, pour étendard.

Ainsi que je l'avais annoncé au début de cette histoire, et que j'en ai parlé plus au long dans un autre ouvrage [2], en opposition des Juifs fidèles à leur principe constitutif de l'unité absolue de Dieu, fidèles à l'esprit de nationalité, et organisés pour la défense, l'école juive nouvellement formée renonça à la fois à la rigueur du principe de l'unité invisible, au système de défense et à l'esprit national. Cette école fut destinée à attaquer l'empire romain dans sa base, c'est-à-dire dans sa religion;

1 *Histoire universelle*, part. v, § II.

2 *Jésus-Christ et sa doctrine*, *histoire du premier siècle de l'Église*.

elle fut destinée à précipiter l'effet des blessures mortelles que le raisonnement ou la philosophie, d'un côté, et les traits poignans du ridicule lancés par les beaux-esprits, de l'autre, avaient déjà causées aux divinités régnantes; elle fut destinée enfin à saisir corps à corps toutes ces divinités du paganisme et à les renverser.

Mais pour mieux anéantir une multitude innombrable et encore si puissante de dieux adorés dans tout le monde; pour réaliser jusqu'au bout ce grand œuvre de déicide moral, il importait à l'école juive nouvelle de ne pas imposer aux étrangers, aux gentils des obligations trop difficiles, et de ne pas les faire déroger trop profondément à leur manière de se représenter les anciennes divinités.

Voilà pourquoi, en dehors de la Judée nationale et de la Judée religieuse, le succès prochain assuré à la divinité visible de Jésus-Christ avait sa raison dans la nature des choses. Voilà pourquoi, à s'en tenir au simple enchaînement des faits historiques, dont je retrace ici le tableau, l'apparition prochaine de cette divinité pouvait être pressentie, jusqu'à un certain point, comme le résultat nécessaire de la lutte compliquée de Jérusalem avec Rome. Tandis, en effet, que les Romains ou le peuple-roi jetaient actuellement sur Jérusalem une divinité nouvelle, un homme-dieu

pris au sommet de l'échelle sociale, un empereur, le peuple-principe, les Juifs ne tardèrent pas à user de représailles envers Rome. Ils lui renvoyèrent, en la personne de Jésus de Nazareth, une divinité nouvelle, un homme-dieu sorti au contraire d'une des familles, d'un des bourgs les plus obscurs de la nation, et marqué dans sa chair de ce baptême de sang, de ce signe religieux et indélébile des Juifs, qui ne devait permettre, en aucun temps et en aucun climat, de déguiser les commencemens de la nouvelle divinité, ni d'en renier la véritable origine.

CHAPITRE V.

Prodigalités d'Hérode.— Nouvelle forme de la guerre des dynasties. — Maladie, testament et mort du premier roi de Judée d'élection romaine.

Le zèle d'Hérode et son dévouement à Auguste, lui valurent, de la part de cet empereur, des accroissemens successifs de territoire qui finirent par faire des domaines du nouveau roi un état beaucoup plus étendu que n'avait jamais été la Judée asmonéenne; mais ses désirs n'en furent pas satisfaits. Ce prince avait conçu un autre dessein auquel les Juifs nationaux furent sacrifiés de plus en plus, et qui multiplia contre lui les causes d'irritation et de haine. Hérode espéra s'avancer assez loin dans l'amitié d'Auguste et dans l'amitié d'Agrippa, gendre de l'empereur, pour obtenir un jour d'être nommé roi de toute la Syrie, sur laquelle on lui avait accordé déjà de certains droits

de gouvernement, de surveillance. A ses yeux, la Judée aurait dû s'estimer heureuse de la direction d'une politique qui l'appelait à exercer une grande influence en Asie; aux yeux des Juifs, tous les progrès d'Hérode, quels qu'ils fussent, restaient assujettis à des conditions qui renversaient leurs idées, leurs sentimens les plus chers, et qui menaçaient de les effacer bientôt du monde comme nation et comme école.

Rome, de son côté, dont l'esprit était si prompt à saisir les meilleurs moyens de faire mouvoir les hommes qu'elle jugeait en état de servir d'instrumens à sa puissance, Rome se complaisait à caresser et à stimuler l'ambition du roi de Judée. On disait au fils d'Antipater, ou on lui répétait en confidence comme venant de l'empereur et de sa famille, que son mérite était reconnu digne d'une couronne bien au-dessus de celle qui avait été placée sur sa tête, digne de la couronne de Syrie, même de la couronne d'Égypte [1].

Cet appât devint un des mobiles incessans des prodigalités d'Hérode à l'extérieur, et de ses prétentions à la magnificence; il s'épuisa en efforts pour

1 *Perhibetur et Cœsarem ipsum et Agrippam aliquoties dixisse Herodem..... dignum esse qui totius Syriæ et Ægypti regno potiretur* (Antiquit. judaic., lib. XVI, cap. V, ed. græc. lat. Havercamp., p. 797).

se faire d'avance du renom, des partisans, des créatures chez les Syriens, chez les Grecs, chez toutes les populations auxquelles son ame se flattait de commander tôt ou tard. C'est ainsi que le roi de Judée fit élever à ses frais des gymnases pour la jeunesse dans les villes de Tripoli, de Ptolémaïs, de Damas; qu'il fit construire des remparts à Byblos, des lieux d'assemblée, des greniers publics, des temples à Béryte et à Tyr, des théâtres à Sydon, des aqueducs à Laodicée, des bains et des portiques à Ascalon. Hérode fit paver en marbre la grande place d'Antioche, et entourer cette place de galeries, où l'on se promenait à l'abri de la pluie [1]. L'Asie-Mineure aussi eut part à ses dons. Il aida les Rhodiens à réédifier leur temple d'Apollon et à rétablir leurs vaisseaux; enfin, ce prince alla jusqu'à fournir les prix nécessaires pour rendre de la splendeur aux jeux olympiques. Tous les étrangers qui retiraient quelque avantage de ces dépenses disproportionnées à sa situation, se sentaient disposés à vanter les qualités du fils d'Antipater, et à s'indigner contre le caractère farouche et insociable d'un peuple qui ne témoignait au ser-

1 *Nonne Antiochensium in Syria plateam... stravit polito marmore et ad effugiendos imbres porticu ejusdem longitudinis eam ornavit* (Bell. judaic., lib. I, cap. XXI, ed. græc. lat. Havercamp., p. 108; Antiquit. judaic., lib. XVI, cap. V, p. 798).

viteur des Romains qu'éloignement, haine et dessein de révolte.

Hérode condamnait les nationaux à payer chèrement la magnificence et les bonnes grâces dont il faisait preuve envers les populations étrangères. « Comme ses profusions au dehors dépassaient de beaucoup ses ressources, disaient les chroniques juives de son temps, consultées par Josèphe, ce prince usait à l'intérieur des plus mauvais moyens pour y suffire. Quoique tous les sujets de l'inimitié publique lui fussent connus, il ne songeait nullement à y porter remède. Rien n'eût été plus nécessaire que de suspendre ses exactions ; Hérode, au contraire, s'autorisait des mécontentemens qu'on lui témoignait pour les redoubler [1]. Ce n'est pas tout : les demeures les plus sacrées des morts ne restèrent même pas à l'abri de ses atteintes. Déjà, sous le règne de Jean Hyrcan, le sépulcre de David avait été ouvert pour en retirer les richesses qui probablement y avaient été déposées en secret aux époques où Jérusalem fut en proie aux invasions étrangères. Hérode ne s'en tint point à ces recherches : suivi de quelques affidés et de quel-

1 *Nam cum aliis plurimum largiretur, necesse erat id aliquando ab aliis male quærere... ex illorum malevolentia captans occasionem suas augendi facultates* (Antiquit. judaic., lib. xvi, cap. v, ed. Havercamp., p. 799).

ques gardes, ce prince osa prescrire l'ordre de fouiller jusques dans les cerceuils qui renfermaient, disait-on, les cendres du fondateur de la capitale juive et celles de son fils. Mais la voix populaire raconta bientôt qu'une flamme soudaine, signe de la malédiction céleste, était sortie des deux cercueils et avait frappé l'auteur de ce sacrilége d'une longue épouvante[1].

Sous ces influences, la lutte des nationaux avec le roi devint chaque jour plus grave au sein de Jérusalem, plus passionnée; les attentats se multiplièrent. Dix hommes s'étaient engagés, par serment, à poignarder Hérode en plein théâtre; on les dénonça, et ils périrent avec beaucoup de courage[2]. Mais le peuple, furieux contre le délateur, s'en empara, le mit en pièces, et livra son cadavre à des chiens. Le roi de Judée, à son tour, confiait le soin de ses vengeances aux gardes étrangères entretenues auprès de lui, surtout à un corps de Gaulois qui lui avait été donné par Auguste. Les documens attestent que les entraves imposées à la

1 *Flamma ex adytis, ut ferebatur, prodeunte quæ intrantes incidit : ille vero perterritus exiit* (Antiquit. judaic., lib. XVI, cap. VII, ed. græc. lat. Havercamp., p. 802).

2 *Operam dederunt ut vitæ exitum quem evitare non poterant honestarent... pugiones ostenderunt : confessique sunt se pulchre ac pie conjurationem fecisse* (Antiquit. judaic., lib. XV, § VIII, ed. græc. lat. Havercamp., p. 767 et 768).

liberté de la nation n'eurent plus de bornes : il fut expressément défendu aux habitans de se réunir, de se promener, de faire ensemble des festins. Des agens surveillaient l'exécution de ces ordres; les contrevenans n'étaient pas épargnés. On conduisait les uns ouvertement, les autres en secret, dans le château d'Hyrcanion, où ils trouvaient la mort. Des espions étaient répandus sur les chemins aussi bien que dans la ville. On prétend même qu'Hérode, travesti, se mêlait de nuit à la multitude du peuple pour savoir ce qui se disait de son gouvernement. Il poursuivait sans relâche tous ceux qu'il y reconnaissait contraires [1].

Le prix que les Juifs attachaient à la foi du serment inspira à ce prince d'exiger un serment général de fidélité à sa couronne; quiconque hésitait était menacé de ruine ou de mort [2]. Néanmoins, les chefs les plus influens des écoles pharisiennes refusèrent d'obéir à ses injonctions, et Hérode crai-

1 *Et perpetuos labores injungendo ut jam civibus coire, simulve ambulare aut vivere non liceret, observantibus omnia custodibus... erantque tum in urbe, tum in viis, homines, qui observarent... quum ipse quoque, aiunt, sæpe vestitu privati hominis sese noctu turbis immiscuisse...* (Antiquit. judaic., lib. xv, cap. x, ed. græc. lat. Havercamp., p. 776).

2 *Reliquos impulit ut sacramento se astringerent fidelitatem ei in imperio conservaturos esse; qui vero sese cogi non sustinebant, eos quavis ratione e medio tollebat* (Antiquit. judaic., lib. xv, cap. x, ed. Havercamp., p. 776).

gnit d'user à leur égard de trop de contrainte. Les membres de l'Essénisme furent exemptés aussi du serment, en considération de la règle de leur institut que le fils de Marie adopta cinquante ans après, et qui a prévalu chez les quakers des temps modernes. Les Esséniens de la Judée ne répondaient que oui, oui, non, non; leur simple parole valait les invocations les plus terribles; ils soutenaient que la majesté du nom de Dieu ne devait être exposée, dans aucun cas, aux indignités d'un parjure [1].

Les témoignages journaliers de l'inimitié nationale étaient loin de former, pour le roi de Judée, les seules causes de ses préoccupations et de ses terreurs. Sa propre famille, l'intérieur de sa cour, la diversité des femmes qu'il avait réunies en sérail, offraient un foyer inépuisable d'intrigues, de perfidies, de conspirations qui tenaient son ame sans cesse en suspens, et qui l'abreuvaient d'amertume. Le dernier frère d'Hérode, Phéroras, ne concourait pas moins que Salomé, sa sœur, à provoquer l'affreuse confusion dont la nouvelle cour de Judée devint le théâtre.

1 *Ab hac eadem necessitate excepti fuerunt etiam Essæi... nam quidquid ab ipsis quidem dictum sit, firmius est jurejurando* (Antiquit. judaic., p. 776; Bell. judaic., lib. I, cap. VIII, ed. Havercamp., p. 162).

La guerre des dynasties n'avait pas eu sa conclusion dernière dans le supplice de Marianne Maccabée. Les deux fils laissés par cette reine représentaient, aux yeux du peuple, les héritiers des Asmonéens; on oubliait volontiers leur sang paternel pour ne songer qu'à la famille de leur mère. L'aîné des deux fils se nommait Alexandre, comme son aïeul, père de la reine; le second, Aristobule, comme son bisaïeul et comme son oncle. L'un et l'autre, mais surtout Alexandre, rappelaient Marianne par la beauté de leur visage et la noblesse de leur taille; ils avaient été envoyés à Rome pour y recevoir une éducation qui les rendît agréables au chef de l'empire. L'intention d'Hérode était d'en faire ses successeurs au trône, afin de réunir en eux le sang de la famille iduméenne et les droits des Asmonéens.

A son retour de Rome, Alexandre III reçut en mariage la fille d'Archélaüs, roi de Cappadoce. Cette princesse, nommée Glaphyra, était très-fière de son origine, qu'elle faisait remonter au roi de Perse Darius, fils d'Hystaspe. Aristobule IV fut uni à sa cousine-germaine Bérénice, fille de Salomé. Le roi de Judée espérait combler par cette alliance l'abîme de haine ouvert entre les enfans de Marianne et le principal auteur de la fin tragique de cette princesse; mais la volonté de détruire tout ce qui appartenait à la famille asmo-

néenne était enracinée chez la sœur d'Hérode, et Salomé se servit bientôt de l'influence qu'elle exerçait sur sa fille pour envelopper son gendre et le frère de son gendre dans un réseau inextricable de nouvelles ruses, d'embûches et d'accusations.

Avant d'épouser Marianne, Hérode s'était séparé d'une première femme, appelée Doris, native de Jérusalem; le fils qu'il en avait eu, Antipater, était une ame dissimulée, méchante et capable de tout entreprendre pour réussir dans ses desseins. Salomé mit ses premiers soins à ramener Antipater et Doris auprès du Roi, et à susciter au plus haut point un esprit de rivalité entre ce jeune prince et ses deux frères.

Après la mort de la reine, Hérode avait cherché à se consoler en épousant une autre femme très-belle, nommée aussi Marianne; elle était fille du sacrificateur Simon, fils de Boëtus, que le roi de Judée éleva sans délai au suprême pontificat. Il eut de cette union un fils appelé Hérode. Pendant le reste de sa vie, le roi s'attacha encore jusqu'à sept femmes : deux d'entre elles étaient de ses proches parentes, et ne lui laissèrent pas d'enfans; la troisième, Malthacé, d'origine samaritaine, donna le jour à Archélaüs, à une fille nommé Olympe, et à Antipas, que les traditions évangéliques font mieux connaître sous le nom d'Hérode-le-Tétrarque;

la quatrième, Cléopâtre, de Jérusalem, fut mère d'un second Hérode et de Philippe ; les trois autres femmes, Pallas, Phèdre, Elpide, eurent pour enfans Phazaël, Roxane et Salomé [1].

A mesure qu'Hérode avança en âge, les agitations domestiques, jointes à toutes les autres causes d'inquiétudc, brisèrent jusqu'aux derniers freins de sa tyrannie ombrageuse. D'ailleurs une maladie lente, de la nature de celles qui assombrissent l'ame et qui la disposent à de violentes irritations, menaçait déjà son existence. Le moindre soupçon qu'on inspirait au roi lui faisait dicter des arrêts

1 Quoiqu'on reconnaisse généralement Hérode-Antipas, ou le Tétrarque, comme fils de Malthacé, il y a incertitude s'il n'était pas plutôt issu de Cléopâtre. En signalant la mort de Malthacé, et à l'occasion même des débats survenus entre Antipas et Archélaüs, Josèphe s'exprime deux fois en ces termes : « Avant que cette affaire ne fût résolue, Malthacé, mère d'Archélaüs, tomba malade et mourut : *Morbo correpta obiit Malthace, mater Archelaï* (Bell. judaic., ed. Havercamp., p. 151 ; Antiquit. judaic., p. 855). Si cette princesse eût été mère du compétiteur d'Archélaüs, probablement Josèphe n'aurait pas oublié deux fois cette circonstance. Malthacé pouvait donc avoir eu un second fils qui ne vivait plus, et le nom d'Antipas pouvait avoir été transmis au fils de Cléopâtre. Au reste, et comme on le pense bien, cette incertitude est ici sans aucune importance. Par l'effet de la répétition des mêmes noms, et à cause de la fréquence des mariages entre parens, il n'y a peut-être pas de famille dans l'histoire dont les rameaux soient plus difficiles à démêler que ceux de la descendance des Hérodes.

de torture et de mort; on était aussitôt condamné que dénoncé, disent les chroniques, et l'accusateur de la veille devenait à son tour la victime du lendemain[1]. Dans l'exercice du pouvoir, Auguste avait fait oublier presque entièrement le sang des proscrits qui déshonora sa jeunesse. Son protégé, au contraire, le premier roi de Judée, d'élection romaine, en revint avec plus de fureur que jamais, vers la fin de sa vie, aux leçons qu'il avait reçues des triumvirs.

Alexandre et Aristobule étaient l'objet principal des intrigues, des calomnies, des trahisons intérieures. Salomé, d'accord avec Antipater, réussit à exciter contre eux les soupçons et la colère du roi. Hérode les accusa une première fois auprès du tribunal d'Auguste de nourrir un ressentiment ineffaçable de la mort de leur mère, de vouloir arracher à leur père le sceptre et la vie. De l'autorité de l'empereur et par ses conseils, le roi de Judée se réconcilia avec ses enfans qui n'étaient coupables que de paroles ou de démarches imprudentes. On leur reprochait, entre autres choses, d'avoir dit qu'à peine arrivés à la couronne, ils obligeraient Salomé et

1 *Supplicia vero celerius luebant quam factæ erant accusationes. Denique accusabatur qui modo accusaverat* (Bell. judaic., lib. I, cap. XXIV, ed. Havercamp, p. 118; Antiquit. judaic., lib. XVI, cap. VIII, p. 507).

toutes les femmes d'Hérode à prendre la quenouille; qu'ils feraient des scribes de village de leurs enfans[1]. Mais les machinations combinées de Salomé et d'Antipater ne tardèrent pas à détruire le bon effet de l'intervention d'Auguste; elles précipitèrent l'heure où les fils de Marianne furent frappés du même coup qui avait tranché jadis les jours de cette reine.

Le roi de Judée, livré à un nouvel accès d'effroi, fit juger ses deux fils devant un tribunal composé de cent cinquante personnes, réunies pour la forme dans la ville de Béryte. Nicolaüs de Damas, auteur des Annales du règne d'Hérode, dans lesquelles Josèphe a puisé toute la partie de ses renseignemens les plus louangeurs pour ce prince, était mêlé alors aux affaires publiques et privées du maître de Jérusalem. Hérode, dans l'assemblée de Béryte, parla lui-même avec une violence extraordinaire contre Alexandre et Aristobule; il ne leur permit ni de comparaître en personne, ni de se défendre[2]. Après avoir facilement obtenu qu'on les déclarât coupables, l'ordre

1 *Similiter ac ancillas, textrices esse facturas, fratres vero scribas paganos* (Bell. judaic., lib. I, cap. XXIV, ed. Havercamp., p. 116).

2 *Filios quidem in concilium adducere noluit... et juvenibus ne ad causæ suæ dictionem introductis.....* (Antiquit. judaic., lib. XVI, cap. XI, ed. Havercamp., p. 820).

fut donné d'étrangler les deux princes dans la ville de Sébaste.

Toute la Judée témoigna un sentiment d'horreur à cette nouvelle : depuis long-temps la nation juive était autorisée à donner à Hérode la qualification de massacreur d'innocens. Alexandre III laissait deux fils qui ne prirent qu'une faible part aux événemens ultérieurs de leur patrie ; Glaphyra, leur mère, les emmena en Cappadoce. Plusieurs de leurs descendans abandonnèrent leur religion natale. Nous verrons un d'entre eux, du nom de Tigrane, obtenir le trône d'Arménie, sous le règne de Néron.

Des cinq enfans laissés par Aristobule IV, au contraire, il y en eut plusieurs qui remplirent un rôle très-important en Judée, ses fils, Hérode de Chalcide, et Hérode Agrippa Ier et sa fille, la fameuse Hérodiade des récits évangéliques.

Cependant le succès d'Antipater contre ses frères tourna à sa propre perte. Dès qu'ils furent arrivés, avec Salomé, à leur but commun, la division, et une haine violente, éclatèrent entre eux. Phéroras soutint le parti de son neveu contre sa sœur ; mais Salomé était trop habile à faire jouer les ressorts de l'ame du roi pour craindre personne. Antipater fut jugé à son tour ; on le laissa se défendre. Hérode parla de nouveau contre son fils, et, après lui, Nicolaüs de Damas.

Antipater fut déclaré coupable d'avoir causé la mort de ses deux frères par ses calomnies, coupable d'avoir essayé de perdre de la même manière ses autres frères, et d'avoir attenté directement à la vie du roi. On dicta sa condamnation, dont les effets restèrent quelque temps suspendus. Cinq jours seulement avant de succomber à la maladie lente qui le dévorait, Hérode, en proie à ses derniers accès de fureur, eut encore le triste courage de prescrire le supplice de son fils. Le bruit de ces exécutions successives retentit à Rome, et y justifia le bon mot d'Auguste, que Macrobe a conservé : « Il vaut mieux être le pourceau que le fils d'Hérode[1]. » A la vérité, cette allusion ingénieuse aux règles hygiéniques des Juifs, perdait grandement de son prix dans la bouche de son auteur : elle ramenait inévitablement la mémoire à l'époque où Auguste avait fait partie du terrible triumvirat, dans lequel chaque membre mit son honneur, même sa vanité, à livrer à ses collégues la tête de ses parens les plus proches.

Pendant les derniers progrès de la maladie du roi de Judée, l'esprit national, long-temps comprimé à Jérusalem, avait réagi. Deux des hommes les plus éloquens du pays, auprès desquels la

1 *Melius est Herodis porcum esse quàm filium.* (Macrob., Saturn. I, cap. IV).

jeunesse recevait la connaissance de la loi, excitèrent leurs nombreux disciples à briser l'aigle d'or, symbole d'asservissement qui avait été placé sur la porte du temple. L'un de ces hommes se nommait Juda, fils de Sariphée, l'autre Matthias, fils de Margaloth. Les troupes étrangères dispersèrent la sédition; quarante jeunes gens furent arrêtés; Hérode fit brûler vifs les deux maîtres avec leurs principaux complices. Les projets de vengeance les plus étendus fermentaient dans son cœur, mais sa mort en prévint l'exécution.

De l'avis des médecins, Hérode était allé prendre les eaux thermales de la source de Callirhoë, qui se décharge dans le lac asphaltide. Malgré la misère de son état, ce prince conservait encore l'espoir de guérir; depuis long-temps on l'avait vu appliqué à déguiser dans sa personne, les signes d'affaiblissement et de ruine. Hérode se faisait teindre les cheveux et la barbe, et composer le visage [1]. En ce moment, telle était sa situation : il semblait au malade qu'un feu intérieur le dévorait; il éprouvait à la fois un désir extrême de manger, et l'impossibilité d'y satisfaire; la moindre nourriture réveillait dans ses entrailles d'atroces dou-

1 *Et senectuti annorum operimentum faceret, capillos denigrando, occultandoque quidquid ætatem proderet* (Antiquit., judaic., lib. XVI, cap. VIII, ed. Havercamp., p. 807).

leurs, l'enflure gagnait tout son corps. Dès qu'on mettait le roi debout, sa respiration ne s'opérait qu'avec une peine infinie; son haleine exhalait une odeur fétide, et des convulsions fréquentes s'emparaient de tous ses membres.

Après divers essais impuissans à le soulager, on se décida à le faire entrer dans un bain d'huile aromatique; il faillit y rendre l'ame [1]. Alors la réalité du danger apparut clairement à ses yeux; Hérode jugea que la mort était proche : ses dernières volontés avaient été écrites plusieurs fois; il eut encore la force de revenir sur son testament. Cet acte allait devenir une pomme de discorde dans sa famille, et un nouveau sujet de scandale et d'indignation pour la nation entière.

Le supplice d'Antipater exigeait de grands changemens dans les dispositions précédentes du roi de Judée.

Si ce prince n'eût pas été sous la dépendance absolue des Romains, il aurait évité probablement de diviser ses États. La famille asmonéenne ne lui avait pas donné cet exemple : elle s'était proposée, par dessus toute chose, de reconstituer l'ancien

1 *Ubi cum medicis visum est ut, eum refoverent, demissus in solium olei plenum, non multo post in eo esse credebatur ut animam efflaret* (Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. VI, ed. græc. lat. Havercamp., p. 845).

royaume de David, d'assurer à la Judée les limites naturelles que sa loi originaire lui avait assignées. Mais après avoir concouru à l'agrandissement d'un royaume, les Romains aimaient à en opérer la décomposition; ils restaient plus facilement maîtres, par ce moyen, des divers successeurs, et ils offraient sans cesse à chacun d'eux l'appât de posséder de nouveau le pays dans son ensemble.

Du vivant des fils de Marianne, et à son retour de Rome, le roi de Judée avait proclamé avec emphase que l'étendue des domaines qui lui avaient été concédés pourraient suffire à former trois États. Son premier testament les destinait à ses trois fils, Antipater, Alexandre et Aristobule [1].

Lorsque ces deux derniers princes eurent été frappés, Antipater fut nommé successeur à la couronne, et dans le cas où il ne survivrait pas au roi, le fils de la seconde Marianne, fille du sacrificateur Simon Boëtus, devait prendre sa place. Mais cette seconde Marianne encourut l'accusation d'avoir présidé à une des conspirations domestiques qu'on disait avoir menacé les jours d'Hérode: elle fut envoyée en exil, et son fils perdit, dans

1 *Ego vero hos tres filios meos reges designo... porro regni ea magnitutido est ut etiam pluribus sufficiat* (Bell. judaic., lib. I, cap. XXIII, ed. Havercamp., p. 113).

un troisième testament, la survivance que le roi lui avait accordée. Archélaüs, Philippe et Antipas, étaient les trois enfans qui suivaient le petit-fils de Simon Boëtus, leur frère, dans l'ordre de naissance. Hérode choisit d'abord Antipas, le plus jeune, pour être substitué à Antipater; mais dans son testament final, ses États furent divisés de nouveau en trois parts : Archélaüs, l'aîné, obtint la plus importante, le royaume de Judée, réduit à la province de Judée proprement dite, la Samarie et l'Idumée; Antipas, mieux connu sous le nom d'Hérode-le-Tétrarque, eut la principauté, ou tétrarchie, composée de la Galilée et de la province de Pérée, située sur la rive gauche et orientale du Jourdain, au-dessous du lac de Génésareth; Philippe fut désigné pour la tétrarchie, étendue jusqu'au territoire de Damas, dans laquelle on avait réuni les districts situés à l'orient de ce même lac de Génésareth et du Jourdain supérieur [1].

Les autres enfans du Roi, et sa sœur, reçurent différens legs en terres, en argent, en gouverne-

1 Quoique le nom de tétrarchie signifie à la rigueur le gouvernement ou la seigneurie sur une portion de pays divisé préalablement en quatre parts, les Romains donnaient le nom de tétrarques à une foule de petits princes, sans s'arrêter à l'origine de leurs domaines. Voir dans la carte, à la fin du volume, la disposition des tétrarchies concédées aux fils du premier Hérode.

ment de villes et de districts détachés. Le mourant adressa, selon l'usage, des dons considérables à l'empereur et à l'impératrice. En même temps, Hérode obéit à une coutume qui s'est perpétuée sous d'autres formes dans le moyen âge, et qui a donné occasion à de grands débats religieux et politiques. Il renvoya à Auguste l'anneau dont il se servait à sceller ses actes, afin de rendre le dernier hommage d'un vassal à son suzerain, pour témoigner que ses enfans devaient tenir de l'empereur seul leur investiture [1].

On voudrait en vain déterminer, avec une certaine approximation, la somme générale des impôts qui était payée par la Judée au temps du premier Hérode : un obstacle insurmontable s'oppose à ce calcul. En Asie, comme partout, les peuples étaient assujétis à un nombre infini de contributions imprévues, de réquisitions et confiscations qui faisaient leur désespoir, et sur lesquelles nous serons ramenés plus particulièrement à l'époque de l'administration des procurateurs romains en Judée. A s'arrêter au seul revenu fixe que les divers héritiers d'Hérode eurent à toucher après la mort de ce prince, on trouve un total de mille talents qui,

1 *Annulum ad Cæsarem ferre mandabat... omnium enim quæ de istis constituerit dominum et testamenti confirmatorem esse Cæsarem voluit* (Bell. judaic., lib. I, cap. XXXIII, p. 142).

à raison de cinquante francs le marc d'argent, donnent cinq millions de notre monnaie actuelle.

L'agriculture était toujours la première ressource du pays, le commerce ne venait qu'en second ordre. Il serait difficile aussi de déterminer en détail l'état de l'industrie locale, qui ne restait nullement étrangère aux choses de luxe, mais dont on ne trouve plus de traces sensibles que dans les débris de quelques constructions. De son côté, l'art, proprement dit, avait marché vers une fusion, et mêlé l'ancien style des Juifs, des Égyptiens, des Phéniciens, aux formes grecques et romaines [1].

On connaît les longues discussions qui ont été engagées sur le point de savoir si la Palestine ancienne devait passer pour une terre ingrate ou pour une terre fertile. La dernière solution de ce débat appartient désormais à l'expérience bien plus qu'à l'érudition. Dix années laissées au cultivateur, en Syrie, sous l'empire intelligent du droit, de la liberté, de la sécurité, en apprendront beaucoup plus que des milliers de volumes. Il est certain que la Judée ancienne renfermait une population très-considérable. Strabon, qui n'avait aucun intérêt à exagérer les choses, et qui écrivait

1 Sur les monumens de différens styles anciens et nouveaux qui existent encore à Jérusalem, voir l'*Itinéraire* de M. de Châteaubriand, IVe partie.

d'après divers documens provenant de l'expédition même de Pompée, élève jusqu'à quarante mille hommes les contingents fournis par le seul district de Jamnia[1]. Il est certain aussi que la Judée exportait des produits abondans de son sol, et qu'elle a pu suffire, sous diverses dominations, à des charges excessives[2].

Une des victoires de l'agriculture juive avait été de changer les collines les plus pierreuses en amphitéâtres couverts d'une riche végétation : et cette circonstance explique, en grande partie, la différence infinie qui existe dans l'aspect présent du

1 *Locus hic adeo hominibus abundavit ut ex Jamnia proximo vico et circumvicinis habitationibus quadraginta hominum millia armarentur* (Strab., lib. XVI, ed. græc. lat. Almeloveen, p. 1100).

2 Le blé, le vin, l'huile, les bêtes à laine, les fruits secs, surtout les dattes et les figues, quelques substances propres à la teinture, le miel et le baume, formaient les principaux objets d'exportation de la Judée. L'auteur du poëme de *la Révélation* ou *l'Apocalypse*, qui était déjà au monde à la mort du premier Hérode, et qui atteignit une vieillesse presque centenaire, l'apôtre Jean, comme je l'ai déjà fait remarquer ailleurs, nous a laissé dans les termes suivans, et à l'exemple d'Ézéchiel, une énumération pleine d'intérêt des produits de l'industrie et des matières de commerce qui circulaient en Asie à cette époque. « Ce sont, dit l'apôtre Jean, des marchandises d'or, d'argent, de pierres précieuses, de perles, de fin lin, de pourpre, de soie, d'écarlate; toute sorte de bois odoriférans, toute sorte de meubles, vases et objets en ivoire, en bois précieux, en airain, en fer, en marbre; du cinnamome, des essences, des onguens, de

pays et son état d'autrefois. Sans avoir besoin de sortir de notre territoire de France, on rencontre des provinces toutes remplies de vallons riants qu'entourent des collines, où une végétation féconde s'élève en amphitéâtre. Supposez qu'une guerre exterminatrice pénétrât dans ces contrées, en chassât les habitans, ou les réduisît à l'impuissance, le sol partagerait bientôt, comme en Judée, les destinées des vaincus; les amphithéâtres renversés par l'intempérie des saisons, abandonneraient la terre végétale et les plantes aux cours

l'encens, du vin, de l'huile, du blé, de la fine fleur de farine, des bêtes de charge, des brebis, des chevaux, des charriots, des esclaves, des armes. » (*Apocalyps.*, XVIII, 12, 13.) Au rapport de Philon d'Alexandrie, les quatre professions industrielles principales que les Juifs exerçaient généralement en Égypte, étaient alors celles de cultivateur, de marin, de marchand et d'ouvrier (Philon, *Mémoire contre Flaccus*). Et, de plus, à la manière dont cet écrivain dépeint les connaissances exigées du marin, on voit qu'il ne s'agissait pas, pour ces temps-là, d'un simple métier de routine, mais de la navigation commerciale considérée dans son esprit le plus élevé. « On choisit pour pilote, dit Philon, celui qui a appris à gouverner les navires dès son premier âge, celui qui a traversé toutes les mers, ou du moins la plus grande partie; qui a recherché diligemment les marchés, les ports et les hâvres, les lieux de retraite pour les navires, tant dans les îles que sur les rivages de terre ferme; celui, enfin, qui, s'appuyant de l'observation des astres et de la connaissance des constellations, se règle d'après leurs cours et mouvemens et réussit à se frayer des chemins sur les mers. » (Philon, *Traité de la création du prince.*)

des torrens, et les cîmes les plus verdoyantes seraient ramenées à l'état d'une roche aride.

La prévoyance appliquée à l'art des irrigations formait le principe essentiel de l'agriculture des Juifs. Au moyen de puits profonds, de citernes, de réservoirs, de canaux d'écoulemens, on faisait jaillir des sources jusques dans les déserts, selon l'expression des prophètes. On retenait l'eau pluviale, et on la distribuait sur des plateaux élevés, où son action conservait et produisait une terre fertile. Voilà pourquoi, à moins de fermer les yeux à l'évidence, il est impossible de ne pas attribuer aux Juifs, autant qu'aux Arabes, le beau système d'irrigation qui, entre le neuvième et le quinzième siècles de l'ère actuelle, sous la domination maure, porta au plus haut degré la prospérité agricole des Espagnes. Quand le législateur de la Judée avait dit aux Hébreux que le règne de la loi leur ferait obtenir de l'eau fertilisante au temps convenable; quand il leur avait dit que toute renonciation aux vrais principes, que toute décadence dans l'État réduirait bientôt leur territoire à n'être plus qu'un sol de poussière et une terre de fer, sa voix n'avait pas fait allusion seulement à la chute directe des eaux du ciel : il avait parlé aussi de l'économie des eaux qui, pour être réalisée dans tout pays où l'urgence s'en fait sentir, a besoin de l'ordre, de la paix, du respect des droits,

de l'organisation complète d'un peuple. Au reste, un des historiens que ses relations avec une foule d'officiers de l'armée de Titus et de personnages arrivés de Judée avaient pu le mieux renseigner à ce sujet, Tacite, résume, dans les mots suivans, tout ce qui nous est le plus utile à connaître au point de vue de cette histoire. « En Judée, les hommes sont sains, dit Tacite, et supportent les fatigues. Les pluies sont rares, mais le sol est fécond; les productions semblables aux nôtres abondent; on y a de plus le palmier et l'arbre du baume [1]. »

Les étrangers voués au commerce qu'Hérode avait attirés, étaient devenus pour son trésor une cause particulière d'accroissement. A la place d'une vieille tour, nommée la tour de Straton, le roi de Judée avait fait bâtir une ville considérable et un port qui, sous le nom de Césarée, fut reconnue dans la suite pour métropole de la Judée romaine, tandis que Jérusalem ne cessa jamais d'être le centre de la Judée nationale et religieuse.

Cette multitude de nouveaux étrangers répandus sur les rivages de la Palestine prit une grande part aux agitations et aux guerres ultérieures des Juifs.

1 *Corpora hominum salubria, et ferentia laborum : rari imbres, uber solum; exuberant fruges nostrum ad morem; prœterque eas balsamum et palmæ* (Tacit. *Histor.*, lib. v, § vi).

Bien plus, entre les indigènes eux-mêmes il existait déjà une de ces rivalités indépendantes, jusqu'à un certain point, des opinions de parti et des affaires de religion, qu'on rencontre presque en tous lieux dans des circonstances analogues. Les habitans des montagnes étaient opposés, par nature, aux possesseurs du littoral, les populations agricoles aux classes commerçantes. Les hommes des montagnes tenaient avec le plus de force aux traditions religieuses, à la nationalité, à la loi de la patrie; les possesseurs des rivages de la mer étaient animés de sentimens moins exclusifs : ils s'accommodaient mieux de toute situation qui semblait promettre quelque sécurité, ou assurer quelque faveur à leur négoce.

Hérode avait rendu le dernier soupir à Jéricho. Archélaüs lui fit faire de magnifiques funérailles. Le corps, étendu sur une litière d'or enrichie de pierreries, fut couvert de tous ses vêtemens royaux, la couronne sur la tête, le sceptre entre ses mains. On le transporta dans le château d'Hérodion, à trois lieues environ au midi de Jérusalem. Cette place avait été bâtie par le feu roi, en mémoire du danger auquel son courage l'avait fait échapper, lorsque les troupes d'Antigone Maccabée et les Parthes le poursuivirent dans sa fuite. Les gardes étrangères thraces, gauloises et germaines qui avaient été les instrumens les plus rigoureux des

cruautés d'Hérode, marchaient à la tête du cortége funèbre dans leur équipage guerrier [1].

Durant le règne de ce prince, la Judée avait eu à subir plusieurs fléaux naturels : deux fois elle devint la proie de ces maladies pestilentielles qui apparaissent si fréquemment sous le ciel de l'Égypte, de l'Asie, et qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on veut saisir toutes les conditions originaires de la loi juive. L'un de ces fléaux fut considéré comme une punition divine, infligée à l'occasion du meurtre de Marianne. La Judée éprouva aussi une famine qui s'étendit au loin, et qui résulta de la coïncidence de la peste avec une sécheresse extraordinaire. Dans ce malheur public, Hérode déploya beaucoup de zèle pour en adoucir les effets et pour s'attirer la bienveillance de la nation; il envoya au gouverneur romain d'Égypte des députés qui, semblables aux anciens fils de Jacob, demandèrent des secours de blé à la terre dont les eaux fécondes du Nil faisaient perpétuellement un grenier d'abondance.

Enfin, pendant ce règne, la Judée eut à souffrir d'un hiver extraordinairement rigoureux pour son climat, et d'un tremblement de terre épouvantable. Outre plusieurs autres phénomènes du même genre,

1 *Agmen Thracium et Germani et Galli similiter ornati, ac si in bellum iretur* (Bell. judaic., lib. I, cap. XXIII, p. 142).

et quelques apparitions de comètes correspondant à cette époque, une éclipse de lune frappa d'autant plus vivement les nationaux, qu'on en fut témoin dans la nuit même qui avait suivi le supplice des destructeurs populaires de l'aigle d'or, symbole d'asservissement à la domination étrangère [1].

Comme les évangiles font vivre Jésus-Christ un an au moins sous le règne du premier Hérode, et que ce prince mourut l'an 751 de Rome, la naissance du fils de Marie ne s'accorde nullement avec l'ouverture de l'ère actuelle ou vulgaire. Cette ère, qui a été mise en usage par un moine du sixième siècle, appelé Denis-le-Petit, offre dans sa date un retard d'environ quatre ans.

Phéroras, le dernier frère du roi, était mort peu de temps avant lui; la part qu'il avait prise aux cabales de la cour de Judée, son opposition à Salomé, et les ressentimens exprimés par son frère, firent répandre que la fin de ses jours n'avait rien eu de naturel.

Désormais, Salomé représentait à elle seule la première génération des enfans d'Antipater; elle survivait à ses quatre frères. Depuis son premier mari, Joseph, qu'Hérode immola dans un accès de jalousie, cette princesse avait eu deux nouveaux

1 *Eadem etiam nocte fuit lunæ defectio* (Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. VI, ed. Havercamp., p. 845).

époux, Costobare et Alexas. Costobare appartenait à une famille puissante de l'Idumée, et gouvernait cette province; il périt aussi victime d'Hérode, et accusé de rebellion. Salomé, qui avait concouru à la mort de son premier époux, ne resta pas étrangère non plus aux destins de Costobare : elle avait accompli, à son égard, un acte qui était jusques-là sans exemple en Judée chez les femmes; de sa propre autorité, Salomé avait signifié des lettres de divorce à son second mari [1]. Elle se proposait de prendre en troisième noces un général du roi des Arabes, du nom de Sylloeus, que toute la cour lui donnait déjà pour amant [2]; mais son frère avait trouvé moyen d'éluder cette union qui lui inspirait des craintes. Alexas, un de ses confidens, était devenu le troisième époux de Salomé, le successeur de Costobare.

Le surnom de Grand qui a été donné à Hérode Ier sert à le distinguer de ses successeurs. L'étendue territoriale que la Judée avait obtenue sous ses auspices; les victoires remportées par son habileté et par ses armes; les villes et le nombre considé-

1 *Ea illi continuo misit libellum, ad dissuendum matrimonium, contra quam ferunt Judæorum leges* (Antiquit. judaic., lib. xv, cap. vii, ed. Havercamp., p. 764).

2 *Salome vituperabatur ut mulier intemperans quæ... cum Arabe rem habuisse dicerent* (Antiquit. judaic., lib. xvi, cap. vi, ed. Havercamp., p. 806).

rable d'édifices qu'il avait fait construire ; enfin le projet manifesté par ce prince d'opérer une fusion politique et religieuse judaïco-romaine, dans un temps où il était presque impossible à aucun État de conserver une existence indépendante des Romains : tous ces motifs avaient attiré à Hérode une foule d'admirateurs, aussi bien dans la nation juive que chez les races étrangères.

La secte des Hérodiens, dont il est fait mention dans les évangiles, paraît avoir été dévouée aux desseins et à la mémoire de ce roi. Politiquement, cette secte avait pour principe de reconnaître la légitimité du tribut exigé par César ; religieusement, elle proclamait le fils d'Antipater fondateur d'un ordre nouveau, régénérateur, ou, selon le langage juif, Messie. En récapitulant les opinions diverses qui ont été exprimées par les pères de l'église sur les Hérodiens des évangiles, des érudits respectables, et déjà éloignés de notre temps, nous les ont dépeints dans des termes auxquels il suffira d'un léger correctif pour rester fidèles à la vérité de l'histoire. « Plusieurs pères de l'église, disent ces érudits, ont avancé que les Hérodiens étaient des gens de la suite d'Hérode second, qui, pour faire la cour à leur maître, vinrent avec les Pharisiens tenter Jésus-Christ sur le paiement du tribut à César ; mais, ajoutent ces mêmes érudits, d'autres pères et commentateurs ont voulu

que les Hérodiens fussent les politiques qui favorisaient la domination d'Hérode et des Romains contre les Juifs zélés pour la liberté de leur nation. Les premiers soutenaient qu'il fallait payer le tribut aux rois établis par les Romains, et on leur donna le nom d'Hérodiens, comme qui dirait royaux ou royalistes, par opposition aux autres Juifs qui n'étaient pas de même sentiment, et qu'on pouvait appeler républicains ou libres [1]. »

Seulement entre les adversaires des Hérodiens, ou parmi les libres, un très-grand nombre voulait aussi un établissement royal, mais avec la différence qu'au roi d'institution étrangère ils espéraient substituer l'homme de création nationale, l'image de David, le véritable roi des Juifs, ou le prince selon la loi. C'est pourquoi, dans le traité intitulé : *De la création du prince,* qui fut écrit à cette époque par le célèbre Juif Philon, d'Alexandrie, il est indubitable que l'auteur eut plusieurs fois en vue de mettre en opposition le portrait du roi selon la loi et le gouvernement tyrannique du premier Hérode.

On reprochait au roi de Judée son origine iduméenne, presque étrangère, et d'avoir été établi par un pouvoir étranger; on lui reprochait sa partialité

1 Dom Calmet, *Supplément au dictionn. de la Bibl., art. Hérodiens.*

pour les villes et les populations de l'extérieur, la violation continuelle des lois du pays, son injustice, ses violences envers ses sujets, les tumultes et les révoltes dont elles avaient été la cause; on lui reprochait aussi ses exactions, la ruse, la duplicité qu'il employait fréquemment pour arriver à ses fins. Or, le traité de Philon semble faire des allusions successives à la nature de ces griefs. « Si notre législateur a déclaré ces paroles au peuple, dit-il, tu n'établiras point pour roi un étranger, c'est afin que le choix fût volontaire, par libre consentement et suffrage... Tandis que les autres rois tiennent en main un sceptre ordinaire, le prince selon la loi doit avoir pour sceptre le texte abrégé des lois, signe d'une autorité irréprochable. Appuyé sur ces lois, il obtient les deux choses les plus excellentes : d'abord l'égalité du droit, qui est la source de tout bien, qui entretient l'affection et la sûreté entre les sujets, qui apporte la lumière et la paix, tandis que l'inégalité, au contraire, engendre toute sorte de dangers et de tumultes; ensuite, loin de pencher au hasard, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, le prince de la loi doit marcher droit et ferme par le milieu de ce grand chemin, que Moïse appelle la route royale, et qui est également éloignée de l'excès et de l'insuffisance... Enfin, ceux-là ne méritent pas le nom de princes qui font servir leur pouvoir au malheur et à la ruine de

leurs sujets; on doit plutôt les appeler ennemis; et les princes qui recourent à l'astuce dans le même dessein sont encore pires que les autres, car il est plus facile de se défendre contre l'homme dont l'intention se montre à découvert, que contre ceux qui se déguisent et se masquent comme sur un théâtre [1]. »

La mort du poëte Horace n'avait précédé que de quelques années celle du premier Hérode. Du vivant de ces personnages, la population juive de la ville de Rome s'était considérablement accrue; une foule de Juifs, que les événemens de la guerre avait faits esclaves, acquirent leur affranchissement soit par leur bonne conduite envers leurs maîtres, soit en obtenant de leurs familles ou des associations de bienfaisance existantes à Jérusalem pour la délivrance des prisonniers, d'être rachetés au moyen d'une rançon. Le gros de cette population juive occupa le faubourg de Rome situé au-delà du Tibre, et appelé le quartier du Janicule. Auguste ne se montra nullement contraire à

1 *Primum jus æquabile, æqualitatem qua nihil præstantius... Sicut inæqualitas periculis semper obnoxia est... Talem viam Moses solet appellare regiam quæ inter defectum et nimietatem tenet medium... Et qui per dolum ferunt injuriam pejores sunt apertis hostibus... Tanquam in theatro personnatos sub alieno habitu, tegentesque veram faciem* (Phil., *De constit. princip. Oper. omn.*, ed. græc. lat. Mangey, t. II, p. 363, 364).

leur établissement; il comprit les Juifs dans les distributions de vivres et d'argent qu'on faisait en certains mois au peuple romain; il les autorisa même, lorsque ces distributions tomberaient le septième jour de la semaine où leurs affaires privées étaient suspendues, à recevoir la part qui leur revenait dans la journée suivante [1].

Après avoir vu en quels termes Cicéron, dans une de ses oraisons publiques, a parlé des Juifs, plus de quarante ans auparavant, il n'y a pas lieu d'être surpris qu'à l'époque d'Horace, cinquante et soixante ans avant la date assignée aux prédications de Jésus-Christ, le culte de Jérusalem eût attiré déjà et assez vivement l'attention de la société de Rome, pour qu'un poëte de distinction tel que le protégé de Mécène, un homme de cour, s'autorisât de ce culte dans les détails si connus d'une de ses plus agréables satires. On se souvient qu'en traçant le caractère de l'importun, Horace se dépeint victime d'une fâcheuse rencontre; il a recours à tous les moyens ordinaires pour se délivrer de l'individu qui s'est attaché à ses pas, et qui le suit comme son ombre. Rien ne lui réussit;

1 *Quippe qui belli jure in potestatem redacti, ab heris suis manumissimi fuerant... Quod si distributio ista in sabbatum incideret, jubebantur diribitores Judæis in posterum diem reponere publicum beneficium* (Phil., *De virtutib. aut legat. ad Caïum.*, *Oper.*, *omn.*, ed. græc. lat. Mangey, t. II, p. 568, 569).

enfin, le poëte désolé aperçoit son ami Fuscus, et espère trouver en lui un sauveur. Bien loin de là, son ami affecte, par malice, de ne pas l'entendre, et le laisse aux mains de son bourreau. Tu m'avais averti que tu aurais à me parler en secret, lui dit Horace d'un air suppliant; je le sais, répond Fuscus, mais je réserve cette affaire pour une occasion plus favorable! C'est aujourd'hui le dernier sabbath du mois, tu ne voudrais pas insulter aux Juifs circoncis. Je n'ai aucune religion, s'écrie le poëte désappointé; il n'en est pas ainsi de moi, reprend Fuscus, j'ai l'esprit moins fort, je compte parmi le vulgaire [1].

[1] .... *Hodie tricesima sabbata : vin'tu*
Curtis Judæis oppedere? Nulla mihi, unquam
Religio est. At mi : sum paulo infirmior, unus
Multorum. (Horat. lib. I, satir., VII.)

CHAPITRE VI.

Débats des successeurs d'Hérode. — Révoltes à Jérusalem et première adjonction de la Judée au gouvernement de Syrie.

Les réactions nationales qui avaient été comprimées pendant le règne d'Hérode I[er] éclatèrent à sa mort avec une nouvelle force. A mesure que l'époque de la guerre des dynasties approchait de sa fin, Jérusalcm était entraînée par le mouvement qui devait la placer sous la domination plus immédiate de Rome, l'y retenir au-delà d'un demi-siècle, et l'engager ensuite dans une lutte désespérée contre sa rivale et son tyran. Un moment, on entendit retentir des acclamations en l'honneur d'Hérode II, ou Archélaüs; mais les discours de félicitations des uns, les remontrances écrites des autres, les promesses exprimées par le nouveau prince de rétablir la justice, de délivrer les pri-

sonniers, d'alléger l'excès et surtout l'arbitraire des taxes, ne furent que des manifestations d'apparat, et n'exercèrent aucune influence sur la véritable situation des esprits [1]. Bientôt les cris de protestation contre l'héritier du trône d'institution étrangère, étouffèrent tous les cris opposés. Une jeunesse nombreuse, revêtue d'habits de deuil, parcourut les rues de la ville en chantant des lamentations; elle demandait justice pour les familles des victimes qui avaient été frappées dans l'affaire récente de la destruction de l'aigle d'or [2].

Archélaüs envoya des hommes d'autorité afin de les réprimer; on repoussa ces hommes à coups de pierres. C'était pendant une des fêtes solennelles qui attiraient des réunions tumultueuses à Jérusalem. La sédition s'accrut avec rapidité; quelques troupes s'avancèrent et furent repoussées aussi à coups de pierres; un chef y périt, beaucoup de sol-

1 *Certatim id agentibus ut quam lætissimas edere viderentur acclamationes... Scribebant quæ sibi dari postulabant. Alii ut tributa annua diminuerentur clamabant; alii ut vincti solverentur; erant etiam qui vectigalia, rebus in foro emptis venditisque imposita et satis acerbe exacta, tolli efflagitabant. Ad quæ Archelaus minime contradicebat...* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. VIII, ed. græc. lat. Havercamp., p. 849).

2 *Non pauci ex illis qui novis rebus studebant congregati... lamentare cœperunt, eos lugentes quos supplicio affecerat Herodes* (Bell. judaic., lib. II, cap. II, ed. Havercamp., p. 148; Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. IX, p. 851).

dats y reçurent des blessures[1]. Le peuple, resté maître de la plate-forme du temple, continua les sacrifices. Alors Archélaüs mit en mouvement toute l'infanterie et la cavalerie qu'il avait à sa disposition ; les ordres les plus rigoureux furent prescrits aux chefs. Presque toute la famille du prince blâma sa conduite. Trois mille personnes du peuple tombèrent, dit-on, sous le fer; mais, peu de mois après, une autre explosion devint bien plus générale et coûta bien plus de sang. Ce fut le signe décisif qui prédit à la dynastie d'origine iduméenne que Jérusalem ne lui permettrait jamais de prendre racine en son sein.

Les divers fils d'Hérode n'étaient déjà plus d'accord entre eux; ils se disputaient au sujet de la succession de leur père. Les principaux intéressés, Archélaüs et Antipas, se rendirent en Italie pour soutenir leurs prétentions devant le tribunal d'Auguste. Malgré la différence des conditions qu'elle y apportait, on a vu que Rome partageait depuis long-temps cette pensée avec Jérusalem, de se faire le centre d'un grand pouvoir arbitral, capable d'enlever les peuples à la violence de leurs querelles réciproques, et aux passions privées des princes.

1 *Impetum in milites fecerunt, adeo ut propriusque adstantes maximam partem lapidarint* (Bell. judaic., p. 148).

On sait que Rome chrétienne a développé à son tour la même conception; et, certes, il n'est pas besoin de beaucoup réfléchir pour comprendre l'analogie naturelle qui existe entre les deux images suivantes : ici, Auguste assis sur son trône, en sa double qualité de maître de la terre et de vicaire général des dieux immortels [1], mandant les princes et les rois à comparaître devant lui, donnant et ôtant, à son gré, les provinces et les royaumes; plus tard, et assis sur son siége papal, le chef de Rome chrétienne, le vicaire général de la divinité de Jésus-Christ, se proclamant également maître de l'univers, mandant, jugeant et déposant les rois à son tribunal suprême.

L'espoir de gagner ou la crainte de perdre au nouvel ordre de partage qu'Auguste pourrait adopter, décida tous les parens et alliés des deux prétendans au trône de Judée à se déclarer en faveur de l'un ou de l'autre. En partant pour Rome, Salomé, leur tante, feignit de se ranger du côté d'Archélaüs, mais avec le dessein d'agir contre lui [2].

Les défenseurs d'Antipas tirèrent parti de l'em-

1 Voir ci-dessus, p. 333.

2 *Et una cum filiis suis egressa est Salome... Specie quidem Archelao de successione in regnum adjumento futuri; re autem vera accusationem instituri...* (Bell. judaic., lib. II, cap. II, ed. Havercamp., p. 149).

portement auquel son frère venait de se livrer dans Jérusalem; ils reprochèrent à Archélaüs d'avoir abusé du pouvoir avant même que l'empereur lui en eût accordé l'investiture. Suivant leur dire, le dernier testament d'Hérode, celui qui léguait la couronne de Judée au plus âgé des compétiteurs, et qui réduisait le plus jeune à une simple principauté, ou tétrarchie, n'était sorti des mains du roi défunt qu'au moment où son esprit, affaibli par la maladie, ne conservait aucune liberté. Au contraire, l'acte précédent qui avait assuré la couronne à Antipas, était le fruit d'une volonté réfléchie.

Devant le tribunal d'Auguste, Nicolaüs de Damas plaida pour Archélaüs; Ptolémée, frère de cet orateur, un nommé Irénée, qui avait été en grand crédit auprès d'Hérode et un des fils de Salomé, du nom d'Antipater, soutinrent la cause opposée. Des mémoires furent distribués par les deux frères [1]; ils y ajoutèrent surtout beaucoup d'argent et beaucoup de promesses, afin d'acquérir des protecteurs.

Mais pendant que ce triste débat était poursuivi

1 *Cum criminationes in Archelaum degessissent Salome, et qui cum ea erant eas, Cæsari tradiderunt, et post eos Archelaus juris sui capitula in scriptis ei mittit* (Bell. judaic., ed. Havercamp., p. 150; Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. IX, p. 852).

en Italie, la Judée nationale fit à son tour ses protestations et ses réserves contre les prétentions des Hérodes, et contre la domination étrangère; contre le droit des plaideurs et contre la compétence du juge.

Au premier bruit de la mort du roi, un intendant d'Auguste en Syrie, nommé Sabinus, s'était transporté à Jérusalem afin d'y dresser l'inventaire des trésors d'Hérode, d'y poursuivre la rentrée des impôts et de s'en saisir. De son côté, le gouverneur de Syrie envoya dans cette cité le renfort d'une légion destinée à prévenir les soulèvemens. A l'aide des six mille hommes de cette légion, joints aux autres troupes étrangères, Sabinus commit toute sorte d'abus : il finit par témoigner la volonté d'occuper les forteresses [1]. Un nouveau cri s'éleva et devint le signal de l'explosion générale.

On était aux jours de la fête juive établie en souvenir de la proclamation originaire de la loi dans le désert, et en témoignage de reconnaissance à l'Éternel pour les premières récoltes de l'année. Les habitans de tous les districts profitèrent de

1 *Per quos Judæos premens atque turbans rebellare cogebat. Etenim castella vi conabantur occupare et ad pecunias regias vestigandas impetu animi magno acrique ferebantur, lucrorum et rapinarum cupidine incitati* (Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. X, ed. græc. lat. Havercamp., p. 855; Bell. judaic., lib. II, cap. III, p. 152).

cette solennité, qui est appelée aujourd'hui la Pentecôte, pour affluer dans leur capitale. Les chroniques contemporaines se sont attachées à nous apprendre que dans ce concours les Juifs cédèrent bien moins à un intérêt d'observance religieuse qu'au désir d'opposer une résistance patriotique aux entreprises romaines [1].

L'insurrection fut formée promptement, et se divisa en trois corps. Elle attaqua l'ennemi à coups de pierres et à coups de flèches dans les rues de Jérusalem, du haut des maisons et du haut des portiques du temple [2]. Les Romains, armés de la flamme et du fer, eurent l'avantage sur un point, et furent repoussés sur un autre : la légion battit en retraite, et se retrancha dans le même palais royal où, trente-cinq ans auparavant, Hérode Ier, et son frère aîné Phazaël, avaient soutenu le choc du roi asmonéen Antigone Maccabée, et des Parthes. Les insurgés se mirent à saper les murailles de l'édifice; leur voix invitait les Romains à se retirer sains et saufs et à n'opposer aucun obstacle

1 *Non solum religionis gratia sed indignatione contumeliarum Sabini coiveruntque plurima millia... qui ultionem festinarunt* (Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. X, ed. Haverc., p. 855).

2 *Magnaque pugna edita, et saxa ejeciebant, partim e manibus partim e fundis... et sagittarii universi illis immisti Romanis multum nocebant* (Antiquit. judaic., ibid.; Bell. judaic., lib. II, cap. III, p. 152).

au juste dessein que les habitans avaient conçu de recouvrer leur liberté perdue [1].

Au même instant, des soulèvemens éclatèrent, presque sans exception, dans toutes les provinces ou districts principaux de la Judée. Des chefs nombreux, placés à la tête de bandes nationales, s'annoncèrent comme des libérateurs. Mais ce qui manquait à ce mouvement, c'était l'unité d'action, l'esprit suffisant d'ensemble ; il y manquait l'autorité puissante et généreuse de ce chef, ou roi idéal, de ce David, ou Messie, qui faisait l'objet de l'attente générale de la nation, et sans lequel un instinct secret avertissait Jérusalem que tout succès sérieux resterait impossible. Parmi les chefs des bandes soulevées dans les districts galiléens, on distinguait le fils d'Ézéchias, de ce prétendu brigand qu'Hérode Ier avait fait mourir sans jugement préalable aux jours où Antipater, profitant de son pouvoir, avait livré à ses fils le gouvernement des provinces. A l'exemple de son père, le fils d'Ézéchias, nommé Juda, excitait en tous lieux ses compatriotes à s'unir contre les Romains ; il se rendit maître de quelques dépôts d'armes du roi défunt, et commença une véritable guerre [2].

1 *Atque obsessis clamare ut exirent, ne per ipsos stet quo minus tempus jam arripiant patriæ libertatem recuperandi* (Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. X, p. 857; Bell. judaic., p. 152).

2 *Non parva multitudine coacta, in regia armamentaria ir-*

Les rassemblemens formés dans les districts de Jéricho obéissaient à la voix d'un nommé Simon, qui avait servi sous Hérode, et qui était remarquable par sa taille, par sa force et par la beauté de son visage. C'est à ce chef que Tacite a fait l'allusion suivante : « Sosius subjugua la Judée, Antoine donna ce royaume à Hérode; Auguste, vainqueur, l'agrandit. Après la mort d'Hérode, et sans attendre la volonté de César, un certain Simon usurpa la puissance royale [1]. »

Dans l'Idumée, deux mille hommes, soldats vétérans, qui avaient fait la guerre avec succès contre les Arabes, et qu'on avait licenciés, se tournèrent pour la cause populaire, et, selon les propres expressions des documens, combattirent les royaux [2]; enfin, un autre rassemblement eut pour chef un simple berger nommé Atronge, et ses quatre frères; un autre corps considérable se répandit sur toute la ligne du Jourdain.

Le gouverneur de Syrie, averti par de nombreux

rumpit, cumque suos armis instruxisset, potentiæ appetentes, adoritur (Bell. judaic., lib. II, cap. IV, ed. Havercamp., p. 153; Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. X, p. 857).

1 *Post mortem Herodis, nihil expectato Cæsare, Simo quidam regium nomen invaserat* (Tacit., *Histor.*, lib. V, § IX).

2 *Duo millia veteranorum qui jam dimissi erant... Sumptis armis inter se conspirarunt et regios oppugnare cœperunt* (Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. X, ed. Havercamp., p. 857; Bell. judaic., lib. II, cap. IV, p. 153).

courriers, se hâta de concentrer ses forces. Ce gouverneur était Varus, le même homme qui dix ans après succomba avec toute son armée dans les champs de la Germanie, et provoqua chez Auguste cette expression si célèbre de douleur : « Varus, rends-moi mes légions! » Le général romain prit les douze mille légionnaires qui occupaient Antioche, quatre aîles de cavalerie, et les troupes des rois et tétrarques voisins. Les Arabes, en particulier, avides de se venger des victoires que les Juifs avaient remportées sur eux pendant le règne précédent, envoyèrent un grand corps de cavalerie et d'infanterie; mais Varus fut obligé de se délivrer de ces derniers auxiliaires, tant les Arabes montraient d'indiscipline et une soif inextinguible de pillage et de destruction.

En entrant dans la Judée, le gouverneur de Syrie dirigea des secours vers toutes les parties du territoire où l'autorité de la dynastie hérodéenne et le nom romain étaient les plus menacés. Il marcha lui-même sur Jérusalem, afin de délivrer Sabinus et la légion assiégée. Varus y réussit bientôt, et après avoir dissipé les divers corps d'insurgés, il voulut frapper le pays entier d'une profonde terreur. Par ses ordres, deux mille séditieux furent mis en croix sur tous les chemins et dans tous les carrefours du royaume [1].

[1] *Eorum vero qui maxime in culpa erant, ad duo millia*

Archélaüs reparut à Jérusalem sous ces malheureux auspices : Auguste s'était déclaré en sa faveur. Les États d'Hérode restaient divisés en trois parts : le plus âgé des compétiteurs conservait la Judée, mais on lui ôtait le titre de roi ; l'empereur remplaçait ce titre par celui d'ethnarque ou chef de la nation, avec promesse de rendre la dignité royale à Archélaüs si l'on avait à se louer de ses actes. Hérode-Antipas et Hérode-Philippe prirent possession des tétrarchies désignées par leur père : tous les autres legs furent confirmés. Auguste distribua aux divers enfans du feu roi les sommes qui lui revenaient à lui-même dans le testament de ce prince. Outre la seigneurie sur plusieurs villes, que son frère lui avait accordée, Salomé gagna à ces dernières affaires une résidence royale dans Ascalon ; enfin l'empereur détacha de la Judée quelques places importantes, et les réunit immédiatement au gouvernement de Syrie.

Quoique il n'eût ni les qualités, ni la sombre énergie de son père, le nouvel ethnarque se crut capable de suivre ses traces, et de comprimer par les mêmes moyens les témoignages fréquens de l'antipathie nationale ; mais sa puissance alla de jour en jour en déclinant. D'ailleurs, tel était le ré-

cruci suffixit (Bell. judaic., lib. II, cap. V, ed. Havercamp., p. 155 ; Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. X, p. 860).

sultat inévitable de la politique romaine : elle amenait tôt ou tard les peuples dans cette situation de regarder l'autorité directe de Rome comme préférable au gouvernement des princes qui étaient alliés et créatures de l'empire. Montesquieu, suivant son usage, a expliqué cette circonstance avec beaucoup de clarté : « Les Romains attendaient que les nations fussent accoutumées à obéir comme libres et comme alliées, avant de les commander comme sujettes... C'était une manière lente de conquérir. On vainquait un peuple, et on se contentait de l'affaiblir ; on lui imposait des conditions qui le minaient insensiblement ; s'il se relevait, on l'abaissait encore davantage[1]. » A mesure que des griefs arrivèrent de la Judée contre Archélaüs, Rome y prêta l'oreille avec complaisance. Dans sa conduite, elle regardait comme le dernier degré de la perfection de présenter et de faire recevoir, comme un acte de générosité de sa part, comme un bienfait, le décret en vertu duquel chaque région finissait par être absorbée dans son empire. Entre les habitans les plus pacifiques de Jérusalem, déjà un grand nombre ne voyait aucun avantage à vivre sous un prince privé d'une autorité réelle, dont la présence ne s'annonçait que par des rigueurs et par le surcroît de tributs qui étaient né-

1 *Grandeur et décadence des Romains*, ch. VI.

cessaires à l'entretien de sa maison. A leur tour, les hommes agités des passions religieuses et nationales avaient hâte de favoriser la chûte du deuxième roi d'institution étrangère. Leur prévoyance ne se préoccupait nullement de ce qui en résulterait pour l'avenir.

Rien n'avait autant concouru à accroître la défaveur d'Archélaüs que son mariage avec la veuve de son frère, Alexandre III, fils aîné de Marianne. L'illégalité de ce mariage ne fut pas la seule cause de la réprobation publique; la loi juive n'autorisait l'union d'un frère avec la femme de son frère que si ce dernier était mort sans laisser aucun enfant. On saisit avec empressement l'occasion de rendre de nouveaux hommages, de donner un nouveau souvenir à la dynastie asmonéenne, au sang des Maccabées, en réprouvant l'épouse qui manquait à la dignité de son veuvage et brisait le fil de ses premiers liens.

Durant la vie d'Alexandre, la tendresse conjugale de Glaphyra ne s'était jamais démentie. Après sa mort, on a vu que cette fille du roi de Cappadoce s'était retirée avec ses fils dans les États de son père; mais, soit que ses regrets se fussent affaiblis, ou que son esprit altier ne pût s'accommoder d'une position subordonnée, elle s'unit à un roi africain du nom de Juba. On a confondu souvent ce prince avec le roi de Mauritanie, appelé aussi Juba, qui

avait épousé Sélène, fille de Marc Antoine et de Cléopâtre ; le rapprochement des dates, relatives à leur mort, oblige de les distinguer[1]. Son deuxième époux laissa de nouveau Glaphyra veuve, et cette princesse revint à la cour de Cappadoce. Là, son beau-frère, Archélaüs, s'étant rencontré avec elle, en fut épris, et répudia en sa faveur une première femme nommée Miriam.

La voix populaire, en Judée, s'attacha à flétrir dans Glaphyra son infidélité à la mémoire du fils aîné de la fille des Maccabées, et comme la nouvelle épouse survécut à peine à son hymen, le récit suivant servit d'expression générale au sentiment qui avait été inspiré par sa conduite. On supposa que, peu de jours avant de mourir, Glaphyra avait eu un songe qui fut l'annonce de sa fin, et dont elle fit

1 Juba, époux de Sélène et fils du roi de Numidie, qui avait combattu contre César, ne mourut que sous le règne de Tibère. Auguste l'avait destiné à être roi d'Égypte ; mais, lorsque cet empereur eut placé l'Égypte sous l'administration des chevaliers et préfets romains, il fit le jeune Juba roi des deux Mauritanies. Son royaume se composait du territoire compris aujourd'hui dans l'Algérie française, Tunis et l'empire de Maroc. Tous les historiens romains se sont accordés à parler de ce prince comme d'un homme qui était bien plus remarquable encore par son instruction et son talent d'écrivain que par sa dignité royale. *Qui primus utrique Mauritaniæ imperavit,* dit Pline, *studiorum claritate memorabilior etiam quam regno* (Histor. natur., lib. v, cap. I).

la confidence à ses femmes. La fille du roi de Cappadoce venait de céder au sommeil, lorsque l'ombre de son premier époux lui apparut. La princesse, transportée de joie, voulut se jeter dans ses bras, mais Alexandre l'arrêta avec un front sévère, et lui dit: « Glaphyra, tu justifies trop bien l'opinion commune qui recommande de ne pas se fier aux femmes; je t'avais fiancée et épousée vierge, j'ai eu des enfans de toi, et tu as oublié nos amours; non contente d'avoir passé à de secondes noces, tu reposes auprès d'un troisième époux, et ce troisième époux est mon frère. Pour moi, je suis resté fidèle à notre affection; je viens rompre les liens indignes auxquels tu as consenti, te reprendre et te refaire mienne comme tu étais auparavant[1]. »

Un autre épisode qui eut aussi pour objet les fils de Marianne Maccabée, confirma l'attachement national des Juifs au souvenir des Asmonéens, et fut comme le dernier trait, le dernier cri de la guerre des deux dynasties. Tout à coup le bruit se propagea qu'Alexandre III et son frère, Aristobule IV, n'étaient pas descendus dans la tombe;

[1] *Vulgare verbum comprobas, quo feminis fidendum non esse dicitur... Amores oblita meos, alii nupseris... Ego vero meæ in te benevolentiæ non obliviscar... Meam facturus ut prius fuisti* (Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. XIII, ed. Havercamp., p. 866).

ils vivaient, on les avait vus, on avait échangé avec eux des paroles de regrets ou d'espérance. La condamnation prononcée par Hérode n'avait pas reçu son exécution. Pendant tout le règne de leur père, les deux princes étaient restés à l'abri des trahisons au fond d'une retraite; aujourd'hui ils venaient reprendre leur rang. Un imposteur, qui par l'effet de sa ressemblance avec Alexandre, abusait les yeux des plus anciens amis de ce prince, était la cause de cette émotion. Une personne très-versée dans les détails de la cour du feu roi avait inculqué toutes les instructions nécessaires à son complice. Partout où le faux Alexandre porta ses pas, les Juifs l'accueillirent avec acclamation, et l'on réunit des sommes d'argent considérables pour lui assurer une existence royale. L'artifice réussit à tel point, que le faux Alexandre et son confident osèrent se rendre à Rome. Les Juifs ne furent pas les seuls à s'y tromper: une foule de Romains qui avaient connu les fils de Marianne pendant le séjour de ces princes en Italie, partagèrent l'erreur; il n'y eut que l'empereur qui sut s'en défendre. L'absence de distinction dans les mains du faux Alexandre ajouta du poids à ses premiers soupçons[1]. L'empereur re-

[1] *Verum non ita deceptus est Cæsar... Iste enim falsus Alexander et labore asperitatem manibus obductam habuit* (Antiquit. judaic., lib. XVII, cap. XII, ed. Havercamp., p. 864).

marqua aussi chez cet homme une certaine rudesse, une vulgarité d'allure et de manières qui faisaient contraste avec la taille élégante du prince juif, avec ses formes libres et délicates [1]. Auguste obtint des aveux de l'imposteur, le condamna aux galères et fit mourir son complice.

Archélaüs régnait depuis environ dix ans à Jérusalem, lorsqu'un ordre impérial lui enleva sa couronne. Désormais la nationalité juive et la domination romaine allaient se trouver en présence, sans intermédiaire : l'époque de la guerre des dynasties était terminée. La troisième phase de cette histoire, le règne des intendans et procurateurs romains en Judée allait commencer.

Les frères du personnage déchu ne furent pas enveloppés dans sa disgrâce. Nous les verrons conserver long-temps leur principauté. Comme par un effet éloigné de la coïncidence qui existait à cette époque, et que j'ai déjà signalée, entre les destinées de la Judée et les destinées des Gaules, le second roi de la dynastie d'élection romaine fut exilé dans la ville de Vienne, aux bords du Rhône. Trente ans après, et lorsqu'il reçut à son tour un ordre d'exil, son frère, le tétrarque de la Galilée,

1 *Et pro mollitudine corporis, qua esse debuerat, utpote delicatus et ingenuus, contra erat corpore scabriore et rigidiore* (Antiquit. judaic., ibid.).

établit sa résidence dans la colonie de Lyon. Strabon, qui, plus de cinquante ans avant Josèphe, avait indiqué l'exil et la mort d'Archélaüs, n'a pas poussé son récit jusqu'à la disgrâce d'Antipas, et cette circonstance a été prise en grande considération pour fixer les temps de la vieillesse de l'illustre géographe, et la date approximative de sa mort, antérieure à la déchéance du tétrarque [1]. « Hérode eut plusieurs enfans, dit Strabon: il fit mourir les uns pour avoir conspiré contre lui; il institua les autres ses héritiers, et partagea entre eux ses États. Auguste traita honorablement les héritiers d'Hérode, sa sœur Salomé, et Bérénice, fille de cette princesse. Cependant, les fils d'Hérode n'eurent pas un sort heureux : l'un vécut et mourut en exil chez les Gaulois allobroges; les autres ne parvinrent qu'à force de soumission à rentrer dans leur patrie, revêtus de la dignité de tétrarques [2]. »

Pendant le règne d'Hérode Ier, Auguste avait accordé à ce roi une certaine autorité, une certaine surveillance sur la Syrie : le gouvernement de cette

1 Dans la traduction française de Strabon, liv. XVI, p. 350, voir la note 2, où le savant M. Letronne a émis cette ingénieuse déduction.

2 *Sed filiis res non feliciter cesserunt qui, rei facti, alter in exsulio apud Gallos Allobroges vitam exegit: reliqui ægre multis obsequiis reditum impetrarunt et suam uterque tetrarchiam* (Strabo, lib. XVI, ed. græc. lat. Almeloveen, p. 1109).

province semblait avoir été adjoint à la Judée. Au contraire, après l'exil d'Hérode II, ou Archélaüs, on adjoignit Jérusalem et la Judée au gouvernement de Syrie, mais sous la réserve expresse du plein exercice intérieur de leurs lois. Il y avait encore quelques degrés à franchir avant d'arriver à la réduction pure et simple du pays en province, ou en portion de province romaine. Ce qui importait d'abord aux dominateurs dans les États soumis à leur puissance, c'était d'y posséder exclusivement la force militaire, et la libre disposition de la fortune publique. Dès que ces deux souverainetés ne couraient aucun risque, ou, pour employer une expression aujourd'hui familière, dès que l'autorité romaine pouvait enlever à son gré à chaque contrée, jusqu'à son dernier homme et son dernier argent, elle devenait, en général, d'une tolérance extrême pour tout le reste, lois, religion, mœurs, usages et préjugés.

TROISIÈME ÉPOQUE.

GOUVERNEMENT DES PROCURATEURS.

(De l'an 6 à l'an 66 de l'ère vulgaire.)

CHAPITRE PREMIER.

Caractère de la troisième époque de cette histoire, et aperçu des charges imposées par les Romains à leurs provinces d'Asie.

Nul langage d'historien n'oserait prétendre à mieux caractériser la domination romaine en Judée pendant l'époque nouvelle du gouvernement des procurateurs, sa fiscalité, ses nombreux excès, que les paroles mises dans la bouche prophétique d'un paysan germain, par un des poëtes les plus vrais du monde, et justement appelé inimitable :

« Craignez Romains, craignez que le Ciel quelque jour
Ne transporte chez vous les pleurs et la misère...
Et ne vous fasse, en sa colère,
Esclaves à votre tour...

Car, sachez que les immortels
Ont les regards sur nous. Grâces à vos exemples,
Ils n'ont devant les yeux que des objets d'horreur,
De mépris d'eux et de leurs temples,
D'avarice qui va jusques à la fureur.
Rien ne suffit aux gens qui nous viennent de Rome;
La terre et le travail de l'homme
Font, pour les assouvir, des efforts superflus;
Retirez-les : on ne veut plus...
... Peupler pour Rome un pays qu'elle opprime...
Vos préteurs au malheur nous font joindre le crime[1]. »

Treize intendans et procurateurs romains se succédèrent à Jérusalem, depuis l'exil d'Archélaüs jusqu'à la grande guerre d'indépendance et aux campagnes de Vespasien, depuis l'an 6 jusqu'à l'an 66 de l'ère actuelle. Ces treize procurateurs se ressentirent tous en quelque chose de l'esprit des cinq empereurs dont ils furent les agens, Auguste, Tibère, Caïus Caligula, Claude et Néron.

Du côté des Juifs, la durée de ce gouvernement est celle des insurrections partielles du peuple: les protestations de tous les intérêts, de tous les sentimens blessés, les essais de résistance aux oppresseurs y affectent toutes les formes possibles avant d'en venir à la conflagration générale.

Une courte suspension du pouvoir procuratorial, un temps d'arrêt d'environ quatre ans, coupe en

1 La Fontaine, *le Paysan du Danube*.

deux parties distinctes les soixante années de cette époque si pleine d'événemens remarquables. Aux premiers jours de l'an 41 de l'ère actuelle, la Judée est reconstituée à l'état de royaume en faveur d'un membre de la famille des Hérodes, du nom d'Agrippa, et cette royauté éphémère finit avec l'année 44.

Lors même que nul renseignement historique, relatif à la personne et aux actes des treize gouverneurs successifs de Jérusalem, n'existerait plus, il serait encore permis d'y suppléer. Dans tous les climats, et particulièrement en Asie, les habitudes et les mœurs des proconsuls, préteurs ou propréteurs et procurateurs romains avaient des traits communs qu'on se remet sans effort en mémoire. Ces mœurs ne dépendaient pas seulement de la disposition plus ou moins grande des individus, à l'avarice, à l'injustice, à la cruauté; elles tenaient aussi à leur situation au sein des pays conquis, à l'irritation naturelle qui était provoquée chez ces gouverneurs par la mauvaise foi, l'ignorance brutale, l'ingratitude dont ils se croyaient en droit d'accuser leurs administrés; enfin, ces mêmes habitudes et ces mœurs trouvaient des causes continuelles de développement dans la multitude d'impôts directs et indirects, de taxes et réquisitions arbitraires, d'exactions qui étaient prescrites, approuvées ou politiquement tolérées par la métropole.

Le système de gouvernement que Rome appliquait aux régions étrangères réduites en provinces de son empire, faisait du proconsulat la dignité la plus élevée. Le proconsul était le maître absolu de sa province : son pouvoir avait de grandes analogies avec l'idée qu'on se forme chez les modernes du despotisme redoutable des pachas. L'esprit militaire dominait chez le proconsul. Le titre de préteur des provinces indiquait aussi un gouverneur suprême; mais chez celui-ci le caractère civil et judiciaire avait la prééminence. Le procurateur exerçait une fonction beaucoup plus restreinte. Son nom indique assez qu'on le destinait à s'occuper des intérêts financiers : il servait de curateur à des provinces, ou plutôt à de simples portions de provinces. L'empereur, le sénat ou le gouverneur d'une province entière, avaient en lui un régisseur, un agent de leur trésor. Mais, chez les Romains, on passait rapidement d'une fonction à l'autre; le même homme, qui le matin était le payeur, le questeur de l'armée, recevait le soir les insignes et le commandement de général. Le proconsul rendait la justice; le préteur avait le droit de conduire les troupes [1] ; le moindre prétexte au sujet de la perception de l'impôt permettait au pro-

1 En sa qualité de préteur de la Cilicie, Cicéron lui-même commanda des armées et livra des combats aux Parthes.

curateur de disposer aussi de la force militaire; enfin, sous quel nom et à quelque titre que ce fût, un chef romain, placé à la tête d'une contrée étrangère, trouvait toujours l'occasion d'attirer à lui un pouvoir presque dictatorial. Les seuls obstacles sérieux lui venaient de ses rivaux d'ambition et de fortune.

Les provinces avaient été divisées par Auguste en sénatoriales et impériales; les unes relevaient du prince, les autres du sénat. Les provinces frontières étaient impériales : elles souffraient beaucoup plus que les autres à cause de l'établissement des légions et des rigueurs du régime militaire. La Syrie, à laquelle la Judée venait d'être réunie, formait une province impériale, et, de plus, il existait pour cette province, et pour toute l'Asie soumise aux Romains, une circonstance qui redoublait l'avidité des diverses classes de gouverneurs et de leurs agens.

Les richesses immenses que Pompée avait étalées à Rome à son retour de la guerre de Mithridate, avaient donné naissance aux idées les plus exagérées sur les ressources de l'Orient et sur ses trésors[1]. Il semblait que cette terre fût une mine inépuisable, et qu'un petit nombre de jours de-

[1] Lucain, dans sa *Pharsale*, a consigné cette circonstance, que la partie des richesses emportées de l'Orient qui fut déposée

vait suffire aux hommes chargés de l'exploiter au nom de l'État, pour en retirer, dans leur propre intérêt, d'énormes bénéfices. En conséquence, presque tous les gouverneurs des provinces d'Asie et leurs délégués, se réglaient d'après cette opinion: et pour peu que l'accomplissement de leurs vœux subît des retards, ils étaient tentés de n'attribuer leur mécompte qu'à un mauvais vouloir, qu'à un caprice offensant du pays livré à leur domination personnelle. Plutarque et Cicéron nous ont transmis en ce genre des tableaux vivans. Lorsque Cicéron fut arrivé dans sa préture d'Asie, il traça à son ami et son confident politique le portrait de l'homme auquel il succédait. « Mon prédécesseur Appius m'a écrit deux ou trois lettres pour se plaindre des changemens que j'ai apportés à plusieurs choses qu'il avait établies. Appius, qui a traité cette province en lui coupant la chair, en lui ôtant le sang, en lui arrachant tout ce qui était possible, ne voit pas avec plaisir que je rende la vie au pays qu'il m'a laissé inanimé. Je ne fais rien dans l'intention de le blesser, mais la seule

par Pompée dans le trésor public tourna plus tard à son détriment. César s'en servit à faire la guerre à son rival.

Tunc Orientis opes, captorumque ultima regum,
Quæ Pompeianis prælata est gaza triumphis,
Egeritur...

(Phars., lib. III).

différence de ma conduite avec la sienne l'irrite... Que dirai-je des préfets d'Appius, de ses familiers, de ses lieutenans, de ses rapines, de ses débauches, de ses iniquités de toute sorte?[1]

Pendant le gouvernement de Marc Antoine, il était arrivé à ce triumvir de doubler en un seul jour la charge, déjà accablante, des contributions de l'Asie. Les populations lui envoyèrent des députés : « Puisque tu veux nous imposer une double contribution, lui dit l'orateur Hybréas; accorde-nous du moins deux étés dans une même année, deux automnes, deux moissons, deux vendanges. L'Asie t'a payé déjà deux cents mille talens[2] : si toute cette somme n'est pas venue entre tes mains, demandes-en compte à ceux qui l'ont prélevée[3]. »

Dans son régime de finances, la conquête romaine commençait par soumettre les peuples vaincus à un tribut déterminé, que les autorités locales restaient chargées de recueillir, d'après le mode de perception familier à la contrée. A mesure que de nouvelles victoires des Romains appesantis-

1 *Quum sanguinem miserit, quidquid potuit detraxerit, mihi tradiderit enectam... quid dicam de illius præfectis? comitibus? legatis? etiam de rapinis? de libidinibus? de contumeliis* (Cicer., *ad Attic.*, lib. VI, epist. I).

2 Environ un milliard de notre monnaie.

3 Plutarque, *Vie de Marc Antoine*, § XXVIII.

saient le joug sur ces peuples, on leur appliquait la loi de confiscation. Rome se substituait à tous les pouvoirs que les princes ou les gouvernemens détruits avaient possédés de fait ou de droit, et elle organisait l'impôt sous une foule de formes.

Une première partie des terres confisquées à l'étranger devenait domaine public de l'empire; une seconde partie était concédée à de nouveaux individus, ou même aux propriétaires anciens, mais avec l'obligation expresse de ne plus se regarder à l'avenir que comme de simples tenanciers, et de payer de fortes redevances; les indigènes à qui l'on n'enlevait pas leurs possessions devaient rigoureusement la dîme aux conquérans. Des droits nombreux de mouvance et de translation suivaient aussi pour eux l'effet des ventes, des achats, et les successions héréditaires.

Outre les impôts de propriété, on établissait sur les personnes un impôt de capitation, et, pour l'usage des choses, un ensemble de droits : les douanes, le péage des chemins, des ports, des rivières, des taxes particulières sur les marchandises à l'entrée et à la sortie des villes, des taxes sur les bestiaux, et beaucoup d'autres du même genre. La plupart de ces contributions étaient mises aux enchères et livrées à des fermiers-généraux : c'est dans ces spéculations que le corps des chevaliers romains

fit de si grandes fortunes [1]. Des associés indigènes, plus au courant des ressources du pays que les spéculateurs étrangers, les servaient avec activité dans leurs entreprises. A l'époque même de cette histoire où nous allons entrer, sous le régime des procurateurs, le témoignage de la haine nationale que les Juifs éprouvaient pour les publicains et les péagers a été conservé dans les évangiles. Les publicains des évangiles étaient les sous-fermiers des Romains, leurs agens financiers, de second, de troisième et de quatrième ordre. Les péagers avaient l'emploi subalterne qui est assez indiqué par leur nom. Les Juifs nationaux réputaient particulièrement indignes ceux de leurs concitoyens que la misère, la paresse ou l'espoir du profit faisait enrôler dans les rangs des exacteurs étrangers. Une de leurs récriminations contre Jésus, d'après les mêmes évangiles, avait pour premier motif la nombreuse suite de publicains et de femmes de mauvaise vie qui se pressaient presque toujours sur les pas du nouveau maître [2].

Mais les impôts déterminés au profit de Rome

1 *At frumenta et pecuniæ vectigales, cetera publicorum fructuum societatibus equitum romanorum agitabantur* (Tacit., *Annal.*, lib. IV, § NI).

2 *Multi publicani et peccatores venientes discumbebant cum Jesu... Publicani et meretrices præcedent vos...* (Matth., IX, 10, XXI, 31; Luc., XV, 1).

n'étaient pas encore la plaie principale des provinces. Du moins, ces provinces en retiraient elles-mêmes quelques fruits ; on y profitait des grands travaux d'utilité que les Romains exécutaient dans tous les lieux de leur séjour ou de leur passage. Mais les contributions imprévues, mais les réquisitions arbitraires et violentes, mais la tyrannie patente ou occulte des agens de perception tenaient les habitans dans une anxiété continuelle, causaient leur désespoir et leur ruine. En parlant de la Syrie, un des personnages de ces temps-là, qui connaissait le mieux, par la pratique, la nature des procédés romains, nous en a laissé à son tour une peinture très-animée. « Les sommes imposées à la Syrie étaient exigées avec la plus grande rigueur, dit Jules César. La cupidité inventait toute sorte de moyens, dans l'espoir de se satisfaire. Une taxe avait été mise sur les esclaves et sur les hommes libres, sur les portes des maisons, et sur les colonnes. On requérait perpétuellement des grains, des hommes pour la guerre, des rameurs, des machines, des chariots. Il suffisait qu'une chose pût recevoir un nom pour être imposée. On établissait des chefs dans les villes, dans les villages, dans les châteaux-forts. L'homme qui se conduisait avec le plus de rudesse et le plus de cruauté passait pour un caractère ferme et pour le meilleur citoyen. La province était remplie de licteurs,

d'agens, d'exacteurs, qui extorquaient autant que possible pour leur propre compte [1]. »

Or, ces images fournies par les derniers jours de la république, qui, au moment où nous sommes arrivés, n'existait plus dans Rome depuis cinquante ans, n'en restèrent pas moins l'expression générale de l'état des choses aux jours de l'empire. Sans doute, sous quelques bons princes, et même sous d'indignes empereurs, certaines contrées tombaient de temps à autre en d'excellentes mains, et rencontraient des proconsuls, des préteurs, des procurateurs dont l'administration méritait d'être bénie; mais ce bonheur dépendait presque entièrement du hasard. Le plus grand nombre des provinces, et surtout celles d'Asie, étaient livrées en pâture aux besoins insatiables d'argent et à toutes les exigences des hommes politiques de Rome [2]. La

1 *Cujus modi rei nomen reperiri poterat, hoc esse satis ad cogendas pecunias videbatur... Erat plena lictorum et imperiorum provincia; differta præfectis atque exactoribus, qui, præter imperatas pecunias, suo etiam privato compendio serviebant* (Cæs. *Bell. civil.*, lib. I, § XXXII).

2 Abstraction faite de leur désir personnel de jouir et de briller, les besoins incessans d'argent furent entretenus chez ces personnages par des causes politiques successives. Dans la dernière période de la République, et au rapport d'Appien, en son deuxième livre *des Guerres civiles*, ils avaient à acheter les suffrages populaires, qui étaient devenus une espèce de marchandise d'un prix extrêmement élevé; à la cour des premiers em-

situation qui en résultait pour les indigènes ne justifiait que trop souvent le cri : malheur aux vaincus ! Et comme l'empreinte du passé se reproduit toujours de quelque manière dans le présent, cette situation où furent réduites diverses provinces d'Asie, et en particulier la Judée, n'est pas sans rapports avec les sombres tableaux qu'on a tracés de nos jours au sujet de l'oppression et des souffrances matérielles et morales du peuple d'Irlande.

pereurs, ils furent obligés de s'attirer de la même manière le bon vouloir des arbitres et dispensateurs des grâces ; enfin, quand les pouvoirs publics furent tombés aux mains de la force militaire, on n'acquit aussi qu'à deniers comptans, l'appui et le suffrage des cohortes prétoriennes, des légions, des armées.

CHAPITRE II.

Origine des nouveaux zélateurs ou indépendans juifs sous le règne d'Auguste. — Politique de Tibère à l'extérieur et chute successive de trois grands chefs de la résistance universelle des nationalités aux Romains.

Le premier acte du gouvernement procuratorial en Judée imprima un nouvel élan aux sentimens nationaux. Le parti juif politique et religieux, qui devint plus tard l'ame de la résistance aux armes de Vespasien et de Titus, se constitua avec énergie et proclama son évangile. Jésus-Christ, alors à peine âgé de dix ans, reçut ses premières inspirations au milieu des efforts de liberté, dont sa province natale fut le théâtre. Auguste avait ordonné au gouverneur de Syrie d'opérer un recensement général des propriétés de la nation juive. En faisant de prime abord l'inventaire le plus exact des pays conquis, les Romains jugeaient tous les avantages qu'il leur serait permis d'en re-

tirer, et jusqu'à quel point les ressources laissées aux nations pourraient tourner au détriment de leur domination souveraine. Le gouverneur de Syrie chargé de l'opération du recensement en Judée, s'appelait Cyrénius. C'est l'homme que l'évangéliste Luc a mentionné, mais en commettant une erreur de date. Cyrénius ne présidait nullement à la Syrie dans les dernières années d'Hérode I[er] et avant la naissance du fils de Marie, comme l'évangéliste le suppose. Cyrénius, sénateur et personnage consulaire, n'arriva au gouvernement de Syrie qu'après la chute d'Hérode II, autrement dit Archélaüs. Le maître ou commandant de cavalerie, Coponius, fut l'homme qui, sous l'autorité du gouverneur de la province syrienne, commença la succession des treize directeurs particuliers, présidens et procurateurs romains imposés à la Judée[1].

Des résistances ardentes accueillirent de tous côtés le travail des recenseurs étrangers. Les Juifs nationaux y virent une preuve définitive de l'état de servitude où on voulait les réduire. Le mouvement éclata surtout dans la Galilée qui relevait d'Hérode-Antipas. Le parti des nouveaux indépendans ou zélateurs, sous les auspices duquel ce mouvement

1 Les noms de *rectores*, *præsides* et *procuratores* sont alternativement employés pour désigner ces chefs du nouvel ordre d'administration.

fut accompli, reconnaissait pour chef Juda le Galiléen, ce même fils d'Ezéchias qui avait marché naguère à la tête des Juifs révoltés contre Sabinus et contre le précédent gouverneur de Syrie. Un autre personnage de la secte pharisienne, du nom de Sadoc, était comme l'intelligence dirigeante du nouveau parti, y attachait le caractère légal. Cette apparition de deux chefs de nature différente, que nous retrouverons plus tard dans l'association étroite d'Akiba et de Barcokébas, prenait toujours pour exemple les rapports de Moïse, l'homme de la pensée et de la législation, avec Josué, l'homme de l'exécution et de la guerre.

Le nom de zélateurs avait une origine antique. La loi juive avait déclaré que pour surmonter la multitude des difficultés, des obstacles qui s'opposeraient à son établissement, il serait nécessaire de déployer un zèle actif, également éloigné de l'esprit de vanité et d'un aveugle fanatisme. Dans la guerre d'indépendance des Juifs contre la domination des Gréco-Syriens, le père de la dynastie asmonéenne, à son lit de mort, le vieux Matathias, avait répandu sa bénédiction sur les bandes nationales en leur disant : « Maintenant donc, mes enfans, soyez zélateurs de la loi et sacrifiez votre vie [1]. »

[1] *Æmulatores estote legis, date animas vestras* (I, Macc. I, 50).

Ce sacrifice volontaire de la vie était aussi le premier principe du nouveau parti, de la nouvelle secte formée contre la domination des Romains. La plupart de ses membres s'y engageaient sous le sceau du serment. Quelles que fussent déjà les nuances diverses de leurs idées, de leurs passions, les germes de leurs futures discordes, ils se réunissaient tous dans les règles suivantes et presque textuelles de leur évangile. On ne devait reconnaître que l'Éternel seul, comme maître et souverain; on devait braver tous les tourmens pour soi-même et pour les siens dans le but de rendre la liberté à la nation, d'obtenir le règne de la loi et l'accomplissement de la justice; il ne fallait laisser ni paix, ni trève à la domination étrangère et à tous les appuis que cette domination s'était acquis dans la Judée[1].

Dès que les troubles suscités à l'occasion du recensement eurent été réprimés, l'indignation des Juifs se porta contre le grand sacrificateur, Joasar, fils de Boëtus, dont Hérode premier avait épousé la nièce. Depuis l'élévation de la dynastie d'élec-

1 *Libertatem sic amant ut eam mordicus tueantur; Deum pro rectore et domino habentes. Varias etiam mortes subeundas, cognatorumque supplicia et amicorum nihili faciunt..... ad bellum Romanis inferendum concitabant...* (Antiquit. Judaic., lib. XVIII, cap. I, ed. græc. lat. Havercamp., p. 872, lib. XX, cap. VIII, p. 973; Bell. judaic., lib. I, cap. VIII, p. 160).

tion romaine, cette charge de la grande sacrificature était restée à la merci des conquérans. Joasar venait d'employer toute son influence à aider l'opération des étrangers. C'est pourquoi, malgré la puissance qui le protégeait, l'opinion générale attaqua sa personne avec tant d'ardeur, que le gouverneur de Syrie se vit contraint de le déposer [1] et de transmettre son titre à un homme moins désagréable à la population indigène.

Après Coponius, Auguste envoya en Judée Marcus Ambivius, sous l'administration duquel la fameuse sœur d'Hérode Ier, Salomé, descendit dans la tombe. Annius Rufus fut le troisième procurateur.

Quand l'empereur mourut, au mois d'août de l'an 14 de l'ère actuelle, Jésus fils de Marie arrivait à la dix-huitième année de son âge. Il s'était écoulé six ans depuis le jour où les évangiles racontent qu'on l'avait retrouvé écoutant et interrogeant les docteurs sous les galeries extérieures du temple [2].

Quoique le règne du successeur d'Auguste, le règne de Tibère, ait eu vingt-trois ans de durée, les Juifs, pendant cette période, ne traversèrent que deux procuratures différentes. Ce prince, si dissimulé, si sombre et si cruel dans Rome, avait à

1 *Joazarum cui cum plebe contentio fuerat, dignitate atque honore abdicavit* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. III, p. 872).

2 *Audientem illos et interrogantem illos* (Luc, II, 46).

cœur, dans sa politique extérieure, de réprimer beaucoup d'abus; il ne se prêtait pas volontiers au pillage des provinces. Jusqu'à l'élévation de son ministre Séjan, tous les historiens sont d'accord sur ce trait dominant de son caractère. « Tibère eut pour maxime de laisser long-temps l'autorité dans les mêmes mains, dit Tacite; sous lui, plus d'un gouverneur garda toute sa vie l'armée ou la juridiction qui lui avait été confiée... Tibère veillait à ce que des charges nouvelles ne portassent pas l'effroi dans les provinces, et il empêchait que les charges anciennes ne fussent aggravées par l'avarice et par la cruauté des magistrats [1]. » D'après Suétone, cet empereur rappelait aux chefs des provinces « qu'un bon berger tond sés brebis, mais en évitant de les écorcher [2]; » et, suivant Josèphe, Tibère expliquait sa volonté de ne changer que rarement ses délégués, par la comparaison qu'il faisait de tout pays livré à leur juridiction, avec un homme blessé dont les mouches dévorent le sang. « Si l'on chasse ces insectes au moment où ils sont rassasiés, disait l'em-

1 *Id quoque morum Tiberii fuit continuare imperia..., et ne provinciæ novis oneribus turbarentur, utque vetera sine avaritia aut crudelitate magistratuum tolerarent, providebat* (Tacit., *Annal.*, lib. I, § LXXX; lib. IV, § VI).

2 *Boni pastoris esse, tondere pecus non deglubere* (Sueton., *in Neron.*, § XXXII).

pereur, ceux qui les remplacent sucent la plaie avec une avidité nouvelle [1]. »

Le premier envoyé de Tibère en Judée, Valérius Gratus, répondit à l'esprit de modération qui l'avait choisi. Sous la présidence de son nouveau chef, et malgré l'agitation continuelle de ses habitans, la Judée ne s'abandonna à aucune manifestation trop violente : cependant nous avons la preuve qu'elle avait alors de rudes charges à supporter. Dans les annales de l'empire, à la date de l'an 770 de Rome, la première ou la seconde du gouvernement de Gratus, on trouve la note suivante : « La Syrie et la Judée, écrasées sous le poids des tributs, imploraient un soulagement [2]. »

Mais si les rivages de la Méditerranée syrienne restèrent alors dans un pénible repos, il en fut autrement de l'Europe, de l'Afrique. A partir de la mort d'Auguste, jusqu'à la fin de l'administration de Gratus, jusqu'à l'an 27 de l'ère actuelle, de grands efforts furent tentés en ces climats. Le monde assista à la chute successive de trois héros de cette résistance universelle des nationalités aux Romains, qui eut plus tard sa dernière péripétie

1 *Quod si, his depulsis, recentes et famelicæ convenerint, et jam attritum acceperint, etiam ad interitum usque exsugent* (Antiquit. judaic., lib XVIII, cap. VI, ed. Havercamp., p. 890).

2 *Provinciæ Syria atque Judæa, fessæ oneribus, diminutionem tributi orabant* (Tacit., *Annal.*, lib. II, § XLII).

dans le siége et la ruine de la capitale juive : Arminius en Germanie; Sacrovir au sein des Gaules; Tacfarinas sur le sol africain.

Pendant la lutte de la Germanie, l'intérieur de la famille d'Arminius avait offert l'image fidèle des divisions que Rome faisait naître chez toutes les nations douées de quelque puissance.

Le beau-père d'Arminius, Ségeste, suivait le parti romain; mais le cœur mâle de la fille de Ségeste partageait l'ardeur de son époux. Arminius avait un oncle, nommé Inguiomer, qui combattait à ses côtés; mais il avait aussi un frère rangé sous les drapeaux ennemis. En s'attachant aux Romains, le frère d'Arminius s'était donné un nom nouveau, le même nom que l'historien Josèphe reçut plus de cinquante ans après dans des circonstances semblables : il s'appelait Flavius.

L'an 16 de l'ère actuelle, et la veille de la grande bataille d'Idistavise, dans laquelle Germanicus triompha des populations comprises entre le Rhin et l'Elbe, les deux frères sortirent des camps opposés et s'avancèrent chacun sur une des rives du Véser. Quoique séparés par le fleuve, ils échangèrent à haute voix quelques explications qui aident à se représenter la situation respective des zélateurs de la Judée et de leurs adversaires. L'un des frères, Flavius, énuméra les récompenses qu'il avait obtenues des Romains pour ses services, une

augmentation de paie, un collier, une couronne et d'autres dons militaires. Arminius se moqua d'un esclavage qui était acheté à si vil prix. Flavius fit valoir la grandeur romaine, les forces de César, les châtimens terribles réservés aux vaincus, la clémence assurée à tous ceux qui consentiraient à se soumettre. Arminius, au contraire, invoqua les droits de la patrie, la liberté des ancêtres, les dieux tutélaires de la Germanie, la voix d'une mère qui suppliait Flavius de commander à ses proches, à ses alliés, à toute sa nation, au lieu de les déserter et de les trahir [1]. Enfin, au moment de la bataille, Arminius fit entendre à ses guerriers des accens qui furent répétés aussi sous toutes les formes par les chefs de l'indépendance juive. « Rappelez-vous l'avarice des Romains, s'écria-t-il, leur insolence, leur cruauté. Il ne vous reste d'alternative que de mourir ou de sauver la liberté de vos contrées [2]. »

Chez les Gaulois, l'insurrection suscitée en ce même temps par Sacrovir, fut loin d'offrir rien de comparable, ni pour la force, ni pour la durée à la résistance germaine. Les Gaulois étaient mieux à la portée de Rome que les peuples de la rive droite du

1 *Ne propinquorum, denique gentis suæ desertor et proditor quam imperator esse mallet* (Tacit., *Annal.*, lib. II, § IX et X).

2 *Aliud sibi reliquum, quam tenere libertatem, aut mori ante servitium* (Tacit., *Annal.*, lib. II, § XV).

Rhin et de la rive gauche du Danube. D'ailleurs, une grande partie des Gaules s'était pliée à la domination étrangère. Ces contrées se consolaient de leur soumission en voyant accroître dans leur sein des richesses qui, quelques siècles après, devinrent un objet de convoitise et de proie pour les populations conquérantes débordées des régions septentrionales. Dans les Gaules, comme en Germanie et comme en Judée, les sentimens d'indépendance, la cruauté des gouverneurs, la multiplicité des impôts et l'excès de l'usure des Romains, furent les motifs déterminans de la guerre. Un des compagnons de Sacrovir, Florus, avait essayé de soulever le pays de Trèves; mais il subit une défaite et se donna la mort. Le chef gaulois s'était emparé de l'ancienne Bibracte, la ville d'Autun, où les principales familles du pays envoyaient de gré ou de force leurs enfans pour y apprendre la langue et les arts des dominateurs, et pour y perdre le souvenir de leurs traditions nationales. Cette jeunesse distinguée fut retenue en otage par les insurgés. Le soulèvement avait réuni au-delà de quarante mille hommes, dépourvus la plupart des armes nécessaires et sans discipline. La bataille fut livrée à trois lieues d'Autun. Silius commandait aux troupes romaines. Sacrovir vaincu et ses principaux amis se retirèrent dans une maison de campagne voisine. Plutôt que de tomber en escla-

vage, ils se frappèrent de leurs épées après avoir allumé un incendie qui réduisit leurs corps en cendres.

Enfin, sur le sol de l'Afrique et pendant tout le cours de l'administration de Gratus à Jérusalem, la domination romaine rencontra un de ses adversaires les plus acharnés dans la personne du numide Tacfarinas : et ici, quelle que soit la différence infinie des temps, des religions, des civilisations, à comparer ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux dans les mêmes climats, on serait tenté de croire que l'ame et le génie de l'antique guerrier s'y sont revêtus d'une enveloppe nouvelle.

Tout maîtres qu'ils fussent de la terre et de la mer, les Romains n'employèrent pas moins de sept ans à cette guerre d'Afrique de l'an 17 à l'an 24 de l'ère actuelle. Le théâtre des événemens s'étendit dans les régions qui forment les provinces actuelles d'Alger, de Constantine et la régence de Tunis.

Après avoir servi comme auxiliaire dans les armées romaines, Tacfarinas conçut l'espoir de leur enlever l'Afrique. D'abord il réunit des bandes nombreuses plus propres au pillage et au brigandage qu'à la guerre. Bientôt les Maures s'associèrent à son mouvement. Les Maures avaient pour chef Mazippa. Dans leur plan d'alliance, Tacfarinas se chargea de la guerre régulière; Mazippa eut pour attributions le commandement

des corps légers qui étaient prompts à porter l'incendie et la mort dans les établissemens des Romains et chez toutes les tribus soumises à leur empire [1].

Le proconsul d'Afrique, Furius Camillus, se hâta d'entrer en campagne, et Tacfarinas ne refusa point le combat. Mais, malgré le grand nombre des Numides et des Maures, la science romaine resta victorieuse. Depuis ce jour, Tacfarinas renonça aux batailles rangées, et s'arrêta au dessein d'attaquer l'ennemi de tous côtés, sans jamais se laisser surprendre. Dès qu'on le pressait trop vivement, il disparaissait dans les déserts pour revenir avec de nouvelles forces [2]. Trois fois à Rome on annonça que la guerre d'Afrique était terminée, trois statues couronnées de lauriers en l'honneur des proconsuls attestèrent leurs victoires; et cependant les excursions rapides et meurtrières de Tacfarinas ne cessaient point. Après le second proconsulat, celui d'Apronius, le chef numide ne craignit pas d'envoyer des ambassadeurs à Tibère. Il demandait un établissement fixe pour lui et pour

1 *Ut Tacfarinas lectos viros et Romanorum in modum armatos castris attineret... Mazippa levi cum copia incendia et cædes et terrorem circumferret* (Tacit., *Annal.*, lib. II, § LII).

2 *Quamquam sæpius depulsus... Reparatis per intima Africæ auxiliis... plures per globos incursaret eluderetque, et insidias simul tentaret* (Tacit., *Annal.*, lib. III, § LXXIII et LXXIV).

son armée. En cas de refus, on devait s'attendre, disait-t-il, à une guerre sans fin [1]. Jamais Rome n'avait été plus agitée que par l'audace de cette ambassade. Le sénat discuta longuement le choix du troisième proconsul. On s'arrêta sur Blésus, oncle de Séjan. Mais, indépendamment de la faveur qui le poussait, Blésus était connu par son mérite personnel, et digne de sa mission. Un illustre général, Cécina Severus, profita de la chaleur du débat pour demander qu'on ôtat la faculté aux personnages chargés du soin des provinces de se faire suivre de leurs femmes. Les motifs qu'il allégua à l'appui de sa motion, forment tableau. « J'ai une épouse à laquelle je suis tendrement uni, dit Cécina, et six enfans, et quoique je compte quarante campagnes dans les provinces, je me suis toujours prescrit à moi-même la règle que je vous indique. Ce n'est pas sans raison que nos ancêtres s'abstenaient de traîner des femmes chez les alliés et les nations étrangères. Leur compagnie est un embarras en temps de paix à cause de leur luxe, et en temps de guerre par les frayeurs qu'on ressent pour elles. Aujourd'hui, les femmes se promènent au milieu des soldats, et ont des centurions à leurs ordres. Récemment une femme a présidé à l'exer-

1 *Sedemque ultro sibi atque exercitui suo postularet aut bellum inexplicabile minitaretur* (Tacit., *Annal.*, lib. III, § LXXIII).

cice des cohortes et à la revue des légions. Les sénateurs sont loin d'ignorer que dans tous les procès de concussion les femmes des gouverneurs se trouvent toujours les plus accusées. Tout ce qu'il y a d'intrigant dans les provinces s'attache à leurs pas. Elles s'entremettent dans toutes les affaires, et elles en décident. Il y a deux cortéges, deux prétoires, et les commandemens des femmes s'exécutent avec le plus de promptitude et le plus de dureté. Enfin, depuis que les entraves imposées par la loi Oppia et par d'autres lois sont rompues, les femmes règnent dans les familles, dans les tribunaux et aux armées [1]. »

Blésus, arrivé en Afrique, partagea ses forces en trois corps : ces corps, à leur tour, furent divisés en détachemens nombreux que l'on confia à des centurions éprouvés et habiles à combattre à la manière des Numides. On s'empara des principaux passages des montagnes, et on y établit des postes fortifiés. Bientôt l'ennemi ne put exécuter aucun mouvement sans rencontrer des troupes romaines devant lui, derrière lui et sur ses flancs [2].

1 *Duorum egressus coli, duo esse prætoria, pervicacibus magis et impotentibus mulierum jussis... Nunc, domos, fora, jam et exercitus regerent* (Tacit., *Annal.*, lib. III, § XXXIII).

2 *Quoquo inclinarent, pars aliqua militis romani in ore, in latere, et sæpe a tergo erat* (Tacit., *Annal.*, lib. III, § LXXIV).

Pendant l'hiver même, des compagnies armées à la légère et habituées au désert, poursuivirent Tacfarinas de retraite en retraite. Ce plan, aidé de tous les moyens de discorde et de séduction que la politique de Rome savait toujours répandre chez ses adversaires, obtint de grands résultats. On réussit à s'emparer du frère de Tacfarinas et à chasser au loin le chef numide. Alors Tibère fit annoncer de nouveau que la guerre était consommée; et, en signe de l'intérêt qu'on apportait à cet événement, l'autorisation fut transmise aux légions de saluer Blésus du titre d'*Imperator*. Mais dix-huit mois après, l'an 24, et pendant que Dolabella exerçait les fonctions de proconsul, les hostilités recommencèrent avec une nouvelle énergie. Le héros africain proclama de toutes parts que la puissance romaine était entamée dans plusieurs autres régions, et qu'elle se retirait de l'Afrique. Ses bandes s'accrurent rapidement, et Tacfarinas assiégea une place importante. On ne lui laissa pas le temps de s'y établir. A la suite de diverses opérations, Dolabella tomba à l'improviste sur son armée et le força à accepter une bataille. Avant la mêlée, les Romains rendirent un brillant témoignage au chef ennemi : ils firent circuler pour mot d'ordre dans tous les rangs de s'attacher exclusivement à l'homme que chacun avait appris à connaître dans les combats, et qui était à lui seul le

génie de cette guerre[1]. De son côté, Tacfarinas songea à terminer glorieusement sa carrière. Dès que ses yeux eurent vu ses gardes dispersés et son fils prisonnier, il se précipita au milieu des ennemis, et mourut entouré des victimes nombreuses de son courage.

En mémoire de cette dernière campagne, Dolabella réclama les ornemens du triomphe qui avaient été accordés à ses devanciers : ce fut en vain. Pour ne pas revenir sur ce qui avait été proclamé à Rome que la guerre d'Afrique était finie, et pour ne pas amoindrir les lauriers de Blésus, oncle de son ministre et de son favori, Tibère, priva le vainqueur de sa légitime récompense. Mais Blésus n'en devint pas plus illustre, dit Tacite, et la gloire de Dolabella s'accrut en proportion des honneurs qu'on lui avait refusés [2].

1 *Omnes, notum tot præliis consectentur : non nisi, duce interfecto, requiem belli fore* (Tacit., *Annal.*, lib. IV, § XXV).

2 *Et huic negatus honor gloriam intendit* (Ibid., § XXVI).

CHAPITRE III.

Procurature de Ponce-Pilate à Jérusalem et persécution des Juifs de Rome sous le règne de Tibère.

Lorsque le premier procurateur de Tibère en Judée résigna ses fonctions, l'indigne Séjan était parvenu au plus haut degré de sa puissance. Séjan s'attachait à remplir Rome et les provinces de ses créatures. Le nouveau procurateur envoyé à Jérusalem fut de ce nombre. Il s'appelait Pontius; son surnom de Pilatus venait probablement de quelque action militaire ou il avait prouvé son habileté à lancer le javelot, les dards, en latin *pilum* et *pila*. Ces surnoms étaient d'un usage constant chez toutes les classes de Romains. Nul renseignement certain n'existe sur la patrie et l'origine de ce cinquième représentant de la domination étrangère, le Ponce-Pilate des Évangiles. On l'a sup-

posé natif de Rome ou de quelque ville d'Italie; on l'a supposé originaire du pays de Pont, l'ancien royaume de Mithridate, d'où lui serait resté son nom de Pontius. La légende qui avait prévalu sur son compte au moyen-âge en faisait un Gaulois. Pilate passait pour avoir dû le jour à la même ville de Vienne, aux bords du Rhône, où le second roi de Judée de la dynastie iduméenne avait été réellement exilé. Pendant long-temps on a montré dans cette ville et aux environs, et peut-être on montre encore aujourd'hui la tour prétendue de ce procurateur et sa maison de plaisance.

Mais à défaut de renseignemens certains sur son origine, nous possédons un portrait moral de Ponce-Pilate, tracé par son contemporain Philon, d'Alexandrie; et ce portrait, que j'ai eu l'occasion de citer dans un autre ouvrage [1], s'accorde fidèlement avec ce qu'il est permis d'attendre d'un protégé de Séjan, et avec tous les actes historiques connus de la nouvelle procurature. « Un jour on lui adressa des remontrances, mais comme cet homme était d'un caractère violent et dur, dit Philon, il résista. Alors on lui cria avec force: cesse de provoquer aux séditions et à la guerre,

1 *Jésus-Christ et sa doctrine*, *histoire du premier siècle de l'Église*, livre II, chapitre IX, intitulé : Esprit des tableaux évangéliques relatifs à la passion de Jésus.

cesse de rendre la paix impossible. La volonté de Tibère est que nos lois soient respectées. Si tu as reçu quelque édit ou lettre nouvelle, donne-nous-en connaissance, afin qu'une députation parte à l'instant[1]. Ces paroles, ajoute l'écrivain contemporain, ne firent qu'exaspérer le procurateur qui craignit qu'un appel à Rome ne dévoilât tous ses crimes, la vénalité de ses sentences, ses rapines, la ruine des familles, tous les outrages dont il était l'auteur, le supplice d'une foule de personnes qui n'avaient subi aucun jugement, des excès de cruauté en tout genre[2]. »

Dès le début de son gouvernement, le nouvel émule des Verrès causa un trouble général dans Jérusalem. C'était un des procédés habituels chez ceux des préteurs et procurateurs qui n'agissaient pas à bonne intention de recourir aux mesures qu'ils savaient le plus propres à jeter quelque effroi parmi les classes éminentes des provinces. Ensuite, ils se montraient disposés à s'attendrir

1 On ne négligera pas de remarquer à quel point ce langage correspond à ce qui a été dit ci-dessus par les historiens de Rome, sur la politique extérieure de Tibère.

2 *Veritum ne legatos serio mittentes totius procurationis redarguerent, venditatas sententias, contumelias, rapinas, plagas, injurias, crebras cædes indemnatorum, crudelitatem infinitam acerbissimam* (Philo., *De virtut. et legat. ad. Cai.*, oper. omn., ed. græc. lat. Mangey, t. II, p. 590).

et à revenir sur leur décision en proportion des ressources qu'on employait, bien moins pour éclairer leur esprit, que pour hâter l'accroissement de leur fortune. Pilate introduisit de nuit dans la capitale juive des drapeaux qui portaient les images des empereurs [1].

Tout abaissée qu'elle fût, la Judée n'en était pas encore venue à cette situation de ne plus figurer que pour un pays subjugué et définitivement réuni à l'empire. L'introduction furtive des images impériales constituait une violation manifeste de ses droits et de ses coutumes intérieures. Cet acte ne représentait pas seulement aux yeux de la nation juive une affaire de religion; on y voyait aussi une dernière atteinte, un coup mortel porté à ce qui lui restait encore d'existence politique. Les chefs de Jérusalem se rendirent auprès de Pontius, dans la ville de Césarée, dont l'administration romaine en Judée faisait sa capitale. Ils y protestèrent contre l'acte du procurateur; ils lui exposèrent les soulèvemens inévitables qui en résulteraient, et leur opiniâtreté, appuyée de quelque somme d'argent, triompha des obstacles.

A ce début de mauvais augure succédèrent de

1 *Ignorante populo, quippe noctu facto introitu, illatas imagines Hierosolymis statuit* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. III, ed. græc. lat. Havercamp., p. 675; Bell. judaic., p. 167).

longues agitations. Du côté du peuple et du côté du procurateur, il y eut réciproquement haine, mépris, menaces, injures. Un des moyens coërictifs que Pilate mit en usage, redoubla l'animosité des nationaux. Pour réparer, disait-il, les acqueducs qui amenaient l'eau dans Jérusalem, et faire d'autres constructions, l'intendant romain voulut s'emparer, de sa seule autorité, d'un fonds de réserve qui était conservé dans le temple; tout nouvel acte d'usurpation étrangère, de quelque raison qu'on le colorât, excitait la fermentation. Le procurateur vit des rassemblemens de peuple se former et grossir. Il prescrivit à une partie de ses troupes et de ses agens, de prendre le costume du pays et de cacher de gros bâtons sous leur manteau. Ces hommes déguisés se mêlèrent à la multitude, et, à un signal convenu, se ruèrent également sur les promoteurs du tumulte et sur les habitans paisibles[1].

On doit en particulier aux rédacteurs des Évangiles d'avoir conservé le souvenir historique d'une des collisions nombreuses de cette époque Pendant l'année qui précéda les prédications et les actes du fils de Marie dans la capitale de sa nation, il y

1 *Cum armatos milites plebeio habitu multitudini immiscuisset, eisque præcepisset ut vociferantes non gladiis sed fustibus ferirent... Quietos æque ac seditiosos castigarunt* (Bell. judaic., lib. II, caq. IX, ed. Haverc., p. 167; Antiquit. judaic., p. 875).

eut un engagement si vif sur les places publiques de Jérusalem, que les soldats romains poursuivirent les révoltés jusques dans le cœur du temple. « C'étaient des Juifs galiléens, disent les traditions évangéliques, dont le sang fut mêlé par Pilate au sang des sacrifices [1]. »

Abstraction faite ici d'aucune théorie religieuse, cet état des esprits explique naturellement pourquoi les prédications du maître de Nazareth, ses élans de tendresse et d'amour eurent pour effet universel d'irriter plutôt que d'émouvoir le peuple de sa patrie. Sous le coup de la tyrannie de Rome, en proie à des indignations concentrées qui ne demandaient que le signal d'éclater, l'oreille de la nation juive était avide d'entendre des accens plus énergiques, plus mâles. Les mêmes rédacteurs des Évangiles ont conservé un autre fait historique important. Comme les habitans de la Galilée prenaient le plus de part aux agitations de Jérusalem, et que leur tétrarque était impuissant à les contenir, le procurateur de Judée voulut agir d'autorité dans les domaines de ce prince : il s'ensuivit entre eux quelques débats et une grande froideur [2]. Dans

1 *Nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit, cum sacrificiis eorum* (Luc, XIII, 1).

2 *Nam aut ea inimice erant Herodes et Pilatus ad invicem* (Luc, XXIII, 12).

ses rapports adressés au chef de l'empire, l'intendant romain présenta très-probablement le tétrarque comme disposé à soutenir les Juifs dans leur rebellion, et commença ainsi à préparer sa déchéance et son exil.

Le dernier acte de la procurature de Pontius répondit à toute sa conduite précédente et amena sa révocation. Il avait fait mourir un certain nombre de riches Samaritains supposés coupables d'avoir travaillé à un nouveau soulèvement. La confiscation des biens des victimes était la conséquence de ces rigueurs. Une députation samaritaine porta ses doléances au gouverneur de Syrie, Vitellius, père de l'empereur de ce nom. Vitellius méritait alors de passer pour un des hommes les plus recommandables que Rome eût à citer; mais, depuis, il devint un mémorable exemple de l'influence qu'une cour dépravée peut exercer sur les meilleures ames. De retour à Rome, sous le règne des Caïus et des Claude, ce même Vitellius le père, qui dans le gouvernement des provinces, s'était fait chérir comme un modèle de désintéressement et de vertu, tomba dans un abîme inconcevable de bassesses et d'infamie[1].

[1] *Regendis provinciis prisca virtute egit; unde regressus.... turpe in servitium mutatus, exemplar apud posteros adulatorii dedecoris habetur* (Tacit., *Annal.*, lib. VI, § XXXII).

Dès que les envoyés samaritains eurent exposé leurs raisons, le gouverneur de Syrie en reconnut la justesse : un procurateur intérimaire du nom de Marullus, ou Marcellus, fut désigné, et Pontius Pilatus, dont l'administration avait duré dix ans, reçut ordre de se rendre à Rome pour y être jugé au tribunal de Tibère. Mais avant que le vaisseau qui le portait eût achevé sa traversée, le maître de l'empire n'existait plus. Le pouvoir venait d'être livré à son petit-neveu Caïus, fils de Germanicus, et surnommé Caligula, dont le règne eut pour effet de provoquer toutes les passions religieuses de Jérusalem, et de mettre aux prises dans Alexandrie les populations grecques et les populations juives.

On a raconté que dans sa ville natale de Vienne, où il fut relégué, l'ex-procurateur de Judée se tua de sa propre main. Une autre légende l'a conduit au milieu des montagnes de la Suisse, où il se serait noyé volontairement dans un petit lac du canton actuel de Lucerne. Les troubles de tout genre auxquels la Judée avait été en proie pendant son administration sont la seule raison qui fasse comprendre comment le jugement et la mort de Jésus, dont les conséquences devaient être si grandes pour l'humanité, passèrent presque inaperçus à Jérusalem et ne laissèrent aucune trace chez les écrivains contemporains.

Sous le règne de Tibère, les Juifs de Rome

ient éprouvé une persécution. On a souvent lé et confondu les persécutions des Juifs de te époque avec celles dont l'église chrétienne ionore. L'église a montré en ce genre un double érite : le courage réel de braver les souffrances et mort, et de plus l'art si utile dans ce monde de faire valoir, de tirer habilement parti du moindre acident, de tout ce qu'elle a supporté de peines raies ou imaginaires.

La communauté d'origine des Juifs et des premiers chrétiens autorisait la société païenne à les regarder comme une seule famille. Outre cette circonstance, l'usage du nom de Christ, également familier aux uns et aux autres, a concouru pour beaucoup à faire confondre leurs travaux et leurs martyrs. Bien après l'apparition et la mort du fils de Marie, les Juifs de Rome et de toutes les autres contrées ne cessaient de propager l'idée d'une ère messiaque ou de Christ, d'une ère de délivrance, de justice, d'alliance, sans appliquer en rien cette idée à la personne privée du nouveau maître.

Depuis la chûte du peuple de Jérusalem comme corps politique, et sa persistance à l'état d'école, ce langage n'a point changé. Jamais l'école mosaïque, considérée dans son esprit le plus intime, le plus élevé, ne s'est crue l'ennemie du christianisme réel et de l'alliance universelle ou catho-

lique des nations. Au contraire, elle a été animée toujours de la pensée que sa mission personnelle consistait à conserver intacts, et à tout prix, la base, le germe nécessaire de ce christianisme et de ce catholicisme d'avenir qui est tout autre, à ses yeux, que le christianisme lié inséparablement au principe exclusif de la divinité de Jésus-Christ, tout autre que le catholicisme qui ne peut exister sans reconnaître Rome pour son centre. C'est pourquoi, dans leur débat religieux, le christianisme de Jésus élevé à la domination suprême, et le judaïsme fortifié à l'état de protestation, s'interpellaient à peu près en ces termes : le gouvernement de l'église disait aux Juifs : « Vous n'êtes plus rien, ni dans l'ordre des nations, ni dans l'ordre moral, ni dans l'ordre de l'intelligence. Toute la pensée biblique est consommée en nous : nous sommes restés sans partage les héritiers de votre loi ; le monde s'est assis à jamais dans l'histoire religieuse, dans la foi, dans la situation que notre église lui a faites. » L'opposition juive, à son tour, ou le christianisme d'avenir, répondait, sous les formes plus ou moins voilées qui lui étaient imposées par une excessive compression : « Votre prétention fondamentale est une erreur ; vous avez pour vous l'opportunité et la force présente, nous avons pour nous le temps ; vous êtes un monde provisoire, un âge moyen ; la raison de votre existence a ses limites assignées.

ous n'êtes ni le christianisme, ni le catholicisme nal. Les nations elles-mêmes se lèveront un jour et ecoueront leur fardeau; elles combattront votre ;glise romaine, et réussiront à la vaincre. De grandes agitations rempliront tout l'univers, et on entendra un concert presque unanime de voix réclamer un nouveau nom, un ordre de justice nouveau, ou, en termes bibliques et religieux, une Jérusalem nouvelle. »

L'accroissement des Juifs de Rome, pendant le règne de Tibère, et les succès de leurs doctrines sur les traditions du paganisme les avaient exposés à des inimitiés dangereuses. Ces inimitiés étaient entretenues aussi par l'abus fréquent que plusieurs d'entre eux faisaient de leur initiation supposée à des sciences mystérieuses ou occultes, et par l'effet irritant que certaines prétentions des Juifs, exprimées plus d'une fois avec un mélange insupportable d'ignorance et d'orgueil, produisaient sur les autres races. Le cruel ministre de Tibère, Séjan, mettait le plus d'insistance à les opprimer. Du reste, lorsque la soumission de l'Orient semblait encore si incertaine, et que la ville de Jérusalem se montrait si peu disposée à donner l'exemple de cette soumission, les autorités romaines, dans la capitale de l'empire et ailleurs, ne manquaient pas de légitimes sujets pour se défier des agglomérations de Juifs qui conservaient des correspondances

journalières avec l'Orient entier, et avec leur métropole. Au rapport de Suétone, Tibère proscrivit dans Rome les cérémonies étrangères, les rites juifs et les rites égyptiens ; on obligea ceux qui les observaient à brûler les habits et tous les vases et ustensiles employés dans l'exercice de ces rites. La jeunesse juive fut distribuée dans des provinces dont l'air était malsain ; on l'y astreignit à une espèce de serment militaire. Le reste des Juifs et tous les prosélytes qu'ils avaient faits durent s'éloigner de Rome sous peine d'être réduits en esclavage s'ils osaient y reparaître[1]. Tacite, d'accord en cela avec Josèphe, indique l'île de Sardaigne comme le lieu où un décret du sénat prescrivit de transporter quatre mille exilés propres au service des armes ; on les destina, dit l'historien romain, à réprimer le brigandage dans cette île, et s'il arrivait que l'insalubrité du climat les fît mourir, on n'y voyait d'avance qu'un faible malheur[2]. Tacite ajoute une circonstance particulière : tous les autres observateurs des rites proscrits furent mis en demeure de sortir du sein de l'Italie, à un jour mar-

1 *Judæorum juventutem, per speciem sacramenti, in provincias gravioris cœli distribuit : reliquos gentis ejusdem, vel similia sectantes, urbe summovit...* (Sueton., *in Tiber.*, § XXXVI).

2 *Actum et de sacris ægyptiis judaicisque pellendis... in insulam Sardiniam veherentur... et, si ob gravitatem cœli interissent, vile damnum* (Tacit., *Annal.*, lib. II, § LXXXV).

ıé, si, en ce jour, ils n'avaient pas accompli, dit-, leur abjuration religieuse[1].

Josèphe admet souvent des faits tout accidentels omme causes générales des événemens. A l'en croire, un Juif, expulsé de Jérusalem pour ses mauvaises actions, se rendit à Rome : il y faisait profession d'enseigner et d'interpréter la loi de sa patrie. Une femme romaine de qualité, nommée Fulvie, se rangea au culte hébraïque sous l'influence de cet homme et de deux de ses amis. La néophyte voulut se conformer à l'usage des Juifs de toutes les provinces qui envoyaient chaque année des offrandes au temple de Jérusalem : elle donna à ses directeurs une somme d'argent et de la pourpre; mais ceux-ci, loin d'adresser le dépôt à sa destination, le retinrent à leur profit. La plainte portée à Tibère par le mari de Fulvie aurait excité la colère de l'empereur, et fait dicter le décret de punition générale[2].

1 *Ceteri cederent Italia, nisi certam ante diem profanos ritus exuissent* (Tacit., *Annal.*, lib. II, § LXXXV).

2 *Quo fit ut Tiberius juberet cunctos Judæos Roma pelli... ex quibus consules, delectu habito, quatuor millia militum in Sardiniam insulam miserunt* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. III, ed. Havercamp., p. 879).

CHAPITRE IV.

État de la famille des Hérodes à la mort du successeur d'Auguste, et commencement de la branche des Agrippas.

A la mort du successeur d'Auguste, l'an 37 de l'ère actuelle, on connaissait déjà beaucoup dans Rome un petit-fils du roi Hérode Ier, appelé Agrippa: ce personnage est celui en faveur duquel Jérusalem fut enlevée pour un moment au gouvernement des procurateurs, et tout le territoire de la Judée reconstitué en royaume peu d'années après l'administration de Pilate.

Des trois fils d'Hérode, qui s'étaient divisés les états de leur père, Archélaüs, Philippe, Antipas, il ne restait plus que le tétrarque de la Galilée. Depuis long-temps, le roi de Judée, Archélaüs, avait fini ses jours dans son exil au sein des

Gaules; Philippe avait précédé de trois ans dans la tombe l'empereur Tibère. Ce tétrarque des districts situés à l'orient du lac de la Galilée et du Jourdain supérieur, laissait la mémoire d'un homme équitable, modéré, ami de la justice et de la paix [1]. Il avait embelli le pays soumis à sa domination. Nulle révolte ne fut dirigée contre lui; mais comme il mourut sans enfans, les Romains réunirent aussitôt sa principauté à la province de Syrie. Un quatrième frère de ces princes, que leur père avait exclu du partage politique, Hérode, fils de la seconde Marianne, et descendant par sa mère de Simon Boëtus, résidait à Rome; il y vivait des legs qui lui étaient revenus dans l'héritage paternel, et des faveurs qu'Auguste y avait ajoutées.

Dans l'ordre des générations suivantes, un nombre considérable de petits-enfans et petits-neveux d'Hérode s'étaient alliés les uns aux autres : plusieurs avaient conclu des alliances de famille avec des princes du Liban, des princes de la Syrie supérieure, de l'île de Chypre, et d'autres régions plus éloignées. La descendance hérodéenne formait à elle seule presque une tribu entière, au milieu de laquelle on est exposé à s'égarer.

1 *Suapte natura moderatus erga subditos, quietique ingenii, nam omnem vitam in sua ditione agebat* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. IV, ed. græc. lat. Havercamp., p. 882).

Mais entre tous les membres des générations nouvelles, le personnage connu dans Rome, dont il importe le plus ici de nous occuper, le futur roi de Judée, Hérode-Agrippa avait eu jusqu'à la mort de Tibère une vie très-aventureuse. Aujourd'hui, à l'avénement de Caïus, il est à la veille de lutter d'ambition avec sa sœur aînée, l'Hérodias ou Hérodiade des récits évangéliques; à la veille d'entraîner la déchéance du tétrarque de la Galilée, Hérode-Antipas, son oncle et son beau-frère, et de succéder aux domaines enlevés à ce prince.

On se souvient des fils de Marianne Maccabée, Alexandre III et Aristobule IV, que leur père avait immolés. Agrippa était le second fils d'Aristobule IV; il avait pour frère aîné Hérode, qui, sous ses auspices, devint roi de Chalcide, et fut le premier époux de la reine juive Bérénice, amante de Titus. Hérode Ier avait donné le nom d'Agrippa à son petit-fils, en l'honneur d'un des gendres d'Auguste.

La fréquence des divorces, la ressemblance des noms, et les mariages de parenté rendent les branches et rameaux de la famille des Césars non moins difficiles à démêler que ceux de la famille hérodéenne. L'empereur Auguste, marié trois fois à des femmes répudiées ou enlevées à leurs époux, n'avait jamais eu qu'un seul enfant, sa fille Julie. Le jeune Marcellus, fils de la sœur de ce prince, dont la

fin prématurée a dû à quelques vers de Virgile une immortalité touchante, fut le premier mari de Julie. Après sa mort, Auguste donna sa veuve à Agrippa, homme d'une naissance obscure, mais grand guerrier, grand homme d'État et fidèle compagnon de ses travaux dans les luttes où il s'était rendu maître de l'empire.

La sœur aînée d'Hérode-Agrippa, amenée à Rome, y avait été unie à celui de ses oncles, Hérode Boëtus, qui vivait en simple particulier [1]. L'ame d'Hérodiade était trop active, trop ambitieuse pour se contenter d'une position privée. En voyant la vacance du trône de Judée depuis l'exil d'Archélaüs, et comment les choses se passaient dans la capitale de l'empire, elle jugea qu'il ne lui serait pas impossible d'y acquérir une couronne, ou du moins une principauté. Son espoir était entretenu par le bon accueil que toute sa parenté recevait à la cour des empereurs. Depuis longues années, sa mère, Bérénice, avait part à l'amitié d'Antonia Minor, seconde fille de Marc Antoine, ancien protecteur de la famille des Hérodes, mère de Germanicus et de Claude [2].

1 Le surnom de Philippe, donné par les Évangiles à ce personnage, l'a fait confondre souvent, et mal à propos, avec Philippe le tétrarque, son frère.

2 L'époux d'Antonia était l'un des deux beaux-fils d'Au-

Mais tous les projets de la fille de Bérénice s'étaient brisés devant l'inertie de son époux, devant l'éloignement qu'il témoignait pour les agitations de la vie ambitieuse. Cette princesse en avait conçu contre lui de profonds sentimens de colère et de dédain. Sur ces entrefaites, le tétrarque de la Galilée, Antipas, qui était aussi son oncle, arriva à Rome; ils formèrent entre eux la résolution de s'unir et de poursuivre le dessein d'obtenir le royaume de Judée [1]. Au grand scandale de la nation juive, Hérodiade provoqua le divorce avec son premier époux, dont elle avait eu une fille appelée Salomé, que son talent pour la danse a fait distinguer de toutes ses contemporaines du même nom, par l'épithète de Salomé la danseuse. De son côté, le tétrarque de la Galilée répudia sa femme, fille du roi des Arabes, et il en résulta pour lui une guerre

guste, ce Claudius Drusus, frère de Tibère, dont les victoires sur les Vindeliciens, ou les peuples de la Bavière actuelle, ont inspiré à Horace un de ses chants lyriques les plus pompeux.

> *Qualem ministrum...*
> *Videre Rhætis bella sub Alpibus*
> *Drusum gerentem Vindelici...*
>
> (Horat., lib. IV, carm. IV).

1 *Cum ad Romam profisciceretur divertit ad fratrem, non tamen ex eadem matre. Ac Herodiadis hujus uxoris amore captus...* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. V, ed. Haverc., p. 882).

à soutenir contre son beau-père, dans laquelle le prince hérodéen fut vaincu[1].

Hérode-Agrippa avait été élevé à Rome, comme sa sœur, sous les yeux de leur mère, Bérénice. Il fut mêlé aux premiers jeux des fils et neveux de Tibère. Claude, en particulier, qui eut une enfance si méprisée de tous, lui voua de bonne heure une affection que des événemens imprévus firent présider à la reconstitution prochaine et éphémère de toutes les provinces de la Judée en corps de royaume. Dès qu'il fut arrivé à l'âge où le besoin de briller prend le plus de part à toutes les passions de la jeunesse, Agrippa voulut se maintenir au niveau des habitudes de ses premières années. On l'avait uni à une de ses cousines-germaines, du nom de Cypros, qui descendait comme lui de Marianne Maccabée. Cette femme d'Agrippa mérita toute sa vie l'estime générale. Mais le mariage fut loin de modérer le fils de Bérénice. Après

1 On rattache à cette circonstance l'emprisonnement et la mort d'un personnage sacerdotal et populaire de la Judée nommé Yochanan ou Jean, qui est devenu le Jean-Baptiste des Évangiles. Les écrivains évangélistes admettent pour première cause de l'arrestation de Jean la colère provoquée chez Hérodiade par les censures publiques dont il poursuivait l'illégalité de son mariage. Josèphe s'arrête à un motif politique, à la crainte qu'eut le tétrarque de voir passer à l'état de révolte les nombreux rassemblemens de peuple qui se formaient autour du prêcheur et qui se montraient disposés à exécuter tout ce qu'il ordonnerait.

la mort de sa mère, il ne mit plus aucun frein au désir de se faire citer dans Rome par ses libéralités et sa magnificence. Il espérait acquérir, de cette manière, des amis capables de le conduire aux plus grands honneurs. Tous les biens d'Agrippa et une partie des biens de ses proches y furent engloutis. Bientôt même les grosses dettes qu'il avait contractées le forcèrent de disparaître de Rome et de rentrer en Judée.

A la prière de la femme de ce prince et d'Hérodiade sa sœur, le tétrarque, son oncle et beau-frère, consentit à lui faire un modeste revenu : il lui donna aussi le gouvernement d'une ville importante qui venait d'être bâtie aux bords du lac de Galilée, et qui avait été appelée Tibériade en l'honneur de l'empereur Tibère. Les médailles d'Antipas que nous possédons encore portent le nom de ce tétrarque, une palme, un cercle de perles, et le nom de la ville de Tibériade[1].

Le caractère d'Agrippa et les reproches qui ne lui étaient pas épargnés par les siens lui rendirent sa nouvelle position insupportable. Il abandonna la Galilée, et tenta, sans y réussir, divers moyens d'échapper à son dénuement. Enfin, à Alexandrie, et en considération de sa femme, Cypros, quelques amis de sa famille consentirent à lui faire de

1 Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale.

nouvelles avances, à l'aide desquelles ce prince se hâta de retourner à Rome pour y recommencer son système de dépenses et de libéralités. Agrippa était alors dans toute la maturité de la vie. L'avenir ne lui offrait plus d'autre alternative que de conquérir sans délai quelque gouvernement lucratif, ou de se retrouver en face d'un état plus misérable que jamais.

Afin de plaire à la fille de Marc Antoine, sa protectrice, et aussi parce que le vent de la faveur soufflait de ce côté, il s'attacha au jeune Caïus, fils de Germanicus, petit-fils de cette princesse, préférablement aux enfans de Tibère. Mais la familiarité de l'héritier futur de l'empire, et une parole de courtisan qui échappa avec imprudence à Agrippa, faillirent lui être fatales. Un jour qu'il se promenait en char assis auprès de Caïus, la conversation tomba sur l'Empereur. Agrippa saisit l'occasion d'exprimer le vœu que le sceptre fût ravi le plus promptement possible au redoutable vieillard pour être remis aux mains du jeune prince. L'affranchi conducteur du char prêtait l'oreille, et bientôt un ordre de Tybère fit enfermer Agrippa dans une étroite prison. Malgré quelques pronostics de sa future grandeur, qui, selon l'usage, n'acquirent de l'importance qu'après l'événement, il y resta six mois entiers, incertain du sort qui lui serait réservé. L'heure même de sa délivrance, l'heure récente de

la mort de l'empereur, avait été pour lui la plus remplie de dangers, et n'avait pas causé une moindre terreur à toute la famille de l'héritier du trône.

Depuis quelques jours on savait qu'un affaiblissement rapide des forces de Tibère était l'indice de sa fin prochaine. Mais, grands et petits tremblaient de dire le moindre mot qui pût être mal interprété par les nombreux espions de sa tyrannie. Sur les recommandations de l'aïeule de Caïus, on avait beaucoup adouci la captivité d'Agrippa. Le centurion délégué à sa garde s'entretenait avec lui; tout-à-coup un affranchi du prince arrive et lui dit d'une voix mystérieuse, et en langue hébraïque : « Le lion n'existe plus[1]. » Involontairement Agrippa se laissa aller à un transport de joie, et le centurion en ayant appris la cause, félicita le prince des destinées nouvelles qui lui étaient promises. Il pressa Agrippa d'accepter une place à sa table, afin de célébrer l'événement. Mais, à la moitié du repas, un autre bruit se répandit, d'après lequel, loin d'avoir expiré, Tibère, revenu à la vie, se dirigeait vers Rome. A cette nouvelle, le chef de la prison, saisi d'effroi, sentit le tranchant de la hache tourné contre sa tête. Il se précipita sur Agrippa, le jeta en bas du lit de festin, l'accusa de trahison, le menaça

1 *Admoto ei capite, sermone hebraico, mortuus est inquit, leo* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. VI, ed. Havercamp., p. 896).

d'une prompte mort et le fit charger des plus lourdes chaînes. Heureusement la confirmation de la vérité vint arrêter ces violences. Dans le même moment, Caïus, sa famille et tous ses amis avaient eu aussi leur part d'affreuse anxiété. Au premier bruit de la mort de Tibère, le jeune César était sorti de sa demeure pour prendre les rênes du gouvernement. Une foule de gens l'entouraient et lui prodiguaient leurs félicitations. Mais dès qu'on eut murmuré que l'empereur, évanoui seulement, recouvrait la parole et demandait des alimens, la consternation devint générale. La foule se dispersa en un clin d'œil. Chacun prit un visage triste, ou affecta de ne rien savoir. Caïus restait silencieux et consterné; il passait de la plus haute espérance à l'attente des dernières rigueurs. Le chef des gardes prétoriennes, Macron, dévoué à la maison de Caïus, fut le seul à conserver son sang-froid. Il conçut à l'instant une résolution impitoyable, et fit étouffer le vieil empereur sous un amas de couvertures[1].

1 *Macro intrepidus opprimi senem injectu multæ vestis jubet* (Tacit., *Annal.*, lib. VI, § L).

CHAPITRE V.

Première royauté d'Agrippa dans la Palestine septentrionale et déchéance du tétrarque de la Galilée. — Nouvelle résistance de Jérusalem au culte de la divinité des empereurs, événemens d'Alexandrie et ambassade des Juifs alexandrins à Caius.

L'élévation de Caïus, qui allait causer de si grandes agitations à Jérusalem et à tout l'empire, fut accueillie d'abord avec un enthousiasme universel. On crut retrouver en lui Germanicus son père, qui avait inspiré tant d'amour, tant d'espérances, et laissé tant de regrets. Suétone raconte que, pour rendre graces aux dieux, on immola dans les temples, en moins de trois mois, plus de cent soixante mille victimes. Philon d'Alexandrie nous apprend également qu'on ne voyait partout que des autels, des sacrifices, des hommes vêtus de blanc et couronnés de fleurs, des courses de che-

vaux, des festins, des danses au son des flûtes et des harpes [1].

Pendant quelque temps, Caïus sembla prendre à tâche de justifier l'opinion favorable que le monde avait conçue de lui : mais jamais règne, commencé sous de si beaux auspices, n'eut une si triste fin. Pour expliquer le délire railleur et furieux qui caractérisa la seconde moitié de sa vie impériale, il faut même supposer chez ce prince les progrès d'un dérangement d'esprit, provenant des débauches incroyables auxquelles une grande partie des hautes classes de Rome étaient livrées à cette époque. Un mot sorti de sa bouche résume tous ses excès. Un jour au théâtre, comme les assistans manifestaient un autre sentiment que le sien, l'empereur, transporté de rage, s'écria : « Ah! plût au ciel que le peuple romain n'eût qu'une seule tête [2] ! »

Dès qu'il fut parvenu à l'empire, Caïus fit sortir de prison Hérode-Agrippa et lui accorda le titre de roi. On composa son royaume de la principauté ou tétrarchie possédée précédemment par Hérode-Philippe, et d'une autre principauté située plus au nord, dans les vallées du Liban, l'Abilène, chef-

1 *Ut tribus proximis mensibus, ac ne totis quidem, supra centum sexaginta millia victimarum cæsa tradantur* (Sueton., *in Caium Calig.*, § XIII; Philo, *legat. ad Caium*).

2 *Exclamavit: utinam populus romanus unam cervicem haberet* (Sueton., *in Caium Caligul.*, § XXIX).

lieu Abila, où plusieurs tétrarques, du nom de Lysanias, s'étaient succédés. En même temps, et comme souvenir de l'intérêt que la captivité du prince juif lui avait inspiré, l'empereur donna à ce prince une chaîne d'or de la même forme et du même poids que celle qui avait attaché, selon l'usage, le prisonnier au soldat chargé de sa garde.

Agrippa ne se montra nullement empressé d'aller prendre le gouvernement de son petit royaume : il se contenta d'en recevoir le revenu. Son esprit était préoccupé du dessein d'obtenir une royauté plus sérieuse, la couronne de Jérusalem et de toute la Judée. Peut-être aussi était-il retenu à Rome par la nécessité de compter avec ses nombreux créanciers. Il ne s'embarqua pour la Palestine que la deuxième année de Caïus, lorsque les folies de l'empereur commençaient à rendre chaque jour sa familiarité plus redoutable. Agrippa aborda à Alexandrie. Désira-t-il y passer ignoré, comme Philon le suppose, ou bien, et à en juger d'après toute la vie de ce prince, voulut-il tirer quelque vanité de sa position nouvelle dans une ville où l'on avait été témoin de sa détresse? peu importe. Mais par le fait, le nom et la présence d'Agrippa donnèrent lieu à quelques scènes de désordre dirigées contre les Juifs alexandrins, et ces premières manifestations servirent de prélude à une tragédie épouvantable, dont les actes se renouvelèrent de loin en loin

c des chances diverses, dans Alexandrie, jus-
règne de l'empereur Adrien, jusqu'à la ruine
lète de Jérusalem et de sa nationalité politique.
ville d'Alexandrie était divisée en cinq grands
iers, désignés par les cinq premières lettres
alphabet grec. La population juive occupait
que entièrement deux de ces quartiers : elle se
ait disséminée aussi dans le reste de la ville,
en nombre proportionnellement très-inférieur.
se railler du nouveau roi et provoquer les
eux, les adversaires grecs et égyptiens de cette
ılation s'emparèrent d'une espèce d'insensé,
mé Carabas. On mit à cet homme une grande
lle de papyrus sur la tête en guise de diadême,
natte de jonc sur les épaules comme man-
ı royal, un roseau dans les mains pour figurer
sceptre : une foule d'enfans l'entourèrent,
ıés de longues baguettes, et représentant ses
des [1]. La populace échauffée poussa le cortége
ıs les quartiers habités par les Juifs. Elle faisait
entir une sorte de cri de vive le roi, adressé au
, elle l'appelait du nom de seigneur, seigneur,
ɔnoncé en langue syriaque, la langue d'Agrippa.

*Erat quidam insanus nomine Carabas... Pro sceptro exi-
ım quoddam frustrum arundinis... Adolescentes perticas in
meris gestantes... satellites imitati* (Philo, *advers. Flacc.*,
er. omn., ed. græc. lat. Mangey, t. II, p. 522).

Un conflit devenait imminent; le prompt départ du prince fut le seul moyen de détourner ce premier orage.

Dès que la femme du tétrarque de la Galilée eût appris que son frère était de retour en Asie, investi d'une principauté avec le titre de roi, elle ne goûta plus aucun repos. Hérodiade pressa son époux de se rendre à Rome, afin de solliciter auprès du nouveau maître de l'empire [1]. Elle redoutait surtout, et avec raison, qu'Agrippa ne devînt l'obstacle le plus dangereux à l'espoir qu'elle entretenait depuis long-temps d'acquérir l'ancien domaine d'Archélaüs, le royaume de Judée.

Marcellus ou Marullus avait été confirmé procurateur à Jérusalem.

Hérode-Antipas résista d'abord aux désirs de sa femme. Le trait essentiel du caractère de ce prince était la finesse, la prudence : les traditions évangéliques l'ont comparé à un renard [2]. Malheureusement pour l'un et pour l'autre, la volonté d'Hérodiade finit par l'emporter. Agrippa, les sachant à Rome, courut mettre des entraves à leurs desseins. Des moyens indignes ne lui répugnèrent

1 *Romam eamus, nec labori parcentes, nec auri argentive impendiis, quod nequaquam melius erit ea servare quam regno parando prodigere* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. VII, ed. Havercamp., p. 897).

2 *Et ait illis : Ite et dicite vulpi illi* (Luc, XIII, 32).

pas à employer contre son beau-frère et son rival. Il dénonça le tétrarque comme étant d'intelligence avec les Parthes [1]. La crainte de ces orientaux tenait continuellement les Romains en éveil, et excitait au plus haut point leur susceptibilité politique. Deux ans avant la mort de Tibère, la guerre des Parthes, et les vicissitudes éprouvées par un des rois les plus puissans de cette nation, Arsace XIX ou Artaban III, avaient été l'occasion d'une rupture personnelle entre le gouverneur de Syrie, Vitellius, et le tétrarque de la Galilée : cette mauvaise disposition du gouverneur romain, ayant aggravé les insinuations précédentes du procurateur Pontius contre ce même prince, tourna au profit de son adversaire.

Vers la fin des jours de Tibère, Arsace XIX ou Artaban III régnait déjà depuis vingt ans chez les Parthes. Le souvenir de l'empire de Cyrus et de l'empire d'Alexandre, se représentait sans cesse à son esprit, et lui indiquait le but imposé à la dynastie des Arsacides [2]. Mais, indépendamment des agitations intérieures et habituelles de

1 *Accusabat eum et conspirationis cum Sejano contra Tiberii imperium, et jam cum Artabano Partho adversus Caii dominatum* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. VII, p. 898).

2 *Simul veteres Persarum ac Macedonum terminos, seque invasurum possessa Cyro et post Alexandro... jaciebat* (Tacit., *Annal.*, lib. VI, § XXXI).

sa nation, le règne de ce prince fut semé des difficultés dont la politique romaine sut l'entourer. Le parti favorable aux Romains qui existait chez les Parthes avait envoyé secrètement une députation à l'empereur. Un grand du pays, nommé Sinnacès, et un eunuque très-influent dans les affaires publiques, du nom d'Abdus, la dirigeaient. Cette députation demanda à Tibère de faire déclarer comme prétendant, et d'appuyer un des membres de la famille royale des Parthes que Rome tenait sous sa main, selon son habitude, à l'égard de tous les peuples. La vigilance d'Artaban, ses ruses, sa force, déjouèrent leur complot. Le prétendant arrivé de Rome n'eut aucun succès : il périt de maladie, victime du changement de climat.

Cet échec ne fit pas renoncer Tibère à ses desseins; il envoya un nouveau prétendant, du nom de Tiridate, avec ordre à Vitellius, gouverneur de Syrie, de le soutenir de tout son pouvoir. On prescrivit à tous les rois et tétrarques des pays environnans de concourir à une irruption chez les Parthes. Hérode-Antipas compta au nombre des auxiliaires des Romains. Le fils d'Artaban, Orode, marcha contre leur armée, mais il fut vaincu par Vitellius, qui, à la tête des légions et des auxiliaires, conduisit le protégé de Rome aux bords de l'Euphrate. Sinnacès et ses amis avaient préparé les voies, et le cortége de Tiridate fut entouré des

acclamations bruyantes qui ne manquent jamais d'accueillir l'apparition de toute nouvelle puissance. Artaban, délaissé, s'enfuit dans les montagnes, où il vécut couvert des habits de la misère, en attendant que l'inconstance des Parthes vînt d'elle-même l'y chercher. Ses prévisions ne restèrent pas long-temps à se réaliser : au bout d'un an une grande armée était à ses ordres, et on le vit marcher à la tête de ses troupes, toujours revêtu des habits de son exil [1]. Tiridate, obligé de reculer, rentra en fugitif dans la Syrie pour se replacer sous l'aile de ses protecteurs.

Son rival ne se crut pas en état de recommencer aussitôt les hostilités contre Rome ; il consentit à donner des otages. C'était une grande nouvelle à annoncer. Un messager du tétrarque la fit connaître à Tibère avec plus de promptitude que le messager de Vitellius. Le gouverneur de Syrie en ressentit une colère qui porta ses fruits sous le nouveau règne [2].

A l'appui de l'accusation d'intelligence avec les

1 *Neque exuerat pædorem, ut vulgum miseratione adverteret* (Tacit., *Annal.*, lib. VI, § XLIV).

2 *Tabellarios mittit cum literis, in quibus singula accurate perscripserat... ut Vitellius vehementer perturbatus... iram in animo occultam gereret usque dum vindictam sumeret, Caio imperium adepto* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. V, ed. Havercamp., p. 882).

Parthes, exprimée contre son beau-frère, Agrippa proposa à l'empereur de faire vérifier si ce prince n'avait pas accumulé, dans ses places et châteaux-forts, des armes suffisantes pour soixante-mille combattans [1].

Loin d'obtenir la couronne de Judée, objet de leurs vœux, le tétrarque de la Galilée et sa femme reçurent un ordre d'exil. L'an 39 de l'ère actuelle, la colonie gallo-romaine de Lyon leur fut assignée pour demeure : plus tard, ils passèrent en Espagne. Dans cette déchéance, la petite-fille de Marianne Maccabée montra que son ame, si elle était emportée et ambitieuse, ne manquait ni de noblesse, ni de dévouement. Dès qu'on eût rappelé à Caïus que la femme d'Antipas était fille de Bérénice, l'ancienne amie de son aïeule, il revint sur la décision qui avait été prise à son égard. On proposa à Hérodiade de rester libre de ses actions, et de conserver une partie des biens enlevés au tétrarque ; mais elle repoussa ces offres et accompagna son refus de cette réponse : « Que son affection pour son époux lui dictait ce qu'elle avait à faire : après avoir partagé sa prospérité, rien ne saurait la séparer de sa mauvaise fortune [2]. »

1 *Afferebat, tantum armorum apparatum in ejus armamentariis esse repositum, qui satis erit instruendis virorum septuaginta millibus* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. VII, ed. Havercamp., p. 898).

2 *Impedimento est meus erga maritum amor, cui in secunda*

Le premier royaume d'Agrippa fut augmenté de la principauté enlevée aux exilés : il n'avait plus qu'une faveur à obtenir pour se retrouver en possession de l'intégrité du royaume de Judée, dont le premier Hérode avait été investi. Cette faveur, qui détermina un temps d'arrêt d'environ quatre ans dans l'administration des procurateurs à Jérusalem, lui fut réservée à l'avénement prochain de l'empereur Claude.

Sur ces entrefaites, Caïus avançait dans le cours de ses folies : il avait, pour idée dominante, de pousser aux dernières conséquences la situation réelle qu'Auguste lui avait léguée, le culte nouveau qui s'était formé avec la création de l'empire, le culte de la divinité vivante des empereurs. Quoique Tibère se fût montré des plus modestes sur le fait de sa propre divinité, et qu'il eût reporté à Auguste tous les honneurs de ce genre, le principe du droit divin impérial avait été confirmé solennellement sous son règne. On avait vu onze villes d'Asie se disputer entre elles en plein sénat, pour y obtenir le privilége d'ériger un temple à cet empereur. Sur ces onze villes, Ephèse et Milet avaient été mises tout d'abord hors de concours, par le motif que le culte de Diane et d'Apollon était

fortuna cum fuerim socia, non æquum esse censeo ut eum in adversa desererem (Antiquit. judaic., lib. VIII, cap. VII, p. 899).

chez elles trop renommé pour leur permettre d'assurer tous les soins convenables au culte de la divinité de Tibère [1].

Caïus, frappé de ces exemples, aspira à jouir, dans toute sa plénitude, de son titre héréditaire de Dieu : si, en sa qualité d'empereur, il primait tous les rois, tous les princes, tous les chefs du monde connu, de même, en qualité de dieu, il voulut s'élever au-dessus de toutes les divinités adorées dans tous les temples. Afin de donner un corps plus sensible à sa pensée, cet empereur imposa à la Grèce de lui envoyer les plus belles statues représentant les grands dieux, entre autres le Jupiter olympien : il fit enlever la tête à la plupart de ces statues, et mit à la place sa propre image [2].

Des ordres dictés dans cet esprit coururent aux deux extrémités de l'empire : la moindre résistance excitait en Caïus des transports de fureur. Mais ce fut particulièrement à Jérusalem, et dans toutes les villes peuplées des Juifs, que l'expression de ses volontés eut un retentissement terrible.

Pour l'universalité des nations, ou la gentilité

1 *Undecim urbes certabant pari ambitione, viribus diversæ... Ephesii Milesique, hi Apollonis, illi Dianæ cærimonia, occupavisse civitates visi* (Tacit., *Annal.*, lib. IV, § LV).

2 *Inter quæ Olympii Jovis, apportarentur e Græcia, quibus capite dempto suum imponeret* (Sueton., *in Caium Calig.*, § XXII).

de cette époque, un dieu de plus ou de moins importait peu. Tandis que des villes nombreuses rivalisaient d'adulation en faveur des nouvelles divinités, les hommes des classes éclairées cédaient sans résistance à la nécessité du moment : ils se contentaient d'en gémir au fond de l'ame, ou d'en rire. Mais auprès des Juifs la question prenait un caractère tout différent. Si la nation juive, sous un prétexte quelconque, avait laissé envahir son temple par une divinité visible, par un dieu de chair et d'os, la nation juive aurait réellement abdiqué; elle aurait manqué à la grandeur morale et aux difficultés infinies de sa mission, elle aurait trahi à la fois ses aïeux et sa postérité, l'Éternel unique des cieux et l'humanité entière.

Le gouverneur de Syrie, Vitellius, avait résigné ses pouvoirs : son remplaçant, du nom de Pétronius, montrait une ame bienveillante et un esprit lettré. Il reconnut bientôt combien l'ordre de Caïus serait difficile à exécuter à Jérusalem, même en y employant la force. Tous les habitans de la Judée abandonnèrent leurs travaux : les uns arrivèrent en foule à Ptolémaïs, où était le gouverneur, et là, prosternés en terre, la voix suffoquée par les sanglots, ils le supplièrent de ne pas poursuivre un dessein qui serait le signal de la destruction entière de leur patrie. D'autres crièrent de tous côtés que l'inauguration de la

divinité nouvelle dans leur temple ne pourrait se faire que par les armes, et à travers des flots de sang[1].

Pétronius céda à des sentimens d'émotion, qui s'alliaient chez lui à une idée de prudence. Il vit un danger réel à pousser dans ses derniers retranchemens une nation qui n'était pas restreinte à la Judée seule, une nation dont les colonies, conservées à l'état d'unité par leur aspiration continuelle vers leur temple commun, s'étendaient au loin sur le territoire de l'Afrique, au-delà de l'Euphrate, et même en Europe[2]. Mais pendant que le gouverneur de Syrie apportait tous les retards possibles à l'exécution des ordres venus de Rome, la tempête éclatait furibonde dans Alexandrie, au souffle de la nouvelle divinité.

On ne pouvait plus s'y méprendre, une guerre à outrance, une guerre à mort s'engageait entre le monde du paganisme grec et romain, et le monde juif. Quelque longue que dût être cette guerre, à comparer l'état et le jeu des forces respectives, le résultat final ne laissait aucun doute : Jérusalem allait y succomber.

1 *Neque sine pugna fieri posse, sed multam factam iri cædem* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. VIII, ed. Havercamp., p. 900, 901, Bell. judaic., lib. II, cap. X).

2 Philo, *advers. Flacc.*, ed. græc. lat. Mangey, t. II, p. 578, 587.

Déjà la différence des principes, la différence des
ıages, les préjugés, les iniquités réciproques, le
ıoc passionné des intérêts matériels, avaient mis
us d'une fois aux prises les populations actuelle-
ent vouées au culte des divinités visibles, et les
éfenseurs de l'unité divine. Mais dans Alexandrie
Égypte, surtout, les rivalités des Juifs et des au-
es races étaient d'autant plus promptes à s'en-
ammer, que les forces s'y trouvaient plus balan-
ées. Comme cela arrive dans tous les pays où les
pinions religieuses et les intérêts qu'elles servent
déguiser forment deux camps, il suffisait qu'une
ésolution fût contraire à la race juive, pour que la
opulation grecque d'Alexandrie et la population
gyptienne missent une vive ardeur à la faire pré-
aloir.

La divinité de Caïus apparut à celles-ci comme
ne bonne fortune. Les Alexandrins savaient avec
ertitude que les Juifs ne souffriraient pas de sang-
oid qu'on introduisît les statues du nouveau dieu
ans leurs assemblées religieuses. Ce fut chez eux
n motif déterminant de crier de toutes leurs for-
es, vive le dieu Caïus! En outre, ces populations
lexandrines, assurées de la protection de l'empe-
eur, ne négligèrent rien pour exaspérer leurs
dversaires et les placer dans la nécessité d'une
ésistance. Les scènes de raillerie précédemment
lirigées contre le roi Agrippa avaient donné l'im-

pulsion; les deux partis s'adressèrent des paroles hostiles ; des rixes s'ensuivirent. Le gouverneur d'Egypte, Avillius Flaccus, qui se regardait comme à la veille d'une disgrâce de la part de l'empereur, n'osa pas se montrer contraire aux amis de sa divinité. Aucune mesure ne fut prise pour empêcher le désordre. Bientôt la multitude grecque se précipita dans les quartiers des Hébreux, renversa leurs oratoires et planta sur les ruines les statues redoutées. Pendant ces attaques, des cris de mort et de pillage se propagèrent comme une traînée de feu, et devinrent un signal d'extermination. Une bataille rangée n'aurait pas coûté plus de sang. Des tortures et des martyres de tout genre furent associés au carnage. L'ombre d'Antiochus Épiphane semblait être remontée de la tombe et dicter des ordres comme dans ses plus grands jours de fureur.

On évaluait alors à un million d'individus le nombre des Juifs qui étaient répandus en Égypte et sur tous les rivages de l'Afrique septentrionale [1]. La nouvelle du massacre d'Alexandrie leur causa d'affreuses émotions; elle fit fermenter dans leur

1 *Quid igitur tum egit præses provinciæ? Cum sciret... non minus quam decies centena millia Judæorum habitent Alexandriam, totamque regionem, quanta patet a Catabathmo Lybiæ usque ad terminos Æthiopiæ* (Philo, *advers. Flacc.*, oper. omn. ed. græc. lat. Mangey, t. II, p. 523).

sein des désirs de vengeance, qui plus tard eurent aussi leurs journées.

La population juive échappée au désastre s'empressa d'envoyer une ambassade à l'empereur pour fléchir ce prince et obtenir justice de l'inaction fatale du gouverneur d'Égypte. On plaça à la tête de la députation un des flambeaux de la science et de la philosophie religieuse et morale de cette époque, Philon le Juif, dont les œuvres ont été mises si souvent à contribution par les premiers pères de l'Église et par les fondateurs subséquens de l'école de métaphysique religieuse, appelée spécialement l'école d'Alexandrie. De leur côté, les Grecs alexandrins députèrent quelques hommes marquans, afin d'accuser leurs rivaux et surtout afin d'amoindrir le résultat des fureurs auxquelles on s'était livré. Le chef de cette ambassade opposée se nommait Appion [1].

Au moment où les envoyés des Juifs arrivèrent à Rome, le roi Hérode-Agrippa, revenu d'Orient en Italie, avait déjà réussi à calmer les premiers

1 Évidemment cet Appion n'est pas le même que celui contre lequel Josèphe écrivit dans la suite deux livres de polémique. Mais il est probable que les mémoires publiés à Rome contre les Juifs par la députation alexandrine rivale eurent la plus grande influence sur les fausses opinions qui se répandirent au sujet des origines du culte de Jérusalem, et sur l'œuvre polémique de Josèphe.

transports de colère que les retards apportés à l'exécution de ses décrets avaient excités chez l'empereur. Philon nous a transmis les détails et la physionomie de l'audience dans laquelle l'ambassade juive alexandrine fut reçue. On y retrouve à la fois l'esprit railleur de Caïus, et le désir de provoquer des impressions de terreur chez les supplians, qui fit partie des divertissemens familiers aux Néron, aux Domitien, aux Commode.

« Dès que nous fûmes introduits, dit Philon, nous nous aperçumes facilement, au visage et aux gestes de l'empereur, que nous avions en lui un ennemi et non un juge... Nous étions dans les jardins de Mécénas et de Lamia, qui avoisinent la ville et le palais. Caïus avait fait venir les deux intendans de ses jardins, et leur avait ordonné d'ouvrir tous les appartemens. Nous commençames à nous prosterner en le saluant des noms d'Auguste et d'empereur... N'est-ce pas vous, nous dit-il avec un sourire amer, qui êtes les ennemis déclarés des dieux; quand tous les autres hommes me reconnaissent pour dieu, vous me méprisez et préférez adorer un être qui n'a pas de nom [1]. En même temps, il leva les mains vers le ciel et pro-

[1] *Qui me, omnium confessione Deum declaratum, soli aspernamini? Sed quemdam vobis innominatum* (Philo, *de Virt. et legat. ad Caïum,* oper. omn., ed. græc. lat. Mangey, t. II, p. 597).

féra des paroles que j'ai entendues avec trop d'horreur pour oser les redire. Alors nos adversaires ne doutèrent pas que leur cause ne fût gagnée. Dans l'excès de leur joie, ils prodiguèrent à Caïus tous les noms et tous les titres qu'on attribue aux dieux. Un nommé Isidore, entre autres, qui était un dangereux calomniateur, vit tout le plaisir que Caïus trouvait à ces flatteries impies. Il se mit à nous accuser d'être les seuls à n'avoir pas offert des sacrifices pour le salut de l'empire. Nous prouvâmes le contraire... Caïus nous répondit : Il est vrai que vous avez fait des sacrifices, mais à un autre dieu que moi. Quel honneur en ai-je retiré? A ces mots, nous sentîmes notre sang se glacer dans nos veines. Cependant, Caïus visitait tous les appartemens, en remarquait les défauts et dictait les changemens qu'il y voulait introduire. Nous le suivions poussés par nos adversaires, qui nous adressaient des moqueries comme à des bouffons en plein théâtre...

« Après avoir donné plusieurs ordres, Caïus s'approcha de nous et nous demanda avec gravité pourquoi la chair du pourceau nous était défendue. A cette question, nos adversaires éclatèrent de rire à tel point que les officiers du prince furent offensés de ce manque de respect. Dans les habitudes de l'empereur, il n'y avait que les plus familiers qui osassent se permettre sans péril un simple sourire en sa présence. Nous répondîmes que les coutumes

des peuples différaient entre elles, et de même qu'il y avait des choses qui nous étaient défendues, de même l'usage de certaines choses n'était pas permis à nos adversaires [1]... Enfin, après avoir vu l'empereur courir d'une salle à l'autre sans écouter nos raisons, nous priâmes le dieu véritable de nous faire sortir de nos angoisses, et de nous délivrer de la fureur de ce faux dieu. Il eut compassion de nous. Caïus nous ordonna de nous retirer, et s'en alla lui-même en disant : Ces gens-là sont moins méchans que malheureux et insensés de ne pas croire à ma nature divine [2]. »

L'empereur en revint néanmoins à la volonté de faire inaugurer sa statue dans le temple de Jérusalem. Le gouverneur de Syrie, Pétronius, aurait payé peut-être de sa vie ses hésitations, son humanité, si tout-à-coup et dans la quatrième année du règne de Caïus, la conjuration prétorienne de Chéréas n'avait pas délivré le monde de cet indigne prince [3].

1 *Esse mores alibi alios, et adversariis itidem ut nobis interdictum usum rerum quarundam* (Phil., *legat. ad Caium*, oper. omn., ed. græc. lat. Mangey, t. II, p. 599).

2 *Isti non mihi videntur tam mali quam miseri et insipientes, non credentes me esse naturæ divinæ participem* (Ibid.).

3 La comparaison des documens peut donner lieu à quelques incertitudes au sujet du temps précis qui s'écoula entre l'apparition d'Agrippa à Alexandrie en qualité de roi, le massacre des

Nul règne n'accrut davantage chez la grande majorité des Juifs leur antipathie religieuse contre l'inauguration de tout homme-dieu, sous quelque forme et avec quelque tempérament que ce fût; mais aussi nul règne ne facilita au même point les premiers succès de la divinité de Jésus-Christ. Un certain nombre de Juifs se rencontrèrent avec une foule d'étrangers ou de gentils comme sur un terrain de transaction. Ils reconnurent les uns et les autres que la divinisation exclusive d'une seule figure d'homme, telle que la figure de Jésus, à la parole tendre, à l'imagination active, au cœur saintement enflammé, serait l'obstacle le plus efficace à opposer à la proclamation successive de ces divinités vivantes, de ces empereurs-dieux, dont Auguste avait été le créateur dans Rome, et qui, à la troisième génération, avait amené un résultat aussi déplorable que la prétendue divinité du successeur de Tibère.

Juifs, l'ambassade à Caïus et la mort de ce prince. Mais, comme ces incertitudes ne roulent que sur une différence relative de quelques mois, il est inutile ici de s'y arrêter. — Récemment, on a découvert sur un monument de l'Égypte, à Tentyra, le nom d'Aulus Avillius Flaccus, violemment effacé par l'indignation populaire (M. Letronne, *Recueil d'inscriptions grecques et latines d'Égypte*, p. 88). Je suis assez disposé à croire que ce fut à l'époque de leur insurrection en Égypte, dont nous aurons à parler dans la suite, que les Juifs eux-mêmes brisèrent toutes les lettres du nom d'un de leurs principaux persécuteurs.

Sous ce rapport même, il ne serait permis à personne de rendre avec une exactitude historique plus lumineuse, plus parfaite que les Évangélistes la différence religieuse qui sépara alors, et profondément, les deux écoles juives de l'ancienne et de la nouvelle loi. Un jour, selon ces Évangélistes, Jésus, sur la place publique de Jérusalem, vit les Juifs qui prenaient des pierres et s'apprêtaient à les lui jeter. Il se tourna vers eux et leur dit : « Je vous ai montré plusieurs bonnes œuvres de la part de mon père : pour laquelle voulez-vous me lapider ? » Les Juifs répliquèrent tout d'une voix : « Ce n'est pour aucune bonne œuvre, mais à cause de ton blasphême, et parce que, n'étant qu'un homme, tu oses te faire Dieu [1] ! »

[1] *Responderunt ei Judæi : de bono opere non lapidamus te, sed de blasphemia : et quia tu homo cum sis, facis teipsum Deum* (Joann., x, 32, 33).

CHAPITRE VI.

Reconstruction du royaume de Judée en faveur d'Hérode-Agrippa Ier. Mort précipitée de ce prince et réduction définitive de la Judée en province romaine.

L'avénement du prince qui succéda à Caïus et qui détermina la suspension momentanée du gouvernement des procurateurs à Jérusalem, est du mois de janvier de l'an 41 de l'ère actuelle. On sait par quel étrange accident l'empire fut transmis au faible Claude, oncle de Caïus et ami d'enfance d'Hérode-Agrippa. Tandis que son neveu expirait sous le poignard des conjurés, un des soldats complices courait au hasard dans le palais : il aperçut les pieds d'un homme blotti derrière les rideaux d'une galerie. Le soldat voulut connaître celui qui se tenait ainsi caché; Claude, tout tremblant, tomba à ses genoux et lui demanda grâce. Les meurtriers de Caïus ne savaient plus à quelle ré-

solution s'arrêter : dès qu'ils virent le prince amené par leur compagnon, l'idée leur vint à l'esprit de le saluer empereur. Cet hommage s'adressait au grand nom de son frère Germanicus. Ils portèrent Claude, plus mort que vif, sur leurs épaules au camp des troupes prétoriennes.

L'oncle de Caïus avait alors cinquante ans. Il ne manquait ni d'un certain esprit, ni d'instruction, ni de sentimens d'équité ; mais la débilité de son tempérament, jointe à la nullité la plus complète de son caractère, en avait fait, depuis sa première enfance, le jouet et le mépris de la cour. On le regardait comme une ébauche de la nature, comme un avorton, et en parlant de tout homme d'un entendement borné, sa propre mère, Antonia, avait coutume de dire : « Il est encore plus bête que mon fils Claude [1]. »

Le règne de ce prince fut celui des plus cupides affranchis : la dissolution des mœurs s'accrut avec une rapidité effrayante, surtout chez les femmes. La troisième épouse de Claude, l'impératrice Messaline, devint comme le symbole des derniers excès de cette dissolution. Et certes, pour laver les taches déshonorantes dont le sexe d'Ève se souilla dans ces temps-là, il ne fallait rien moins

1 *Ac si quem socordiæ argueret, stultiorem aiebat filio suo Claudio* (Sueton., *in Claud.*, § II, III).

que l'entraînement opposé, le vœu de chasteté absolue qui sortit bientôt de la bouche des vierges chrétiennes.

Durant plusieurs jours les sénateurs disputèrent aux prétoriens le droit de nommer à l'empire; mais la force fit la loi. Au milieu de ces agitations, Agrippa entretint vivement dans l'ame de Claude la volonté de conserver la position qui venait de lui être accordée: il s'entremit avec plus de succès que de franchise dans les pourparlers de la faction prétorienne et des organes sénatoriaux.

Dès qu'on l'eut affermi sur le trône, le nouvel empereur, au rapport de l'historien Dion Cassius, conduisit Agrippa en plein sénat pour lui rendre témoignage de ses bons services, et l'associer aux honneurs consulaires [1]. Mais le prince juif obtint une récompense qui alla plus droit à son cœur. Des treize procurateurs auxquels Jérusalem eut à obéir, depuis Auguste jusqu'à la grande guerre d'indépendance, jusqu'aux jours de Vespasien et de Titus, déjà six s'étaient succédés : on suspendit leurs fonctions. Le royaume de Judée fut reconstitué : Claude ajouta l'ancien domaine d'Archélaüs

1 *Agrippæ Palestino, qui eum in potiundo principatu, Romæ tunc præsens, adjuverat, regnum auxit, honores consulares tribuit* (Dio, *in Claud.*, lib. LX, ed. græc. lat. Reimar, § 8, t. II, p. 94).

aux deux tétrarchies, ou principautés, que son prédécesseur avait concédées à Agrippa, avec le titre de roi. Peu de temps après, Claude donna aussi un petit domaine du Liban, le royaume de Chalcide, ou la Chalcidène, au frère aîné d'Agrippa, qui se nommait simplement Hérode, et qui devint le premier époux de la fille de son frère, la fameuse reine Bérénice.

Il existe encore un nombre assez considérable de médailles de ces princes. Sur une des faces on distingue le buste diadémé d'Agrippa ou celui du roi de Chalcide, et ces mots : le grand roi Agrippa, ami de César, ou bien le roi Hérode, ami de Claude. Le revers des médailles d'Agrippa offre tantôt le nom de Césarée auprès de la fortune, debout, tenant la corne d'abondance, et s'appuyant sur un gouvernail, tantôt une victoire volant, ou bien deux mains jointes dans une couronne. Quelques médailles de ce même prince montrent l'empereur dans un quadrige, portant le sceptre consulaire; quelques autres, l'empereur sacrifiant, la tête voilée, et couronné par deux femmes ; enfin, le roi Agrippa y apparaît aussi revêtu de la toge, la tête voilée, et sacrifiant sur un autel; à ses pieds une figure est accroupie en signe de soumission, qu'on suppose être la Judée [1].

1 Voir la collection du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, et le travail déjà cité : *Numismatique des rois*

Le nouveau royaume de Judée, étendu des montagnes du Liban au torrent d'Égypte, comprit encore une fois les limites naturelles que l'ancien législateur avait assignées au peuple hébreu, tout le territoire national, dont la recomposition avait été en grande partie l'objet des exploits guerriers et de la politique de la dynastie asmonéenne. Mais la base qui soutenait le nouvel édifice, la faveur d'un homme aussi dépourvu de force d'ame que Claude, ne pouvait promettre qu'une durée éphémère à l'État reconstitué en la personne d'Agrippa.

Dans l'exercice du pouvoir, le prince juif s'efforça d'allier les obligations qu'il avait aux Romains, et les sentimens qui l'animaient en réalité pour sa patrie. Loin de suivre les traces de son aïeul, que le désir de se faire un nom et des créatures à l'extérieur avait poussé à toute sorte d'injustices envers ses propres sujets, Agrippa déploya à leur égard de l'affabilité et du zèle. Un trait de sa vie, conservé dans les traditions contemporaines des docteurs juifs, semblerait prouver que ses concitoyens lui surent, en général, beaucoup de gré de la douceur habituelle de son naturel, et de ce qu'il lui était permis de montrer d'attachement à la loi nationale.

grecs, par le conservateur de ce cabinet, M. Lenormant, où toutes les médailles juives sont reproduites.

C'était de principe en Judée qu'au retour de chaque période de sept ans, une lecture solennelle du corps entier de la loi devait être faite à tout le peuple assemblé. Au jour d'une de ces lectures, le livre fut remis entre les mains d'Agrippa. On ne pouvait former aucun doute sur son compte : ce prince tenait sa couronne d'une main étrangère; il avait été élevé chez l'étranger; une foule de nationaux regardait même comme étranger d'origine le sang iduméen des Hérodes qui était mêlé chez lui au sang des Maccabées. La lecture du livre amena bientôt le roi à l'article que nous avons entendu déjà citer par Philon, et dans lequel il est dit au peuple hébreu : « S'il te convient de te donner un roi, tu ne pourras prendre un étranger, tu choisiras un de tes frères. » A ces mots, Agrippa s'étant ressouvenu du triple reproche adressé à sa naissance, à son éducation, à son institution royale, s'arrêta malgré lui, et versa d'abondantes larmes. Alors, et d'après les traditions, toute l'assemblée, à son tour, fut saisie d'une émotion profonde. Elle se leva comme un seul homme et lui cria : « Ne crains rien, ô Agrippa ! ne t'afflige point, tu es bien notre frère, tu es notre frère [1]. »

Mais trop d'obstacles, trop de causes imprévues concouraient chaque jour à rompre l'équilibre qui

[1] *Exstillabant oculi ejus lacrymas. Quare eum affabantur:*

était si difficile à établir entre les exigences des Romains et les impulsions nationales.

Un nouveau gouverneur de Syrie, homme d'un caractère rude et ombrageux, avait succédé à Pétronius. Des mésintelligences éclatèrent entre ce gouverneur, nommé Marsus, et le roi de Judée. Les esprits les moins exercés virent dans ces mésintelligences l'approche de graves dangers, soit pour la personne du roi, soit pour l'existence de son royaume.

Quels que fussent les troubles intérieurs de Rome et les hommes chargés du pouvoir, le génie de cette cité restait souverain; sa vigilance toujours prompte à devancer les événemens savait embrasser les moindres probabilités, comme les circonstances les plus générales. A une époque où les Parthes menaçaient sans cesse d'envahir les rivages méditerranéens de l'Asie, la plupart des conseillers de Claude trouvaient beaucoup de raisons à alléguer pour blâmer la générosité que l'empereur avait affectée envers Agrippa, pour s'opposer à la consolidation du nouveau royaume de Judée.

Cet État, redevenu compact, acquérait de l'importance, disaient-ils, par sa position encore plus

Ne timeto Agrippa frater noster es, utique frater noster es (Mischna, *Tract. Sothah* seu *de Uxor adult. suspect.*, cap. VII, § VIII, ed. hebraic. lat. Surhenus.).

que par son étendue. On ne pouvait oublier qu'une communauté d'intérêts liait les Juifs aux Parthes, aux successeurs des anciens Perses. Sans doute le roi actuel de Judée était dévoué à la famille impériale; cependant, du côté des femmes, ce prince remontait à l'ancienne dynastie dont les derniers membres, ennemis de l'autorité de Rome, avaient resserré une alliance avec les Parthes. Récemment encore, l'oncle lui-même d'Agrippa, le tétrarque de la Galilée, avait reçu un ordre d'exil, comme coupable de s'être lié en secret aux desseins de l'empire situé de l'autre côté de l'Euphrate. Enfin, il ne fallait jamais perdre de vue que Jérusalem n'était pas seulement la capitale du territoire juif, mais qu'elle partageait le caractère avec Rome de servir de métropole à un nombre considérable de colonies animées d'un même esprit. Ces colonies s'étendaient de toutes parts, comme un réseau, et, à un jour donné, pouvaient provoquer ou aider efficacement un effort commun de l'Orient contre la maîtresse du monde.

Outre ces raisons générales, beaucoup d'intérêts privés conspiraient également à détruire au plus tôt le royaume d'Agrippa. Les populations étrangères et grecques qui s'étaient fixées sur le territoire de la nation juive y avaient jeté des racines et l'enveloppaient aussi comme un réseau. Elles avaient vu du plus mauvais œil la reconstitution du

royaume de Judée. Sous l'empire des agitations et des fureurs concentrées que la nouvelle du massacre d'Alexandrie venait d'exciter à Jérusalem, ces populations jugeaient que tout moyen de réagir offert aux Juifs retomberait d'abord sur elles-mêmes.

Les travaux de fortification entrepris autour de la capitale juive causèrent les premières mésintelligences du gouverneur romain de Syrie avec Agrippa. Le roi de Judée voulut obéir à l'esprit de prévoyance défensive qui animait toujours cette cité, de même que l'esprit de conquête et d'envahissement faisait l'objet perpétuel de Rome. A l'extrême satisfaction des habitans, les deniers conservés dans le temple furent employés à consolider et à étendre les murailles de Jérusalem. On se proposa de rendre ces murailles aussi inexpugnables que le temps et le lieu pourraient s'y prêter. Mais le gouverneur de Syrie fut averti : il dénonça ce projet à l'empereur, et un ordre arrivé de Rome prescrivit aux Juifs de suspendre l'œuvre avant qu'elle ne fût entièrement achevée[1].

Une autre occasion de mésintelligence provint de la réunion de plusieurs princes de Syrie.

1 *Quo factum ut Claudius suspicatus aliquid innovatum iri, Agrippæ mandavit statim ut a mœnibus ædificandis desisteret* (Antiquit. judaic., lib. XIX, cap. VII, ed. Havercamp., p. 949).

Après avoir présidé à des jeux, selon les mœurs et coutumes romaines, à des combats de cirque dans plusieurs villes maritimes de son royaume, Agrippa s'était rendu sur les bords du lac de Galilée, dans la ville de Tibériade. Les personnages qui l'y suivirent avaient presque tous des relations de parenté avec sa famille. On y comptait Antiochus, roi de Comagène; Cotis, roi de la petite Arménie; Polémon, prince de Pont; le roi d'Émèse, dont un frère puîné d'Agrippa avait épousé la fille, et Hérode, roi de Chalcide. Tandis que ces princes se livraient à des réjouissances et à des entretiens plus ou moins sérieux, Marsus, qui soupçonnait cette réunion d'avoir quelque dessein caché, tomba à l'improviste à Tibériade, et témoigna son mécontentement avec une aigreur excessive [1].

Les actes des apôtres et Josèphe s'accordent à attribuer la mort prématurée du roi de Judée à une cause qui n'était pas naturelle, à une punition directe du ciel. Ils supposent que cette punition fut provoquée par la témérité avec laquelle Agrippa Ier, au faîte de sa puissance, avait accueilli des flatteries qui lui décernaient le titre d'homme divin, le titre de Dieu, à l'imitation des Césars [2].

1 *Suspectam habuit amicitiam et... imperavit ut sine mora domum quisque suam discederet* (Antiquit. judaic., p. 950).

2 *Populus autem clamabat Dei voces et non hominis; confes-*

Mais si l'on eût été fondé à admettre que sa fin était restée entièrement étrangère au cours habituel des destinées humaines, il aurait été inutile de recourir à des influences miraculeuses. On trouve d'autres explications dans les jalousies, les craintes, les haines que l'élévation d'Agrippa à la royauté lui avaient attirées, et dans les transports extraordinaires de joie qu'une partie des Grecs de Césarée et de Sébaste fit éclater au premier bruit de sa maladie et de sa mort.

Le prince juif était revenu à Césarée pour y donner une nouvelle fête, et marcher de là contre les villes de Sidon et de Tyr, dont il croyait avoir à se plaindre. Des ambassadeurs de ces villes accoururent. Dans l'espoir d'obtenir plus facilement des conditions de paix, ils gagnèrent un nommé Blastus, chambellan du roi [1]. Le second jour de la fête, Agrippa entra au théâtre, et s'assit sur un trône : il était revêtu d'une robe magnifique à fond d'argent, qui, au soleil, éblouissait la vue. Mais tandis que l'admiration de la multitude et les cris de joie de ses flatteurs se réunissaient pour l'énivrer de vanité, le prince se sentit saisi d'atro-

tim autem percussit eum angelus Domini (Acta apostol., XII, 22; Antiquit. judaic. lib. XIX, cap. VIII, ed. Havercamp., p. 950).

1 *Et persuaso Blasto qui erat super cubiculum regis, postulabant pacem* (Acta apostol., XII, 20).

ces douleurs d'entrailles[1]. Après cinq jours de souffrances, le mal l'emporta à l'âge de cinquante ans.

Il laissait un fils, Hérode-Agrippa II, qu'on a appelé le jeune, afin de le distinguer de son père, surnommé l'ancien. Il laissait aussi trois filles, dont l'aînée, la fameuse reine Bérénice, attirera en particulier notre attention aux jours des campagnes de Vespasien et de Titus. Le surnom de Grand fut accordé à Agrippa Ier, à cause de la nouvelle importance que la Judée avait acquise sous ses auspices. Mais, pendant son règne, ses finances n'avaient pas été administrées avec plus d'ordre que dans le temps où il vivait en homme privé. Son luxe et ses libéralités, qui étaient à la fois pour lui une affaire de goût et une affaire de nécessité, l'avaient entraîné à contracter toujours dettes sur dettes[2].

Malgré l'amitié de Claude et ses bonnes dispositions, les arbitres absolus de la volonté de cet empereur prétextèrent la jeunesse d'Agrippa II, élevé à Rome et alors âgé de dix-sept ans, pour lui ôter la succession de son père. On détruisit le nouveau royaume de Judée; le régime des procurateurs reprit son cours, et on promit au jeune prince

1 *Moxque cordicitus dolebat. Accesserunt autem ventris cruciatus, etiam a principio violentissimi* (Antiquit. judaic., lib. XIX, cap. VIII, ed. Havercamp., p. 951).

2 *Multas tamen ab aliis mutuatus, nam ut dando munificus esset, impensis non sufficiebant reditus* (Ibid.).

de lui refaire un petit territoire royal composé de plusieurs districts appartenant à la Palestine septentrionale.

A cette même occasion, les conquérans créèrent à Jérusalem une fonction nouvelle et tout honorifique qui offre quelques analogies avec celle du roi des sacrifices à Rome. Le frère du prince défunt, le premier époux de Bérénice, Hérode, roi de Chalcide, en devint le titulaire. A sa mort, arrivée quatre ou cinq ans après, l'an 49 de l'ère actuelle, son neveu, le jeune Agrippa, obtint provisoirement le royaume de Chalcide, et la fonction de roi du temple. Nous l'en retrouverons investi à l'époque de la guerre. Ses priviléges consistaient à présider sous les yeux des Romains à l'installation et à la déposition des grands sacrificateurs; il surveillait l'emploi des offrandes envoyées annuellement au temple, et il tenait sous sa clé les vêtemens sacrés qu'on ne livrait au grand pontife que dans les cérémonies solennelles [1].

1 *Templi potestatem sacræque pecuniæ, ut et jus creandi summos pontifices;... atque hæc omnia a Cæsare impetravit* (Antiquit. judaic., lib. xx, cap. I, ed. Havercamp., p. 957).

CHAPITRE VII.

Nouveaux agens de l'empereur Claude à Jérusalem et projets de révolte nationale.

L'année de la dislocation du royaume d'Agrippa Ier, l'an 44 de l'ère actuelle, doit être citée comme une des plus remarquables dans l'histoire de la domination romaine en Judée.

Jusqu'alors, et quelle que fut la réalité de la situation, ce pays avait conservé son existence d'État. Les gouverneurs romains qui y étaient envoyés avaient plutôt pour objet apparent de servir de protecteurs au pays, que d'en être les souverains. Ils dérivaient d'une convention réciproque consentie entre l'empereur et certains organes ou représentans plus ou moins fidèles de l'autorité nationale.

Mais après l'an 44, le peuple juif se vit réuni définitivement et de vive force à l'empire. Il ne compta plus que pour une fraction matérielle, pour

une simple subdivision d'une des provinces romaines. La volonté des procurateurs y acquit, par délégation expresse des Césars, toute la portée d'une volonté presque royale [1], et ce pouvoir de roi, livré à des chevaliers et à des affranchis, y fut souvent exercé, selon l'expression de Tacite, avec un esprit d'esclave [2]. Aussi, de ce jour, la guerre intestine des nationaux contre les nouveaux procurateurs et contre tous les soutiens de la domination étrangère redoubla-t-elle d'activité. Les insurrections partielles se succédèrent sans interruption, gagnèrent en étendue et en force. Les opinions intérieures qui, par des motifs divers proclamaient celles-ci la résistance, celles-là l'utilité de la soumission, prirent une couleur plus tranchée et des résolutions décisives. Toutes les affaires de secte, toutes les controverses de religion, toutes les prédications morales et mystiques des docteurs et réformateurs qui existaient en grand nombre à Jérusalem, n'obtinrent du poids sur les esprits qu'en raison de leur connexité avec l'une ou l'autre de ces deux tendances.

1 *Sæpius audita vox principis, parem vim rerum habendam a procuratoribus suis judicatarum ac si ipse statuisset* (Tacit., *Annal.*, lib. XII, § LX).

2 *Judæam provinciam equitibus romanis, aut libertis permisit; e quibus... jus regium servili ingenio exercuit* (Tacit., *Histor.*, lib. V, § IX).

La nouvelle série de procurateurs, comprise de l'an 44 à l'an 66 de l'ère actuelle, se composa de sept personnes, quatre délégués de Claude et trois de Néron. Cuspius Fadus fut le premier de cette nouvelle série.

Sous son gouvernement, l'esprit de résistance intérieure eut pour instrument principal un nommé Theudas, dont les chroniques des apôtres ont parlé, mais en faisant remonter les efforts de ce chef à un assez grand nombre d'années auparavant[1]. En conséquence, on est obligé d'admettre, ou que les rédacteurs de ces chroniques ont commis une erreur de date, ou qu'ils ont pris un nom pour un autre, ou bien qu'il a existé deux personnages successifs du même nom. Après s'être donné pour libérateur et pour saintement inspiré, selon l'usage et la langue de son temps, le Theudas actuel réunit une multitude confuse aux bords du Jourdain : la cavalerie romaine se porta contre ses troupes, les dispersa, et s'empara de sa personne. On lui coupa la tête, et elle fut exposée à Jérusalem [2].

Sous le gouvernement de Tibère-Alexandre, successeur de Fadus, le même esprit de résistance

1 *Extitit Theodas, dicens se esse aliquem... qui occisus est: et omnes qui credebant ei dissipati sunt* (Act. apostol., v, 36).

2 *Ejusque caput præcidunt et Hierosolyma deportant* (Antiquit. judaic., lib. xx, cap. v, ed. græc. lat. Havercamp., p. 965).

se résuma dans les deux fils de Juda le Galiléen, de l'homme qui, aux jours d'Auguste, avait fondé le nouveau parti des indépendans juifs ou zélateurs : l'un se nommait Jacob ou Jacques, l'autre Simon. Tombés au pouvoir des Romains, ils subirent le supplice de la croix [1] en punition de leur révolte.

Mais Tibère-Alexandre est lié aux événemens politiques et religieux de cette histoire à des titres bien plus importans que celui de procurateur. Nous le retrouverons chevalier romain, intendant supérieur, ou, selon les propres termes de Tacite, ministre de la guerre dans les expéditions de Corbulon en Arménie[2]; nous le retrouverons préfet d'Égypte, où il fut un des principaux auteurs de l'élévation de Vespasien à l'empire, et premier officier général de Titus au siége de Jérusalem.

A ne consulter que le livre des actes des apôtres, on en retire la preuve que long-temps avant les prédications de Jésus-Christ, il existait dans toutes les assemblées religieuses, églises ou synagogues des Juifs, en Asie et en Europe, une foule de prosélytes qui étaient sortis de tous les rangs des races

1 *Quos crucibus suffigendos esse jussit Alexander* (Antiquit. judaic., lib. xx, cap. v, ed. Havercamp., p. 963).

2 *Tiberius Alexander, minister bello datus* (Tacit., *Annal.*, lib. xv, § xxviii).

grecques et latines, une foule d'adhérens volontaires à l'unité de leur dieu, au principe de leur loi.

A l'inverse de ce mouvement, un certain nombre de Juifs, répandus sur la terre étrangère, renonçaient à leurs coutumes nationales, et s'introduisaient par mariage ou par d'autres voies dans la société du monde païen. Le même entre-croisement s'était opéré aux jours de la captivité de Babylone, ainsi que je l'ai émis plus haut, et s'est renouvelé à d'autres époques.

Or, Tibère-Alexandre représentait le mieux la classe de Juifs que le langage moderne appellerait des convertis. Il devait l'existence au Juif d'Alexandrie, Lysimaque, qui avait exercé dans cette ville des fonctions supérieures, et il était le propre neveu de l'illustre Philon. « Tibère-Alexandre succéda à Fadus, dit Josèphe. Alexandre-Lysimaque, son père, brillait au premier rang dans Alexandrie par sa naissance et par ses richesses. Il l'emporta en mérite sur son fils, à cause de sa fidélité envers Dieu : celui-ci, au contraire, déserta la religion et les institutions de ses ancêtres [1]. »

Dans le même temps, d'autres personnages éminens, fixés dans la capitale juive, y représentaient

1 *Nam ille in patriis moribus et institutis non permansit* (Antiquit. judaic., lib. xx, cap. v, ed. Havercamp., p. 965).

le mouvement religieux tout opposé. Une famille entière de princes orientaux, de princes de l'Adiabénie, avait abandonné sa religion, son paganisme natal, pour embrasser le culte unitaire de la Judée. Il est vrai qu'aux yeux de ses membres, comme chez Tibère-Alexandre, de grands intérêts politiques étaient associés à cette conversion. Les princes adiabéniens servaient d'intermédiaire, de lien intime à l'alliance des Juifs avec les Parthes : dans tous les préludes et dans tous les progrès de la guerre prochaine d'indépendance, ils nous apparaîtront agissant de la parole et du bras en Judée, contre la domination des Romains.

Mais le désir de secouer le joug commença surtout à accélérer ses effets et à affecter des modes très-différens pendant la procurature de Ventidius Cumanus, successeur d'Alexandre. Il en résulta l'extrême diversité des partis, dont les alliances, les ruptures, les combats acharnés et la ruine successive, au sein de Jérusalem et en face même de l'ennemi, ne sont ni moins curieux à connaître, ni moins instructifs que les résistances purement militaires des bandes juives contre les légions conquérantes.

Les classes populaires cédaient chaque jour à leurs sentimens d'indignation et d'impatience : chez elles, l'emploi de la force n'attendait aucun ordre, ne suivait aucun plan. Il leur suffisait de

recevoir le signal du premier chef venu, du premier enthousiaste qui leur promît des miracles et la liberté, qui leur annonçât le jour de la justice de Dieu et de la justice du peuple. Les hommes de Jérusalem, au contraire, dont l'ardeur était tempérée par une plus haute intelligence de la situation, voulaient se guider d'après certaines règles de prudence. Ils préparaient un mouvement général qui devait s'étendre bien au-delà des limites de la Judée. Leur dessein était de ne tirer le glaive que de l'aveu du Dieu de vrai jugement, en d'autres termes, à l'heure où le concours des circonstances offrirait les signes les plus manifestes d'une opportunité providentielle. En ce sens, le langage bien connu de l'Église, si on en retire l'écorce pour en conserver le fond, s'accorde exactement avec les indications de Josèphe, avec d'autres renseignemens contemporains, et surtout avec la marche sensible des faits historiques. Personne n'ignore les reproches que l'Église chrétienne adresse aux Juifs de cette époque : elle les accuse d'avoir attendu un libérateur, un messie ou christ naturel, temporel, un chef ou roi, nouveau David, conquérant et législateur, et d'avoir regardé l'accomplissement du règne ou royaume de Dieu, comme un nouvel empire à constituer, comme une véritable révolution de loi, destinée à assurer une organisation tout autre à ce bas monde.

Josèphe, à son tour, qui atteignit sa quinzième année pendant l'administration de Cumanus, et qui quinze ans après se trouva mêlé à toutes les affaires de la Judée, vient à l'appui de ce langage de l'Église; il confirme que les hommes de tête et d'action d'entre les Juifs avaient conçu leur révolution libératrice sur une base assez large. « Quand la guerre de Judée éclata, dit Josèphe, les Romains étaient travaillés par leurs discordes intérieures..... Les Gaules qui confinent à l'Italie s'agitaient, les Celtes ne restaient pas en repos. Après la mort de Néron, le trouble fut universel. Dans ces conjonctures, les Juifs les plus distingués par leur courage et par leurs richesses voulurent arriver à un ordre de choses nouveau. Ils provoquèrent une révolte. Dans la grandeur du tumulte, leur espoir était de se rendre maîtres des régions de l'Orient. Les Romains, de leur côté, éprouvèrent la crainte de perdre ces contrées. Les Juifs de Jérusalem comptaient que tous les hommes de notre nation qui habitent au-delà de l'Euphrate prendraient les armes avec eux [1]. »

Au moment où nous sommes, telle était déjà

[1] *Judæique, quotquot res novas tunc moliebantur, seditionem moverunt, viribus pariter ac opibus florentes, adeo ut, propter tumultuum magnitudinem, hi quidem partium Orientis possidendarum spe tenerentur, illos vero earundem amittendarum metus invaderet...* (Bell. judaic., Prœm., ed. Havercamp., p. 48).

l'irritation réciproque des dominateurs et des nationaux, que les moindres causes provoquaient des événemens d'une haute gravité et semblaient près d'allumer un grand incendie.

Dans les fêtes solennelles, des postes de soldats romains étaient disposés auprès du temple pour accourir à la première apparence de tumulte. Un soldat, cédant à l'ivresse ou à un esprit de forfanterie, imagina d'égayer ses compagnons en découvrant sa nudité aux yeux de tout le peuple. On s'ameuta, le poste fut menacé. Le procurateur fit marcher ses troupes. Dans le désordre et au milieu de la foule qui se pressait pour s'écouler, il périt un nombre considérable de personnes de tout âge et de tout sexe.

A quelques jours de là, un esclave de l'empereur sortit de Jérusalem emportant un riche butin. On l'arrêta dans la campagne, et on ne le renvoya que dépouillé. Pour s'en venger, les troupes romaines pillèrent tous les villages environnans. Un soldat livra publiquement aux flammes un exemplaire de la loi juive, et rien n'excita autant de fureur. Mais la mort d'un Galiléen frappé dans un conflit des bandes de sa province avec les Samaritains eut encore des conséquences plus graves. Le parti dévoué à la domination de Rome, les garnisons et les colonies étrangères étaient en prédominance dans la Samarie. Pour se rendre aux réunions de Jéru-

salem, les Galiléens traversaient de toute nécessité cette province, et il s'en suivait toujours des querelles. Dès qu'un de leurs concitoyens eût été tué, ils demandèrent justice au procurateur. On ne voulut pas les entendre. A cette nouvelle, tous les Galiléens coururent aux armes. Les bandes populaires, qu'une solennité avait réunies dans la capitale juive, fermèrent l'oreille à la voix de leurs magistrats. Elles suivirent un chef vaillant, du nom d'Éléazar, fils de Dinœus, et se portèrent en toute hâte sur la Samarie. Ventidius Cumanus, charmé de cette circonstance, prit une aile de cavalerie, quatre cohortes romaines, et des Samaritains auxiliaires : il attaqua le soulèvement et tua assez de monde. Alors les principaux de Jérusalem se couvrirent d'un cilice, jetèrent de la cendre sur leur tête, et se transportèrent dans cet appareil auprès des insurgés. Ils les supplièrent les larmes aux yeux de renoncer à leur entreprise. On se rappelle la parole que les Évangiles attribuent à un des chefs du Sanhédrin de la Judée pendant le jugement de Jésus : « Prenez garde que les Romains ne viennent et ne détruisent notre nation et le temple, aurait dit ce personnage, car il vaut mieux qu'un seul homme périsse que la nation entière[1] ! » — « Craignez de pousser les Romains à détruire

1 *Venient Romani et tollent nostrum locum et gentem.... ex-*

Jérusalem! s'écrièrent aussi les chefs supplians dans leurs remontrances aux insurgés armés contre la Samarie; ayez pitié de votre patrie, de votre temple, de vos femmes, de vos enfans, et pour la mort d'un homme de la Galilée n'exposez pas toute la nation à périr [1]. »

Le gouverneur de Syrie était alors Ummidius Quadratus. Au premier bruit des troubles, il jugea l'affaire assez sérieuse pour se transporter sur les lieux et y prendre connaissance de la conduite des agens romains. Josèphe et Tacite n'ont pas été renseignés d'une manière identique au sujet de l'intervention de ce gouverneur, et les différences de détails que leurs récits présentent, et que je vais mettre en regard, ajoutent par cela même un nouvel intérêt à la donnée générale.

Suivant Josèphe, le gouverneur de Syrie, dès son arrivée sur le territoire samaritain, ordonna le crucifiement d'un grand nombre de Juifs faits prisonniers ou accusés d'avoir provoqué la révolte [2]. Ensuite, et pour laisser à l'empereur le jugement

pedit vobis ut unus moriatur homo et non tota gens pereat (Joann., XI, 48).

1 *Sed patriæ atque templi misererentur;... neque omnes, ut unius Galilæi cædem vindicarent, in mortis immeritæ discrimen adducerent* (Bell. judaic., lib. II, cap. XII, ed. Havercamp., p. 175; Antiquit. judaic., lib. XX, cap. VI, p. 967).

2 *Quamprimum vero Judæos quosdam res novas molitos*

des griefs respectifs, il envoya à Rome le procurateur de Judée, un maître de cavalerie nommé Celer, qui avait tenu une conduite odieuse : il y envoya aussi le grand sacrificateur Ananias, un commandant du temple nommé Ananus, et les principaux habitans juifs et samaritains. La cause ayant été entendue, l'empereur condamna les Samaritains, prononça un arrêt d'exil contre Cumanus, et un arrêt de mort contre Celer, avec ordre que la sentence fût exécutée au sein de Jérusalem [1].

Dans l'exposé de la même affaire, Tacite introduit immédiatement un nouveau personnage, le frère du célèbre Pallas, affranchi et favori de Claude et de Néron. Tacite admet qu'avant d'avoir possédé en chef le gouvernement du pays des Juifs, Félix, frère de Pallas, en avait partagé les fonctions avec Cumanus : il présidait à la Samarie, tandis que la Judée proprement dite et la Galilée rentraient dans les attributions de son collègue. Tacite établit aussi que Quadratus, investi de tous les pouvoirs par l'empereur, n'envoya point à Rome les procurateurs et leurs agens, comme Josèphe l'a raconté. Tous les intéressés furent ap-

esse intellexit, captos a Cumano in cruces egit (Antiquit. judaic., lib. xx, cap. vi, ed. Havercamp., p. 968; Bell. judaic., p. 175).

1 *Samaritas malorum duces auctoresque extitisset, Cumanum in exsilium egit, Celerem tribunum Hierosolyma duci præcepit..* (Antiquit., judaic., p. 969 ; Bell. judaic., p. 175).

pelés à son propre tribunal; et les rapports où puisait l'écrivain romain, devaient être bien précis, puisqu'il en tire l'occasion de faire voir les faiblesses auxquelles la justice des hommes est sujette en tout temps, lorsque l'influence de quelque grand dispensateur de la fortune et des honneurs pèse dans un des plateaux de la balance.

C'est à la date de l'an 805 des annales de Rome, 51 de l'ère actuelle, en parlant de l'insolence des favoris de Claude, de la nullité du prince, de l'avilissement du sénat, que Tacite est amené à peindre incidemment, et à grands traits, la tyrannie et les violences systématiques des procurateurs de Judée. Sans contredit, à ne considérer que la disproportion matérielle des forces et la supériorité infinie de la tactique des Romains, le soulèvement prochain de Jérusalem contre ses oppresseurs doit paraître imprudent, insensé; mais, dès qu'on lit les déclarations émanées de la bouche même des écrivains ennemis, il serait difficile de concevoir un peuple poussé par des motifs plus légitimes.

Des trois esclaves affranchis auxquels Claude avait livré sans réserve le gouvernement de l'État et la fortune publique, Pallas avait le plus de pouvoir. Il était le grand trésorier du prince et de l'empire; son collègue, Narcisse, avait la charge de secrétaire; Calliste était le chef de la présentation

des requêtes adressées à l'empereur. Le sénat et Rome tout entière prodiguaient à Pallas les adulations les plus exagérées, les plus honteuses.

Les esclaves affranchis que le favoritisme impérial élevait alors à la domination, semblaient prendre à tâche de se venger avec excès, et souvent avec férocité, des humiliations que le sceau de la servitude dont ils étaient encore marqués avaient amoncelées sur leur personne. C'était pour eux une satisfaction ineffable, un cruel bonheur de réduire les familles les plus illustres de Rome, tous les grands corps de l'État, les noms les plus orgueilleux à se traîner bassement à leurs pieds. Ils arrachaient le manteau héréditaire d'honneur aux représentans de ces noms fameux, afin de mettre à nu tous leurs instincts de corruption, et ils les réduisaient par la crainte ou par l'espoir de gain, à leur servir d'agens jusques dans les intrigues les plus infâmes.

Pour plaire à Pallas, on avait composé en sa faveur une généalogie qui remontait aux antiques rois d'Arcadie, à Pallas, aïeul d'Évandre, que Virgile a cité dans son *Énéide* [1]. Une des plus grandes illustrations de Rome, un descendant des Scipions, avait proposé sans rougir et avait fait adopter en plein sénat un décret d'après lequel des grâces publiques furent rendues à l'homme qui,

[1] Liv. VIII.

« étant issu des rois arcadiens, consentait à sacrifier une si vieille noblesse au bien général, et ne dédaignait pas d'être rangé entre les ministres du prince [1]. » Rien ne manquait au triomphe et à l'audace de l'affranchi. La fortune qu'il s'était assurée aux dépens de l'empire et des particuliers montait déjà à trois cents millions de sesterces, ou soixante millions de notre monnaie.

« Mais le frère de Pallas, dit Tacite, mais Félix qui avait été imposé depuis long-temps comme procurateur à la Judée, l'emportait encore en avidité sur son frère. La puissance qui le soutenait faisait croire à Félix qu'il pouvait se permettre impunément tous les crimes... Ventidius Cumanus rivalisait avec lui dans ses excès. Ventidius administrait une partie de la province, le pays des Galiléens; les Samaritains relevaient de Félix. Ces deux populations, toujours en discorde, ne contenaient plus leur haine sous des chefs méprisés. On les voyait se piller mutuellement, se dresser des embuscades, se livrer de véritables combats, et rapporter aux procurateurs le butin et les dépouilles. Ceux-ci commencèrent par s'en réjouir: bientôt alarmés des progrès du mal, ils voulurent

1 *Grates publice agendas, quod regibus Arcadiæ ortus, veterrimam nobilitatem usui publico postponeret, seque inter ministros principis haberi sineret* (Tacit., *Annal.*, lib. XII, § LIII).

y opposer les armes des soldats, mais les soldats furent taillés en pièces. La guerre eût embrasé la province si le gouverneur de Syrie ne fût intervenu. On n'hésita pas, à l'égard des Juifs qui avaient concouru à la mort des soldats, on leur fit trancher la tête. La décision à prendre contre Cumanus et Félix demandait plus de délibération. Claude, informé de la révolte, avait donné plein pouvoir au gouverneur de Syrie sur les procurateurs eux-mêmes. Quadratus fit monter Félix sur son tribunal, et le rangea au nombre des juges afin d'effrayer les voix qui s'apprêtaient à accuser le frère de Pallas. Cumanus paya à lui seul les crimes qui avaient été commis à deux; et le repos fut rendu à la province [1]. »

Quel repos!... Félix devint procurateur de toute la Judée. Peu après, au mois d'octobre de l'an 54, Claude mourut. Il avait été empoisonné par sa quatrième femme, qui était aussi sa nièce, par la seconde Agrippine, mère de Néron, que cette princesse avait à cœur d'élever au trône, aux dépens du jeune Britannicus, fils de l'empereur et de Messaline.

1 *Et non frater ejus, cognomento Felix, pari moderatione agebat, jampridem Judææ impositus... Felicem inter judices ostentavit, receptum in tribunal; damnatusque flagitiorum quæ duo delinquerant Cumanus, et quies provinciæ reddita* (Tacit., *Annal.*, lib. XII, § LIV).

Sous le règne de Claude, la domination romaine s'était étendue dans la Grande-Bretagne. Un des héros de la résistance au sein de cette île, Caractacus ou Caradoc, fut fait prisonnier à la suite d'une trahison : conduit à Rome, il consentit à recevoir sa grâce de l'empereur, après avoir servi à la pompe d'un triomphe. Un lien étroit de parenté rattache d'avance cette guerre des Bretons à la résistance prochaine de la Judée. Dans les siéges et dans les batailles, dont elle fut l'occasion, Vespasien acquit les principaux grades militaires qui le firent appeler plus tard au commandement de l'armée réunie contre les Juifs, et qui le portèrent à l'empire. Le sang des enfans de la terre d'Albion et des bords de la Tamise abreuva le glaive destiné à dévaster les campagnes hébraïques, et à remplir de morts le lit du Jourdain.

Les Juifs de Rome avaient eu à souffrir d'un ordre d'expulsion sous l'empereur Claude, de même qu'aux jours de Tibère. Leur présence fatiguait, tourmentait le culte dominant. A mesure que les procurateurs romains et leurs soldats pressaient de plus en plus en Orient la capitale de la Judée, menaçaient d'en détruire le temple, d'en exterminer les habitans, le principe et les hommes de Jérusalem, diversement modifiés, pressaient, à leur tour, en Occident, la religion universelle ou catholique de cette époque; ils la menaçaient dans

son centre; ils faisaient pâlir et frissonner au sein du capitole les dieux immortels de l'empire, les dieux protecteurs et conservateurs.

En citant le décret signifié aux Juifs, Suétone s'est servi de termes qui ont donné lieu à une confusion de faits historiques assez grave. D'après Suétone, « Claude chassa de Rome les Juifs qui, sous l'impulsion d'un Christ, y causaient des tumultes journaliers [1]. » De cet emploi du nom de Christ, on a conclu que l'historien romain avait commis une erreur, qu'il voulait indiquer par là une persécution des Chrétiens et non des défenseurs de l'hébraïsme; mais l'erreur, s'il en existe, appartient surtout à ceux qui ont tiré cette induction. J'en ai déjà fait la remarque, et j'aurai encore à y revenir: après l'apparition de Jésus, fils de Marie, les Juifs de Rome et de toutes les autres contrées ne cessèrent d'attendre un Messie ou Christ, d'être occupés d'un mouvement de délivrance, d'une ère future de justice, d'alliance et de paix entre les nations, sans reporter en rien, ni leurs pensées, ni leurs espérances, ni leur volonté sur la personne privée du maître de l'école Nazaréenne.

Les traditions évangéliques en font historique-

1 *Judæos, impulsore Chresto, assidue tumultuantes Roma expulsit* (Sueton., *in Claud.*, § xxv).

ment foi : le nom de Christ, d'homme élu du ciel, d'homme d'élite par excellence, était alors d'un usage vulgaire dans toute la Judée intérieure et extérieure. Proportions gardées, on ne rencontrait pas moins de prétendans à ce titre sur les places publiques de Jérusalem et dans les villes unies à ses desseins, qu'on ne pourrait dénombrer de nos jours de prétendans plus ou moins sérieux aux titres de législateurs et de réformateurs de l'organisation sociale. Le livre des actes des apôtres, d'ailleurs, qui n'a pu faillir sur la distinction à faire des Juifs et des Chrétiens de Jésus, démontre formellement que, malgré l'emploi du nom de Christ, l'allusion de Suétone regarde bien les sectateurs rigoureux du principe de Jérusalem, et non les disciples du fils de Marie. Suivant ce livre, l'apôtre Paul, arrivé à Corinthe, y trouva un Juif, nommé Aquila, qui était récemment débarqué d'Italie, « parce que Claude, est-il dit, avait prescrit aux Juifs de s'exiler de Rome [1]. »

1 *Eo quod præcepisset Claudius discedere omnes Judæos a Roma* (Act. apostol., XVIII, 2).

CHAPITRE VIII.

Procurateurs de Néron. — Association occulte des Sicaires. — Guerre des Parthes et situation du roi Agrippa II ou le jeune à Jérusalem.

Pendant les six années que Félix conserva sa procurature en Judée, sous le règne de Néron, de l'an 54 à l'an 60, l'esprit d'insurrection nationale se développa de plus en plus, et fonda une association occulte redoutable.

Jusqu'à cette époque, les troupes romaines avaient entièrement dissipé les rassemblemens à mesure qu'ils se formaient : depuis lors, des bandes armées et organisées commencèrent à se maintenir dans les montagnes. Toute la jeunesse des zélateurs, et la plupart des chefs de la guerre prochaine d'indépendance, s'essayaient au combat parmi ces troupes, que le langage politique ennemi appelait toujours des brigands, et qui, dans plus d'une occasion, comme on le prévoit bien, se ren-

daient dignes de ce titre. Josèphe, à qui sa situation dans Rome imposait d'employer les expressions familières à la puissance victorieuse, n'en a pas moins indiqué, avec beaucoup de précision, l'accélération croissante du mouvement intérieur. « Félix, dit Josèphe, livra au supplice de la croix un nombre de brigands extrêmement considérable.... Toutefois, malgré ces châtimens, les brigands continuèrent à exciter le peuple à la révolte contre les Romains; ils renversaient les maisons des seigneurs du pays partisans de l'obéissance; ils menaçaient de piller et d'incendier les villages qui ne voudraient pas les suivre [1]. »

Outre ces bandes armées, l'esprit de résistance accrut aussi chaque jour le nombre d'hommes qui se donnaient pour des organes du ciel, et dont le zèle s'attachait à enflammer l'enthousiasme religieux du peuple, à frapper son imagination par des discours prétendus inspirés, par des promesses de miracles. « On vit surgir une autre source de maux, disent encore les chroniques de ces temps-là, des séducteurs, avides de choses nouvelles et de changemens, circonvenaient le

1 *Rursum vero latrones populum ad bellum Romanis inferebant... et potentium domos diripiebant; sibi non assentientium vicos incendebant* (Antiquit. judaic., lib. XX, cap. VIII, ed. græc. lat. Havercamp., p. 973; Bell. judaic., lib. III, cap. XIII, p. 178).

peuple sous des prétextes de religion... Réunis aux brigands, ils appelaient la nation à la liberté, entraînaient la multitude dans les déserts, et lui promettaient que Dieu ferait en sa faveur des miracles de délivrance[1]. » Un de ces prétendus inspirés, sorti du sein de la population juive d'Égypte, causa une grande émotion. Les chroniques des apôtres en ont conservé le souvenir. A son dernier voyage à Jérusalem, pendant la procurature de Félix, l'apôtre Paul, que ses compatriotes regardaient comme un traître à la loi et un zélateur apostat, fut reconnu au moment où il montait vers le temple; et devint un sujet de tumulte. Aussitôt les soldats de la garde étrangère accoururent au milieu de la foule, et mirent la main sur l'ex-zélateur. Comme on l'obligeait à franchir le seuil de la forteresse voisine, Paul s'adressa au tribun de la cohorte romaine, et lui dit : « M'est-il permis de te faire une observation? » A ces mots, le tribun répondit avec vivacité : « Tu parles grec! Ne serais-tu pas l'Égyptien qui ces jours derniers a excité une sédition, et attiré au désert quatre mille bri-

1 *Specie divini afflatus seductores et fallaciis pleni novis rebus et mutationibus studentes, vulgo persuadebant... ac sic illis Deus ostensurus esset eis signa libertatis... Et latrones in unum collecti multos ad defectionem impellebant, et ad libertatem recuperandam exhortabantur* (Bell. judaic., lib. II, cap. XIII, ed. Havercamp., p. 177 et 178; Antiquit. judaic., p. 972).

gands ? En aucune manière, répliqua l'apôtre, je suis Juif de la ville de Tarse, en Cilicie, et citoyen de cette ville bien connue [1]. »

Enfin, sous la procurature de Félix, l'association des Sicaires jeta l'épouvante dans Jérusalem, et fut comme une arme à plusieurs tranchans qui menaça toutes les opinions, tous les partis, toutes les existences. Dans des conciliabules secrets, cette association rendait des jugemens de mort qu'on exécutait en plein jour, au milieu de la foule, et jusques dans les parvis du temple [2]. Le nom de Sicaires tirait son origine de la courte épée semblable à celle des Perses qu'ils portaient sous leur manteau, et qui était légèrement recourbée comme le poignard ou le sique des Romains. Vainement les hommes désignés pour être leurs victimes s'entouraient de toutes les précautions imaginables, le bras fatal des Sicaires réussissait toujours à les atteindre [3]. Les chefs de cette fraction la plus

1 *Qui ante hos dies tumultum concitasti, et eduxisti in desertum quatuor millia virorum sicariorum?... Sum quidem Judæus a Tarso Ciliciæ...* (Act. apostol., XXI, 37, 39).

2 *Aliud subortum grassatorum genus, qui sicarii vocabantur interdiu homines media in urbe trucidantes; præcipue vero diebus festis plebi immixti...* (Bell. judaic., lib. II, cap. XIII, ed. Havercamp., p. 177; Antiquit. judaic., lib. XX, cap. VIII, p. 794).

3 *Sed in mediis suspicionibus atque custodiis occidebantur: tanta erat insidiantium velocitas et latendi ars* (Bell. judaic., ibid.).

exaltée du parti des indépendaus et zélateurs, furent les premiers à s'emparer des meilleures forteresses occupées par les Romains, et les derniers à résister aux jours de la lutte décisive. Dans le Code des prescriptions et ordonnances pharisiennes que les docteurs juifs rédigèrent définitivement, et publièrent peu de temps après la chûte complète de leur nationalité politique, le souvenir des Sicaires a laissé sa trace. La loi juive voulait que si un homme était trouvé mort victime d'un meurtrier inconnu, la ville la plus voisine fît un sacrifice expiatoire. Mais « quand les Sicaires se furent multipliés, dit le Code pharisien, ce sacrifice tomba en désuétude[1]. »

Tandis que l'intérieur du pays était en proie à ces agitations, au dehors la guerre des Parthes parcourait des phases différentes en Arménie. Nul événement ne concourut d'une manière plus directe à précipiter le soulèvement général de la Judée. Au bruit des premiers succès obtenus par les Orientaux dans cette guerre, les cœurs de tous les ennemis de la domination romaine en Asie s'enflammèrent. Les princes de l'Adiabénie, que nous avons vus au nombre des hommes qui, à cette épo-

1 *Ab eo tempore quo multiplicati sicarii, cessare cœpit detruncatio vitulæ* (Mischna, *tract. Sothah,* seu *de Uxor. adult. suspect.,* cap. IX, § IX, ed. hebraic. lat. Surhenusii).

que, se rangeaient fréquemment au culte du dieu des Juifs, apparurent agissant à la fois contre Rome dans les conseils des Parthes et dans les conseils de Jérusalem, au milieu des troupes des bords de l'Euphrate, et à la tête des bandes insurgées aux bords du Jourdain.

Le roi des Parthes, Arsace XIX, ou Artaban III, était mort l'an 44 de l'ère actuelle, la même année qu'Hérode-Agrippa I[er]. Ses deux fils, Vardanes et Gotarsès, avaient eu entre eux de grands démêlés; le pouvoir était resté à Gotarsès. Les chefs du parti romain et les mécontens chez la nation parthe, avaient adressé une députation à l'empereur Claude, comme précédemment à l'empereur Tibère, et avaient obtenu qu'on leur envoyât un autre roi. Mais le prétendant de Claude ne réussit pas mieux que l'élu de son prédécesseur : Gotarsès vainquit son rival et le fit prisonnier. Vonon succéda à Gotarsès, et Vologèse à Vonon.

L'an 54, au début du règne de Néron, des rumeurs sinistres annoncèrent dans Rome que les Parthes conduits par Vologèse faisaient de nouveaux efforts, et qu'ils venaient de chasser de l'Arménie le protégé de l'empire. La position de ce royaume d'Arménie entre la mer noire et la mer Caspienne, au midi de la chaîne du Caucase, faisait sentir aux Romains la nécessité d'empêcher que les Parthes n'établissent leur autorité dans ces

contrées. Ce qui se passe de nos jours explique suffisamment l'intérêt des deux puissances. Si un des plus grands États de l'Europe moderne, si l'empire russe s'applique avec tant d'ardeur à assurer sa domination absolue dans les régions du Caucase, c'est qu'il est bien convaincu que cette possession le rendra maître en grande partie de l'Asie-Mineure, de la Syrie et de la Méditerranée orientale.

A la nouvelle de l'invasion des Parthes en Arménie, l'empereur ordonna des levées de troupes et fit concentrer les légions d'Orient. Néron désigna aussi les personnages que les armées romaines auraient à élever sur les trônes de la grande et de la petite Arménie. L'un et l'autre de ces princes appartenaient à la famille des Hérodes : Tigrane, le prétendant au royaume de la Grande-Arménie, descendait des enfans que Glaphyra, fille du roi de Cappadoce, avait eus d'Alexandre, fils aîné de la reine Marianne Maccabée [1]. Aristobule, prétendant désigné pour la Petite-Arménie, était né du premier mariage du feu roi de Chalcide, Hérode, frère d'Agrippa Ier [2].

1 *Tygranes a Nerone delectus, Cappadocum ex nobilitate, regis Archelai Nepos* (Tacit., *Annal.*, lib. XIV, § XXVI). *Alexandro autem Tigranes fratri cognominis nascitur filius, qui a Nerone ad regnandum in Armenia mittitur* (Antiquit. judaic., lib. XVIII, cap. VI, ed. Havercamp., p. 886).

2 *Et Nero quidem Armeniam minorem donavit Aristobulo*

On a vu qu'après la mort de ce roi de Chalcide, la huitième année de Claude, ses États étaient passés sur la tête de son neveu, Agrippa II. Ce dernier prince avait hérité aussi de la fonction honorifique que son oncle exerçait à Jérusalem, et qui lui donnait un droit de surveillance sur les sacrificateurs et sur le temple. Depuis, Claude avait repris la Chalcide et donné en échange à Agrippa la principauté qu'on avait accordée à son père avant de le faire roi de Judée, savoir : l'ancienne tétrarchie de Philippe et le pays d'Abila. Néron venait d'ajouter à ce petit royaume du prince juif quelques villes distraites de la Pérée et de la Galilée, entre autres la ville de Tibériade. C'est pourquoi, afin de mieux le distinguer du roi de Judée, son père, il est plus à propos de désigner généralement Agrippa II sous le titre de roi de l'Iturée.

Un ordre immédiat de l'empereur avertit ce prince de se tenir prêt à entrer sur le territoire des Parthes, et de fournir le meilleur contingent possible[1] à l'armée qui allait placer ses deux cousins sur deux trônes de l'Orient.

Herodis regis Chalcidis filio, ut eam imperio regeret (Bell. judaic., lib. II, cap. XIII, p. 176; Antiquit. judaic., lib. XX, cap. VIII, p. 971). *Et minorem Armeniam Aristobulo, cum insignibus regiis mandat* (Tacit., *Annal.*, lib. XIII, § VII).

1 *Reges Agrippam et Antiochum expedire copias, quis Parthorum fines ultro intrarent* (Tacit., *Annal.*, lib. XIII, § VII).

Sans s'effrayer des menaces de Rome et de toutes ses mesures, le roi des Parthes, Vologèse, établit son propre frère, Tiridate, sur le trône d'Arménie, et ne voulut pas consentir que ce frère relevât en rien des conquérans occidentaux.

Le commandement de l'expédition romaine fut divisé d'abord entre deux chefs, le gouverneur de Syrie, Ummidius Quadratus et Corbulon. Mais après quelques négociations heureuses avec Vologèse, ce partage de l'autorité provoqua entre les deux chefs des jalousies, des différends qui retardèrent les progrès des armes romaines jusqu'à l'année correspondant à la fin de la procurature de Félix en Judée.

Corbulon avait acquis ses premiers grades militaires sur les bords du Rhin et dans les combats contre les peuples de la Germanie. Outre la science de la guerre, l'habileté diplomatique et une rare fermeté de caractère, ce général possédait des avantages extérieurs précieux; sa taille imposante et la magnificence de sa parole attiraient sur lui l'attention générale et enthousiasmaient les soldats.

Les préparatifs de l'expédition d'Arménie ne furent poussés avec activité qu'au moment où Corbulon eut été investi seul du commandement. Avide de renouveler les triomphes de Lucullus et de Pompée, le chef de l'armée d'Orient réorganisa les troupes de Syrie qui s'étaient énervées dans le repos,

et cette réorganisation même devint d'autant plus fatale à Jérusalem que presque toutes les légions de Corbulon, la troisième, la cinquième, la dixième, la douzième, passèrent dans la suite sous les ordres des généraux romains de la guerre de Judée.

Pour mieux ramener son armée à l'habitude des fatigues, Corbulon s'arrêta dans les régions élevées du mont Taurus : il y campa sous des tentes pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver de l'an 58 de l'ère actuelle. La terre était couverte de glace. Beaucoup de soldats eurent les membres gelés et moururent en faisant leur faction [1]. Le général, la tête nue et légèrement vêtu, donnait l'exemple dans les travaux et dans les marches. Les moindres infractions à la discipline militaire entraînaient les plus rudes châtimens.

La première phase des affaires d'Arménie, la guerre contre Tiridate, fut ouverte au printemps de l'an 59. Des troubles auxquels les Romains n'étaient probablement pas étrangers avaient été suscités au roi des Parthes sur les frontières orientales de ses états. Tiridate évita les grandes batailles et fit consister son plan à harceler ses ennemis, à multiplier autour d'eux les privations, les misères. Mais Corbulon, lassé bientôt des résultats de cette tactique,

[1] *Ambusti multorum artus vi frigoris, et quidam inter excubias exanimati sunt* (Tacit., *Annal.*, lib. XIII, § XXXV).

se porta sur les principales places des Arméniens et sur leur capitale Artaxate.

D'après l'opinion généralement admise à cette époque, Annibal, obligé de quitter l'asile qu'il avait obtenu à la Cour de Syrie, s'était retiré en Arménie. Là, ce grand capitaine avait déterminé le roi Artaxias à bâtir une ville capitale qui pût servir au besoin de boulevart contre les Romains. Annibal, lui-même, en choisit la situation, en traça l'enceinte. On appela cette ville Artaxate, du nom du roi, et Plutarque en indique suffisamment l'importance par le surnom qu'il lui donne de Carthage de l'Arménie [1].

Les forces de Tiridate consistaient essentiellement en cavalerie. Ce prince ne voulut pas s'engager sur un terrain trop désavantageux, et renonça à défendre la capitale de son royaume. Il pouvait difficilement prévoir quel sort serait réservé à cette cité par les hommes qui signalaient toutes les autres nations comme des barbares.

Dès que Tiridate eut éloigné ses troupes, les habitans d'Artaxate se hatèrent d'ouvrir leurs portes à Corbulon. Mais cette soumission ne suffisait pas au vainqueur, et rien ne coûtait à la politique romaine. Après avoir fait sortir de la ville la popu-

1 *Dum Armeniorum Carthagine capta* (Plutarch., *Vit. Lucull.*, ed. Reisk, § XXXII ; Strabo., lib. XI).

lation tout entière, le général ordonna de livrer la capitale de l'Arménie aux flammes, de raser la nouvelle Carthage jusqu'en ses fondemens[1]. L'état de la guerre était loin d'exiger une exécution si cruelle; mais Rome avait à cœur de détruire en Asie tous les centres d'action où elle rencontrait quelque obstacle sérieux à son pouvoir. Comme l'incendie d'Artaxate ne précéda que de douze années la ruine de Jérusalem, un grand nombre des mêmes soldats alluma successivement les torches qui servirent à embraser l'une et l'autre de ces villes.

Les Romains eux-mêmes éprouvèrent le besoin de justifier ou du moins de pallier la froide barbarie qu'on avait déployée dans Artaxate. Ils firent intervenir la volonté des dieux; ils supposèrent des prodiges analogues à ceux dont la renommée accompagna plus tard les récits du renversement de Jérusalem. « On ajoute qu'un miracle fut alors comme accompli par une divinité, dit Tacite. Au dehors de la ville et jusqu'à la première enceinte des maisons, le soleil éclairait tout d'une lumière étincelante. Dans l'intérieur des murs, au contraire, une nuée ténébreuse, sillonnée par la fou-

1 *Oppidani, portis sponte patefactis, se suaque Romanis permisere... Artaxatis ignis immissus, deletaque et solo adæquata sunt* (Tacit., *Annal.*, lib. XIII, § XLI).

dre, fit croire que les dieux irrités livraient Artaxate à la destruction [1]. »

Cette première phase de la guerre d'Arménie touchait à sa fin, lorsque Portius Festus succéda au frère de Pallas comme procurateur de Judée. Le gouverneur de Syrie, Quadratus, mourut, et Corbulon fut investi de l'administration de cette province [2].

Mais les Parthes ne laissèrent pas un long repos au roi que les Romains avaient établi. Provoqués par Tigrane, ils se reportèrent en Arménie, et y firent subir aux légions une défaite mémorable. Peut-être même, sans le bonheur qu'elle eût de posséder, en la personne de Corbulon, un guerrier d'élite capable de réparer le mal, Rome se serait retrouvée aux prises avec quelque autre Mithridate.

Toujours est-il que sous l'influence du grand dessein attribué aux Parthes d'enlever l'Orient aux joug des Occidentaux, la nationalité juive, en particulier, reçut un élan qui depuis lors devint impossible à contenir. Toujours est-il aussi que, après

1 *Adjicitur miraculum, velut numine oblatum;... ita repente atra nube coopertum fulguribusque discretum est, ut, quasi infensantibus diis, exitio tradi crediderelur* (Tacit., *Annal.*, lib. XIII, § XLI).

2 *Corbulo in Syriam abscessit morte Ummidii legati vacuam, ac sibi permissam* (Tacit., *Annal.*, lib. XIV, § XXVI).

avoir vengé la défaite des Romains, la haute habileté déployée par Corbulon dans ses négociations et ses traités avec le roi des Parthes, eut des résultats éloignés qui ne furent pas moins désastreux pour Jérusalem que la puissance des armées de Vespasien et du fils de ce prince.

La seconde année de la procurature du successeur de Félix, l'an 62 de l'ère actuelle, le pays des Adiabéniens, qui relevait des Parthes comme un vassal de son suzerain et qui obéissait au roi Monobaze II, fut en proie aux invasions de Tigrane.

Le petit royaume de l'Adiabénie occupait la rive gauche du Tigre. Son territoire renfermait la place où la fameuse Ninive avait servi jadis de centre à une grande civilisation; il renfermait aussi les champs d'Arbelles, si illustrés par les victoires d'Alexandre.

Depuis la première dispersion des Juifs au-delà de l'Euphrate et du Tigre, beaucoup d'hommes de cette nation s'étaient établis chez les Adiabéniens ou traversaient journellement leur contrée. Pendant le règne d'Agrippa Ier, la couronne de l'Adiabénie avait été portée par Isate, frère du roi actuel Monobaze II, fils de Monobaze Ier et d'Hélène. Isate fut un des instigateurs les plus actifs de l'alliance des Juifs avec les Parthes. On raconte qu'un marchand, du nom d'Ananias, avait été le premier à

déterminer Isate et sa famille à embrasser le principe du culte des Juifs, et à s'attacher aux intérêts de Jérusalem.

Mais il ne faut pas s'y méprendre, le titre de marchand n'était pas restreint en ces temps-là à sa signification vulgaire : il s'adjoignait souvent à beaucoup de titres d'une tout autre nature. Les marchands étaient des messagers politiques, des lettrés, des curieux, des diplomates. La marchandise servait de garantie et de ressource dans les contrées lointaines. Elle permettait de profiter avec plus d'autorité du passage des caravanes et de s'introduire dans les villes et dans les palais, sans y réveiller trop de soupçons. Jules César nous a laissé la preuve que les marchands voyageurs n'exerçaient pas moins d'influence sur les décisions politiques des peuples occidentaux que dans les cours des princes de l'Asie. « C'est une coutume des Gaules, dit César, d'arrêter les voyageurs, même en dépit de leur volonté, et de les faire répondre sur ce qu'ils savent ou ce qu'ils ont entendu dire. Dans les villes, le peuple entoure les marchands, les force à déclarer de quel pays ils viennent et ce qu'ils y ont appris. Émus de ces bruits et de ces rapports, les peuples gaulois en font souvent la règle de leur conduite dans les affaires les plus importantes. Aussi ne tardent-ils pas à se repentir de s'être livrés à des nouvelles incertaines qui ont été

inventées d'ordinaire pour flatter leurs dispositions [1]. »

A la suite d'Ananias, un docteur juif de la Galilée, du nom d'Éléazar, avait été reçu aussi dans l'intérieur de la famille d'Isate [2], et il n'est pas indifférent de rapprocher cette circonstance de l'accusation d'entretenir des intelligences avec les Parthes qui, sous le règne de Caïus, avait fait dicter contre le tétrarque de la Galilée un ordre d'exil.

Le roi de l'Adiabénie envoya à Jérusalem ses fils, au nombre de cinq, et sa mère Hélène; ces princes sont ceux dont j'ai signalé la présence sous la procurature de Tibère-Alexandre. Ils s'étaient rendus dans la capitale juive, non-seulement pour y adorer le Dieu unique, mais aussi pour prendre part aux conseils de la nation. La reine Hélène, leur aïeule, fit bâtir à Jérusalem un palais qui, jusqu'aux jours de la prise de Titus, fut habité par les princes de la famille adiabénienne, et qui, pendant le cours des hostilités, servit plus d'une fois de position militaire.

1 *Quorum eos a vestigio pœnitere necesse est, quum incertis rumoribus serviant, et plerique ad voluntatem eorum ficta respondeant* (Cæsar, *Bell. gallic.*, lib. IV, § V).

2 *Alius quidam Judæus e Galilæa profectus, Eleazarus nomine, qui legum patriarum peritus admodum videbatur, ipsum ad rem perficiendam impulit* (Antiquit. judaic., lib. XX, cap. II, ed. Havercamp., p. 959).

Une grande famine, arrivée sous la procurature du même Tibère-Alexandre, avait fourni l'occasion à cette princesse de déployer tout son zèle pour alléger la souffrance populaire. Il lui en était resté chez les Juifs une longue renommée de bienfaisance et de piété. A la mort d'Isate, son frère Monobaze II, instruit comme lui des principes de Jérusalem, avait succédé à la couronne. Hélène était retournée en Adiabénie, et, à sa dernière heure, avait laissé un ordre qu'on exécuta fidèlement. Ses ossemens et ceux d'Isate, portés dans la capitale juive, furent déposés dans un mausolée formé de trois pyramides que cette reine avait fait construire à l'avance, au nord-ouest de Jérusalem.

L'invasion du territoire de Monobaze II par le roi d'Arménie, créature des Romains, réveilla au plus haut point, chez les Parthes, l'orgueil national. Les grands de l'empire assemblés débattirent la question de paix ou de guerre. Le prince attaqué, le frère d'Isate éleva la voix dans le conseil, et déplora la mollesse actuelle de la nation parthe. « A quel degré d'abaissement fallait-il être réduit, dit ce personnage, pour se laisser envahir, non par un général romain, mais par l'audace d'un otage qui avait été confondu pendant tant d'années avec des esclaves.... Quel secours devait-on implorer, à qui s'adresser? Déjà l'Arménie avait été livrée aux Occidentaux, et tous les pays

voisins suivraient le même sort, si les Parthes n'en prenaient pas la défense [1]. »

Le frère du roi des Parthes, le roi d'Arménie, que les Romains avaient détrôné, parla selon l'esprit de sa nation, et entraîna tous les cœurs. « Ce n'est pas au moyen de lâchetés, s'écria Tiridate, que l'on conserve de grands empires; il faut des hommes, des armes, des batailles. Dans la destinée des États, celui qui reste le plus fort est, en définitive, le plus juste. Un particulier peut se renfermer dans le soin des choses qui lui appartiennent; mais il est de la gloire d'un roi de combattre pour les affaires d'autrui [2]. »

Le roi des Parthes, entraîné par le vœu général, proclama de nouveau la guerre d'Arménie, et replaça le diadème sur la tête de son frère. Au fond, Vologèse aurait désiré de ne plus se commettre directement avec les Romains : il était temporiseur de sa nature. Ce prince craignait surtout que les chances de la guerre ne fournissent trop d'occasions aux discordes intestines des Parthes, à leur incon-

1 *Accendebat dolorem eorum Monobazus... Jam de Armenia concessum; et proxima trahi, nisi defendant Parthi* (Tacit., *Annal.*, lib. XV, § II).

2 *Non ignavia magna imperia contineri... Id in summa fortuna æquius quod validius. Et sua retinere privatæ domus, de alienis certare, regiam laudem esse* (Tacit., *Annal.*, lib. XV, § II).

stance habituelle, à leur promptitude à changer de roi. Mais l'accord des grands de son empire était trop unanime. « Je ne le dissimule point, dit le roi des Parthes, j'espérais conserver les droits de nos ancêtres par l'équité plutôt que par le sang, par des négociations plutôt que par la guerre; mais si mes temporisations ont été une faute, mon courage la réparera [1]. »

Une armée puissante des Orientaux menaça bientôt l'Euphrate et la Syrie. Corbulon réunit toutes ses forces. Après s'être assuré des passages du fleuve, et avoir mis sa province à couvert, il envoya des secours à Tigrane. Tacite a supposé que le gouverneur de Syrie demanda lui-même à Néron un aide, un collégue qui eût particulièrement pour mission de défendre l'Arménie. Mais les querelles précédentes avec Quadratus, et la suite des événemens, prouvent au contraire que ce nouveau partage du généralat ne fut nullement du fait de Corbulon; c'est un rival, un surveillant qu'on lui envoya par défiance de sa renommée et de l'autorité qu'il était en position d'acquérir sur les troupes d'Orient.

Ce rival, nommé Césennius Pétus, était un

[1] *Æquitate quam sanguine, causa quam armis, retinere parta majoribus malueram; si cunctatione deliqui, virtute corrigam* (Tacit., *Annal.*, lib. xv, § 11).

homme accessible aux plus mesquines jalousies, plein de vanité et de présomption.

Dès son arrivée, les deux généraux se divisèrent les troupes. Dans l'impatience de se signaler, Césennius passa rapidement l'Euphrate, avec les quatrième et douzième légions, les auxiliaires, et tout l'attirail inséparable d'une armée romaine : il se répandit sur le territoire arménien, sans s'être fait d'avance aucun plan. Ses troupes furent poussées de côté et d'autre comme au hasard; son seul désir était d'embrasser un grand espace. Déjà, à l'entendre, la guerre touchait à sa fin, et dans les rapports qu'il adressait à l'empereur, la pompe des mots, disent les annales de son temps, servait à cacher le vide des choses [1]. Mais le roi des Parthes ne tarda pas à renverser les illusions de Pétus, et à l'assiéger dans son propre camp. Alors, un trouble d'esprit, une sorte de vertige s'empara du général romain : pourtant ses officiers n'obtinrent de lui qu'à grand'peine de faire connaître sa détresse au chef du corps d'armée de l'Euphrate. Par une disposition familière au cœur humain, Corbulon ne vit pas avec trop de regret le malheur de son rival. Pour mieux constater l'impuissance de Pétus, ou dans la crainte d'encourir un dés-

1 *Composuitque ad Cæsarem litteras, quasi confecto bello, verbis magnificis, rerum vacuas* (Tacit., *Annal.*, lib. xv, § viii).

aveu si les circonstances changeaient, il ne se hâta qu'avec lenteur à lui apporter des secours [1]. D'ailleurs la route était longue, difficile, et un convoi de chameaux chargés des ressources nécessaires contre la famine retardait sa marche.

Sur ces entrefaites, Vologèse pressait le siége du camp ennemi : un sombre découragement s'était emparé des légions; la désertion faisait des progrès rapides. Enfin, tout riche qu'il se trouvât encore en vivres, et malgré la certitude de l'approche de Corbulon, Césennius consentit à capituler. Le roi de l'Adiabénie, Monobaze, servit d'intermédiaire. On convint que tous les soldats romains sortiraient de l'Arménie, que tous les forts et les approvisionnemens seraient rendus aux Parthes [2]. Cette affaire était un coup terrible porté au prestige du nom romain en Orient; elle rappelait les fourches caudines. Césennius, aussi imprudent dans sa retraite que dans son invasion, précipita la marche de ses troupes, au point de faire quarante milles en un seul jour : il laissa presque tous ses blessés sur la route. Quand les deux corps de

1 *Nec a Corbulone properatum, quo, gliscentibus periculis, etiam subsidii laus augeretur* (Tacit., *Annal.*, lib. xv, § x).

2 *Monobazus adiabenus, testis iis quæ pepigissent adhibetur. Placuitque liberari obsidione legiones, et decedere omnem militem finibus Armeniorum, castellaque et commeatus Parthis tradi* (Tacit., *Annal.*, lib. xv, § xiv).

l'armée romaine se rencontrèrent, l'état de misère et d'humiliation des vaincus fit verser des larmes à leurs compagnons.

Ces nouvelles se répandirent à Rome, au moment où l'on était occupé à dresser des arcs de triomphe en l'honneur des victoires de Césennius Pétus sur les Parthes. Une épigramme courut de bouche en bouche et prit texte de la passion de Néron pour les jeux de la scène : « Tandis que notre empereur monte les cordes de sa lyre, le Parthe bande son arc ; l'un sera appelé Apollon musicien, l'autre Apollon qui lance les flèches [1].

Le commandement de toutes les forces de l'Asie fut rendu à Corbulon, et c'est alors qu'il s'adjoignit comme intendant général, le juif Tibère-Alexandre, neveu de Philon, l'ex-procurateur de Judée, qui avait abandonné sa religion paternelle pour passer aux mœurs étrangères. Vainement des ambassadeurs de Vologèse arrivèrent à Rome proposant la reprise des négociations. Les vieilles traditions des Romains leur défendaient de traiter sous de pareils auspices. Tous les rois, tétrarques, préteurs, procurateurs et préfets, établis dans les régions, théâtre des événemens, et dans les provinces limitrophes, reçurent ordre d'obéir sans réserve au général en chef de l'armée d'Orient. Corbulon réunit l'étendue

1 Sueton., *Neron.*, § XXXIX.

presque entière des pouvoirs qu'on avait accordés jadis à Pompée dans la guerre des pirates.

La quinzième légion, qui prit la part la plus active à la guerre ultérieure de Judée et au siége de Jérusalem, fut amenée à cette occasion par Marcus Celsus, du fond de la province de Pannonie, ou de la Hongrie actuelle. Corbulon, rentré sur le territoire arménien, proclama partout des intentions de paix, mais en les accompagnant de moyens de terreur. Il chassa de leurs domaines tous les grands du pays qui avaient donné le signal de la révolte. Les faibles et les forts, les habitans des plaines et des hauteurs, eurent à trembler devant son armée[1]. Après ces manifestations vengeresses, Corbulon se hâta de rouvrir des conférences avec le roi des Parthes. Les fureurs de Néron, qui était arrivé alors à la neuvième année de son règne, l'indiscipline et l'agitation des légions de l'Occident, et la disposition perpétuelle des Orientaux à se soulever contre Rome, toutes ces circonstances firent juger au chef de l'armée d'Asie qu'il fallait agir dans un esprit de prudence et de modération. Les négociations aboutirent à ce résultat, que le royaume d'Arménie serait rendu au frère du roi des Parthes, à l'exclusion de

1 *Plana, edita, validos invalidosque, pari metu complet* (Tacit., *Annal.*, lib. xv, § xxvii).

Tigrane. Tiridate, à son tour, dut recevoir sa couronne comme un bienfait des Romains.

Mais l'habileté de Corbulon consista surtout à entrer dans les vues personnelles de Vologèse. Il lui fit entendre à quel point son règne serait affermi, si ce prince se décidait à contracter avec Rome une alliance durable de paix pour laquelle l'empereur consentirait aux plus grands sacrifices. Depuis ce moment, en effet, Vologèse resta sourd à tous les appels qu'on fit à sa puissance. Et, trois ans après les négociations, à l'époque où l'activité des Parthes aurait pu être d'un si grand poids dans les destinées de l'Orient; lorsque la guerre de Judée exigea des Romains l'emploi de plus de soixante mille soldats; quand les Gaules, les Espagnes, la Germanie s'ébranlèrent, et que le choix de l'héritier des Césars eût été enlevé aux princes régnans et au sénat pour devenir une source effroyable de discordes entre les mains des prétoriens; à cette époque décisive, l'empire situé de l'autre côté de l'Euphrate, Vologèse et ses armées restèrent spectateurs passifs du mouvement. Bien plus, telle avait été l'efficacité des moyens employés pour amortir l'ardeur de la nation parthe, qu'à la mort de Néron les ambassadeurs de Vologèse arrivèrent à Rome chargés d'y renouveler l'alliance auprès du sénat. Au nom de leur maître, ils apportaient un article additionnel : on

devait stipuler que la mémoire du prince défunt, la mémoire de l'odieux empereur serait particulièrement honorée [1]. Suétone ajoute même à ce sujet un souvenir qui lui est tout personnel et qui sert à déterminer les jours approximatifs de la naissance de cet historien : « En la trente-huitième année du règne de Vologèse, dit Suétone, vingt ans après la mort de Néron, et lorsque j'étais encore adolescent, un aventurier prétendit se faire passer pour cet empereur. A la faveur de ce nom supposé, cet homme reçut le meilleur accueil chez les Parthes : on lui prodigua des secours, et on ne consentit à le livrer qu'avec une extrême répugnance [2]. »

Des bruits exagérés s'étaient répandus en Judée sur les premiers revers subis par les Romains. Il était presque impossible désormais que l'agitation résultant de la guerre des Parthes fût comprimée. Le parti des zélateurs ou des ennemis du joug étranger prenait chaque jour l'avantage sur le parti des hommes politiques et prudens qui prévoyaient avec effroi les conséquences funestes d'une conflagration précipitée.

1 *Missis ad senatum legatis de instauranda societate, hoc etiam magnopere oravit ut Neronis memoria coleretur* (Sueton., *in Neron.*, § LVII).

2 *Cum post viginti annos, adolescente me... Tam favorabile nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer adjutus, et vix redditus sit* (Sueton., *in Neron.*, § LVII).

Bien loin de vouloir appaiser le pays et le gouverner, les derniers procurateurs de Néron s'attachaient, de leur côté, à provoquer les troubles, à faire naître toutes les occasions qui permettraient d'en finir sans retour avec ses résistances.

Après les succès de Corbulon, les amis des Parthes établis à Jérusalem, ou ceux qui, des bords de l'Euphrate, accouraient chaque année aux solennités de la métropole juive, tous les hommes qui regardaient ces peuples comme les défenseurs naturels de l'Orient, s'empressèrent de soutenir, et avec une apparence de raison, qu'il ne fallait pas s'effrayer de l'état des affaires. A leur avis, les nouveaux arrangemens consentis par Vologèse se réduiraient, en définitive, à une suspension d'armes.

La volonté de dix ehefs de famille suffisait, en Judée, pour ouvrir une synagogue, assemblée ou conventicule qui restait toujours justiciable de l'assemblée suprême ou du conseil sénatorial de la nation. C'est ce qui explique le grand nombre de réunions distinctes que l'on comptait à Jérusalem à la veille de la guerre. Les traditions juives portent ce nombre au-delà de quatre cents. Chaque corps de métier aurait eu, dit-on, sa réunion privée [1]. Il est certain du moins qu'une foule de ces

[1] Maimonide, *in Tephil*, cap. XI, § I; *Guemar.*, *Meguillath*, cap. III; *Schebouoth*, cap. XIII.

assemblées tiraient leurs noms des régions extérieures d'où la généralité de leurs membres se rendaient à Jérusalem. Ainsi, les chroniques des apôtres signalent les synagogues ou assemblées des Lybertiniens, des Cyréniens, des Alexandrins, des Ciliciens, des Asiates; ainsi les Parthes sont placés précisément en tête de tous les noms dans le tableau presque statistique que ces mêmes chroniques des apôtres ont tracé de la multitude de gens qui affluaient dans la capitale juive de tous les points de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe et des îles, Juifs natifs et prosélytes [1].

On sait que la lecture de divers fragmens de la loi et des prophètes était mêlée, dans ces assemblées, au chant et à la prière. Les assistans eux-mêmes s'étendaient en explications, exhortations et commentaires sur cette lecture du jour. Il n'y a qu'à se rappeler ce qui arriva à l'apôtre Paul et à ses compagnons dans la synagogue de la ville d'Antioche de Pysidie, province de l'Asie-Mineure. Après la lecture d'un fragment de la loi, les chefs de l'assemblée, qui prenaient l'apôtre et ses com-

1 *Quæ appellatur Libertinorum, et Cyrenium, et Alexandrinorum, qui erant a Cilicia et Asia* (Act. apostol., VI, 9). *Erant autem in Jerusalem, et omni natione quæ sub cælo est... Parthi, Medi et Ælamitæ, et qui habitant Asiam, Ægyptum, et advenæ Romani... Judæi quoque et proselyti* (Act. apostol., II, 5, 55).

pagnons pour des Juifs voyageurs fraîchement arrivés de la capitale, voulurent leur faire les honneurs de la journée, et leur dirent : « Hommes-frères, si vous avez quelques discours d'exhortation à adresser au peuple, parlez. » Alors Paul s'étant levé, fit signe de la main pour obtenir du silence, et commença par la formule ordinaire : « Hommes d'Israël, et vous tous prosélytes craignant Dieu, écoutez-moi [1]. »

Dans la situation des esprits, on prévoit à quel point, au sein de Jérusalem et au dehors, toutes ces assemblées, tous ces discours d'exhortation, ces libres commentaires étaient une occasion incessante de s'entretenir, tantôt à découvert, tantôt sous des formes voilées, du poids de la servitude présente, des espérances qu'on nourrissait contre sa durée, et des voies où il serait nécessaire d'entrer pour s'en délivrer. Ainsi que je le dirai mieux dans la suite, les allégories sans nombre qu'on imagina à dessein, ou qui vinrent naturellement à la pensée dans le but de se rendre inintelligibles au pouvoir romain et aux oreilles de ses agens, ont contribué en grande partie à l'obscurité systématique et si fameuse du langage de la Kabbale et de l'Apocalypse.

1 *Miserunt principes synagogæ ad eos dicentes : Viri fratres, si quis est in vobis sermo exhortationis ad plebem, dicite... Et vos qui timetis Deum, audite* (Act. apostol., XIII, 15).

Le procurateur Festus fut emporté par une maladie dans la deuxième année de son administration. On lui donna pour remplaçant Albinus. Il était difficile à la Judée de tomber dans de plus mauvaises mains. Gessius Florus, successeur d'Albinus, treizième et dernier représentant du gouvernement procuratorial, pouvait seul le surpasser en violences.

Le parti juif, dévoué par intérêt ou par conviction à la domination romaine, avait alors à sa tête le roi de l'Iturée, Hérode Agrippa II. En sa qualité de surveillant du temple et des offrandes annuelles qu'on y envoyait, ce prince avait eu plusieurs démêlés à soutenir avec les chefs nationaux.

Pour mieux assurer son contrôle, Agrippa avait fait élever les étages du palais qu'il habitait. De son nouvel appartement, sa vue plongeait non-seulement sous les galeries extérieures du temple, qui étaient comme la place publique de Jérusalem, mais jusque dans le sein de l'édifice [1]. Les principaux de la cité, blessés de cette mesure, firent construire un contre-mur qui leur servit de rideau [2]. Le roi de l'Iturée et le procurateur romain témoi-

1 *E triclinio, cum illic decumberet, quidquid in templo ageretur spectabat* (Antiquit. judaic., lib. xx, cap. VIII, ed. Havercamp., p. 974).

2 *Qui non solum prospectum e regio triclinio intercipiebat,*

gnèrent en commun leur mécontentement, et il fallut qu'une députation se rendît auprès de l'empereur pour discuter l'affaire.

L'application à donner aux offrandes annuelles provoqua un autre conflit, et permit de pressentir qu'au premier signal de soulèvement Agrippa et tous ses amis seraient chassés de la ville.

Le conseil du peuple, voulant prévenir la convoitise des procurateurs, ne laissait que le moins possible de fonds en réserve [1]. Après l'achèvement de diverses constructions, et à cause du trouble des campagnes, plus de dix-huit mille ouvriers qu'on avait payés très-ponctuellement jusqu'à ce jour, coururent oisifs dans Jérusalem, pressés par le besoin [2]. Le conseil s'adressa au roi d'Iturée, et lui demanda l'autorisation nécessaire pour rebâtir une grande galerie qui portait sur le mur oriental de la plate-forme du temple, et qui se liait à tout le système des fortifications de Jérusalem.

Agrippa répondit par un refus et s'étaya des or-

sed e porticu occidentali extra templum sita, ubi Romani propter templum festis diebus excubias agebant (Antiquit. judaic., lib. xx, cap. VIII, ed. Havercamp., p. 975).

1 *Nolletque sacram pecuniam repositam habere, metu Romanorum* (Antiquit. judaic., lib. xx, cap. VIII, p. 978).

2 *Populus, cum in otio esse adnimadverteret opifices, ultra octodecim millia, atque mercedem desideraturos esse... Operariorumque rationem habens, nam si quis unam diei horam operatus esset, mercedem pro ea statim accipiebat...* (Ibid.).

dres précédens des empereurs. On ne devait pas oublier que Claude avait prescrit de suspendre dans la capitale juive tous les travaux qui semblaient y indiquer une prévision de guerre. En conséquence, au lieu de réveiller la susceptibilité des procurateurs, à une époque où les esprits se montraient si échauffés, ce prince jugeait beaucoup plus convenable d'employer la multitude des ouvriers à refaire le pavage ou le dallage de la ville en pierres blanches [1].

La procurature d'Albinus ne dura que deux ans. La mort de l'apôtre Jacob ou Jacques le Mineur, désigné comme cousin-germain de Jésus-Christ, est reportée par le *Martyrologe* de l'Église dans les trois mois d'interrègne qui s'étaient écoulés entre la mort de Festus et l'installation de son successeur. Jacob ou Jacques le Majeur, frère de Jean l'Évangéliste, aurait été frappé de l'épée environ vingt ans auparavant, pendant le règne d'Agrippa I[er].

1 *Illorum petitioni minime concessit : urbem vero candido lapide sterni non prohibuit* (Antiquit. judaic., p. 978).

CHAPITRE IX.

Nouveaux progrès des insurrections ; victoire des Juifs sur le gouverneur romain de Syrie, et signal de la grande lutte d'indépendance politique et religieuse de Jérusalem.

Le treizième et dernier procurateur de Judée, Gessius Florus, arriva à Jérusalem en l'an 64. Depuis la seconde campagne de Corbulon sur le Haut-Euphrate, le gouvernement de Syrie avait été transmis à Cincius ou Cestius Gallus. Nul homme n'était moins en état que le nouveau procurateur de rendre quelque calme à un pays violemment agité. Tous les témoignages s'accordent à le reconnaître pour un des administrateurs les plus redoutables qui pût être imposé à une province. Sous lui, les insurrections partielles du peuple juif aboutirent à une insurrection générale et à la grande guerre d'indépendance. Florus fut la première cause de la défaite mémorable éprouvée par le gouverneur de

Syrie et par son armée dans les défilés conduisant à Jérusalem.

En cette même année 64, Néron se donnait le plaisir de faire incendier la ville de Rome, afin de la rebâtir sur un nouveau plan. Du haut d'une tour, et vêtu en habit de théâtre, il jouissait des ravages de la flamme qui lui représentait l'incendie de Troie; il tressaillait d'aise au cri des mourans et à la chute des édifices. Après l'incendie, ce prince trouva un nouveau plaisir à offrir aux fureurs du peuple une foule de victimes expiatoires qui furent prises la plupart entre les Juifs et entre les Chrétiens. Néron les accusa du désastre que lui-même avait provoqué, et son imagination inventa contre eux des supplices incroyables [1].

Je n'ai plus besoin d'insister sur l'erreur historique qui avait fait regarder le nom de Chrétiens employé à cette époque, comme la désignation exclusive des sectateurs de Jésus [2]. Jusqu'à l'insurrection finale de Barcokebas et à la ruine complète de la nationalité juive, les populations étran-

1 Tacit., *Annal*, lib. xv, § xliv; Sueton., *in Neron.*, § xxxviii.

2 Dans le récit des cruautés de Néron, et à la suite du nom de Christ, qu'on lit dans Tacite, une phrase incidente ajoute ces mots: lequel, sous le règne de Tibère, fut livré au supplice par le procurateur Ponce Pilate. *Tiberio imperitante per procuratorem Pontium Pilatum supplicio affectus erat* (Tacit., *Annal.*, lib. xv, § xliv). Or, il est presque hors de doute que cette phrase

gères donnaient aussi le nom de Chrétiens à la secte de Jérusalem, qui s'étendait au loin dans les provinces et qui aspirait à secouer le joug de Rome à main armée, sous l'impulsion d'un Messie : personne n'ignore, en effet, que les mots Messie et Christ sont parfaitement identiques et la traduction exacte l'un de l'autre.

On a pu s'en convaincre, et nous aurons des occasions fréquentes de le vérifier, toutes les fois que Josèphe lui-même fait allusion au grand parti politique et religieux dont il était l'adversaire, les expressions qui lui viennent à la bouche sont précisément celles que les écrivains de Rome, à son exemple, adoptèrent plus tard, celles qui ont fortifié l'habitude de restreindre outre mesure la signification historique, primitive, du nom de Chrétiens. Josèphe accuse sans cesse les défenseurs ardens de Jérusalem d'être des novateurs, des cœurs avides de changement, de poursuivre un ordre nouveau, d'aspirer à un renouvellement entier des choses. Voilà comment, en dehors des Juifs pacifiques qui se soumettaient avec plus ou moins de

incidente sort des mains des mêmes annotateurs qui ont fait dire au Juif Josèphe, et à l'aide d'une intercalation plus maladroite que pieuse : « En ce temps-là vivait Jésus... que Pilate fit crucifier, et qui, le troisième jour, apparut à ses disciples vivant et ressuscité, comme les saints prophètes l'avaient prédit. » (*Antiquit. judaic.*, lib. XVIII, cap. III, ed. Havercamp., p. 876).

regrets à la domination universelle de Rome, il est indispensable de distinguer les deux classes de Chrétiens qui existaient alors, et dont la dernière en date, l'école qui devait jeter dans la suite le plus d'éclat, était encore la plus ignorée. D'une part, les Juifs zélateurs de Jérusalem, ou les Chrétiens du royaume de ce monde, s'imposaient ouvertement pour loi de chercher le règne de la justice, mais en renversant dans cet esprit la domination despotique de l'empire en même temps que sa religion. D'autre part, au contraire, l'association de Jésus, ou les Juifs chrétiens de Nazareth, aux yeux desquels le royaume de ce monde et ses intérêts ne devaient plus compter pour rien, se contentaient d'imprimer une direction nouvelle à la religion et aux mœurs. Ils travaillaient à opérer leur révolution en joignant, comme disaient leurs apôtres, le langage de la colombe à la prudence des serpens, et en s'insinuant peu à peu au sein du foyer domestique et auprès des puissances.

Le célèbre satirique Perse, né en Toscane, presque en même temps que Néron, venait de mourir vers la trentième année de son âge. Les persécutions affreuses qui, deux ou trois ans au plus après sa mort, et à la suite de l'incendie de Rome, avaient frappé les Juifs et les Chrétiens des deux sectes, donnent l'explication naturelle d'un renseignement oculaire précieux que ce poëte nous a transmis sur

les Juifs romains, et dont il était loin d'avoir saisi la portée. Après avoir flétri dans sa cinquième satire tous les vices de Rome, Perse arrive à la superstition. On a vu précédemment quels étaient les traits distinctifs des reproches moraux qu'on adressait en ces temps-là aux races juives, grecques et romaines. La cupidité caractérisait le Romain; l'absence de sincérité, la mauvaise foi caractérisait le Grec; la superstition, l'esprit de haîne contre l'empire et contre les dieux, passait pour l'expression de la Judée. Jamais la gaîté ou l'indignation railleuse des beaux-esprits de Rome contre les Juifs ne se déployait que sur leur sabbath, sur leurs viandes défendues et sur la forme de leur baptême. Perse tourne en ridicule une fête que les Juifs avaient l'habitude de célébrer le jour anniversaire de la naissance d'Hérode. S'agissait-il d'Hérode Ier ou d'un de ses successeurs; c'est indifférent à savoir. Mais sans atténuer en rien chez les fils de Jacob leurs dispositions particulières pour la superstition, dont leur ancien législateur n'avait jamais réussi à triompher, il est indubitable que la fête signalée par le poëte Toscan avait un autre mobile que cette superstition même. Tandis que les révoltes devenaient chaque jour plus menaçantes en Judée contre le nom romain, l'intérêt personnel des Juifs de Rome, sous un prince du naturel de Néron, exigeait qu'on ne les crût participans ni de fait, ni

de cœur aux soulèvemens de leur patrie. En conséquence, l'hommage annuel et public rendu au premier roi de Judée d'institution romaine, à l'ancien ami d'Auguste ou à quelqu'un de sa race, devenait comme le signe officiel de leur séparation des révoltés de l'Orient et de leur accession aux vœux de l'Empire : « Quant à toi superstitieux, s'écrie Perse, ton esclavage est différent. Dès que les jours d'Hérode reviennent, des lanternes ornées de violettes sont rangées avec ordre sur ta fenêtre huileuse, et répandent une fumée épaisse : sur ta table une queue de thon nage au milieu d'un plat rouge, et le vin écume dans des vases de terre blanche. Tu remues les lèvres sans rien dire, et tu deviens pâle par l'effet de tes sabbaths circoncis[1]. »

L'iniquité des premiers actes du nouveau procurateur détermina les principaux de Jérusalem, qui voyaient se former un orage populaire, à adresser par écrit leurs plaintes au gouverneur de Syrie. Cestius était un homme d'un caractère irré-

[1] *... at cum*
Herodis venere dies, unctaque fenestra,
Dispositæ pinguem nebulam vomuere lucernæ
Portantes violas, rubrumque amplexa catinum
Cauda natat Thymni, tumet alba fidelia vino :
Labra moves, tacitus, recutitaque sabbata palles.

(Pers., satir. v, vers. 180 et seq.)

solu, et les démarches tentées à son tribunal ne servirent qu'à redoubler l'irritation de Florus et ses violences. D'ailleurs, l'entraînement à la résistance chez les Juifs ne dépendait plus désormais des individus. L'impulsion était donnée et devait conduire en bien ou en mal à une affaire décisive.

Déjà la question générale d'obéissance patiente aux Romains, ou de guerre désespérée, ne se renfermait plus dans un cercle limité; elle faisait le sujet de tous les entretiens, elle divisait tous les cœurs et armait tous les bras. Les bandes répandues dans les montagnes augmentaient à vue d'œil et se réunissaient entre elles. « On ne connaissait plus une seule ville en Judée exempte de tumulte et de discorde, disent les annales contemporaines, dans lesquelles cette image du pays se trouve reportée à une époque un peu plus tardive que celle-ci, au moment où Vespasien marcha sur Jérusalem. Un grand débat existait entre les hommes qui voulaient la guerre et ceux qui voulaient la paix. L'opiniâtreté des dissensions éclata d'abord entre les familles. Ensuite les populations les plus unies jusqu'alors se divisèrent. Chacun se rangeait du côté de ceux dont il partageait les sentimens. Dès qu'on avait formé une troupe assez nombreuse, on se battait : ainsi, le trouble était partout. Les amis de la nouveauté et de la guerre l'emportaient par

leur jeunesse et leur audace sur les hommes âgés et prudens [1]. »

Un décret de Néron, obtenu à prix d'argent par les habitans grecs de la ville de Césarée, fut le commencement de la guerre. D'après ce décret, les Juifs de Césarée étaient dépouillés de toute participation à l'administration municipale; on les privait même du droit commun de cité [2]. Cependant Césarée était une ville du territoire juif, bâtie par un roi de Judée et à l'aide de subsides enlevés à la nation juive. Il est vrai que la domination romaine en avait fait le centre de son établissement dans la basse Syrie, de même qu'Antioche était devenue le centre romain de la Syrie supérieure. Le port de Césarée offrait aux conquérans la faculté de recevoir des approvisionnemens par terre et par mer, et de conserver la libre communication de leurs garnisons de Judée avec l'Égypte, l'Asie-Mineure et tous les autres rivages de la Méditerranée.

Loin de s'affliger de l'ordre impérial, le parti

1 *Erat autem inter belli amatores et pacis cupidos gravis contentio... Rerum autem novarum atque armorum cupidi juventute et audacia prævalebant senibus et prudentibus* (Bell. judaic., lib. IV, cap. III, ed. græc. lat. Havercamp., p. 273).

2 *Principatum urbis a Nerone in judicio consequuti, literas hujusce rei indices attulerunt... Quibus Judæis adimeretur jus civitatis illis cum Syris commune* (Bell. judaic., lib. II, cap. XIV, p. 180; Antiquit. judaic., lib. XX, cap. VIII, p. 974).

des zélateurs accueillit avec joie une mesure qui aggravait la situation. Dût ce parti y succomber, ses vœux répétés appelaient la conflagration générale. D'un autre côté, le parti dévoué aux Romains et la classe nombreuse des nationaux politiques et prudens jugeaient leur impuissance à conjurer le danger. Gessius Florus, par ses outrages et par ses rigueurs, déjouait toutes leurs mesures.

On arriva ainsi au mois de mai de l'an 66 de l'ère actuelle, la douzième du règne de Néron. Dans le cours de ce mois, Florus fit une excursion à Jérusalem. Il y prit sujet de quelques témoignages de colère populaire exprimés contre lui pour traiter la cité juive comme une ville de guerre prise d'assaut : en même temps, il envoya chercher de nouveaux renforts à Césarée. Au milieu des exécutions militaires, la sœur du roi Agrippa II, la reine Bérénice, qui se trouvait alors dans la capitale juive, fit preuve d'une sensibilité et d'un dévouement que je rappellerai plus en détail quand il s'agira de Titus et de l'intimité de ses liens avec cette princesse.

La consternation était répandue sur la ville. Les chefs des zélateurs se préparèrent à de nouveaux événemens. Le peuple ne cachait pas sa fureur et ses désirs de vengeance. Les principaux, tout en larmes, et les sacrificateurs revêtus des habits sacrés, supplièrent la multitude de ne pas courir à de plus grands malheurs; mais en vain ils en ob-

tinrent la promesse. L'arrivée des cohortes de Césarée changea toutes les dispositions et provoqua le soulèvement général. D'abord il y eut des insultes et des voies de fait réciproques; ensuite les habitans, poursuivis par les soldats, furent foulés aux pieds des chevaux. Alors le peuple fit volte-face. On serra les Romains dans les rues étroites, disent les chroniques du temps; on monta sur les terrasses des maisons, d'où ils furent accablés d'une grêle de traits et de pierres [1]. L'insurrection n'agissait pas au hasard : elle avait ses chefs reconnus. Le procurateur surpris ne se crut pas en forces et se retira à Césarée, laissant derrière lui la garnison romaine très-compromise. Ses lettres au gouverneur de Syrie présentèrent les événemens sous un aspect trompeur. Chacun dans Jérusalem sentit que l'existence nationale venait d'être mise en question. Les uns se livraient à une amère douleur, d'autres brûlaient d'un enthousiasme naturel ou d'une ardeur fanatique. Sur la plate-forme du temple, lieu ordinaire d'assemblée, Forum de la cité, toutes les opinions retentirent et s'entrecroisèrent avec impétuosité et tumulte.

1 *Populus quippe in eos conversus, impetum illorum cohibuit; quique seorsum stabant super tectis domorum, saxis feriebant Romanos. Cum itaque vexarentur telis superne venientibus, nec valuerint multitudinem perrumpere quæ vias angustiores obstruebat...* (Bell. judaic., lib. II, cap. XV, p. 184).

Le parti zélateur ne manquait pas d'hommes habiles à manier la parole. Josèphe, un des ennemis les plus acharnés des chefs de ce parti, rend fréquemment hommage sur ce point à leur puissance, et le haut mérite de Josèphe comme esprit littéraire, comme écrivain, ajoute dans sa bouche un poids irrécusable à cet ordre de témoignages.

Les hommes opposés aux zélateurs, qui croyaient encore à la possibilité d'arrêter la nation sur la pente fatale où elle était entraînée, avaient aussi des organes très-animés. C'est alors qu'Hérode-Agrippa II, chef du parti romain et ami de Josèphe, prononça la harangue à laquelle j'ai emprunté un premier extrait au début de cette histoire. Les nouveaux fragmens que j'en vais citer seront renfermés dans les paroles qui dépeignent le plus succintement la situation des esprits, et dans le résumé des argumens habituels que les défenseurs volontaires ou forcés de l'autorité romaine faisaient valoir auprès des opprimés pour apaiser leur plainte et les retenir dans l'obéissance.

Fallût-il admettre que la harangue d'Agrippa eût été arrangée et amplifiée après coup par lui-même ou par l'annaliste son ami, ainsi qu'on l'a fait remarquer diverses fois, cela importerait faiblement à notre sujet. L'expérience prouve assez que les discours des orateurs, d'abord prononcés, ensuite écrits, offrent souvent dans la forme des diffé-

rences notables, sans que les nouveaux arrangemens y changent l'objet à discuter ni le fond des idées. Agrippa, élevé à Rome, n'était pas moins familier aux affaires de l'empire qu'à celles de Jérusalem. Dans la circonstance actuelle, il voulait saisir, éblouir les esprits agités de ses auditeurs, parmi lesquels se pressait une foule de gens accourus de tous les pays de la terre. De plus, les deux billets de ce prince à Josèphe, qui nous ont été conservés et dont j'ai donné connaissance, attestent que, après avoir vu la reproduction écrite de sa parole, il l'avait sanctionnée formellement.

« Si je vous voyais tous également résolus à vous révolter, je ne vous donnerais aucun conseil, s'écria Agrippa qui était monté sur une estrade, ayant à ses côtés la reine Bérénice. Mais je sais que la partie la plus nombreuse et la plus sincère du peuple veut la paix.... C'est la jeunesse des uns qui les empêche de connaître les maux de la guerre ; d'autres cèdent à un vain espoir de liberté ; enfin, il en est qui sont excités par la cupidité et qui comptent profiter dans leur intérêt de la confusion générale [1].... Mais distinguons d'abord deux choses :

1 *Aliquibus ætas quidem belli malorum ignara, aliis autem spes libertatis temere concepta, nonnullis vero quædam plus habendi cupido stimulos admovet, lucrumque si res turbatæ forent* (Bell. judaic., liv. II, cap. XVI, ed. Havercamp., p. 186).

si vous désirez seulement qu'on vous fasse justice des gouverneurs dont vous souffrez, pourquoi parlez-vous avec tant d'éloges de la liberté? Si au contraire c'est la servitude en elle-même qui vous paraît insupportable, il est inutile de vous plaindre de vos gouverneurs, puisque, seraient-ils les plus modérés, vous regarderiez toujours comme honteux de leur obéir [1]. Au lieu d'aigrir ces gouverneurs par vos récriminations, il vous faudrait plutôt les adoucir par votre conduite. Les petites fautes qu'on leur reproche les poussent à en commettre de plus grandes et vous irritez contre vous ceux à qui vous adressez des injures.... Rien au contraire ne calme autant les plaies que la patience. La résignation des opprimés réveille inévitablement la honte chez les oppresseurs [2].

« Mais en admettant que les gouverneurs envoyés dans les provinces soient tyranniques, devez-vous en accuser tous les Romains et l'empereur lui-même contre qui vous voulez combattre? Est-ce par leur ordre qu'on vous opprime, et de l'Occident où ils ont leur demeure, leur est-il permis de voir tout ce qui se passe en Orient? Le

1 *Si eos qui vos injuria afficiunt ultum itis, quorsum adeo libertatem extollitis? Si vero servitutem intolerandam ducitis, superflua est adversus præsides querela* (Bell. judaic., p. 186).

2 *Et injurias patienter accipere, eas inferentibus pudorem et moram injicit* (Ibid.).

même procurateur ne garde pas toujours la puissance, et il est très-croyable que son successeur sera plus juste... D'ailleurs, où sont les armées, où sont les forces auxquelles vous vous confiez? Où est votre flotte pour tenir les mers? Où sont vos trésors pour suffire aux dépenses d'une pareille guerre? Croyez-vous par hasard avoir à faire à des Égyptiens ou à des Arabes [1]?... Sans doute, plusieurs d'entre vous tournent leurs espérances au-delà de l'Euphrate et s'attendent au secours des Adiabéniens; mais ces peuples ne seront pas assez imprudens pour se jeter à la légère dans une si grande lutte. S'ils cédaient à un mauvais conseil, le Parthe n'y consentirait point : les Parthes ont à cœur de garder la trève convenue avec Rome [2]. Enfin, vous refugierez-vous dans le secours de notre Dieu, mais ce secours appartient évidemment aux Romains; car il est impossible qu'un tel empire se soit établi sans la volonté divine [3]. Déchirez donc vos enfans et vos femmes

1 *Quibus exercitibus, quibus freti estis armis?... Num contra Ægyptios aut Arabas vos bellum movere existimatis?* (Bell. judaic., lib. II, cap. XVI, ed. Havercamp., p. 187).

1 *Illi vero nec levi de causa semet tanto bello implicari patientur, neque si quid pravo consilio facturi essent, id sineret Parthus. Illi quippe curæ est inducias tueri cum Romanis factas* (Bell. judaic., p. 190).

3 *Haud enim fieri potest ut absque deo tantum constitueretur imperium* (Bell. judaic., Ibid.).

de vos propres mains, et mettez le feu à votre belle patrie, plutôt que de commencer cette guerre. Votre fureur vous épargnera du moins la honte d'être vaincus. C'est un bien, mes amis, un grand bien, de conjurer la tempête quand on est encore dans le port. La compassion s'attache aux hommes qui tombent dans des malheurs imprévus; mais ceux qui se précipitent avec connaissance dans un danger certain, ceux-là ne méritent que du blâme [1]. »

Le discours d'Agrippa, appuyé des larmes de sa sœur, la reine Bérénice, produisit une vive impression. Mais l'effet n'en fut pas de longue durée. Ce prince conclut de s'adresser à Rome, et, en attendant, de faire acte de soumission auprès du procurateur, de payer le tribut à César. A cette idée, tous les sentimens d'indignation se réveillèrent. La voix des zélateurs couvrit la voix des amis de César; et, peu de jours après, Agrippa, chassé de la ville [2] avec toute sa suite, n'eut d'autres ressources que de se retirer dans son petit royaume de l'Iturée.

Presque au même instant, les insurgés surprirent une forteresse importante, voisine de Jérusa-

1 *Quid autem prohibet, et patriam hanc pulcherrimam igni vastare?... Illi quidem qui in improvisa mala incidunt, digni sunt quibus misericordia adhibeatur; qui vero apertum discrimen se conjicit, opprobrio etiam afficitur* (Bell. judaic., p. 191).

2 *Ausique sunt nonnulli seditiosorum etiam saxa in eum jacere* (Bell. judaic., lib. II, cap. XVII, ed. Havercamp., p. 192).

lem, et toute pleine d'armes. La garnison romaine y fut immolée. Le chef de l'expédition, du nom de Menahem, était petit-fils de Juda le Galiléen, de l'homme auquel le parti des nouveaux indépendans ou zélateurs devait son organisation première.

Un autre chef, du nom d'Éléazar, détermina les ministres du temple chargés des sacrifices à un acte décisif. Ils refusèrent les victimes offertes d'habitude pour le salut de l'empereur. Ainsi, la guerre fut déclarée sous toutes les formes [1].

Plusieurs chefs différens, du nom d'Éléazar, brillèrent dans la guerre de Judée. Celui-ci avait reçu le jour de l'ex-pontife Ananias, et était entièrement divisé d'opinion avec son père. Ananias avait exercé la sacrificature sous l'administration successive de Tibère-Alexandre, de Ventidius Cumanus, de Félix. C'est devant lui que les chroniques primitives de l'Église font comparaître l'apôtre Paul. Depuis l'expiration de sa charge, ce personnage était resté un instrument actif de la domination romaine. Sa puissance marchait de pair avec celle d'Agrippa et celle des procurateurs; on lui reprochait d'en avoir fait un grand abus. Il était considéré comme un des chefs suprêmes du parti romain, de telle sorte que sa mort prochaine marqua

1 *Hoc autem belli adversus Romanos initium erat, nam Cæsari pro illis sacrificium repudiarunt* (Bell. judaic., p. 192).

dans Jérusalem la ruine définitive des hommes de ce parti et l'avénement au pouvoir des promoteurs de la résistance.

A la vue de tout ce qui venait de se passer, Ananias, le frère de ce pontife et tous les amis du roi Agrippa, des Romains et de la paix, voulurent tenter un dernier effort. Ils espéraient encore arrêter le mouvement qui menaçait à la fois de s'étendre au dehors et sur les affaires intérieures.

Les indépendans juifs, ou zélateurs, pris dans leur acception la plus générale, ne se bornaient pas au désir de secouer le joug étranger : soit dans un intérêt politique, soit dans un esprit de puritanisme religieux, le grand nombre se proposait de régénérer la nation de fond en comble. Les uns voulaient renverser particulièrement les familles riches et prépondérantes pharisiennes, saducéennes, ou appartenant à quelque école que ce fût; les autres voulaient passer le niveau sur les hautes classes des sacrificateurs qui, à la faveur de l'hérédité que la loi originaire avait attachée à leurs fonctions, s'étaient détournés de leur objet constitutif, et avaient fini par prendre la position d'un orgueilleux patriciat, d'une noblesse beaucoup plus occupée de ses honneurs et de ses intérêts privés, que des affaires de dieu et des affaires du peuple.

Outre les documens directs à l'aide desquels il m'est permis de répandre sur les faits autant

de clarté qu'on serait en droit d'en exiger pour des événemens de fraîche date, les Évangiles, et plusieurs lettres ou épîtres des disciples de Jésus, reflètent cette situation d'une manière sensible. Il existe même une parenté, une filiation beaucoup plus intime qu'on ne pourrait le croire, au premier aspect, entre les zélateurs de la secte de Juda le Galiléen, et l'école galiléenne de Josué ou Jésus, fils de Marie. Les différences que ces deux sectes, ou écoles, présentent dans les conditions primitives de leur doctrine et dans leurs actes, ne sont pas une objection absolue à la justesse de ce rapprochement. On rencontre fréquemment dans l'histoire, des sectes, des partis qui, réduits à l'impuissance par la force des événemens, se transforment au point de paraître tout autres qu'ils n'étaient d'abord, et cela sans renoncer dans le fond au culte de la même idée. L'exemple moderne des Anabaptistes de première et de seconde création est, sans contredit, le plus remarquable en ce genre qu'on puisse citer. Cet exemple découvre le mieux comment l'école de Juda le Galiléen a pu produire, en partie, Jésus de Nazareth et son école; il explique le mieux comment la maxime : « Les derniers prendront la place des premiers, et les premiers des derniers, » ne passa dans la bouche de Jésus, et ne fut appliquée par ce maître et par ses apôtres au monde futur qu'après avoir été pen-

dant long-temps en Judée le symbole d'une secte ardente, d'un parti qui voulait en faire l'application immédiate à l'ordre naturel ou temporel, à l'organisation présente de la société, ou au royaume de ce monde.

Les Anabaptistes soutenaient que le genre humain avait besoin d'un nouveau baptême de fraternité, d'un nouvel évangile. Un simple tailleur, Jean de Leyde, devint un de leurs héros, et fut reconnu un moment pour leur roi ou Messie. Près de trois cents ans avant la révolution française, ces terribles enthousiastes aux yeux desquels la parole de Luther n'était qu'une expression affaiblie de la vérité, ces Anabaptistes de première création saisirent d'une main le glaive, de l'autre la torche. Ils épouvantèrent l'Allemagne féodale et papale, au cri si connu depuis lors, de : « Guerre et ruine aux châteaux, paix et gloire aux chaumières. » Ensuite, et dès qu'on fût venu à bout de vaincre leurs bandes et de les exterminer, une secte nouvelle sortit de leurs débris. Les Anabaptistes de seconde création gardèrent toujours le principe que le monde avait besoin d'un baptême de meilleure fraternité; mais loin de vouloir triompher par les batailles et par la terreur, ils se firent une loi d'être les plus doux, les plus résignés, les plus pacifiques des hommes. C'est à eux que l'Amérique moderne a dû ses premiers planteurs, ses premiers législa-

teurs, et personne n'a oublié le portrait si aimable et si touchant de l'Anabaptiste qui a été tracé par Voltaire dans le conte de *Candide*.

Quoi qu'il en soit, les paroles suivantes prononcées contre les riches et contre les puissans par l'apôtre Jacob, ou Jacques, disciple de Jésus, sont un document inséparable des événemens de cette histoire. On y trouve le reflet mitigé des discours qui retentissaient parmi des zélateurs de Jérusalem, et qui, dans le cours de la guerre prochaine et du siége de cette cité, furent traduits en scènes de révolution positive. « Si un homme portant un anneau d'or et des habits précieux, entre dans vos assemblées, dit l'apôtre galiléen, vous avez égard à lui, vous le traitez honorablement; si, au contraire, c'est un pauvre, vêtu d'un méchant habit, vous lui dites : tiens-toi debout, ou contente-toi de t'asseoir sur un marche-pied... Et pourtant, les riches, abusant de leur puissance, ne vous oppriment-ils point? ne vous traînent-ils pas devant les tribunaux?... Or, maintenant riches, pleurez à cause des malheurs qui vont tomber sur vous; vos richesses sont souillées, et leur rouille dévorera votre chair comme une flamme [1]. »

Ananias et ses amis s'étaient décidés à convoquer une nouvelle assemblée du peuple sous les

[1] *Nonne divites opprimunt vos per potentiam et ipsi trahunt*

galeries du temple, devant la porte de bronze qui donnait vers l'Orient[1]. Là, ils tentèrent un dernier effort contre l'entraînement national, ils revinrent sur le danger auquel on s'exposait à secouer l'autorité de Rome; mais leur voix ne trouva pas d'écho. Alors une partie d'entre eux s'arrêta en secret à une résolution qui, loin de prévenir les événemens, les précipita. Deux députations partirent à l'insu de tout le peuple, l'une pour le procurateur Florus, l'autre pour le roi Agrippa. On leur demandait de faire arriver sans retard des secours capables de comprimer la révolte. Florus, trop heureux d'un état de trouble qui lui promettait des vengeances à exercer et des contributions extraordinaires à percevoir, ne fit aucune réponse. Agrippa envoya trois mille hommes des troupes de son petit royaume, sous le commandement de Philippe, fils de Joachim.

Les insurgés s'étaient formés en plusieurs divisions : ils s'emparèrent de la ville basse et du temple. Les troupes du roi, la garnison romaine et les partisans de la soumission, étaient maîtres

vos per judicia... Agite nunc divites, plorate ululantes in miseriis vestris quæ advenient vobis. (Jacob., epist. II, 6; V, 1, 5).

1 *Decretoque ut seditiosorum animos verbis explorarent, ante portam æneam, quæ in templi parte interiore erat soli orienti obversa, populum in concionem advocant* (Bell. judaic., lib. II, cap. XVII, ed. Havercamp., p. 192).

de la ville haute, ou de la montagne de Sion[1]. Malgré l'activité des hommes qui s'attachaient à calmer les esprits, et à éviter l'effusion du sang, on se battit pendant sept jours. Les troupes d'Agrippa et le parti romain furent repoussés. Ananias, et plusieurs de ses amis, effrayés de la tournure que prenaient les événemens, allèrent se cacher dans des aqueducs souterrains : on les crut en fuite. Dès que la division des insurgés, qui était commandée par l'homme du nom de Menahem, eût pénétré dans la ville haute, elle mit le feu à la maison de l'ex-grand-pontife, au palais d'Agrippa et de la reine Bérénice. On brûla aussi la maison des archives, où étaient renfermés les actes de propriété et les titres des créanciers sur les débiteurs. Le dessein qui dictait cette mesure s'accordait assez avec les paroles citées de l'apôtre. On voulait insurger les pauvres contre les riches[2], disent les chroniques contemporaines, afin de tout entraîner au combat.

Le lendemain de cet incendie, dans notre mois

1 *Optimates et pontifices et quotquot e plebe pacem amabant, cum istis freti essent copiis, urbem superiorem occupant; nam inferiorem, et templum in potestate sua habebant seditiosi* (Bell. judaic., lib. II, cap. XVII, ed. Havercamp., p. 193).

2 *Ac ignem tabulariis intulerunt ut... egenos insolentius in locupletes insurgere facerent* (Bell. judaic., lib. II, cap. XVII, ed. Havercamp., p. 194).

d'août, le quinzième jour du mois syrien de *Loos*, une autre division des nationaux obtint un grand avantage; elle s'empara de la forteresse Antonia, qui touchait au temple, et qui dominait cet édifice. Les troupes du roi Agrippa, et une partie des troupes romaines, s'étaient concentrées dans le palais royal; le reste des Romains occupait plusieurs tours. Quoique en petit nombre, ils réussirent, par leur habileté et par l'excellence de leur position, à soutenir le combat de jour et de nuit; mais la famine les menaçait. Menahem fit travailler à une mine destinée à porter la flamme sous le palais. Pendant cette opération, ses soldats découvrirent Ananias et ses amis cachés dans les aqueducs voisins [1]. Sans être retenu par l'éminence de leur caractère, et sans y mettre aucune forme, Menahem donna ordre de trancher leur vie. Ce supplice produisit une extrême irritation dans la division commandée par le fils même d'Ananias. Au commencement de septembre, une réaction de parti renversa Menahem : il subit la mort, à son tour, avec son lieutenant du nom d'Absalom, et plusieurs autres chefs, sous l'accusation de s'être livrés à des excès de tyrannie [2].

1 *In regiæ domus aquæ ductu latitans captus est... cum fratre* (Bell. judaic., lib. II, cap. XVII, ed. Havercamp., p. 194, 195).

2 *Similiter et quotquot sub ipso duces erant, maximeque in-*

Ceux des principaux de Jérusalem qui brûlaient d'arrêter l'impulsion générale envoyèrent en secret une nouvelle députation au gouverneur de Syrie, afin de hâter son arrivée. Comme nous le verrons mieux bientôt, ce fut le premier acte politique auquel Flavius Josèphe prit part.

Les Romains, assiégés dans le palais et Métilius leur commandant, demandèrent à capituler. Les chefs insurgés leur assurèrent la vie sauve. Mais à peine la populace eût aperçu la garnison ennemie hors des murs et privée de ses armes, que, sans rien entendre, elle se jeta avec furie sur les Romains et les massacra. Cette violation de la foi promise fut regardée comme un présage fatal pour la suite des affaires. Le mouvement de Jérusalem se répéta d'un bout à l'autre de la Palestine. Partout où les populations juives et les populations étrangères se trouvaient en présence, on en vint aux mains. La même lutte se répéta au dehors. Entre autres villes, Alexandrie fut de nouveau le théâtre d'une véritable guerre où le sang des Juifs coula en abondance.

Cependant le gouverneur de Syrie, Cestius Gallus, s'avança avec un grand corps d'armée : il comptait étouffer d'un seul coup la rebellion. Les

signem tyrannidis ministrum Absalonum (Bell. judaic., lib. II, cap. XVII. ad. Havercamp., p. 196).

partisans des Romains et tous ceux qui regardaient la guerre comme une ruine, ne doutèrent pas de son succès; mais leur espérance fut trompée, et la défaite totale subie par les étrangers ferma sans retour les voies à un arrangement pacifique.

L'armée de Cestius était composée de la douzième légion, de six mille hommes pris sur les autres légions de Syrie, et de quatre ailes de cavalerie. Il avait de plus pour auxiliaires deux mille cavaliers et trois mille archers, fournis par le roi de Comagène; mille hommes de pied et trois mille cavaliers du roi Agrippa, un égal nombre du roi Sohème. Le total des troupes s'élevait à environ trente mille combattans. Agrippa dut accompagner le général romain pour lui servir de guide dans la route. On articulait déjà une grave accusation contre ce prince; on disait que les troupes et le chef qu'il avait envoyés à Jérusalem s'y étaient comportés trop mollement. Cestius dirigea plusieurs détachemens à sa droite et à sa gauche, et s'avança sur la capitale juive. Une réunion solennelle faisait circuler une population considérable dans ces quartiers. A la nouvelle de l'approche de l'ennemi, les Juifs se rangèrent en bataille. Ils ne s'inquiétèrent nullement de savoir si ce jour-là était un jour de sabbath [1]. Leurs bandes marchèrent

[1] *Festo relicto ad arma properabant; ne septimæ quidem*

vivement à la rencontre des Romains, enfoncèrent les premiers rangs, ébranlèrent toute leur infanterie et leur tuèrent au-delà de cinq cents hommes. S'il n'avait pas eu sous ses ordres une cavalerie nombreuse, la situation du gouverneur de Syrie fût devenue dès ce moment des plus critiques.

A l'opposé des Arabes et des Parthes, qui étaient presque tous cavaliers, c'est par le défaut de cavalerie que les Juifs souffrirent le plus dans le cours de la guerre. Comme fantassins, et toutes proportions gardées, ils n'étaient inférieurs à personne pour la résistance en lignes serrées et pour l'ardeur à attaquer. Ce témoignage leur est rendu par un des juges les plus compétens et les plus renommés dans la connaissance de la guerre ancienne. « Les Hébreux n'avaient dans les commencemens que de l'infanterie, dit le chevalier Folard. On voit même qu'elle a fait en tout temps la force de leurs armées. Elle était intrépide et ne faisait jamais difficulté d'attaquer partout la cavalerie, dont elle faisait peu de cas; et, ce qui est surprenant, c'est qu'elle ne se démentit jamais, depuis Moïse jusqu'à la ruine de Jérusalem [1]. »

diei, feriari solebant, ratione habita... (Bell. judaic., lib. II, cap. XIX, ed. Havercamp., p. 202, 203).

1 Le chevalier Folard, *Dissert. sur la tactique des Hébreux*, p. 3; *Commentair. sur Polybe, passim.*

Des chefs d'un rang social très-élevé et d'un grand courage conduisaient les Juifs contre Cestius. Parmi ces chefs, il en est deux dont le nom seul et la qualité confirment l'existence des promesses qui avaient été faites à Jérusalem au nom des Parthes, et la confiance que les intelligences dirigeantes du parti des indépendans avaient placée dans le concours prochain et vigoureux des peuples de l'autre côté de l'Euphrate et de tout l'Orient contre la domination de Rome. Ces deux chefs étaient, Cénédœus et Monobaze, proches parens, propres neveux du roi régnant de l'Adiabénie [1].

Plusieurs autres chefs des Juifs commencèrent à acquérir, dans cette même affaire, la renommée qui les suivit pendant tout le cours de la guerre, et qui en fit les instrumens les plus actifs de la dernière résistance de Jérusalem aux légions et aux machines assiégeantes de Titus. Tel était Éléazar, fils de Simon, qu'il faut distinguer aussitôt d'Éléazar, fils d'Ananias, dont j'ai déjà parlé; tel était le brave Niger, à qui les discordes intestines réservèrent la fin la plus déplorable; le Juif babylonien Silas, ancien commandant des troupes d'Agrippa. Mais l'homme le plus important de tous

2 *Judæorum autem fortissimi visi sunt, Monobazi regis Adiabenes propinqui, Monobazus et Cenedæus* (Bell. judaic., lib. II, cap. XIX, ed. Havercamp., p. 203).

dans l'avenir se nommait Simon, fils de Gioras ou Bar-Gioras. En face des armées romaines, et sous la hache des licteurs, ce chef finit par être le héros et le martyr principal de la guerre d'indépendance.

Le gouverneur de Syrie avait jugé nécessaire de se replier vers le bourg de Béthoron. Simon chargea son arrière-garde, lui tua assez de monde et enleva plusieurs charriots de bagages qui furent amenés à Jérusalem.

De toutes parts les populations insurgées accoururent et garnirent les hauteurs : le général romain ne s'était pas attendu à une manifestation si hardie. Pendant trois jours, il n'osa pas quitter un de ses campemens [1]. Enfin, l'opinion qui lui fut suggérée que le parti romain réagirait dans Jérusalem et lui assurerait la possession de cette cité, le fit revenir sur sa détermination de retraite. Agrippa envoya aux insurgés deux de ses capitaines les plus connus, nommés ou surnommés Phœbus et Burcœus : ils furent chargés de proposer l'entier oubli du passé si l'on consentait à se soumettre. Mais les promoteurs de la résistance ne voulurent pas même entendre ces envoyés et les reçu-

1 *Cestio vero, in regione per triduum morante; Judæi, locis editioribus occupatis, vias quibus iretur observabant* (Bell. judaic., lib. II, cap. XIX, p. 203).

rent à coups de flèches. Phœbus tomba frappé à mort, et Burcœus parvint à peine à se sauver couvert de blessures.

L'armée romaine, arrivée à Jérusalem, attaqua pendant cinq jours les positions principales des Juifs et fut repoussée. Les agens du parti étranger, n'ayant réussi dans aucune de leurs tentatives, n'échappèrent pas à la vengeance de leurs adversaires et furent forcés de se précipiter des remparts[1]. Le gouverneur de Syrie reconnut que, dans leurs missives, le procuateur Florus et ses amis l'avaient entièrement trompé; il céda à la dure loi de revenir de nouveau sur ses pas. On lui a reproché de n'avoir pas persévéré dans ses assauts et de ne pas les avoir poussés avec plus d'énergie[2]. Mais après les cinq jours d'attaque, plusieurs de ses officiers partagèrent la crainte de perdre du temps. Les bandes insurgées se multipliaient autour de Jérusalem, et, dans le cas où la résistance intérieure réussirait à se soutenir, l'armée romaine resterait privée de vivres et de tout moyen de retraite. D'ailleurs, si quelque chose justifie les difficultés de position où Cestius Gallus se trouvait engagé et sa résolu-

1 *Donec seditiosi, intellecta proditione, Ananum cum suis de muro dejecerunt, eosque lapidibus feriendo...* (Bell. judaic., lib. II, cap. XIX, ed. Havercamp., p. 204).

2 *Qui si in oppugnationem fortiter perseverasset, celeriter civitatem in potestatem suam redegisset* (Bell. judaic., p. 204).

tion dernière, c'est évidemment la conduite ultérieure de Vespasien. Ou par lui-même, ou par ses lieutenans, ce général employa plusieurs campagnes à combattre la Judée et à exterminer ses défenseurs, avant de porter son armée dans les défilés qui conduisent à Jérusalem, avant d'ordonner le siége de cette capitale.

Aux yeux des insurgés, la nouvelle retraite de Cestius prit tous les caractères d'une fuite. On l'attaqua dans toutes les directions. Il fut obligé d'abandonner ses bagages, de tuer ses bêtes de somme, de laisser derrière lui ses machines de siége [1]. Des cris de douleur et de découragement partaient du côté des Romains; des cris de joie et d'excitation au combat du côté de la multitude des Juifs.

Une ruse de guerre sauva l'armée; quatre cents hommes furent sacrifiés au salut commun. Cestius, revenu avec des peines infinies au bourg de Béthoron, profita de l'obscurité de la nuit; il multiplia les sentinelles autour de son camp et leur prescrivit de répéter les signaux avec force et sans relâche, jusqu'au moment où l'ennemi aurait découvert le stratagême. Les troupes romaines, évitant de faire le plus léger bruit, abandonnèrent

1 *Cuncta quæ militibus impedimento erant abjici præcepit. Occisisque mulis et aliis jumentis... adeo ut milites metu perculsi helepoles et catapultas, et alia multa instrumenta relinquerint* (Bell. judaic., p. 205, 206).

les sentinelles à leur malheureux sort, et traversèrent quelques passages difficiles sans être inquiétées. La poursuite recommença le lendemain pour ne finir qu'à douze lieues de Jérusalem, lorsque l'armée fugitive fut parvenue à la ville d'Antipatride. Cette retraite coûta près de six mille hommes à Cestius et plusieurs officiers de marque, entre autres, Priscus, chef de la sixième légion, le tribun Longinus et Emilius Jucundus commandant d'une aile de cavalerie[1]. Suétone ajoute une autre perte bien douloureuse pour une armée romaine. « Les Juifs, dit-il, mirent en déroute le proconsul de Syrie et lui enlevèrent un aigle[2]. » La douzième légion souffrit le plus. Cette légion n'était pas heureuse en Orient : elle avait fait partie de l'armée de Césennius Pétus, qui, assiégé dans son camp par les Parthes, avait consenti quatre ans auparavant à une capitulation désastreuse.

Le gouverneur de Syrie accusa le procurateur de Judée, devant Néron, d'avoir été la première cause de la révolte de Jérusalem et de l'échec des Romains. Josèphe n'a rien laissé sur le sort ultérieur de Cestius; mais Tacite y a suppléé. Quelques

1 *Romanorum autem et auxiliarium quinque millibus peditum ac trecentis et octoginta interemptis* (Bell. judaic., lib. I, cap. XIX, p. 205, 206).

2 *Judæi, legatum insuper Syriæ consularem suppetias ferentem, rapta aquila, fugaverunt* (Sueton., *in Vespasian.*, § IV).

mois après, on apprit la mort de ce gouverneur, que plusieurs attribuèrent au regret d'avoir été vaincu. « La patience ne manqua pas aux Juifs, dit Tacite, jusqu'à la procurature de Gessius Florus. La révolte éclata sous lui. Le gouverneur de Syrie, Cestius Gallus, essaya de la réprimer et livra différens combats qui furent le plus souvent malheureux. Cestius mourut par l'effet naturel de sa destinée ou de chagrin[1]. » Or, admettons ici, et pour un moment, que sous l'impression causée à toute la Syrie par la défaite du proconsul romain, le roi des Parthes et ses armées, fidèles à la politique des Arsacides, eussent traversé rapidement l'Euphrate, comme c'était arrivé aux jours de Marc Antoine, et comme Cénédœus, Monobase et tous les amis de ces peuples l'avaient formellement annoncé aux chefs de Jérusalem. Dans cette hypothèse toute naturelle, on juge à quel point la lutte aurait pu acquérir des proportions imposantes; on juge surtout si, pour être hardie, téméraire, la pensée que Tacite et Suétone nous ont montrée dominante chez la nation juive, la pensée de faire prévaloir l'Orient, était au fond trop insensée ou manquait d'une certaine grandeur.

1 *Et comprimere cœptantem Cestium Gallum, Syriæ legatum, varia prœlia ac sæpius adversa excepere. Qui ubi fato, aut tædio occidit* (Tacit., *Histor.*, lib. v, § x).

Les zélateurs rentrèrent triomphans à Jérusalem le huitième jour du mois syro-macédonien de *Dios*, qui, chez les Juifs, correspondait au mois appelé *mareschvan*, dans la dernière semaine du mois d'octobre, ou au commencement de novembre de l'an 66 de l'ère actuelle. Ce jour termina le règne des treize procurateurs imposés à la Judée depuis la première adjonction de ce pays à la Syrie. Ce même jour inaugura la quatrième époque de cette histoire, si importante, si agitée, l'époque de la guerre d'indépendance, des campagnes de Vespasien, et du siége de Titus.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

INTERVENTION ROMAINE EN JUDÉE.

(Années 64 et 63 avant Jésus-Christ.)

DEUXIÈME ÉPOQUE.

GUERRE DES DYNASTIES.

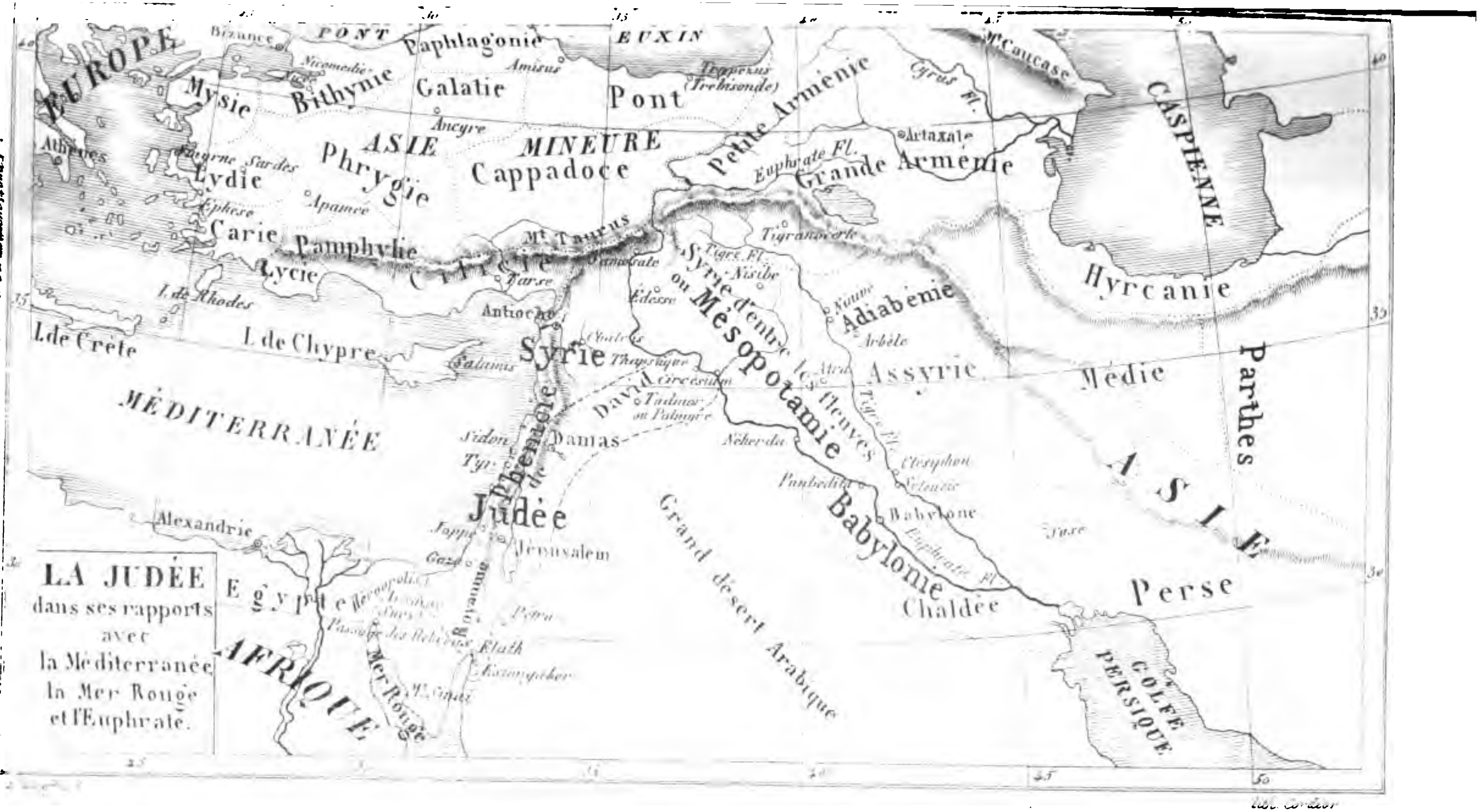
(De l'an 63 avant Jésus-Christ à l'an 6 de l'ère actuelle.)

TROISIÈME ÉPOQUE.

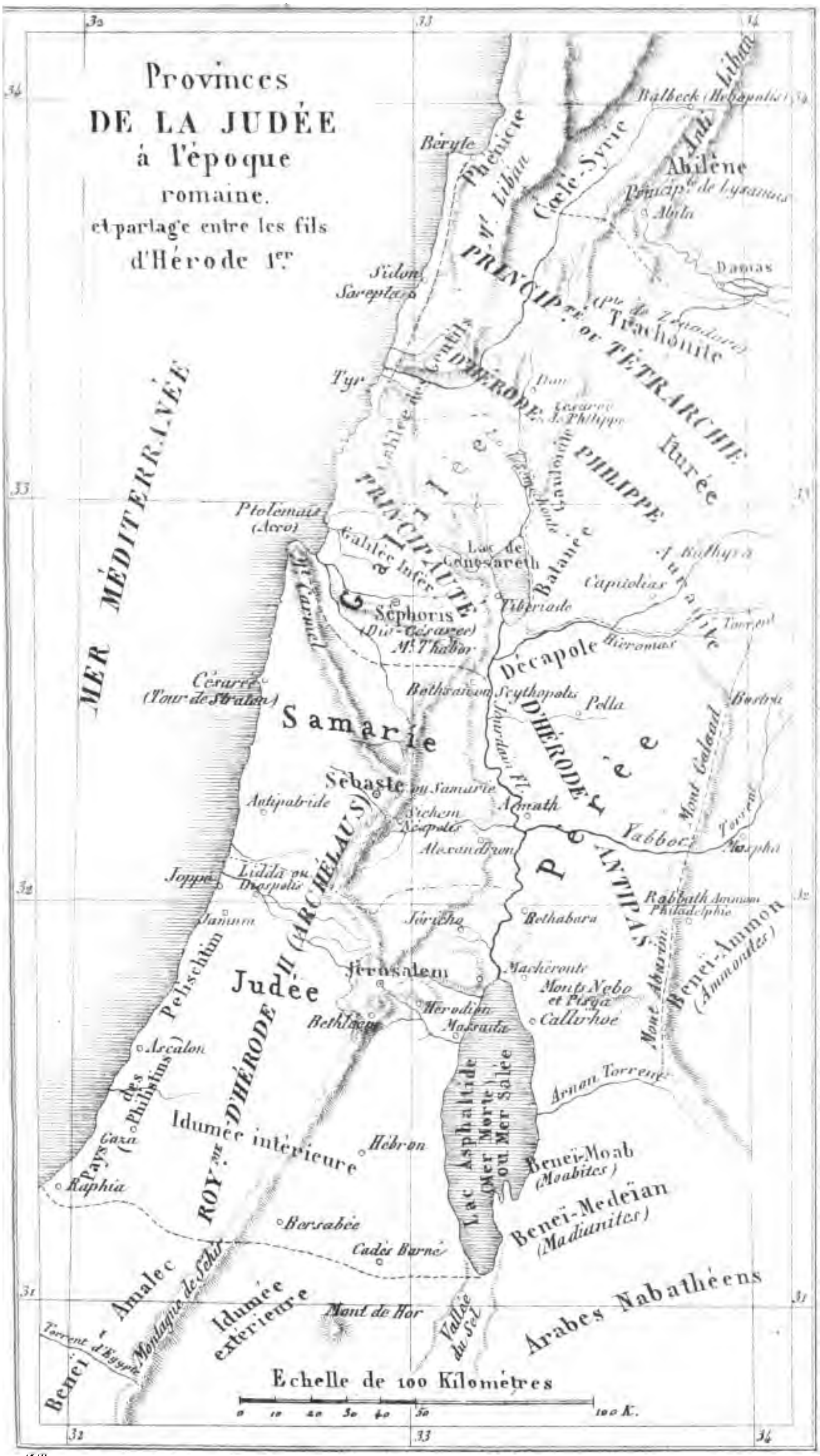
GOUVERNEMENT DES PROCURATEURS.

(De l'an 6 à l'an 66 de l'ère actuelle.)

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.


LA JUDÉE
dans ses rapports
avec
la Méditerranée
la Mer Rouge
et l'Euphrate.
EUROPE
ASIE MINEURE
PONT EUXIN
MÉDITERRANÉE
CASPIENNE
GOLFE PERSIQUE
AFRIQUE
ASIE
Mysie
Bithynie
Paphlagonie
Galatie
Pont
Phrygie
Cappadoce
Lydie
Carie
Pamphylie
Lycie
Cilicie
Petite Arménie
Grande Arménie
Syrie
Phénicie
Judée
Mésopotamie
Syrie d'entre les fleuves ou Mésopotamie
Adiabénie
Assyrie
Médie
Parthes
Hyrcanie
Babylonie
Chaldée
Perse
Egypte
Grand désert Arabique
Mer Rouge
Byzance
Nicomédie
Amisus
Ancyre
Athènes
Smyrne
Sardes
Ephèse
Apamée
Trapezus (Trébisonde)
Artaxate
Tigranocerte
Mt. Taurus
Tarse
Antioche
Samosate
Edesse
Nisibe
Ninive
Arbèle
I. de Rhodes
I. de Crète
I. de Chypre
Salamis
Chalcis
Thapsaque
Circesium
Tadmor ou Palmyre
Damas
Sidon
Tyr
Joppé
Gaza
Jérusalem
Pétra
Elath
Asiongaber
Alexandrie
Héliopolis
Néhardea
Ctésiphon
Séleucie
Babylone
Suse
Tigre Fl.
Euphrate Fl.
Cyrus Fl.
Mt. Caucase
Mt. Sinaï
Passage des Hébreux
Lith. Cordier

Histoire de la domination romaine en Judée et de la ruine de Jérusalem. Tome I.


Provinces
DE LA JUDÉE
à l'époque
romaine.
et partage entre les fils
d'Hérode 1er
MER MÉDITERRANÉE
Phénicie
Cœle-Syrie
Abilène
Damas
Béryte
Sidon
Sarepta
Tyr
Trachonite
Iturée
PRINCIPAUTÉ D'HÉRODE PHILIPPE
Ptolemaïs (Acre)
Lac de Génésareth
Tibériade
Séphoris (Dio-Césarée)
Mt Thabor
Galilée
Décapole
Césarée (Tour de Straton)
Samarie
Sébaste ou Samarie
Scythopolis
Pella
Antipatride
Sichem
Alexandrion
Yabbok
Joppé
Lidda ou Diospolis
Jamnia
Jéricho
Jérusalem
Judée
Bethléem
Hérodion
Masada
Bethabara
Machéronte
Monts Nebo et Pisga
Callirhoé
Rabbath Ammon Philadelphie
Beneï-Ammon (Ammonites)
Pérée
Mont Galaad
Arnon Torrent
Ascalon
Gaza
Raphia
Idumée intérieure
Hébron
Bersabée
Cadès Barné
Lac Asphaltide (Mer Morte) ou Mer Salée
Beneï-Moab (Moabites)
Beneï-Medeïan (Madianites)
Arabes Nabathéens
Idumée extérieure
Mont de Hor
Vallée du Sel
Amalec
Beneï
Torrent d'Egypte
Montagne de Seïr
ROYme D'HÉRODE II (ARCHÉLAUS)
Echelle de 100 Kilomètres
0 10 20 30 40 50 100 K.
32
33
34
31

L.B.